



SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

DOCUMENT DE REFERENCE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 27/09/2022 sous la référence EN/EM/025/2022.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de CD

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt est composée de :

- Du présent document de référence
- De la note relative au programme de certificats de dépôt enregistrée par l'AMMC en date du 25/01/2021 sous la référence EN/EM/005/2021 et disponible sur le lien suivant :
https://www.ammc.ma/sites/default/files/Note_CD_005_2021_0.pdf

AVERTISSEMENT

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.



SOMMAIRE

| | |
|--|------------|
| ABREVIATIONS | 4 |
| DEFINITION 7 | |
| PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES..... | 8 |
| I. Le Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques..... | 9 |
| II. Les Commissaires aux Comptes de Société Générale Marocaine de Banques | 10 |
| III. L'Organisme Conseil | 11 |
| IV. Le responsable de l'information et de la communication financière de Société Générale Marocaine de Banques..... | 13 |
| V. Coordonnées de l'agence de notation | 13 |
| PARTIE II. INFORMATIONS RELATIVES A SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES..... | 14 |
| I. Présentation générale de Société Générale Marocaine de Banques | 15 |
| II. Gouvernance de Société Générale Marocaine de Banques | 28 |
| PARTIE III. ACTIVITES DE SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES | 52 |
| I. Historique et faits marquants de Société Générale Marocaine de Banques | 53 |
| II. Appartenance au Groupe Société Générale | 56 |
| III. Principales participations de Société Générale Marocaine de Banques | 67 |
| IV. Activité | 153 |
| V. Informations environnementales et sociales | 180 |
| VI. Organisation commerciale | 198 |
| VII. Moyens informatiques | 199 |
| VIII. Stratégie et politique d'investissement | 202 |
| IX. Partenariats Stratégiques | 203 |
| PARTIE IV. SITUATION FINANCIERE : COMPTES DE SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES | 205 |
| I. Informations financières consolidées sélectionnées entre 2019 et 2021..... | 206 |
| II. Rapport des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux et consolidés des exercices 2019, 2020 et 2021 | 207 |
| III. Périmètre de consolidation des exercices 2019, 2020 et 2021 | 222 |
| IV. Impact de la norme IFRS 16 et IFRIC 23 sur la situation financière de SGMB | 223 |
| V. Compte de résultat consolidé aux normes IFRS | 225 |
| VI. Bilan consolidé IFRS..... | 244 |
| VII. Tableaux de flux de trésorerie consolidés IFRS | 263 |
| VIII. Etats financiers au 31/03/2022 | 266 |
| IX. Indicateurs financiers au T2-2022 | 268 |
| PARTIE V. PERSPECTIVES..... | 271 |
| PARTIE VI. FAITS EXCEPTIONNELS | 273 |
| PARTIE VII. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES | 275 |
| PARTIE VIII. FACTEURS DE RISQUES | 277 |
| I. Risque de liquidité | 278 |
| II. Risque de financement | 278 |
| III. Risques structurels | 278 |
| IV. Risque de crédit | 279 |
| V. Risque de concentration | 280 |
| VI. Risque de contrepartie lié aux opérations de marchés | 281 |
| VII. Risque pays | 281 |
| VIII. Risque de marché | 281 |
| IX. Risques opérationnels | 282 |
| X. Risque lié à l'environnement et aux changements climatiques..... | 283 |
| PARTIE IX. ANNEXES | 285 |



ABREVIATIONS

| | |
|---------------|--|
| ACP | Agences de Clientèle Patrimoniale |
| AIMR | Association for Investment Management and Research |
| ALM | Asset Liability Management |
| AMMC | Autorité Marocaine du Marché des Capitaux |
| BAM | Bank Al-Maghrib |
| BCP | Banque Centrale Populaire |
| Bdt | Bons du trésor |
| BMCI | Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie |
| BNDE | Banque Nationale pour le Développement Economique |
| BOA | Bank Of Africa |
| CA | Chiffre d'Affaires |
| CAM | Crédit Agricole du Maroc |
| CBAO | Compagnie Bancaire d'Afrique Occidentale |
| CBI | Crédit-Bail Immobilier |
| CCD | Compte courant débiteur |
| CCH | Compte chèques |
| CD | Certificat de dépôt |
| CDG | Caisse de Dépôt et de Gestion |
| CDM | Crédit Du Maroc |
| CGEM | Confédération Générale des Entreprises du Maroc |
| CGI | Code Général des Impôts |
| CIB | Corporate and Investment Banking |
| CIC | Crédit Industriel et Commercial |
| CIH | Crédit Immobilier et Hôtelier |
| CIMR | Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite |
| CLICOM | Clientèle commerciale (clientèle entreprise) |
| CLIPRI | Clientèle privée (particulier) |
| CLIPRO | Clientèle composée de professions libérales et de très petites et moyennes entreprises |



| | |
|--------------|--|
| CLT | Crédit à Long Terme |
| CNIA | Compagnie Nord-Africaine et Intercontinentale d'Assurances |
| CNRO | Coût Net du Risque Opérationnel |
| CMT | Crédit à Moyen Terme |
| CRM | Customer Relationship Management |
| CT | Court Terme |
| CVAR | Conditional Value At Risk |
| DAB | Distributeur Automatique de Billets |
| DAP | Dotations aux amortissements et provisions |
| DAT | Dépôt à terme |
| DCF | Discounted Cash-Flow |
| DEA | Diplôme d'Etudes Approfondies |
| Dh | Dirhams |
| ECS | Europe Computer Systems |
| EGP | Espace de Gestion de Patrimoine |
| ESSEC | Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales |
| ETIC | Etat des Informations Complémentaires |
| EUR | Euro |
| FPCT | Fonds de Placement Collectif en Titrisation |
| GLT | Global Leaders for Tomorrow |
| GPBM | Groupement Professionnel des Banques du Maroc |
| HB | Hors Bilan |
| HEC | Hautes Etudes Commerciales |
| INDH | Initiative Nationale pour le Développement Humain |
| IR | Impôt sur le Revenu |
| IS | Impôt sur les Sociétés |
| K | Millier |
| KRI | Key Risk Indicators |
| LMV | La Marocaine Vie |
| LT | Long Terme |



| | |
|--------------|---|
| M | Millions |
| MAD | Dirham Marocain |
| Md | Milliards |
| MLT | Moyen et Long Terme |
| MRE | Marocains Résidents à l'Etranger |
| MT | Moyen Terme |
| NDOD | Nouvelle Définition du Défaut « NDOD » |
| OCE | Office de Commercialisation et d'Exportation |
| ONA | Omnium Nord-Africain |
| OPA | Offre Publique d'Achat |
| OPCR | Organisme de Placement en Capital Risque |
| OPCVM | Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières |
| P/B | Price to Book |
| P/E | Price to Earnings |
| PME | Petites et Moyennes Entreprises |
| PMI | Petites et Moyennes Industries |
| PNB | Produit Net Bancaire |
| PPI | Prêt Personnel Immobilier |
| PPO | Prêt Personnel Ordinaire |
| PRC | Provision pour risques et charges |
| RCAR | Régime Collectif d'allocation Retraite |
| RH | Ressources Humaines |
| RO | Risque Opérationnel |
| ROA | Return On Assets (résultat net de l'exercice n / total bilan moyen des exercices n, n-1) |
| ROE | Return On Equity (résultat net de l'exercice n / fonds propres moyens des exercices n, n-1) |
| S.A | Société Anonyme |
| SCR | Société Centrale de Réassurance |
| SF | Société de Financement |
| SG | Société Générale |
| SGF | Sogefinancement |



| | |
|--------------|---|
| SGCIB | Société Générale Corporate and Investment Banking |
| SGMA | Société Générale Maroc |
| SGMB | Société Générale Marocaine de Banques |
| SNI | Société Nationale d'Investissement |
| SP | Surveillance Permanente |
| TVA | Taxe sur Valeur Ajoutée |
| US\$ | Dollar américain |
| Var | Variation |
| Vs | Versus |

DEFINITION

| | |
|-----------------|---|
| Notation | correspond à la note de crédit qu'une agence de notation financière attribue à SGMB après avoir évalué sa capacité à rembourser le capital et les intérêts d'une ou de l'ensemble de ses dettes (à court comme à long terme). |
|-----------------|---|





PARTIE I. Attestations et coordonnées



I. Le Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques

| | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Dénomination ou raison sociale | Société Générale Marocaine de Banques |
| Représentant légal | Ahmed EL YACOUBI |
| Fonction | Président du Directoire |
| Adresse | 55, Bd Abdelmoumen. 20 100 Casablanca |
| Numéro de téléphone | 05.22.43.88.88 |
| Numéro de télécopieur | 05.22.29.88.09 |
| Adresse électronique | ahmed.elyacoubi@socgen.com |

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2021 de Société Générale Marocaine de Banques.

Attestation

Le Président du Directoire atteste que les données du présent document de référence, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Société Générale Marocaine de Banques. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Ahmed EL YACOUBI
Président du Directoire



II. Les Commissaires aux Comptes de Société Générale Marocaine de Banques

Coordonnées des Commissaires aux Comptes

| | | |
|---|---|--|
| Dénomination ou raison sociale | Deloitte Audit | Fidaroc Grant Thornton |
| Représentant légal | Sakina BENSOUA KORACHI Associée | Faïçal MEKOUAR Associé |
| Adresse | Bd Sidi Mohammed Benabdellah Batiment C, Ivoire 3, La Marina - Casablanca | 47, Rue Allal Ben Abdellah - Casablanca |
| Numéro de téléphone | 05.22.22.47.34 | 05.22.54.48.00 |
| Numéro de télécopieur | 05.22.22.47.59 | 05.22.29.66.70 |
| Adresse électronique | s.bensouda@deloitte.com | faïçal.mekouar@ma.gt.com |
| Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle | 2014 | 2017 |
| Date de renouvellement du mandat / désignation | AGO du 31/08/2020 | AGO du 31/08/2020 |
| Date d'expiration du mandat actuel | AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2022 | AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2022 |

Attestation de concordance des Commissaires aux Comptes relative aux comptes annuels sociaux et consolidés de Société Générale Marocaine de Banques pour les exercices clos au 31 décembre 2019, 2020 et 2021:

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2021.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2019, 2020 et 2021 ;
- Les états financiers annuels consolidés en normes IFRS tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2019, 2020 et 2021.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états précités.

DELOITTE AUDIT

Sakina BENSOUA - KORACHI

Associée

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR

Associée



III. L'Organisme Conseil

Coordonnées de l'Organisme Conseil

| | |
|------------------------------|--|
| Organisme conseil | Société Générale Marocaine de Banques |
| Représentant légal | Abdelhaq BENSARI |
| Fonction | Directeur du Conseil |
| Adresse | 55, Bd Abdelmoumen 20100 Casablanca |
| Numéro de téléphone | 05.22.02.00.60 |
| Numéro de télécopieur | 05.22.43.10.55 |
| Adresse électronique | abdelhaq.bensari@socgen.com |

Objet : Document de référence de la Société Générale Marocaine de Banques relatif à l'exercice 2021.

Attestation de l'Organisme Conseil

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient. Ces diligences ont notamment concerné l'analyse des éléments juridiques, comptables, fiscaux et financiers ainsi que l'analyse de l'environnement économique de Société Générale Marocaine de Banques à travers :

- Les commentaires, les analyses et les statistiques fournis par le management de Société Générale Marocaine de Banques et recueillis lors des diligences effectuées auprès de la société selon les standards de la profession, afin de nous assurer de la sincérité des informations contenues dans le présent document de référence ;
- Les liasses comptables et fiscales de Société Générale Marocaine de Banques pour les exercices clos aux 31 décembre 2019, 2020 et 2021 ;
- Les comptes consolidés de Société Générale Marocaine de Banques pour les exercices clos aux 31 décembre 2019, 2020 et 2021 (comptes consolidés IFRS) ;
- Les comptes consolidés de Société Générale Marocaine de Banques au titre du premier trimestre 2022 ;
- Les indicateurs au titre du deuxième trimestre 2022 ;
- Les procès-verbaux des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, pour les exercices clos aux 31 décembre 2019, 2020 et 2021 ainsi que pour l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement ;
- Les procès-verbaux des Conseils de surveillance pour les exercices clos aux 31 décembre 2019, 2020 et 2021 ainsi que pour l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement ;
- Les procès-verbaux des réunions du Directoire pour les exercices clos aux 31 décembre 2019, 2020 et 2021 ainsi que pour l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement ;
- Les rapports de gestion et les rapports annuels pour les exercices 2019, 2020 et 2021 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes pour les exercices clos aux 31 décembre 2019, 2020 et 2021 (comptes sociaux et consolidés IFRS) ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos aux 31 décembre 2019, 2020 et 2021 ;
- Les rapports de contrôle interne relatifs à la période étudiée ;
- Les rapports de l'agence de notation ;
- Les rapports et statistiques du GPBM.



A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Société Générale Marocaine de Banques. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

La Direction du Conseil fait partie de Société Générale Marocaine de Banques. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Abdelhaq Naji BENSARI

Directeur du Conseil

Société Générale Marocaine de Banques



IV. Le responsable de l'information et de la communication financière de Société Générale Marocaine de Banques

Pour toute information et communication financières, prière de contacter :

| | |
|--|--|
| Dénomination ou raison sociale | Société Générale Marocaine de Banques |
| Responsable de la communication | Hicham ALAMI |
| Fonction | Responsable de la Direction financière |
| Adresse | 55, Bd Abdelmoumen 20100 Casablanca |
| Numéro de téléphone | 05.22.43.88.30 |
| Adresse électronique | hicham.alami@socgen.com |

V. Coordonnées de l'agence de notation

| | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Dénomination ou raison sociale | Fitch |
| Adresse | 60 rue Monceau Paris - 75008 |
| Numéro de téléphone | +33 (0)1 44 29 91 24 |
| Numéro de télécopieur | +22 (0)1 44 29 91 49 |
| Adresse électronique | emeaclientservices@fitchsolutions.com |





PARTIE II. Informations relatives à Société Générale Marocaine de Banques



I. Présentation générale de Société Générale Marocaine de Banques

I.a. Renseignement à caractère général

| | |
|---|---|
| Dénomination Sociale | Société Générale Marocaine de Banques |
| Siège social | 55, Bd Abdelmoumen. 20100 Casablanca |
| Téléphone | 05.22.43.88.88 |
| Fax | 05.22.29.88.09 |
| Site web | www.sgmaroc.com |
| Adresse électronique | hicham.alami@socgen.com |
| Forme juridique | Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, de droit privé marocain régie par la loi N° 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée. |
| Date de constitution | 23 janvier 1964 |
| Durée de vie | 99 ans |
| Numéro et lieu d'inscription au registre de commerce | 28987 - Casablanca |
| Exercice social | Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre |
| Objet social (Article 3 des statuts) | <p>« La Société a pour objet la pratique des opérations de banque, c'est-à-dire, tant pour son compte que pour le compte ou en participation avec des tiers, au Maroc ou à l'étranger, de toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières pouvant intéresser la Banque ou se rattacher directement ou indirectement à son activité, notamment les opérations suivantes dont la liste n'a qu'un caractère énonciatif et en aucun cas limitatif :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Recevoir du public des dépôts de fonds, en compte ou autrement, productifs d'intérêts ou non, remboursables à vue, avec préavis ou à terme ;2. Ouvrir à toute personne physique ou morale des crédits d'escompte et, en conséquence, escompter tout effet de commerce, lettre de change, billet à ordre, chèque, warrant, effet, bon et valeur émis par le Trésor Public ou par les collectivités publiques ou semi-publiques et assumer toute sorte d'engagement résultant d'opérations industrielles, agricoles, commerciales ou financières ou d'opérations faites par toutes administrations publiques ou semi-publiques, négocier ou réescompter les valeurs ci-dessus, fournir et accepter tout mandat, lettre de change, billet à ordres, chèque, etc. ;3. Faire des avances ou ouvrir des crédits, sous toutes ses formes, en vue du financement d'opérations intéressant l'agriculture, le commerce ou l'industrie, notamment faire des avances mobilisables par escompte, de valeurs émises par les entreprises agricoles, industrielles, commerciales ou financières, marocaines ou étrangères ;4. Accepter ou effectuer tout paiement et recouvrement de lettres de changes, billet à ordre, chèque, warrant, coupon d'intérêts ou de dividendes, servir d'intermédiaire pour l'achat ou la vente de toute espèce de fonds publics, action, obligation, part bénéficiaires, etc. ;5. Accepter ou conférer à l'occasion de prêts ou d'emprunts toute affectation hypothécaire, ou toute autre garantie ; Souscrire tout engagement de garanties, caution ou aval ; Opérer toute acquisition, vente immobilière ou |



| | |
|---|--|
| | <p>mobilière ou tout prise à bail ou location d'immeubles ;</p> <ol style="list-style-type: none"> 6. Procéder ou participer à l'émission, au placement et à la négociation de tout titre émis par des collectivités publiques ou privées ; Soumissionner tout emprunt de ces collectivités, acquérir ou aliéner tout titre, effet public, action, part, obligation, bon ou effet de toute nature de ces collectivités ; Recevoir en dépôts tout titre, valeur et bien quelconque ; 7. Se procurer les fonds nécessaires à la réalisation de ses opérations, en plus des capitaux déposés par sa clientèle, au moyen de l'émission de billets à ordre ou de bons à court, moyen ou long terme et au moyen du réescompte des avances qui pourra lui être accordé à cet effet par tous les établissements publics ou privés ; 8. Effectuer toute opération de location assortie d'une option d'achat, notamment le crédit-bail mobilier ou immobilier ; 9. Effectuer toute opération de vente avec faculté de rachat ou vente à réméré d'effets et de valeurs mobilières ; 10. Effectuer toute opération d'affacturage ; 11. Effectuer toute opération de change ; 12. Effectuer toute opération sur l'or, les métaux précieux, les pièces de monnaies et toute matière première ; 13. Réaliser les opérations de placement, de souscription, d'achat, de gestion, de garde ou de vente de valeurs mobilières ou de tout produit financier ; 14. Fournir du conseil et de l'assistance en matière de gestion de patrimoine ; 15. Fournir du conseil ou de l'assistance en matière de gestion financière, d'ingénierie financière, de traitement de l'information et, d'une manière générale, tous les services destinés à faciliter la création et le développement des entreprises, le tout sous réserve des dispositions légales relatives à l'exercice de certaines professions ; 16. Agir directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, en association ou en participation avec toute autre personne physique ou morale et réaliser, directement ou indirectement, au Maroc ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet ; 17. Créer au Maroc ou à l'étranger toute succursale, filiale et tout autre établissement de quelle que forme qu'il soit ; Prendre sous toutes ses formes, tout intérêt ou participation dans toute société, groupement ou entreprise, marocaine ou étrangère ; 18. De manière générale, elle peut entreprendre toute opération commerciale, industrielle ou financière, mobilière ou immobilière, pouvant se rapporter directement ou indirectement à son objet social ou de nature à en faciliter la réalisation. » |
| Capital social (au 30/06/2022) | MAD 2.152.500.000 composé de 20.500.000 actions d'une valeur nominale de MAD 105. |
| Documents juridiques | Les documents juridiques de Société Générale Marocaine de Banques et notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales, les rapports des commissaires aux comptes, les rapports de gestion, le registre de commerce et les publications financières peuvent être consultés au siège social de SGMB. |
| Liste des textes législatifs et réglementaires applicables | <p>De par sa forme juridique, Société Générale Marocaine de Banques est régie par le droit marocain et la loi N° 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.</p> <p>De par son activité, Société Générale Marocaine de Banques est régie par :</p> |



- Le Dahir n° 1-14-193 du 1^{er} rabii I 1436 portant promulgation de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire) ;

De par son appel public à l'épargne, Société Générale Marocaine de Banques est régie par :

- Le Dahir n°1-12-55 du 14 safar 1434 (28 décembre 2012) portant promulgation de la loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ;
- Dahir n° 1-95-03 du 26 janvier 1995 portant promulgation de la loi 35-94 relative à certains titres de créances négociables tel que modifié et complété ;
- Le règlement général de l'AMMC approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 2169-16 du 14 Juillet 2016 ;
- La loi n° 19-14 relative à la bourse des valeurs, aux sociétés de bourse, et aux conseillers en investissement financier ;
- Règlement général de la bourse des valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°2202-19 ;
- Dahir portant loi n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs telle que modifiée et complétée ;
- Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 tel que modifié et complété ;
- La circulaire de Bank Al-Maghrib n° 2/G/96 du 30/01/96 relative aux Certificats de Dépôt ;
- Le modificatif de la circulaire n°2/G/96 du 30 janvier 1996 relative aux Certificats de Dépôt ;
- Le Dahir n°1-13-21 du 1^{er} jourmada I 1434 (13 mars 2013) portant promulgation de la loi n° 43-12 relative à l'Autorité Marocaine des Marchés des capitaux ;
- Les circulaires de l'AMMC ;
- L'arrêté du ministère des finances et des investissements extérieurs n° 2560-95 du 09 octobre 1995 relatif au titre de créances négociables tel que modifié et complété.

I.b. Capital Social

I.b.1. Composition du capital

Le capital social de Société Générale Marocaine de Banques s'élève au 30 juin 2022 à MAD 2.152.500.000, divisé en 20.500.000 actions, entièrement libérées et d'une valeur nominale de 105 dirhams chacune, toutes de même catégorie.

I.b.2. Historique du capital

Depuis 2007, le capital social de Société Générale Marocaine de Banques a fait l'objet de quatre augmentations de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2007 a décidé l'incorporation de MAD 390.000.000 de réserves accompagnée de l'attribution de 3.900.000 actions gratuites, d'une valeur nominale de MAD 100. Cette opération a porté le capital social de la banque de MAD 1.170.000.000 à MAD 1.560.000.000. Le nombre d'actions composant le capital est ainsi passé de 11.700.000 actions à 15.600.000 actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 a décidé l'incorporation de MAD 240.000.000 de réserves accompagnée de l'attribution de 2.400.000 actions gratuites, d'une valeur nominale de MAD 100. Cette opération a porté le capital social de la banque de MAD 1.560.000.000 à MAD 1.800.000.000. Le nombre d'actions est ainsi passé de 15.600.000 actions à 18.000.000 actions.



L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 a décidé l'augmentation du capital social d'un montant de MAD 250.000.000 par émission d'actions nouvelles à libérer par apport en numéraire. Cette opération a porté le capital social de la banque de MAD 1.800.000.000 à MAD 2.050.000.000. Le nombre d'actions en circulation est ainsi passé de 18.000.000 actions à 20.500.000 actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 janvier 2021 a décidé l'augmentation du capital social d'un montant de MAD 102.500.000 par incorporation de réserves et augmentation du nominal des actions de 100 dirhams à 105 dirhams. Cette opération a porté le capital social de la banque de MAD 2.050.000.000 à MAD 2.152.500.000. Le nombre d'actions en circulation est fixé à 20.500.000 actions.

| Date | Capital avant opération (en MAD) | Opération sur le capital | | | | Capital après opération (en MAD) | Nombre d'actions final |
|---------|----------------------------------|---|-------------------------|--------------------------|--------------------------|----------------------------------|------------------------|
| | | Nature | Nombre d'actions créées | Prix par action (en MAD) | Montant nominal (en MAD) | | |
| 04/2007 | 1 170 000 000 | Augmentation de capital par incorporation de réserves | 3 900 000 | 100 | 390 000 000 | 1 560 000 000 | 15 600 000 |
| 07/2008 | 1 560 000 000 | Augmentation de capital par incorporation de réserves | 2 400 000 | 100 | 240 000 000 | 1 800 000 000 | 18 000 000 |
| 07/2008 | 1 800 000 000 | Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles en numéraire | 2 500 000 | 100 | 250 000 000 | 2 050 000 000 | 20 500 000 |
| 01/2021 | 2 050 000 000 | Augmentation de capital par incorporation de réserves | - | 105 | 102 500 000 | 2 152 500 000 | 20 500 000 |

Source : SGMB

I.b.3. Évolution de l'actionnariat

Le tableau suivant présente l'évolution de la structure du capital durant les six dernières années:

| Actionnaire | 2016 | | 2017 | | 2018 | |
|-------------------------|-------------------|-------------------------------------|-------------------|-------------------------------------|-------------------|-------------------------------------|
| | Nombre d'actions | % du capital et des droits de vote* | Nombre d'actions | % du capital et des droits de vote* | Nombre d'actions | % du capital et des droits de vote* |
| Société Générale France | 11 687 418 | 57,01% | 11 794 387 | 57,53% | 11 801 519 | 57,57% |
| Groupe Deveco Souss | 5 644 794 | 27,54% | 5 644 794 | 27,54% | 5 644 794 | 27,54% |
| Divers actionnaires | 3 167 788 | 15,45% | 3 060 819 | 14,93% | 3 053 687 | 14,90% |
| TOTAL | 20 500 000 | 100% | 20 500 000 | 100% | 20 500 000 | 100% |

Source : SGMB

| Actionnaire | 2019 | | 2020 | | 2021 | |
|-------------------------|------------------|-------------------------------------|------------------|-------------------------------------|------------------|-------------------------------------|
| | Nombre d'actions | % du capital et des droits de vote* | Nombre d'actions | % du capital et des droits de vote* | Nombre d'actions | % du capital et des droits de vote* |
| Société Générale France | 11 803 115 | 57,58% | 11 812 505 | 57,62% | 11 818 238 | 57,65% |



| | | | | | | |
|---------------------|-------------------|-------------|-------------------|-------------|-------------------|-------------|
| Groupe Deveco Souss | 5 644 792 | 27,54% | 5 644 794 | 27,54% | 5 644 794 | 27,54% |
| Divers actionnaires | 3 052 093 | 14,88% | 3 042 701 | 14,84% | 3 036 968 | 14,81% |
| TOTAL | 20 500 000 | 100% | 20 500 000 | 100% | 20 500 000 | 100% |

Source : SGMB

*Il est à noter que chaque action détenue confère à son propriétaire un droit de vote simple.

I.b.4. Actionnariat actuel

Le capital de Société Générale Marocaine de Banques s'établit à MAD 2.152.500.000 au 30 juin 2022, composé de 20.500.000 actions d'une valeur nominale de MAD 105. L'actionnariat de Société Générale Marocaine de Banques se présente comme suit :

| Actionnaire | Nombre d'actions détenues* | % du capital | % des droits de vote |
|--------------------------------------|----------------------------|----------------|----------------------|
| Société Générale France | 11 820 161 | 57,66% | 57,66% |
| Groupe Deveco Souss | 5 644 794 | 27,54% | 27,54% |
| Patrimoine Gestion et Placements PGP | 661 764 | 3,23% | 3,23% |
| Autres actionnaires ¹ | 2 363 267 | 11,53% | 11,53% |
| Khalid CHAMI | 1 | 0,00% | 0,00% |
| Abdelaziz TAZI | 10 003 | 0,05% | 0,05% |
| Laurent GOUTARD | 1 | - | - |
| Jean-Luc PARER | 2 | - | - |
| Layla M'ZALI | 2 | - | - |
| Alexandre MAYMAT | 2 | - | - |
| Clara LEVY BAROUCH | 2 | - | - |
| Ingrid BOCRIS | 1 | - | - |
| TOTAL | 20 500 000 | 100,00% | 100,00% |

Source : SGMB

(*) Chaque action donne un droit de vote

I.b.5. Pacte d'actionnaires

A la date d'enregistrement, Société Générale Marocaine de Banques ne fait l'objet d'aucun pacte d'actionnaires.

I.b.6. Principaux actionnaires

Société Générale Marocaine de Banques est principalement détenue par la banque française Société Générale (*cf. Présentation de Groupe Société Générale*) et par la Holding familiale Deveco Souss. Ces deux entités se caractérisent par les éléments suivants :

¹ Autres actionnaires : cette catégorie est composée de plusieurs investisseurs privés marocains. Aucun de ces actionnaires ne détient plus que 3% des actions



Société Générale France

| | |
|--|--|
| Activité | L'activité du Groupe Société Générale se concentre autour de trois grands métiers : <ul style="list-style-type: none">▪ Les Réseaux de détail & les Services financiers ;▪ Les Gestions d'actifs, Services aux investisseurs ;▪ La Banque de financement & d'investissement. |
| PNB au 31/12/2021 | 25,8 Mds EUR |
| Résultat Net part du groupe au 31/12/2021 | 5,6 Mds EUR |
| Capitaux propres (part du Groupe) au 31/12/2021 | 65,1 Mds EUR |
| Actionnariat au 31/12/2021 (% du capital) | <ul style="list-style-type: none">▪ 6,65% Salariés▪ 7,10% BlackRock Inc.▪ 7,65% The Capital Group Companies, Inc.▪ 5,04% Amundi▪ 2,19% CDC▪ 1,94% BNPP AM▪ 66,82% Public▪ 2,61% Auto-détention |

Source : Groupe Société Générale (France)

Groupe Deveco Souss

| | |
|---|---|
| Activité | Holding de participation |
| Produits financiers au 31/12/2021 (base sociale) | 56,3 MMAD |
| Résultat Net au 31/12/2020 (base sociale) | 48,4 MMAD |
| Capitaux Propres au 31/12/2021 (base sociale) | 1 496 MMAD |
| Actionnariat au 31/12/2021 | <ul style="list-style-type: none">▪ 20,01% OUNEJJAR MZALI Abdallah▪ 19,92% OUNEJJAR MZALI Layla▪ 19,85% OUNEJJAR MZALI El Khadir▪ 19,85% OUNEJJAR MZALI Jamal▪ 8,91% OUNEJJAR MZALI Othmane▪ 4,46% OUNEJJAR MZALI Samya▪ 3,57% BAHY Fatima Zahra▪ 3,16% AGDACH Jamila▪ 0,28% Autres |

Source : SGMB

I.b.7. Négociabilité des titres de capital

• Négociabilité :

Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la société au Registre du Commerce. En cas d'augmentation de capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celle-ci. Après dissolution de la société, elles demeurent négociables jusqu'à la clôture de la liquidation.

• Modalités de transfert :

La cession des actions s'opère à l'égard de la société par un virement du compte du cédant au compte du cessionnaire sur production d'un bordereau de transfert. Ce mouvement est inscrit sur le registre des transferts visé à l'article 9 des statuts de SGMB.



En référence à l'article 12 des statuts qui traite de la cession et la transmission d'actions, le titre est transmis à l'égard des tiers par une mention du transfert sur le registre des transferts, au vu d'un bulletin ou déclaration de transfert signé du cédant ou de son mandataire et, si l'action n'est pas entièrement libérée, accepté par le cessionnaire.

La société est tenue de procéder à cette inscription et à ce virement dès réception du bordereau de transfert.

Le bordereau de transfert, établi sur un formulaire fourni ou agréé par la société, est signé par le cédant ou son mandataire. Si les actions ne sont pas entièrement libérées, mention doit être faite de la fraction non libérée ; la signature du cessionnaire ou de son mandataire, et éventuellement celle du cessionnaire, soient certifiées par un notaire, par la préfecture ou par le consul du domicile du requérant.

Les frais de transfert des actions sont à la charge des cessionnaires, sauf convention contraire entre cédants et concessionnaires.

Les actions non libérées des versements exigibles ne sont pas admises au transfert.

- **Agrément préalable :**

- Cessions Libres :

Sont libres, sous réserve de les porter à la connaissance du président du Conseil de Surveillance dix (10) jours au moins avant leur réalisation, les cessions d'actions :

- Au profit d'actionnaires ;
- Au profit du conjoint ;
- Au profit d'un ascendant ou descendant jusqu'au 2^{ème} degré inclus, ainsi qu'en cas de succession ;
- Au profit d'une personne nommée membre du conseil de surveillance, dans la limite du nombre d'actions nécessaires à l'exercice de ses fonctions ;
- Au profit d'une personne morale (i) détenant le contrôle de l'actionnaire cédant ou (ii) contrôlée par ce dernier, la notion de contrôle devant s'entendre au sens des dispositions de l'article 144 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes.

- Cessions soumises à agrément :

Sont soumises à agrément du Conseil de Surveillance, statuant à la majorité, les cessions d'actions à toutes personnes morales ou physiques non prévus dans l'article précédent.

La demande d'agrément du cessionnaire est notifiée au Président du Conseil de Surveillance par lettre recommandée avec accusé de réception est notifiée au président du Conseil de Surveillance par lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant les nom, prénom et adresse du cessionnaire, le nombre d'actions dont la cession est envisagée ainsi que le prix offert et les conditions de la cession projetée.

L'agrément résulte soit d'une notification adressée au cédant par le président du Conseil de Surveillance doit notifier par écrit avec accusé de réception le cédant de ce refus.

Dans le cas où le Conseil de Surveillance n'agrée par le cessionnaire proposé, et que le cédant ne renonce pas à son projet de cession, le Directoire est tenu, dans le délai de trois (3) mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions, soit par des actionnaires ou par des tiers agréés par le Conseil de Surveillance, soit, avec le consentement du cédant, par la société en vue d'une réduction du capital.

Ce délai peut être prorogé une seule fois et pour une même durée à la demande de la société par ordonnance du président du tribunal, statuant en référé.

Le prix des actions est, à défaut d'accord, déterminé par expert désigné par les parties ou, à défaut d'accord entre elles, par le président du tribunal, statuant en référé.

Le prix des actions est, à défaut d'accord, déterminé par expert désigné par les parties ou, à défaut d'accord entre elles, par le président du tribunal statuant en référé.

Si, à l'expiration du délai légal, l'acquisition n'est pas réalisée, l'agrément sera considéré comme donné.

I.b.8. Politique de distribution des dividendes

Conformément à l'article 28 des Statuts de la Société Générale Marocaine de Banques, en matière de fixation, d'affectation et de répartition du résultat :

« (...) Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.



Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale tel que prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve excède le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction. ».

L'article 29 des Statuts de SGMB stipule en matière de politique de distribution de dividendes que :

« Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Directoire.

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf (9) mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du Tribunal statuant en référé à la demande du Directoire.

Aucune restitution des dividendes ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la Société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans à compter de leur mise en paiement sont prescrits.

En cas de cession d'actions, l'acquéreur a droit aux dividendes non encore mis en paiement, sauf convention contraire des parties notifiée à la Société. ».

L'évolution des dividendes distribués au titre de la période 2019 – 2021 se présentent comme suit :

| Répartition des dividendes | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|------------|------------|--------------|
| Dividendes distribués au titre de l'année N (en KMAD) | - | 199 875 | 348 500 |
| Résultat net social (en KMAD) | 1 075 367 | 500 253 | 857 103 |
| Nombre d'actions | 20 500 000 | 20 500 000 | 20 500 000 |
| Dividende par action (en MAD) | - | 9,75 | 17,00 |
| <i>Part dividende ordinaire (en MAD)</i> | - | 9,75 | 17,00 |
| <i>Part dividende exceptionnel (en MAD)</i> | - | - | - |
| Bénéfice par action (en MAD) | 52 | 24 | 42 |
| Taux de distribution (en %) | 0% | 40% | 40,6% |

Source : SGMB

L'Assemblée Générale Ordinaire de SGMB du 31 août 2020 a décidé de procéder à une affectation de l'intégralité du bénéfice distribuable 2019 en report à nouveau se conformant ainsi aux instructions de BAM de suspendre provisoirement toute distribution de dividendes dans le contexte de la crise sanitaire enregistrée début 2020.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de SGMB du 25 janvier 2021 a décidé la mise en distribution à titre exceptionnel de sommes à prélever sur le poste « réserves facultatives » à hauteur d'un montant global de 207 050 KMAD.

L'Assemblée Générale Ordinaire de SGMB du 24 mai 2021 a approuvé l'affectation et la répartition des bénéfices proposées à hauteur d'un montant global de 199 875 KMAD.

L'Assemblée Générale Ordinaire de SGMB du 23 mai 2022 a approuvé l'affectation et la répartition des bénéfices proposées à hauteur d'un montant global de 348 500 KMAD.

I.c. Endettement

I.c.1. Dette privée

I.c.1.1. Programme d'émission de certificats de dépôt

Le Conseil de Surveillance a autorisé, lors de sa tenue le 30 novembre 2006, l'émission de certificats de dépôt pour un montant global de MAD 1.500.000.000 (un milliard et demi de dirhams). Le Conseil de Surveillance réuni en date du 27 avril 2007 a autorisé l'extension du plafond de l'émission à un montant global de MAD 3.000.000.000 (trois milliards de dirhams). Ce plafond a ensuite été relevé à MAD 6.000.000.000 (six milliards de



dirhams) par le Conseil de Surveillance tenu le 06 mars 2008, puis à MAD 8.000.000.000 (huit milliards de dirhams) par le Conseil de Surveillance réuni le 6 juin 2008, enfin, à 10.000.000.000 (dix milliards de dirhams) par le Conseil de surveillance réuni le 22 mai 2009.

L'autorisation d'émettre des certificats de dépôt à hauteur de 10.000.000.000 (dix milliards de dirhams) a été réitérée par le Conseil de Surveillance réuni le 09 décembre 2009 avec la possibilité d'adosser 2.000.000.000 (deux milliards de dirhams) de certificats de dépôt sur des produits structurés.

Par le biais des pouvoirs qui lui ont été conféré, le Conseil de Surveillance décide lors de sa réunion du 14 mai 2010, l'extension du plafond du programme d'émission de certificat de dépôts à 13.000.000.000 (treize milliards de dirhams) avec la possibilité d'adosser 2.000.000.000 (deux milliards de dirhams) de certificats de dépôt sur des produits structurés.

Lors de sa réunion du 27 mars 2020, le Conseil de surveillance a décidé l'extension du plafond du programme d'émission de certificat de dépôts à 15.000.000.000 (quinze milliards de dirhams) avec la possibilité d'adosser 2.000.000.000 (deux milliards de dirhams) de certificats de dépôt sur des produits structurés.

| Caractéristiques du programme | |
|------------------------------------|----------------------|
| Nature | Certificats de dépôt |
| Plafond du programme | MAD 15 000 000 000 |
| <i>dont produits structurés</i> | MAD 2 000 000 000 |
| Montant de l'encours au 30/06/2022 | MAD 7 022 000 000 |
| ✓ Catégorie A&B ² | MAD 7 022 000 000 |
| ✓ Catégorie C ³ | MAD 0 |
| Nombre de titres en circulation | 70 220 |
| Valeur nominale des titres | MAD 100 000 |

Source : SGMB

Dans le cadre de ce programme de certificats de dépôt, les titres non échus au 30/06/2022 présentent les caractéristiques suivantes :

| Date de jouissance | Date d'échéance | Code ISIN | Valeur nominal | Taux nominal | Fréquence de révision | Date de révision | Maturité | Nature du taux facial | Taux en vigueur | Mode de remboursement | Nombre de titres émis | Montant/encours (MMAD) |
|--------------------|-----------------|---------------|----------------|--------------|-----------------------|------------------|--------------------|-----------------------|-----------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|
| 31/05/2016 | 31/05/2023 | MA 1517426 | 100 000 | 3,08% | - | - | 7 ans | Fixe | 3,08% | In fine | 7 000 | 700 |
| 22/02/2019 | 22/02/2024 | MA 1520362 | 100 000 | 3,15% | - | - | 5 ans | Fixe | 3,15% | In fine | 5 000 | 500 |
| 22/02/2019 | 22/02/2026 | MA 1520388 | 100 000 | 2,92% | Annuelle | 21-mars | 7 ans | Révisable | 2,92% | In fine | 5 000 | 500 |
| 22/02/2019 | 22/06/2025 | MA 1520370 | 100 000 | 3,31% | - | - | 6 ans et 4 mois | Fixe | 3,31% | In fine | 5 000 | 500 |
| 29/03/2019 | 29/03/2026 | MA 1520537 | 100 000 | 2,92% | Annuelle | 28-mars | 7 ans | Révisable | 2,92% | In fine | 6 000 | 600 |
| 29/03/2019 | 18/12/2025 | MA 1520529 | 100 000 | 3,38% | - | - | 6 ans et 9 mois | Fixe | 3,38% | In fine | 4 500 | 450 |
| 29/03/2019 | 20/09/2024 | MA 1520511 | 100 000 | 3,21% | - | - | 5 ans et 6 mois | Fixe | 3,21% | In fine | 4 500 | 450 |
| 29/07/2020 | 29/07/2022 | MA | 100 000 | 2,22% | - | - | 2 ans | Fixe | 2,22% | In fine | 6 000 | 600 |

² Catégorie A, à taux fixe / Catégorie B, à taux variable indexée aux Bons du trésor ou TMP JJ.

³ Catégorie C, à taux variable indexée à des sous-jacents tels que : Matière première ; Taux ; Action ; Change ; Crédit ; Fonds, etc.



| | | | | | | | | | | | | | |
|--|------------|----------------------|---------|-------|----------|--------|-------------------|-----------|-------|---------|-------|-----|--|
| | | 1522491 | | | | | | | | | | | |
| 29/12/2020 | 29/12/2022 | MA 1523176 | 100 000 | 2,24% | - | - | 2 ans | Fixe | 2,24% | In fine | 5 000 | 500 | |
| 29/04/2022 | 29/04/2024 | MA 1524919 | 100 000 | 2,20% | | | 2 ans | Fixe | 2,20% | In fine | 4000 | 400 | |
| 29/04/2022 | 30/10/2023 | MA 1524927 | 100 000 | 2,03% | | | 1 an et 6 mois | Fixe | 2,03% | In fine | 4000 | 400 | |
| 29/04/2022 | 28/04/2023 | MA 1524935 | 100 000 | 1,91% | | | 1 an | Fixe | 1,91% | In fine | 4000 | 400 | |
| 30/06/2022 | 30/12/2022 | MA 1525205 | 100 000 | 1,95% | | | 6 mois | Fixe | 1,95% | In fine | 6750 | 675 | |
| 30/06/2022 | 30/06/2023 | MA 1525213 | 100 000 | 2,07% | | | 1 an | Fixe | 2,07% | In fine | 3250 | 325 | |
| Certificats de Dépôts structurés* | | | | | | | | | | | | | |
| 02/05/2018 | 02/05/2023 | MA 1519471 | 100 000 | 3,95% | Annuelle | 25-avr | 5 ans | Révisable | - | In fine | 220 | 22 | |
| Total encours non échus (MAD) | | 7 022 000 000 | | | | | | | | | | | |

Source : SGMB

SGMB n'a procédé à aucun rachat de certificat de dépôt durant la période concernée.

* Nature du sous-jacent : Indice Solactive Silver Age

I.c.1.2. Les titres de créance négociables émis par SGMB

L'encours des titres de créance négociables émis par Société Générale Marocaine de Banques sur la période 2019-2021 se présentent comme suit :

| Titres de créance négociables émis (en MMAD) | 2019 | 2020 | Var 19/ 20 | 2021 | Var 20/ 21 |
|--|---------------|---------------|---------------|--------------|----------------|
| TCN émis* | 11 414 | 10 988 | -3,73% | 7 872 | -28,35% |

Source : SGMB – Comptes sociaux

*Y compris les intérêts courus

I.c.1.3. Emissions obligataires subordonnées

Le tableau ci-dessous présente l'état des émissions obligataires subordonnées non échues réalisées par Société Générale Marocaine de Banques :

| Date de l'émission/ jouissance | Date d'échéance | Code ISIN | Valeur nominale | Taux en vigueur | Fréq. de révision | Date de révision | Maturité | Nature du taux facial | Nbre de titres | Montant (KMAD) | Mode de remboursement | Encours au 31/12/2021 |
|-----------------------------------|-----------------|--------------|-----------------|-----------------|-------------------|-------------------------------------|----------|-----------------------|----------------|----------------|-----------------------|-----------------------|
| 29/06/2015 | 29/06/2025 | MA0000092579 | 100 000 | 4,77% | - | - | 10 ans | Fixe | 1 300 | 130 000 | In fine | 130 000 |
| 29/06/2015 | 29/06/2025 | MA0000092587 | 100 000 | 3,51% | Annuelle | 5 jours ouvrés précédant le 29 juin | 10 ans | Révisable | 4 318 | 431 800 | In fine | 431 800 |
| 20/12/2012 | 20/12/2022 | MA0000091845 | 100 000 | 5,98% | - | - | 10 ans | Fixe | 1 758 | 175 800 | In fine | 175 800 |
| 28/06/2018 | 28/06/2028 | MA0000093692 | 100 000 | 4,00% | - | - | 10 ans | Fixe | 7 495 | 749 500 | In fine | 749 500 |



| | | | | | | | | | | | | |
|-----------------------------|------------|------------------|---------|-------|---|---|--------|------|----------|---------|---------|---------|
| 29/06/2015 | 29/06/2025 | MA0000021677 | 100 000 | 4,77% | - | - | 10 ans | Fixe | 2 382 | 238 200 | In fine | 238 200 |
| 20/12/2012 | 20/12/2022 | MA0000021586 | 100 000 | 5,98% | - | - | 10 ans | Fixe | 3 242 | 324 200 | In fine | 324 200 |
| 28/06/2018 | 28/06/2028 | MA0000021875 | 100 000 | 4% | - | - | 10 ans | Fixe | 505 | 50 500 | In fine | 50 500 |
| Total encours (KMAD) | | 2 100 000 | | | | | | | | | | |

Source : SGMB

I.c.1.4. Dettes obligataires subordonnées de SGMB

Les dettes subordonnées de Société Générale Marocaine de Banques sur la période 2019 - 2021 se présentent comme suit :

| Dettes subordonnées (en MMAD) | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/ 21 |
|-------------------------------|--------------|--------------|-----------|--------------|---------------|
| Dettes subordonnées* | 2 133 | 2 133 | - | 2 131 | -0,09% |

Source : SGMB – Comptes sociaux

*Y compris les intérêts courus

I.c.1.5. Ensemble des émissions décidées par les instances mais non encore réalisées

L'AGO du 31 aout 2020 autorise le directoire et toute personne dûment habilitée par lui à cet effet de procéder à une ou plusieurs émissions obligataires régies par les dispositions des articles 292 et 315 de la loi n°17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, dans la limite d'1 Mrd MAD ou sa contre-valeur en devises.

Les émissions ainsi autorisées peuvent être réalisées en une ou plusieurs tranches, jusqu'au 31/12/2022.

I.c.2. Dette bancaire

Au regard de l'activité de la Banque, SGMB a recours notamment aux dettes envers les établissements de crédits et assimilés pour se financer. Les dettes envers les établissements de crédits et assimilés de SGMB entre 2019 et 2021 se présentent comme suit :

| Dettes envers les établissements de crédit et assimilés (en MMAD) | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|---|--------------|--------------|-------------|--------------|-------------|
| Dettes envers les établissements de crédit et assimilés | 4 727 | 3 326 | -30% | 2 343 | -30% |

Source : SGMB – Comptes sociaux

Société Générale Marocaine de Banques n'est pas assujettie à des covenants spécifiques en vertu de ses dettes bancaires.

I.c.3. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de Société Générale Marocaine de banques sur la période 2019-2021 se présentent comme suit :

| Engagements Hors Bilan (en MMAD) | 2019 | 2020 | Var19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|--|---------------|---------------|-------------|---------------|------------|
| Total des engagements de financement donnés | 5 104 | 4 632 | -9% | 6 250 | 35% |
| Total des engagements de financement reçus | - | - | - | - | - |
| Total des engagements de garantie donnés | 13 470 | 12 483 | -7% | 13 802 | 11% |
| Total des engagements de garantie reçus | 6 514 | 13 032 | 100% | 12 804 | -2% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes sociaux

➤ Engagements de financement



| Engagements de financement (MMAD) | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|--|--------------|-------------|------------|--------------|------------|
| Engagements de financements donnés | | | | | |
| Aux établissements de crédit | - | - | - | - | - |
| A la clientèle | 5 104 | 4 632 | -9% | 6 250 | 35% |
| Ouverture de crédit ouvert | - | - | - | - | - |
| Autre engagement en faveur de la clientèle | - | - | - | - | - |
| Total des engagements de financement donnés | 5 104 | 4632 | -9% | 6 250 | 35% |
| Engagements de financement reçus | | | | | |
| des établissements de crédits | - | - | - | - | - |
| de la clientèle | - | - | - | - | - |
| Total des engagements de financement reçus | - | - | - | - | - |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes sociaux

Analyse 2019 –2020

Au 31 décembre 2020, les engagements de financement donnés baissent de 9% et passent de 5 104 MMAD en 2019 à 4 632 MMAD en 2020. Ils se composent exclusivement d’engagements donnés à la clientèle.

A fin décembre 2020, il n’existait pas d’engagements de financement reçus non encore débloqués.

Analyse 2020 – 2021

Au 31 décembre 2021, les engagements de financement donnés augmentent de 35% et passent de 4 632 MMAD en 2020 à 6 250 MMAD en 2021. Ils se composent exclusivement d’engagements donnés à la clientèle.

A fin décembre 2021, il n’existait pas d’engagements de financement reçus non encore débloqués.

➤ Engagements de garantie

| Engagements de garantie (en MMAD) | 2019 | 2020 | Var19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|---|---------------|---------------|-------------|---------------|------------|
| Engagements de garantie donnés | | | | | |
| D'ordre des établissements de crédit | 3 708 | 3 263 | -12% | 3 427 | 5% |
| D'ordre de la clientèle | 9 763 | 9 220 | -6% | 10 375 | 13% |
| Cautions administratives et fiscales et autres cautions | - | - | - | - | - |
| Autres garanties d'ordre à la clientèle | - | - | - | - | - |
| Total des engagements de garantie donnés | 13 470 | 12 483 | -7% | 13 802 | 11% |
| Engagements de garantie reçus | | | | | |
| des établissements de crédit | 3 640 | 8 097 | 122% | 5 822 | -28% |
| de l'Etat et d'autres organismes de garantie | 2 874 | 4 935 | 72% | 6 982 | 41% |
| Total des engagements de garantie reçus | 6 514 | 13 032 | 100% | 12 804 | -2% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes sociaux

Analyse 2019 –2020 :

Les engagements de garantie donnés sont passés de 13 470 MMAD en 2019 à 12 483 MMAD en 2020, soit une baisse de 7%. Les engagements de garantie donnés à la clientèle ont baissé de 6% pour s’établir à



9 220 MMAD. Les engagements de garantie donnés à des établissements de crédit ont baissé de 12% pour afficher un montant de 3 263 MMAD.

Durant la même période, les engagements de garantie reçus, ont enregistré une hausse de 100% pour s'établir à 13 032 MMAD principalement en raison de la hausse de 122% observée sur les engagements de garantie reçus des établissements de crédit qui sont passés de 3 640 MMAD en 2019 à 8 097 MMAD en 2020 en raison de la hausse des engagements clientèles couverts par des garanties.

Analyse 2020 – 2021

Les engagements de garantie donnés sont passés de 12 483 MMAD en 2020 à 13 802 MMAD en 2021, soit une hausse de 11%. Les engagements de garantie donnés à la clientèle ont augmenté de 13% pour s'établir à 10 375 MMAD. Les engagements de garantie donnés à des établissements de crédit ont augmenté de 5% pour afficher un montant de 3 427 MMAD.

Durant la même période, les engagements de garantie reçus, ont enregistré une baisse de -1,7% pour s'établir à 12 804 MMAD principalement en raison de la baisse de -28% observée sur les engagements de garantie reçus des établissements de crédit qui sont passés de 8 097 MMAD en 2020 à 5 822 MMAD en 2021.

➤ Nantissement d'actions

A la date d'enregistrement du présent Document de Référence, les actions de SGMB ne font l'objet d'aucun nantissement.

➤ Nantissement d'actifs

A la date d'enregistrement du présent Document de Référence, les actifs de SGMB ne font l'objet d'aucun nantissement.

I.c.4. Notations

La notation crédit attribuée par **Fitch Ratings** à Société Générale Marocaine de Banques se présente comme suit :

| Note long terme | Note court terme | Perspective de la note |
|------------------------|-------------------------|-------------------------------|
| AAA (mar) | F1+ (mar) | Stable |

Source : Fitch Ratings

Les notes ont fait l'objet des actions suivantes :

- Note nationale à long terme : confirmée à 'AAA (mar)'; perspective Stable en février 2022
- Note nationale à court terme : confirmée à 'F1+ (mar)' en février 2022

Tableau récapitulatif de la notation de SGMB durant les trois dernières années :

| Date | National Note à long terme | National Note à court terme | Perspectives | Note de soutien extérieur |
|-----------------|---------------------------------------|--|---------------------|--------------------------------------|
| 22 février 2022 | AAA (mar) | F1+ (mar) | Stable | - |
| 21 février 2021 | AAA (mar) | - | - | 3 |
| 3 novembre 2020 | - | - | - | 3 |
| 18 mai 2020 | AAA (mar) | - | - | - |
| 21 février 2020 | AAA (mar) | F1+ (mar) | Stable | 2 |
| 20 mars 2019 | AAA (mar) | F1+ (mar) | Stable | 2 |
| 07 mars 2018 | AAA (mar) | F1+ (mar) | Stable | 2 |
| 05 juillet 2017 | AAA (mar) | F1+ (mar) | Stable | 2 |

Source : Fitch Ratings



Les traductions des extraits des communiqués de presse de l'agence de notation se présentent comme suit :

PRINCIPAUX FACTEURS DE NOTATION – NOTES NATIONALES ET DE SOUTIEN

Février 2022

Les notes de SGMB sont basées sur le soutien potentiel si nécessaire de son actionnaire principal Société Générale S.A (SG ; A-/Stable). L'évaluation tient compte de la forte capacité de SG comme l'indique sa note élevée et sa volonté de soutien à la SGMB. Ces notes sont donc basées sur 7 éléments fondamentaux :

L'importance stratégique de la filiale SGMB : SGMB dispose d'une franchise modérée au Maroc, avec des parts de marché de prêts nets et de dépôts clients calculées par Fitch de 7% à 8%. Néanmoins, SGMB est la plus grande filiale africaine de SG et est utilisée comme plaque tournante du groupe pour le développement et le déploiement de plusieurs projets panafricains.

Facile à soutenir : en terme d'actif, SGMB représente moins de 1% de l'actif consolidé de SG à la fin du T3 2021, ce qui signifie que le soutien, si nécessaire, serait gérable pour SG.

Forte intégration avec la SG : SGMB est hautement intégrée à SG par le biais de la représentation, la nomination de cadres supérieurs clés dans le conseil d'administration et la supervision par le SG des risques de crédit, de pays, de marché, opérationnels et de liquidité de SGMB. De plus, la filiale bénéficie des lignes de financement, des procédures, systèmes, outils et image de marque de SG.

Aucun recours à un support extraordinaire : SGMB n'a jamais eu besoin d'un soutien extraordinaire de la part de SG. Toutefois, les cas de soutien ordinaire comprennent la fourniture par SG de contre-garanties et le financement en devises, au besoin.

Créances en souffrance élevées: le ratio créances en souffrance/créances brutes de SGMB de 14,6% à la fin du S1 2021 était nettement supérieur à la moyenne du secteur de 9,7%. Cela reflète des politiques de classification plus strictes et la comptabilisation prudente des prêts douteux par la banque.

Une capitalisation adéquate : le ratio Tier 1 à la fin du S1 2021 de SGMB se compare bien à ses pairs. Cependant, les coussins de fonds propres ne sont adéquats, qu'en comparaison avec le secteur.

Financement et liquidité adéquats : semblable à ses pairs, SGMB est principalement financée par les dépôts des clients. Ceux-ci proviennent entièrement du Maroc et représentaient 71% du financement total à fin S1 2021.

FACTEURS DE SENSIBILITE DES NOTES : NOTE DE SOUTIEN

Février 2022 :

Fitch a retiré la note de soutien de SGMB de « 3 » car elle n'est plus pertinente pour l'agence suite à la publication de ses critères de notation bancaire mis à jour le 12 novembre 2021.

FACTEURS DE SENSIBILITE DES NOTES : NOTES NATIONALES

Février 2022 :

Une dégradation de la note de soutien de SGMB pourrait résulter d'un abaissement de plusieurs crans de la note IDR de SG ou d'une réduction de la propension de SG à soutenir SGMB, deux situations que Fitch considèrent peu probables actuellement.

II. Gouvernance de Société Générale Marocaine de Banques

II.a. Assemblées Générales

Les modes de convocation, les conditions d'admission, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de Société Générale Marocaine de Banques sont conformes à la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales qui sont qualifiées d'Ordinaires ou d'Extraordinaires, selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre. Toute assemblée Générale



représente l'universalité des actionnaires et leurs délibérations obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents, incapables ou privés de droit de vote.

Aucune disposition spécifique d'acquisition de droits de vote doubles n'est prévue par les statuts.

En outre, les statuts ne prévoient pas d'autres dispositions spécifiques et dérogoires à la loi 17-95 relative à la SA telle que modifiée et complétée régissant les Assemblées Générales.

II.a.1. Mode de convocation

L'article 17 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques stipule en matière d'Assemblée des actionnaires que : « les Assemblées Générales sont convoquées par le Directoire. (...) La convocation est faite, trente (30) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée des actionnaires, par un avis inséré dans un journal figurant dans la liste fixée par application du Dahir n° 1-12-55 du 14 safar 1434 (28 décembre 2012) portant promulgation de la loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne,(...) ».

II.a.2. Conditions d'admission

L'article 19 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques prévoit que « l'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions. Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et à la condition d'une inscription de ses actions au registre des actions nominatives tenu par la société, cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Nul ne peut représenter un actionnaire s'il n'est pas lui-même actionnaire. Toutefois, en plus de pouvoir se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, tout actionnaire peut aussi se faire représenter par son conjoint, un ascendant ou descendant ou par la personne morale dûment habilitée gérant le portefeuille des valeurs mobilières de l'actionnaire concerné.

Le mandat est donné pour une seule Assemblée d'actionnaires. Toutefois, il peut être donnée pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

Pour toute procuration d'un actionnaire adressé à la société sans indication de mandataire, le Président de l'assemblée émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés par le Conseil de Surveillance et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens qu'il lui indique ».

II.a.3. Ordre du jour

Selon l'article 18 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques : « L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social fixée par la loi et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut néanmoins, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Directoire et procéder à leur remplacement ».

II.a.4. Conditions d'exercice de droit de vote

Selon l'article 21 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques : « Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Au cas où des actions seraient nanties, le droit de vote est exercé par leur propriétaire.

La société ne peut valablement voter avec ses propres actions par elle souscrites, acquises ou prises en gage. »

II.a.5. Calcul du quorum

Selon l'article 21 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques : « Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée. Dans tous les cas, il est fait déduction



des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi, (...) La Société ne peut valablement voter avec ses propres actions par elle souscrites, acquises ou prises en gage. Il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum. (...)

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification conformément à la loi ».

II.a.6. Assemblées Générales Ordinaires

Attributions de l'AGO :

Selon l'article 22 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques : « L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statue sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Directoire ou du Conseil de Surveillance et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire. (...)

- Elle discute, approuve, redresse ou rejette les états de synthèse ;
- Elle fixe les prélèvements à effectuer pour la constitution ou l'augmentation de tous les fonds de réserve et de prévoyance et décide tous reports à nouveau, totaux ou partiels, des bénéfices d'un exercice sur un exercice suivant ;
- Elle fixe les dividendes à répartir sur proposition du Directoire ;
- Elle nomme, révoque, remplace ou réélit les Commissaires aux Comptes ; elle leur donne quitus ou décharge ; Elle nomme les membres du Conseil de Surveillance ; (...) » ;
- Elle détermine le montant des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance et la rémunération des Commissaires aux Comptes ;
- Elle approuve les conventions prévues par l'article 93 de la loi sur les sociétés anonymes ;
- Elle autorise tous emprunts par voie d'émission d'obligations autres que celles convertibles en actions.

Quorum de l'AGO :

Selon l'article 22 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques : « (...) L'assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Si elle ne réunit pas ce quorum, une nouvelle assemblée est réunie sur une deuxième convocation, auquel cas aucun quorum n'est requis et elle délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée ». Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés »

II.a.7. Assemblées Générales Extraordinaires

Attributions de l'AGE :

Selon l'article 23 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques : « L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à apporter aux statuts toutes modifications, quelles qu'elles soient, autorisées par la loi.

Elle peut décider notamment :

- La fusion avec d'autres sociétés constituées ou à constituer ou l'absorption de toutes sociétés quel que soit leur objet ;
- Le transfert ou la vente à tout tiers ou l'apport à toute société de l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs de la société ;
- La transformation de la société en société de toute autre forme ; (...) »

Quorum de l'AGE :

Selon l'article 23 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques : « (...) L'assemblée Générale Extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation la moitié et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée et se tenir valablement avec la présence ou la représentation d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. »



II.b. Organes de surveillance

Société Générale Marocaine de Banques est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance de droit privé et régie par la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés et également par la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée.

Le Conseil de Surveillance a pour mission principale de s'assurer que la marche de la Banque s'exerce conformément à la réglementation et à la stratégie arrêtée. Il est le responsable en dernier ressort de la solidité financière de l'établissement et opère, à cet effet, à toute période de l'année, aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns.

Composition du conseil de surveillance

Selon l'article 14 des statuts de SGMB, le conseil de surveillance est composé de trois (3) membres au moins et de douze (12) membres au plus, tous choisis parmi les actionnaires (hormis les membres indépendants).

Nomination et révocation

Selon l'article 14 des statuts de SGMB : « Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. (...) La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est fixée à Quatre années. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire. »

Nombre d'actions requis pour siéger au Conseil de Surveillance

Hormis les membres indépendants, chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'au moins une (1) action de la Société pendant toute la durée de ses fonctions.

Si, au jour de sa nomination, un membre du Conseil de Surveillance n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois. (...) »

Pouvoirs du Conseil de Surveillance

Selon l'article 14 des statuts de SGMB : « Le Conseil de Surveillance décide des grandes orientations de la Société et exerce le contrôle permanent de la gestion de la société faite par le Directoire, dans les conditions prévues par la loi. A cet effet, il opère, à toute époque de l'année, les vérifications et contrôles qu'il juge opportun et se fait communiquer les documents qu'il estime utiles pour l'accomplissement de ses missions. (...) »

Quorum et majorité

Selon l'article 14 des statuts de SGMB : « Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil de Surveillance est requise. (...) Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre du Conseil de Surveillance disposant d'une voix ; la voix du Président de séance est prépondérante en cas de partage. (...) »



II.b.1. Composition du Conseil de Surveillance

Au 30 juin 2022, le Conseil de Surveillance se compose des membres suivants :

| Statut au sein du Conseil de Surveillance | Prénoms, Noms | Date de cooptation par le CS / ratification lors de l'AGO | Date de l'AGO ayant renouvelé le mandat | Date de fin du mandat en cours | Fonction Principale |
|---|---------------------------------|--|---|-----------------------------------|---|
| Président(*) | Laurent GOUTARD | Cooptation : CS du 14 juin 2019 Ratification : AGO du 31 août 2020 | - | AGO statuant sur les comptes 2022 | Directeur des réseaux bancaires internationaux, région Afrique, bassin méditerranéen et outre-mer – Groupe Société Générale |
| Membre | Abdelaziz TAZI | - | 30 mai 2019 | AGO statuant sur les comptes 2022 | Membre du Conseil de Surveillance |
| Membre | Jean-Luc PARER | - | 30 mai 2019 | AGO statuant sur les comptes 2022 | Membre du Conseil de Surveillance |
| Membre | Layla M'ZALI | - | 31 août 2020 | AGO statuant sur les comptes 2023 | Administrateur DEVECO SOUSS |
| Membre Indépendant | Abdel Aziz THIAM ⁽¹⁾ | Cooptation : CS du 23 novembre 2018 Ratification : AGO du 30 mai 2019 | 31 août 2020 | AGO statuant sur les comptes 2023 | Directeur Régional West Africa Groupe NAVITRANS |
| Membre | Alexandre MAYMAT | - | 30 mai 2019 | AGO statuant sur les comptes 2022 | Directeur Global Transaction and Payment Services de Société Générale |
| Membre Indépendant | Driss BENHIMA ⁽¹⁾ | - | 30 mai 2019 | AGO statuant sur les comptes 2022 | Président du Conseil d'Administration AMAKINE DE TRAVAUX RBATIS |
| Membre Indépendant | Ghita LAHLOU ⁽¹⁾ | - | 30 mai 2019 | AGO statuant sur les comptes 2022 | Administrateur Directeur Général de filiales du Groupe SAHAM |
| Membre | Clara LEVY BAROUCH | Cooptation : CS du 30 mars 2017 Ratification : AGO du 17 mai 2017 | 24 mai 2021 | AGO statuant sur les comptes 2024 | Directrice financière déléguée du Groupe Société Générale |
| Membre Indépendant | Khalida AZBANE ⁽¹⁾ | Cooptation : CS du 14 juin 2019 Ratification : AGO du 31 août 2020 | - | AGO statuant sur les comptes 2022 | PDG du groupe AZBANE |
| Membre | Ingrid BOCRIS | Cooptation : CS du 22 mars 2019 Ratification : AGO du 30 mai 2019 | 31 août 2020 | AGO statuant sur les comptes 2023 | Directeur Général Adjoint et Membre du Comité Exécutif de Sogecap, Groupe Société Générale |

Source : SGMB

(1) Membres indépendants du Conseil de Surveillance

(2) (*) La nomination de Laurent Goutard en tant que nouveau Président du Conseil de Surveillance a été actée par le Conseil lors de sa réunion du 25 mars 2022.

Le Conseil de Surveillance peut s'adjoindre de tiers conseillers actionnaires ou non et peut, en outre, constituer en son sein et avec les concours de ces conseillers, des comités techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis.

II.b.2. Curriculum Vitae des membres du Conseil de Surveillance

M. Laurent GOUTARD - Président du Conseil de Surveillance (*)



Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise d'économie de l'Université de Paris Dauphine.

Fonctions précédentes :

- Directeur de la Banque de Détail France de SOCIETE GENERALE et membre de Comité Exécutif ;
- Directeur du Réseau France de SOCIETE GENERALE ;
- Directeur Général de la KOMERCNI BANKA
- Membre du Comité de Direction Groupe SOCIETE GENERALE ;
- Président du Directoire et Directeur Général Adjoint de la KOMERCNI BANKA ;
- Administrateur Directeur Général puis Président du Directoire de la SGMB ;

Autres mandats :

- Directeur des réseaux bancaires internationaux, Région Afrique, Bassin Méditerranéen et Outre-mer – AFMO- SOCIETE GENERALE ;
- Président du Conseil d'Administration & Administrateur SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AFRIQUE DE L'OUEST ;
- Président du Conseil d'Administration & Administrateur SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CÔTE D'IVOIRE ;
- Administrateur Société GENERALE CAMEROUN ;
- Administrateur de FRANFINANCE ;
- Administrateur TREEZOR SAS ;
- Administrateur UNION INTERNATIONALE DES BANQUES ;
- Administrateur Société Générale Côte d'Ivoire

(*) La nomination de Laurent Goutard en tant que nouveau Président du Conseil de Surveillance a été actée par le Conseil lors de sa réunion du 25 mars 2022.

M. Abdelaziz TAZI - membre du Conseil de Surveillance

Diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Paris (HEC Paris).

Fonctions précédentes :

- Directeur à l'Office de Commercialisation et d'Exportation « OCE » ;
- Directeur Central à SGMB ;
- Administrateur Directeur Général à SGMB ;
- Vice-Président Directeur Général à SGMB ;
- Président Directeur Général à la SGMB ;

Autres mandats :

- Membre du Conseil d'administration de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux.
- Président Directeur Général de VENTEC MAROC ;
- Administrateur d'EQDOM ;
- Administrateur de SOGELEASE MAROC ;
- Administrateur de GRAS SAVOYE ;
- Administrateur d'INVESTIMA ;
- Administrateur de DOUNITEX ;
- Administrateur de VM SECURITE ;
- Administrateur d'ECOWELL ;
- Administrateur de MCS.

M. Alexandre MAYMAT- Membre du Conseil de Surveillance



Diplômé de l'ENSEA Paris Tech et titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'école polytechnique.

Fonctions précédentes :

- Responsable de la région Afrique, Méditerranée et Outre-mer, Banque et services financiers internationaux, SOCIETE GENERALE ;
- Président du Conseil d'Administration d'INVESTIMA ;
- Directeur général de SG Cameroun ;
- Directeur régional de la région Franche-Comté de la banque de détail en France, SOCIETE GENERALE ;
- Directeur du Centre d'Affaires Entreprises de la Direction Régionale de Paris Bourse, SOCIETE GENERALE ;
- Inspecteur principal, SOCIETE GENERALE ;

Autres mandats :

- Administrateur et Président Société Générale Factoring;
- Administrateur CREDIT DU NORD
- Membre du Conseil d'administration TRANSACTIS
- Vice-Président TRANSACTIS.

M. Jean-Luc PARER- Membre du Conseil de Surveillance

Diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Paris (HEC Paris) en 1976 et titulaire d'un master en droit de l'université Paris I en 1977.

Fonctions précédentes :

- Co-chef et chef de la Division des marchés financiers et du financement de SG Banque de Financement et d'Investissement ;
- Responsable du pôle Global Finance de Société Générale Banque de Financement et d'Investissement ;
- Directeur de la Banque de détail à l'international de la Société Générale ;
- Co-Responsable des services bancaires et financiers internationaux et de l'assurance de Société Générale ;
- Conseiller du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués du Groupe Société Générale ;
- Président du conseil de surveillance de SPLITSKA BANKA (banque croate vendue par Société Générale en juin 2017) ;
- Membre du Bureau de la COFACE ;
- Président du Conseil d'Administration du CALIF (banque française du groupe SG) ;
- Président du Conseil d'Administration de SOGEPROM (promoteur immobilier du groupe SG).

Autres mandats :

- Administrateur de PJSC ROSBANK ;

Mme Ingrid BOCRIS - Membre du Conseil de Surveillance

Diplômée de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris en 1997, option Finance.

Fonctions précédentes :

- Directeur Marketing et Digital à la Banque de Retail à l'International (Europe, Afrique, Russie) de la Société Générale ;
- Directeur de Cabinet du Pôle Banque et Services Financiers à l'International (Assurances et Services de financement) de la Société Générale ;
- Directeur Marketing et Développement de SOGECAP, filiale du Groupe Société Générale ;
- Responsable Activité Epargne de SOGECAP, filiale du Groupe Société Générale ;
- Senior Manager chez BEARING POINT.

Autres mandats :



- Administrateur Directeur Général ORADEA VIE
- Président MOOSHOT INTERNET
- Administrateur de SOGESSUR
- Administrateur de UIB ASSURANCES
- Membre du Conseil de Surveillance: NEW PRIMONIAL HOLDING 2
- Membre du Conseil de Surveillance de DIGITAL INSURE SERVICES

Mme Clara LEVY-BAROUCHE - Membre du Conseil de Surveillance

Diplômée de l'Ecole Supérieure de Commerce de Reims en 1997, et titulaire d'un diplôme de l'Executive Program de l'INSEAD.

Fonctions précédentes :

- Directeur Financier de CREDIT DU NORD ;
- Directeur Financier Adjoint de CREDIT DU NORD ;
- Responsable du Contrôle permanent Comptable et Réglementaire du Groupe CREDIT DU NORD ;
- Senior Manager en Audit et Conseil – Spécialisation Banque à ERNST & YOUNG ;
- Administrateur de la société ETOILE GESTION ;
- Administrateur de la société SOCIETE GENERALE PROMOTION FINANCEMENT IMMOB ;
- Administrateur de la société ETOILE ID ;
- Président de la société SOCIETE FINANCIERE D'ANALYSE ET DE GESTION ;
- Administrateur de la société ANTARIUS.

Autres mandats :

- Administrateur et Président du Conseil d'administration de Société Générale SFH
- Administrateur et Président du Conseil d'administration de Société Générale SCF
- Membre du Conseil de Surveillance SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT

Mme Layla M'ZALI - Membre du Conseil de Surveillance

Médecin et gérante des sociétés du Groupe M'ZALI.

Fonctions précédentes :

Néant.

Autres mandats :

- Directeur Général de DEVECO SOUSS.
- Président du Conseil d'Administration de Gamma Motors
- Cogérante de Nord Sud
- Cogérante de OMA HOLDING
- Cogérante de MARIMBO
- Cogérante de YASMINA BUS
- Cogérante de MZALIA

Mme Ghita LAHLOU - Membre indépendant du Conseil de Surveillance

Diplômé de l'Ecole Centrale de Paris en 1991.

Fonctions précédentes :

- Administrateur Directeur Général de filiales du Groupe SAHAM (Phone Group, Saham Assurance Maroc, Pôle Distribution, Saham Santé, Saham Education, Saham SA, Fondation Saham) ;
- Membre du Conseil d'Administration de la CGEM entre 2012-2015 ;
- Directeur des Achats, des Ressources Humaines et du Marketing de MARJANE ;



- Directeur des Ressources Humaines et de la communication du Groupe ONA ;
- Chargée de Mission auprès du Directeur Général du Groupe ONA ;
- Administrateur Directeur Financier d'ALTAIR Maroc ;
- Consultante Finances et Organisation chez ARTHUR ANDERSEN ;
- Membre du Comité Directeur de la FMSAR (Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurances) entre 2007 et 2011.

Autres mandats :

- Administrateur INTERNATIONAL EDUCATION GROUP –IEG
- Directeur Général MEDIA NETWORK FUND
- Président du Conseil d'Administration SAHAM SUPPORT SERVICES
- Président du Conseil d'Administration MEDIA NETWORK FUND
- Directeur SANA EDUCATION LIMITED
- Directeur Général SAHAM SUPPORT SERVICES
- Administrateur SAHAM EDUCATION FUND
- Président du Conseil d'Administration SAHAM OUTSOURCING SERVICES FUND
- Directeur Général SAHAM OUTSOURCING SERVICES FUND
- Administrateur FONDATION SAHAM
- Administrateur MAJOREL Luxembourg
- Administrateur IMMORANTE
- Membre du Conseil de Surveillance WITAMAX
- Président du Conseil de Surveillance WITAMAX

Mme Khalida AZBANE - Membre indépendant du Conseil de Surveillance

Diplômé en Chimie Organique de l'ISIPCA en 1985 et titulaire d'un diplôme en Management de Tsukuba University à Tokyo en 1993.

Fonctions précédentes :

- Directeur General au sein du GROUPE AZBANE ;
- Membre du Conseil d'Administration de Mena Business Women Network (Mena BWN) ;
- Vice-Présidente des Relations Internationales & Institutionnelles de L'AFEM ;
- Membre du Conseil d'Administration du Conseil National du Commerce Extérieur (CNCE) ;
- Vice-Présidente à la Confédération Générale des Entreprises du MAROC (CGEM) ;
- Représentation du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) à l'ONU New York.

Autres mandats :

- Président Directeur General Laboratoire AZBANE ;
- Administrateur indépendant de l'assurance GRAS SAVOYE ;
- Administrateur indépendant de la société SONASID (Groupe AL Mada) ;

M. Driss BENHIMA- Membre indépendant du Conseil de Surveillance

Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique de Paris en 1977 et des Mines de Paris en 1978.

Fonctions précédentes :

- Président Directeur Général de la Royal Air Maroc (RAM) ;
- Directeur Général de l'Agence de Développement des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume ;
- Gouverneur de la Région du Grand Casablanca ;
- Ministre des Transports, du Tourisme et de la Marine Marchande, de l'Energie et des Mines ;



- Directeur Général de l'Office Nationale de l'Electricité (ONE) ;
- Administrateur Délégué de la filiale marocaine du Groupe Air Liquide ;
- Directeur des exploitations minières de Khouribga au sein de l'OCP.

Autres mandats :

- Président du Conseil d'Administration d'Air Liquide Maroc ;
- Président du Conseil d'Administration d'AMAKINE DE TRAVAUX RBATIS SA ;
- Administrateur de NEXANS MAROC ;
- Administrateur de ASK GRAS SAVOYE ;
- Administrateur de SG Cameroun.

M. Abdel Aziz THIAM - Membre indépendant du Conseil de Surveillance

Ingénieur diplômé de l'Ecole Centrale de Paris en 1979.

Fonctions précédentes :

- Vice-Président de NCT NECOTRANS ;
- Ministre des transports de Côte d'Ivoire ;
- Directeur Général – SITARAIL (Groupe Bolloré) ;
- Président Directeur Général – Société Ivoirienne de Chemin de Fer (SICF) ;
- Directeur Général – CCGA Dumez Côte d'Ivoire ;
- Directeur Régional chargé des Chemins de fer – Groupe Bolloré Division Terrestre International.

Autres mandats :

- Président du Conseil d'administration Compagnie Ivoirienne d'Avitaillement Maritime ;
- Président du Conseil d'Administration de l'Africaine Institut de Développement et d'Economie ;
- Administrateur de Société Générale Côte d'Ivoire ;
- Administrateur de ASK GRAS-SAVOYE.

II.b.3. Critère d'indépendance et de parité Hommes / Femmes des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le processus de nomination et de renouvellement des membres du Conseil de Surveillance est pris en charge par le Comité des Nominations et de Rémunération qui soumet ses propositions au Conseil de Surveillance et à la charge pour ce dernier de les soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Société Générale Marocaine de Banques compte quatre (4) membres indépendants, répondant ainsi aux critères prédéfinis dans la circulaire de Bank Al-Maghrib du 5/W/2016 du 10 juin 2016, fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration ou de surveillance des établissements de crédit, exigeant l'indépendance du tiers (1/3) des membres du Conseil de Surveillance. Il s'agit de :

- Madame Ghita LAHLOU
- Madame Khalida AZBANE
- Monsieur Driss BENHIMA
- Monsieur Abdel Aziz THIAM

La qualité d'Administrateur Indépendant ainsi que les conditions et les modalités de désignation répondent à l'ensemble des critères fixés.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance est composé de 11 administrateurs dont 5 femmes, soit un taux de féminisation de 45,5%. Cette diversité fait partie des priorités de Société Générale Marocaine de Banques, nourrissant ses valeurs depuis des années.

II.b.4. Rémunérations octroyées aux membres des organes de surveillance



Au cours des 3 derniers exercices, l'assemblée générale ordinaire statuant conformément aux dispositions légales et statutaires, a fixé le montant brut des jetons de présences alloués au conseil de surveillance.

L'Assemblée Générale Ordinaire a fixé le montant brut des jetons de présence à allouer au Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2021 à un montant global de 6,12 MMAD.

La rémunération du Conseil de Surveillance au titre des trois derniers exercices se détaille comme suit :

| En MMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--------------------|------|------|------|
| Jetons de présence | 5,62 | 6,08 | 6,12 |

Source : SGMB

Il est à noter que les membres du Conseil de Surveillance n'ont perçu aucune rémunération exceptionnelle au cours des 3 derniers exercices outre les jetons de présence.

II.b.5. Prêts accordés aux membres des organes de surveillance

L'encours de crédits accordés aux membres du Conseil de Surveillance s'élève à 35,17 MMAD à fin 2020 et à 14,86 MMAD à fin 2021. Les prêts accordés sur les trois derniers exercices se présentent comme suit :

| En MMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|-------|-------|-------|
| Prêts accordés aux membres du Conseil de Surveillance | 36,43 | 35,17 | 14,86 |

Source : SGMB

II.b.6. Comités issus du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance peut constituer en son sein, et avec le concours de ses membres, des Comités Techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis.

Il est rendu compte aux séances du Conseil de Surveillance de l'activité de ces Comités et des avis ou recommandations formulés.

Le Conseil de Surveillance fixe la composition, les attributions et, le cas échéant, la rémunération des conseillers et des membres des Comités Techniques qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

Société Générale Marocaine de Banques compte trois comités techniques :

II.b.6.1. Comité des Risques

| | |
|--------------------------|---|
| Membres du comité | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un membre indépendant du Conseil de Surveillance, Président du Comité en la personne de Monsieur Abdel AZIZ THIAM ; ▪ 4 membres du Conseil de Surveillance : <ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Abdel Aziz THIAM • Monsieur Abdel Aziz TAZI • Madame Ingrid BOCRIS • Monsieur Jean-Luc PARER |
| Secrétaire | Le Directeur des Risques local. |
| Périodicité | Trimestrielle |
| Attributions | <p>Le Comité des Risques est chargé notamment d'assister le Conseil de Surveillance dans son rôle de surveillance des risques auxquels SGMB est exposée au regard de l'appétit pour le risque préalablement défini, du respect de la stratégie et de la conformité à la réglementation relative au risque. Il est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyser périodiquement l'organisation et le fonctionnement de la filière risques de la banque ; ▪ Valider les orientations de la politique de crédit de la banque ; |



- Examiner le portefeuille d'engagements :
 - Analyse du portefeuille de Risques Souverains et de Crédits ; Retail et non Retail ;
 - Suivi et évolution des plus importantes expositions de la banque ;
 - Suivi des engagements irréguliers ;
 - Suivi des principaux risques sensibles ;
 - Suivi des engagements Retail et non Retail en défaut ;
 - Suivi et appréciation du niveau de provisionnement des contreparties ainsi que de l'efficacité du recouvrement.
- Analyser le Coût Net du Risque de la banque et son évolution au regard de la politique de crédit ;
- Suivre le respect des ratios réglementaires (division des risques, concentration...);
- Etablir un reporting spécifique au Conseil de Surveillance sur les risques encourus sur les apparentés et les parties liées (en cas d'irrégularité) ;
- Faire part au Conseil de Surveillance des résultats des stress tests.

Réunions tenues

- Le comité a tenu 4 réunions courant l'exercice 2021 et 2 réunions courant le premier semestre 2022. Les principaux points examinés sont les suivants :
- Approbation des orientations de la politique de crédit de la banque, et des seuils et limites d'encadrement des différents risques (risques de crédit, structurels, de marché et opérationnels), définis dans le cadre de l'appétit pour le risque.
 - Suivi du respect de ces seuils et limites d'encadrement et des ratios réglementaires.
 - Analyse du dispositif de gestion des risques, et du fonctionnement du recouvrement.
 - Examen du portefeuille d'engagements, des principaux indicateurs de risques et des décisions prises par la Direction des Risques du Siège sur les grands dossiers.
 - Analyse des résultats des stress test.

II.b.6.2. Comité d'Audit et des Comptes

Membres du comité

- Un membre indépendant du Conseil de Surveillance, Président du Comité en la personne de Madame Ghita LAHLOU ;
- 3 membres du Conseil de Surveillance :
 - Madame Ghita LAHLOU ;
 - Madame Clara LEVY-BAROUCHE ;
 - Jean Luc PARER ;

Secrétaire

Le Secrétaire du Conseil de Surveillance : Mme Imane CHAKIR

Périodicité

Trimestrielle

Attributions

- Le comité d'audit et des comptes est responsable de la surveillance et de l'évaluation de la mise en œuvre des dispositifs de contrôle permanent et de contrôle périodique. Il donne périodiquement son avis sur l'organisation et le fonctionnement du contrôle interne (périodique et permanent) de la



banque et propose au Conseil de Surveillance les adaptations pertinentes ;

▪ Examine les travaux du Contrôle Permanent :

- Suivi de l'efficacité de la Surveillance Managériale :
 - ✓ Respect des procédures ;
 - ✓ Surveillance des comptes sensibles ;
 - ✓ Gestion des suspens ;
- Suivi de la gestion et de la prévention des Risques Opérationnels :
 - ✓ Risques de fraude internes et externes ;
 - ✓ Risques d'exécution ;
 - ✓ Sécurité du personnel et des équipements ;
 - ✓ Gestion de la continuité d'activité et gestion de crise ;
 - ✓ Sécurité des systèmes d'information ;
- Suivi des risques de non-conformité :
 - ✓ Suivi de l'évolution de l'environnement légal et réglementaire ;
 - ✓ Respect des obligations en matière de Connaissance client (KYC) ;
 - ✓ Suivi des règles de lutte contre le blanchiment d'argent et la lutte contre le financement du terrorisme ;
- Suivi des Risques juridiques majeurs.
- Examen des travaux du Contrôle Permanent niveau 2

▪ Examine les travaux du Contrôle Périodique :

- Appréciation du plan d'audit annuel en s'assurant que la méthodologie d'élaboration permette une détection et une couverture adéquates des zones de risques et proposition au Conseil de Surveillance pour validation ;
- Suivi des moyens et de la réalisation du plan d'audit interne ;
- Examen des synthèses des missions achevées depuis le dernier comité et des plans d'actions proposés ;
- Suivi de la mise en œuvre, selon les échéances fixées, des préconisations du contrôle périodique.

▪ Autres sujets entrant dans les attributions du comité :

- Examiner les synthèses des missions externes (régulateur...) ainsi que les préconisations effectuées et les plans de mise en œuvre ;
- Examiner les risques structurels de la banque (liquidité et refinancement, risque de taux) ;
- Proposer au Conseil de Surveillance la nomination des Commissaires aux Comptes ;
- Examiner le projet d'arrêté des comptes annuels, semestriels, et trimestriels, les conditions de leur établissement (principes, méthodes), et les réserves éventuelles ;
- Examiner le dispositif de traitement des réclamations, l'évolution de celles-ci et les actions correctrices mises en place ;
- Examiner les délais de délivrance des mailenvées



Réunions tenues

Dans le cadre de ses missions, le Comité d'Audit et des Comptes s'est tenu 4 fois courant l'année 2021 et 2 réunions courant le premier semestre 2022 et a fait part au Conseil de Surveillance de :

- Son avis sur l'organisation et le fonctionnement du contrôle interne ;
- Son appréciation des travaux effectués par le Contrôle Permanent et le Contrôle Périodique (efficacité de la Supervision Managériale, gestion des Risques Opérationnels, adéquation des dispositifs de sécurité, de suivi des risques de non-conformité et des risques juridiques, principales faiblesses relevées par l'audit interne et externe ainsi que la pertinence et l'état de mise en œuvre des préconisations de l'audit interne et externe) ;
- Son appréciation du plan d'audit annuel (méthodologie, couverture des zones de risques et suivi des moyens pour sa réalisation) ;
- Son appréciation du dispositif de gestion des réclamations et des délais de délivrance des mainlevées.

II.b.6.3. Comité des Nominations et des Rémunérations

Membres du comité

- Un membre indépendant du Conseil de Surveillance, Président du Comité en la personne de Monsieur Driss BENHIMA;
- 3 membres du Conseil de Surveillance :
 - Monsieur Driss BENHIMA
 - Monsieur Laurent GOUTARD
 - Monsieur Alexandre MAYMAT

Périodicité

Semestrielle.

Attributions

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est en charge notamment de conseiller et d'assister le Conseil de Surveillance dans la conception et le suivi des systèmes de rémunération ainsi que le processus de nomination, de rémunération et de renouvellement de ses membres, de ceux du Directoire ainsi que des Directeur Généraux Adjoint de la banque. Ce comité est chargé notamment de :

- Evaluer annuellement la structure, la taille et la composition du Conseil de Surveillance et de soumettre des recommandations à ce dernier en vue de modifications éventuelles concernant la nomination ou la réélection de ses membres ;
- Proposer la désignation des membres du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale;
- Identifier et de soumettre au Conseil de Surveillance les situations de conflits d'intérêts qui émaneraient du processus de nomination ;
- Fixer la rémunération des membres du Conseil de Surveillance ;
- Fixer la rémunération des principaux dirigeants de la banque (membres du directoire et du Comité de Direction de la banque) ;
- Répartir l'enveloppe des jetons de présence, fixée par l'Assemblée Générale, entre les membres du Conseil de Surveillance en fonction de leur assiduité aux réunions ;
- Proposer la liste des bénéficiaires de stock-options.



| | |
|------------------------|---|
| | <p>Le comité est en charge également de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Examiner la politique générale d'évolution des rémunérations de la banque (au regard du contexte local) ainsi que les enveloppes de parts variables annuelles ; ▪ Examiner les dispositifs d'intéressement à long terme (Épargne salariale...); ▪ Analyser périodiquement les autres avantages consentis au personnel (véhicules de fonction, personnel de maison, retraites complémentaires, ...). |
| Réunions tenues | Dans le cadre de ses missions, Le Comité des Nominations et des Rémunérations s'est tenu 3 fois courant l'année 2021. |

II.b.6.4. Sous-comité d'Audit des Comptes de Dar Al Amane

| | |
|-------------------------------|---|
| Membres du sous-comité | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un membre indépendant du Conseil de Surveillance, Président du Comité en la personne de Madame Ghita LAHLOU ; ▪ 3 membres du Conseil de Surveillance : <ul style="list-style-type: none"> • Madame Ghita LAHLOU ; • Madame Clara LEVY-BAROUCHE ▪ Monsieur Jean-Luc PARER |
| Périodicité | Semestrielle |
| Attributions | <p>Le sous-comité d'Audit et des Comptes est chargé de la surveillance et de l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif de contrôle Interne de la fenêtre participative « Dar Al Amane ».</p> <p>Ce comité a été tenu deux fois courant l'exercice 2021 et une fois courant le premier trimestre 2022.</p> |

II.b.6.5. Sous-comité des risques Dar Al Amane

| | |
|-------------------------------|--|
| Membres du sous-comité | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un membre indépendant du Conseil de Surveillance, Président du Comité en la personne de Monsieur Abdel AZIZ THIAM; ▪ 4 membres du Conseil de Surveillance : <ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Abdel Aziz THIAM • Monsieur Abdel Aziz TAZI • Madame Ingrid BOCRIS • Monsieur Jean-Luc PARER |
| Périodicité | Semestrielle |
| Attributions | <p>Le sous-comité des Risques est chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des risques de la fenêtre participative « Dar Al Amane ».</p> <p>Ce comité a été tenu deux fois courant l'exercice 2021 et une fois courant le premier trimestre 2022.</p> |



II.c. Organes de direction

II.c.1. Pouvoir des organes de direction

L'article 13 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques stipule que : « Le Directoire est composé de deux (2) membres au moins et de cinq (5) membres au plus. Le nombre des membres du Directoire est fixé par le Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire sont des personnes physiques ; ils peuvent être choisis (i) parmi les actionnaires, (ii) en dehors des actionnaires ou (iii) parmi les membres du personnel de la Société. (...) Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance. Ils sont rééligibles (...)

La durée des fonctions du Directoire est de trois (3) ans, renouvelable sur décision du Conseil de Surveillance. A l'expiration de ce délai, les fonctions de tous les membres du Directoire cessent, y compris de ceux qui auraient été nommés, en cours de mandat, à la suite de vacance de siège.

(...) Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre en toute circonstance, au nom de la Société, toute décision concourant à la réalisation de son objet social et pour faire ou autoriser tout acte de gestion ou de disposition et ce, sous réserve des pouvoirs attribués par la loi et les statuts au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires. (...) Sous réserve des pouvoirs que la loi ou les statuts confèrent expressément aux Assemblées d'actionnaires, au Conseil de Surveillance ou au Directoire, le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire, qui portent alors le titre de Directeur Général (...).»

Conformément à la Loi 17-95 et aux statuts de la Banque, le Directoire dirige, dans les limites instaurées, la Banque et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Banque.

Le Directoire présente, une fois par trimestre au moins, au Conseil de Surveillance, un rapport qui retrace les principaux actes ou faits intervenus dans la gestion de la Banque.

Enfin, conformément aux dispositions de la Loi 17-95, le Directoire arrête, chaque année, les comptes de la Banque et établit un rapport de gestion qui est soumis au Conseil de Surveillance et à l'Assemblée Générale.

II.c.2. Le Directoire

A la veille de l'enregistrement du document de référence, la liste des membres du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques se décline comme suit :

| Noms et prénoms | Fonctions | Date de première nomination | Date de fin de mandat |
|------------------------|---|------------------------------------|-------------------------------------|
| Ahmed EL YACOUBI | Président du Directoire | 16/03/2018 | Conseil de Surveillance de Mai 2023 |
| Mohammed TAHRI | Directeur Général, membre du Directoire | 28/09/2017 | Conseil de Surveillance de Mai 2023 |
| François MARCHAL | Directeur Général et membre du Directoire | 16/03/2018 | Conseil de Surveillance de Mai 2023 |
| Asmae HAJJAMI | Directrice Générale et membre du Directoire | 23/11/2018 | Conseil de Surveillance de Mai 2023 |
| Ali BENKIRANE | Directeur Général Adjoint et membre du Directoire | 25/03/2022 | Conseil de Surveillance de Mai 2023 |

Source : SGMB

II.c.3. Comités issus du Directoire

II.c.3.1. Le Comité de Directoire



Le Directoire a mis en place le Comité de Directoire composé des Membres du Directoire. Peuvent participer également au Comité de Directoire :

- Les Directeurs Généraux Adjoins ;
- Le Secrétaire Général ;
- Le Directeur des Risques et Recouvrement ;
- Le COO ;
- Le Directeur de la SU Finance ;
- Le Directeur de la SU Communication ;
- Le Directeur de la SU RH ;
- Le Directeur de l'Inspection Générale et Audit ;
- D'autres invités selon le besoin.

Le secrétariat du Comité de Directoire est assuré par le Cabinet.

Dans une approche collégiale, les membres, chacun selon son périmètre, assistent le Directoire et assurent la coordination entre les différentes entités de la Banque (BU, SU et DR) en termes de stratégie, de politique de développement et de supervision du fonctionnement de la Banque.

Le Comité de Directoire se réunit de manière hebdomadaire. Il a pour principales missions de :

- Piloter les performances des entités de la banque et décider des actions susceptibles d'en améliorer les indicateurs ;
- Arbitrer les points remontés par les Membres ;
- Suivre les risques et engagements de la banque ;
- Suivre l'évolution des projets réglementaires et projets stratégiques de la Banque ;
- Traiter tous les sujets particuliers en fonction de leur importance et niveau en présence des Managers des entités concernées.

II.c.3.2.Le Comité de Direction Générale

Le Comité de Direction Générale est un comité bimensuel composé en plus des membres du Directoire, des Directeurs généraux adjoints. Il a pour objectif d'analyser et piloter l'activité et les résultats de la banque.

Il permet également de partager les sujets d'actualité dans les périmètres de chacun des membres ainsi que de partager les décisions importantes prises ou à prendre par les membres.

Par ailleurs, le Comité sera également un forum d'arbitrage pour les sujets remontés par les entités de la Banque

II.c.3.3.Le Comité Exécutif Groupe Société Générale Maroc

Le Directoire bénéficie du soutien du Comité Exécutif Groupe SGMB composé de :

- Membres du Directoire ;
- Directeurs Généraux Adjoins ;
- Directeurs de Business Unit ;
- Directeurs des Services Unit ;
- Délégués Régionaux.

Le Comité Exécutif Groupe SGMB a une vocation décisionnaire et informative et se réunit de manière mensuelle.

Le Comité Exécutif Groupe SGMB a pour principales missions de :

- Piloter la Banque et ses filiales et suivre leurs réalisations
- Assurer la communication entre le Directoire, les Délégations Régionales, les différentes Business Units et Services Units ;
- Suivre les risques et engagements de la Banque et ses filiales ;
- Suivre la qualité de service et les réclamations clients ;



- Réaliser les arbitrages nécessaires ;
- Arbitrer sur les points de son ressort et fixer les points à remonter en arbitrage au Directoire.

II.c.3.4.Le Comité de Direction Groupe Société Générale Maroc

Outre les comités de gestion, le Directoire a mis en place le Comité de Direction Groupe Société Générale Maroc composé de :

- Membres du Comité Exécutif ;
- Toute autre personne invité par le Directoire.

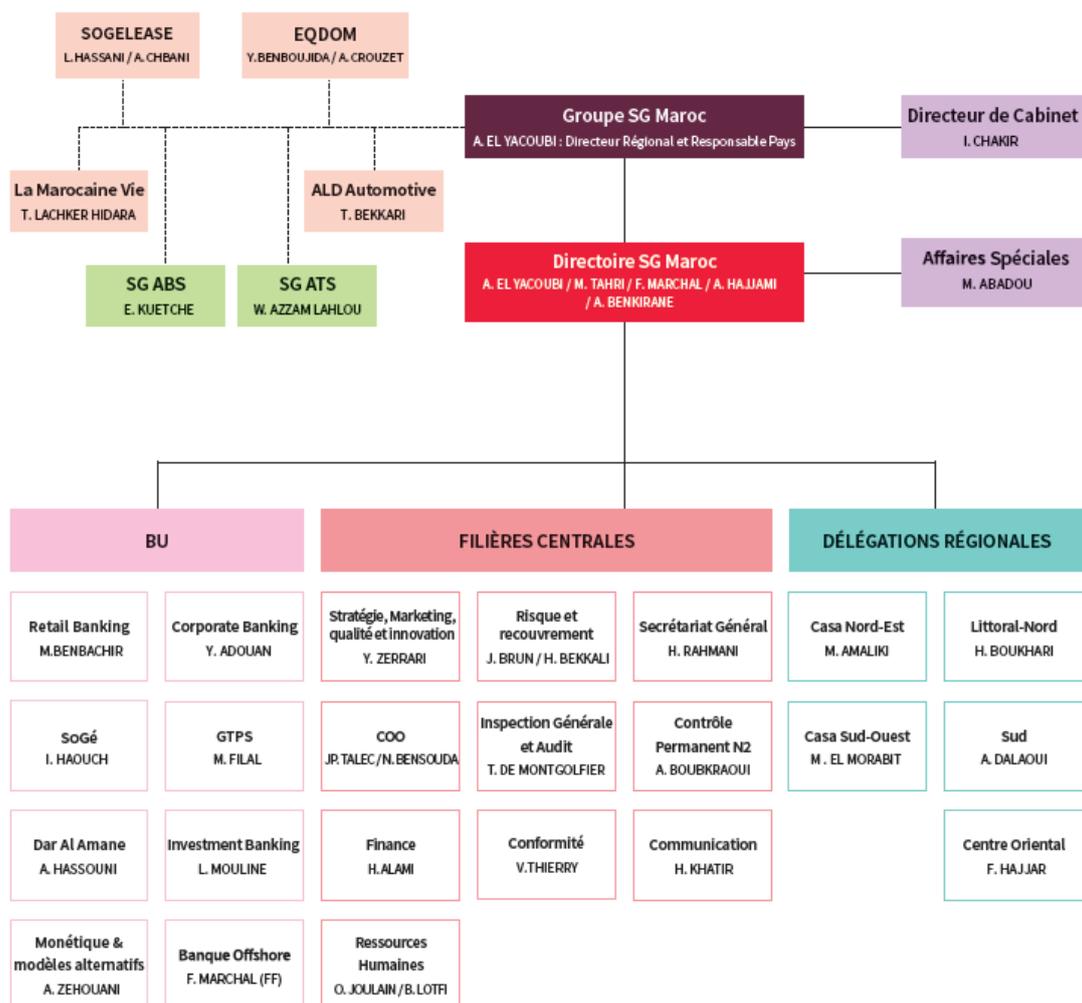
Le Comité de Direction Groupe Société Générale Maroc a une vocation de partage et de développement de synergies au niveau régional. Il se réunit de manière régulière sans fréquence définie et a pour principales missions de:

- Partager et communiquer les principales réalisations et évolutions du Groupe au Maroc ;
- Développer les synergies entre les différentes entités de la Banque et les filiales ;
- Mobiliser les opérationnels autour des principales orientations stratégiques du Groupe Société Générale Maroc.



II.c.4. Organigramme

Au 30 juin 2022, l'organigramme fonctionnel simplifié de Société Générale Marocaine de Banques se présente comme suit :



Source : SGMB

SGMB a fait évoluer son organisation, pour la rendre à la fois plus robuste, plus intégrée, mais aussi plus agile, apte à anticiper l'évolution des besoins et attentes de ses clients.

L'évolution de l'organisation répond donc à un double enjeu :

- Être plus agile, pour capter les opportunités de croissance en particulier dans le digital, réagir plus rapidement aux attentes du marché, et favoriser de nouveaux modes de travail et d'interactions, sources d'innovation ;
- Faire jouer à plein les synergies entre les métiers et filiales spécialisées pour renforcer la cohérence du Groupe « Région Maroc ».

Le nouveau modèle organisationnel mis en place en 2019 repose sur des principes directeurs s'appuyant sur des niveaux de délégations clairs de bout en bout sur chaque activité de la banque, des obligations de résultat et de



transparence sur l'exercice des délégations, une coopération renforcée entre les entités, une accélération et plus grande fluidité de la prise de décision et des arbitrages.

Concrètement, SGMB est désormais organisée autour de :

- Un Directoire, assurant un pilotage collégial de la stratégie de Société Générale Maroc, comprenant 5 membres : le Président du Directoire, 3 Directeurs Généraux et 1 Directeur Général Adjoint ;
- 10 « Services Unit » intervenant en tant que filières centrales et jouant un rôle normatif, de contrôle et de mutualisation sur l'ensemble de la région Maroc (banque et filiales) ;
- 8 « Business Unit », responsables du périmètre de leur activité de façon transversale, elles interviennent ainsi tant au niveau des décisions et de l'activité commerciale (développement du PNB et du fonds de commerce, maîtrise du coût du risque) que de l'exécution au quotidien (qualité des opérations, satisfaction clients...) ;
- 5 « Délégations Régionales », dont le rôle a été renforcé pour plus de rapidité de décision et de pertinence locale. L'axe régional est ainsi affirmé, en donnant plus d'autonomie aux Délégations Régionales.

II.c.5. CV des principaux dirigeants

Ahmed EL YACOUBI, Président du Directoire

Né en 1968, Ahmed EL YACOUBI est diplômé de l'école supérieure d'Ingénieurs d'Annecy et d'un EMBA HEC Paris. Il a débuté sa carrière chez SGMB en 1996, au sein de la Direction des Systèmes d'Information. En 2007, il prend la responsabilité du Secrétariat Général de la Banque, avant d'être nommé en 2012 Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources Générales et Banque de Flux.

Ahmed EL YACOUBI intègre en 2014 le siège du Groupe à Paris, en tant que Directeur Régional de l'Afrique de l'Ouest. Au-delà du développement commercial de la région, il participe au déploiement d'une stratégie d'innovation ambitieuse pour tout le continent africain, avec notamment la création du premier Laboratoire Innovation à Dakar ou encore le lancement de YUP, une solution de « mobile money » qui permet d'accéder à une gamme complète de services transactionnels et financiers, même sans avoir de compte bancaire.

Ahmed EL YACOUBI prend ses fonctions de Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques à compter du 1^{er} février 2018.

Depuis le 2 avril 2018, Ahmed EL YACOUBI occupe la fonction de Président du Directoire de SGMB.

Âgé de 54 ans, Ahmed EL YACOUBI est marié et père de 3 enfants.

| Mandats | |
|--|---|
| Type de mandat | Société |
| Président du Directoire | SOCIETE GENERALE MAROC |
| Président du Conseil d'Administration | NEMA CAPITAL |
| Membre du Conseil de Surveillance | SOGECAPITAL GESTION |
| Administrateur représentation de Société Générale Maroc | ALD AUTOMOTIVE LA MAROCAINE VIE SOGELEASE EQDOM INVESTIMA NEMA CAPITAL |
| Administrateur représentation de Investima | VENTEC |
| Administrateur | SOCIETE GENERALE SENEGAL |

Source : SGMB



François MARCHAL, Directeur Général et membre du Directoire

François MARCHAL est diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC) et est titulaire d'un DESS de Fiscalité Internationale de Paris II-Assas. Il a débuté sa carrière chez Société Générale en 2005, au sein de l'Inspection Générale. En 2011, il est nommé Inspecteur Principal.

En 2014, François MARCHAL est nommé Directeur Général Adjoint et Directeur Commercial de Société Générale Ghana. Il supervise les équipes dédiées à la clientèle Entreprises ainsi que le réseau d'agences de la banque présent dans les 10 régions du pays et contribue au Programme de Transformation de la filiale (recentrage du rôle des agences, centralisation des back-offices, création d'une équipe de Business Development Retail afin de développer la clientèle de salariés et fonctionnaires, mise à niveau et développement de l'offre Cash Management, déploiement de YUP Ghana, Etc.).

Depuis le 16/03/2018, François MARCHAL occupe la fonction de Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques.

Âgé de 42 ans, François MARCHAL est marié et père de 3 enfants.

| Mandats | |
|--|---|
| Type de mandat | Société |
| Directeur Général et membre du Directoire | SOCIETE GENERALE MAROC |
| Président du Conseil d'Administration | SOCIETE GENERALE OFFSHORE INVESTIMA SOGECAPITAL INVESTISSEMENT SOGECAPITAL PLACEMENT |
| Administrateur | SOGELEASE MAROC |
| Président du Conseil de Surveillance | SOGECAPITAL GESTION SOGECAPITAL BOURSE |
| Administrateur représentation de Société Générale Maroc | ATHENA COURTAGE FONCIMMO NEMA CAPITAL |

Source : SGMB

Mohamed TAHRI, Directeur Général et membre du Directoire

Titulaire d'une licence en sciences économiques et d'un DEA Monnaie, Finances, Banques, Mohamed TAHRI a débuté sa carrière en 1985 à la Société Générale Marocaine de Banques où il a occupé le poste d'inspecteur puis d'Inspecteur Principal en 1995, ensuite il occupe le poste de Responsable du Secrétariat du Conseil d'Administration de la banque, chargé des filiales et des participations. En 1999, il occupe le poste d'adjoint au Directeur de l'Agence Centrale puis il est nommé Directeur du Groupe Abdelmoumen.

En 2003, Mohamed TAHRI est nommé Directeur Régional de Rabat, puis Directeur du Pôle Banque des PME-PMI en 2007.

En 2009, Mohamed TAHRI est nommé Directeur du Pôle Réseau puis Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Réseau en 2012 et Directeur Général en Charge des Réseaux de Distribution en 2017. Il occupe actuellement le poste de Directeur Général.

Âgé de 60 ans, Monsieur TAHRI est marié et père de deux enfants.

| Mandats | |
|-----------------------|----------------|
| Type de mandat | Société |



| | |
|--|--|
| Directeur Général et membre du Directoire | SOCIETE GENERALE MAROC |
| Président du Conseil d'Administration | SOGELEASE MAROC ATHENA COURTAGE SOGEFINANCEMENT EQDOM |
| Administrateur | SOGELEASE MAROC EQDOM LA MAROCAINE VIE SOGEPAIEMENT |
| Membre du Conseil de Surveillance | SOGECAPITAL GESTION SOGECAPITAL BOURSE |
| Administrateur représentation de Société Générale Maroc | SOGECAPITAL INVESTISSEMENT |

Source : SGMB

Asmae HAJJAMI, Directeur Général et Membre du Directoire

Titulaire d'un Diplôme d'ingénieur d'Etat de l'Ecole Mohammedia des Ingénieurs en 1995, Asmae HAJJAMI a débuté sa carrière dans le conseil aux entreprises avant d'intégrer en 1999 Société Générale Marocaine de Banques où elle a occupé plusieurs postes.

En 2007, Asmae HAJJAMI est nommée Directeur des Flux Domestiques et du Cash Management, puis Directeur Régional Agadir en 2011.

En 2014, Asmae HAJJAMI est nommée Adjoint au Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources Générales et Banque de Flux en charge de la DPO, la DSI, la qualité et l'innovation.

En juin 2015, Asmae HAJJAMI est nommée Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources Générales et Banque de Flux.

En novembre 2018, Mme Asmae HAJJAMI intègre le directoire et devient Directeur Général de Société Générale Marocaine de Banques.

Âgée de 50 ans, Asmae HAJJAMI est mariée et mère de deux enfants.

| Mandats | |
|--|--|
| Type de mandat | Société |
| Directeur Général et membre du Directoire | Société Générale Maroc |
| Président du Conseil d'Administration | FONCIMMO SOGEPAIEMENT |
| Administrateur | SOGELEASE MAROC UIB |
| Administrateur représentation de Société Générale Maroc | SOCIETE GENERALE OFFSHORE SOCIETE GENERALE ABS SOCIETE GENERALE ATS EH ACMAR CMI |



Ali BENKIRANE Directeur Général Adjoint , Membre du Directoire (*)

(*) Nomination le 25 mars 2022, sous réserve agrément BAM

Né en 1977, Ali BENKIRANE est Diplômé de l'école Centrale Paris, il a débuté sa carrière professionnelle en tant que Consultant chez Accenture Paris avant de rejoindre Société Générale Maroc en 2003 à la Direction des Projets et de l'Organisation dont il prend la responsabilité en 2005.

En 2009, il prend la direction d'un Centre d'Affaire à Casablanca avant d'être nommé en 2011 Directeur Général Adjoint de SOGELEASE Maroc.

En 2015, il prend de nouvelles fonctions en tant que Directeur de la Banque de Financement et des Grandes Entreprises.

En 2018, il est nommé Directeur Général Adjoint de Société Générale Maroc en charge du Corporate. Depuis janvier 2022, A. BENKIRANE supervise également la BU GTPS.

Âgé de 45 ans, Ali BEKIRANE est marié et père de deux enfants.

| Mandats | |
|---|------------------------|
| Type de mandat | Société |
| Directeur Général Adjoint, membre du Directoire | Société Générale Maroc |
| Administrateur | SOGEPAIEMENT |

Source : SGMB

Mehdi BENBACHIR Directeur Général Adjoint en charge de la banque retail

Mehdi BENBACHIR est titulaire d'un Bachelor en Finance et Systèmes d'Information de Stern School of Business à New York University en 1999. Il débute sa carrière en banque d'affaires à New York pendant 5 ans. Il a ensuite participé au montage d'un fonds d'investissement spécialisé dans le financement de projets d'infrastructure au Maroc, avant de rejoindre Société Générale Maroc en 2005 au sein de la Direction des Grandes Entreprises puis en tant que Directeur des activités Conseil (fusions-acquisitions, opérations de marchés de capitaux Action et Dette, conseil en financement et restructuration financière).

En 2013, il est nommé Directeur de la Banque d'Investissement qui regroupe les métiers de Conseil, Gestion d'Actifs, Salles des Marchés, Intermédiation Boursière, Titres, Analyse et recherche et Capital Investissement.

En 2018, Mehdi BENBACHIR est nommé Directeur Général Adjoint en charge de la Banque d'Investissement, de la Stratégie, de la Qualité et de l'innovation.

En 2020, il est nommé Directeur Général Adjoint en charge du Retail (clientèle des particuliers, des professionnels et de la TPE).

Âgé de 47 ans, M. BENBACHIR est marié et père de deux enfants.

| Mandats | |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| Type de mandat | Société |
| Membre du Conseil de surveillance | SOGECAPITAL GESTION |
| Administrateur | SOCIETE GENERALE MAURITANIE |

Source : SGMB

II.c.6. Rémunération octroyée aux membres du comité exécutif**II.c.6.1. Rémunération brute**

La rémunération annuelle brute attribuée aux membres du comité exécutif (32 personnes) de SGMB au titre des trois derniers exercices s'établit comme suit :

| En MMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|---------|------|------|------|
|---------|------|------|------|



| | | | |
|--|-------|-------|-------|
| Rémunération annuelle brute attribuée aux membres du comité exécutif | 51,33 | 63,30 | 65,53 |
|--|-------|-------|-------|

Source : SGMB

II.c.6.2.Prêts accordés aux membres du comité exécutif

Les prêts accordés aux membres du comité exécutif sur les trois derniers exercices s'établissent comme suit :

| En MMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|-------|-------|------|
| Prêts accordés aux membres du comité exécutif | 67,32 | 90,04 | 92,2 |

Source : SGMB





PARTIE III. Activités de Société Générale Marocaine de Banques



I. Historique et faits marquants de Société Générale Marocaine de Banques

- Société Générale a ouvert ses premières agences à Tanger et Casablanca en 1913.
- A l'indépendance du Maroc, en 1956, Société Générale compte 3 agences et un effectif d'une quarantaine de personnes.
- En 1962, la Banque se transforme en établissement de droit marocain, appelé Société Générale Marocaine de Banques.
- La fusion avec la Société Marseillaise de crédit en 1965, et l'acquisition de 20% de la Société de Banque du Maghreb en 1971, marquent une nouvelle étape importante du développement de la Société Générale Marocaine de Banques. Elle élargit son réseau et étend ses activités.
- En 1973 est promulgué le dahir sur la marocanisation du capital et du conseil d'administration des sociétés exerçant au Maroc, donnant lieu à plusieurs changements au niveau de la gestion (notamment la présence de capitaux nationaux à hauteur de 51%) et de la redéfinition des lignes stratégiques de la Société Générale Marocaine de Banques.
- En 1974, la Société Générale Marocaine de Banques crée INVESTIMA holding de participations qui vise à accompagner les investisseurs marocains ou multinationaux dans la création ou le développement d'affaires industrielles et commerciales à travers des prises de participations financières.
- En 1981, la Société Générale Marocaine de Banques crée SOGELEASE, société de financement par crédit-bail.
- En 1995, la Société Générale Marocaine de Banques crée SOGEBOURSE, société d'intermédiation en bourse.
- En 1996, Société Générale Marocaine de Banques crée GESTAR société spécialisée dans la gestion de l'épargne collective. GESTAR est certifiée AIMR en 2002.
- En 1999, le groupe Société Générale rachète les parts d'Al Watanya et devient majoritaire dans la Société Générale Marocaine de Banques en détenant 51,9% des parts.
- L'année 1999 est aussi marquée par la création de FONCIMMO, Société immobilière et foncière du Groupe au Maroc.
- En juillet 2001, SOGECAP, 4^{ème} assureur français spécialisé en assurances de personnes et la Société Générale Marocaine de Banques acquièrent la majorité du capital de LA MAROCAINE VIE.
- L'année 2001 est également été marquée par le rachat d'ALD, société spécialisée dans la location longue durée et la gestion de flotte de véhicules, par Société Générale France. Le Groupe Société Générale devient alors propriétaire de la filiale marocaine d'ALD AUTOMOTIVE.
- En mai 2002, désirant renforcer sa présence au Maroc et se positionner sur le créneau du crédit à la consommation, le Groupe Société Générale rachète la participation du Groupe ONA dans EQDOM. Puis, à travers une OPA, il porte sa participation totale à 54%.
- En 2002, la Société Générale Marocaine de Banques crée SG TANGER OFF-SHORE, banque off-shore.
- En 2003, dans un souci permanent d'efficacité et de proximité avec sa clientèle, la Société Générale Marocaine de Banques réorganise son réseau de distribution et met en place neuf Directions Régionales.
- L'année 2005 voit la création d'ATHENA COURTAGE, courtier en assurance.
- En 2006, le Groupe Société Générale (France) rachète des actions détenues par la Mutuelle d'Assurance des Transports Unis et porte sa part dans le capital de Société Générale Marocaine de Banques à 53,2%.
- En 2006, afin de développer les interactions avec ses clients, la banque ouvre le 1er centre d'appels dans le secteur bancaire marocain et crée la structure SOGECONTACT.
- En 2007, Société Générale Marocaine de Banques adopte une nouvelle identité visuelle et le nom de marque commerciale du groupe : SGMB succède à Société Générale Marocaine de Banques.
- En 2008, deux opérations sur le capital sont réalisées : augmentation de capital par incorporation de réserves et augmentation de capital par apport en numéraire avec droit de souscription réservée aux actionnaires, portant ainsi le capital de la Banque au niveau actuel de MAD 2.050.000.000.
- En février 2009, SGMB et SOGECAP initient une offre publique de retrait volontaire sur les titres constituant le flottant en bourse de LA MAROCAINE VIE, dont la radiation de la cote est effective le 22 mai de la même année.
- Fin 2009 est lancée SOGEFACTORING, la ligne métier « Affacturage » de Société Générale Maroc, qui offre un service de gestion, de sécurisation et de financement des créances clients.



- Au 31 décembre 2010, la Banque change la dénomination sociale des sociétés GESTAR, SOGEBOURSE et SOGEPLACEMENT par respectivement SOGECAPITAL GESTION, SOGECAPITAL BOURSE et SOGECAPITAL PLACEMENT.
- En 2011, SGMB effectue une acquisition complémentaire de 40% du capital de SOGELEASE, portant ainsi sa participation dans le capital de la filiale à 100%.
- En septembre 2012, SGMB signe un partenariat avec la BERD pour le soutien des TPE et des PME. Ce partenariat porte sur le déblocage d'une enveloppe de financement de 20 MEuro.
- En 2012, SGMB ouvre un bureau de représentation à Milan - Italie. Avec cette représentation, SGMB vise à améliorer son positionnement auprès de la communauté des Marocains Résidant en Italie.
- SGMB est nommée « Meilleure banque au Maroc » par le magazine financier de référence internationale Euromoney.
- En 2013, SGMB procède à la création d'une structure dédiée à son activité Banque Privée. A cette occasion, elle signe un accord de partenariat avec le Groupe Société Générale (BHFMB) et Société Générale Private Banking (SGPB). Ce partenariat permettra à SGMB de bénéficier de l'accompagnement et de l'expertise de Société Générale Private Banking en matière d'offre et de dispositif dédié à la clientèle patrimoniale. En parallèle, SGMB ouvre 8 agences Banque Privée dans les principales villes du royaume afin de permettre à cette clientèle d'accéder à des services et conseils à haute valeur ajoutée pour la gestion de ses avoirs et de son patrimoine.
- L'année 2013 voit également la création de la filière internationale, regroupant l'ensemble des activités de SGMB à l'international.
- En 2015, SGMB célèbre la rénovation de son agence historique, datant de 1923 et située au Boulevard Mohammed V à Casablanca. Cette rénovation a été faite en préservant la façade art déco des années 1920.
- L'année 2016 consacre la volonté de transformation digitale de la Banque. En interne est déployé « Digital for all », un plan de digitalisation des outils et services mis à la disposition des collaborateurs. En externe, les initiatives se multiplient pour simplifier les parcours clients :
 - Le Centre de Relations Clients Sogetel innove et met en place des numéros d'appels courts à l'usage de sa clientèle : 4242 et 4243.
 - Suite à l'adoption du projet de paiement multicanal des taxes locales par la Trésorerie Générale du Royaume, SGMB ouvre, pour ses clients et non clients, un service de paiement des taxes en agence et sur ces guichets automatiques.
 - Enfin, SGMB lance son application mobile, qui permet à la clientèle de gérer facilement et à tout moment à ses comptes bancaires et d'accéder à de nombreux services (géolocalisation des agences bancaires, simulations de crédits, transactions diverses telles que virements, recharges de cartes prépayées, paiements de factures...).
- En septembre 2017, SGMB lance sa plateforme de banque en ligne sous la marque Bankaty, qui permet d'ouvrir et de gérer ses comptes à distance, à travers un site intuitif et moderne. Plus qu'un simple site web, Bankaty propose également des offres avantageuses et exclusives ainsi que des services adaptés aux nouvelles attentes de ses clients.
- En novembre 2017, le comité de Direction de SGMB approuve la création d'une nouvelle filiale sous le nom de « Sogecapital Investissement », ayant pour objet la gestion d'OPCC.
- En mai 2018, dans le cadre du partenariat entre SGPB et IRB – AFMO, la Banque Privée de SGMB lance son premier produit structuré avec succès, reflétant l'intérêt significatif des clients patrimoniaux marocains pour des solutions d'investissement innovantes.
- En juin 2018, Société Générale Marocaine de Banques a acquis sur le marché boursier un bloc d'actions représentant 34,95% du capital d'Eqdom auprès de SG Financial Services Holding, filiale à 100% du Groupe Société Générale. Cette acquisition porte la participation de SGMB dans Eqdom à 55,21% du capital social. Cette acquisition s'accompagne de l'approbation des termes d'un contrat de partenariat structurant entre SGMB et Eqdom en matière de crédit à la consommation qui s'appuie sur un modèle « Producteur-Distributeur » avec un partenariat portant sur un renforcement du rôle de distribution de la Banque avec des offres de crédit à la consommation à ses propres clients produit par Eqdom. Le partenariat entre SGMA et EQDOM a été revu fin 2021 sous forme d'un contrat de Servicing qui se décline en trois phases :
 - Phase 1 : Octroi. Eqdom met à la disposition de SGMA un outil de scoring et d'octroi des crédits à la consommation de SGMA ;



- Phase 2 : Gestion. EQDOM prend en charge toute la gestion des crédits à la consommation SGMA pendant toute leur durée de vie (déblocage, modifications, remboursements anticipés ...) ;
- Phase 3 : Recouvrement. EQDOM prend en charge le recouvrement de tous les engagements de la clientèle retail SGMA.

La phase 1 est opérationnelle depuis le 24 décembre 2021, les phase 2 et 3 sont en cours d'étude.

- En janvier 2019, SGMB présente sa nouvelle organisation et son nouveau plan stratégique 2019-2022, qui vise à délivrer une croissance soutenue, rentable et durable
- En 2019, Société Générale Marocaine de Banques a acquis 23,2% du capital social et des droits de vote de La Marocaine Vie auprès de SOGECAP, filiale du Groupe Société Générale. Cette acquisition porte la participation de SGMB dans La Marocaine Vie à 49% du capital social.
- En décembre 2019, Société Générale Marocaine de Banques reçoit l'agrément de l'AMMC pour l'exercice de l'activité de société de gestion d'Organismes de placement collectif immobilier par NEMA Capital, une Joint-Venture créée aux côtés de YAMED Capital, et détenue à 50-50 par les deux entités.
- En mars 2020, Société Générale Marocaine de Banques signe un Mémorandum Act avec Maroc Impact en vue de contribuer à l'instauration d'une dynamique éco-sociale au service de l'humain et des territoires par le déploiement de programmes inclusifs et innovants à impact social;
- En 2020 et dès les prémices de la crise Covid-19, Société Générale Maroc a rapidement procédé à l'activation du Plan de Continuité de l'Activité (PCA). Ce PCA a été amené à évoluer pour s'adapter de manière agile aux mutations imposées par la pandémie, donnant jour à des stratégies et approches disruptives dont l'implémentation a pleinement capitalisé sur les acquis du Plan Stratégique « Avenir 2019-2023 », notamment pour ce qui a trait au volet organisationnel ainsi qu'en matière d'innovation digitale.
- Le Groupe Société Générale Maroc a été l'un des premiers contributeurs au « Fonds Spécial pour la gestion de la pandémie du coronavirus », en allouant une enveloppe de 110 MDH. Concomitamment, SGMB a assuré la collecte et la remontée des participations de ses clients à ce fonds spécial, de même que la distribution des aides étatiques au bénéfice de larges franges de la population. Ce qui s'est traduit par 420 000 mises à disposition pour un montant total de 400 MDH – soit l'équivalent de 7 % du global distribué à l'échelle nationale.
- Société Générale Maroc a orienté son activité commerciale vers l'accompagnement de ses clients par des mesures destinées à atténuer les effets de la crise. En premier lieu, la banque a répondu favorablement à des milliers de demandes de report d'échéances de crédit (40 000 échéances de crédit), au bénéfice des opérateurs économiques. Elle a ensuite procédé à la mise en place des mécanismes de distribution des crédits Damane Oxygène, puis des crédits Damane Relance à l'issue du confinement. Plus de 6 000 dossiers Damane Oxygène et Damane Relance ont ainsi été traités favorablement, pour un montant global de plus de 8,5 milliards de dirhams.
- Au plus fort de la crise, Société Générale Maroc a reçu, de la part de ses clients TPE éprouvant des difficultés de trésorerie, près de 2 000 demandes de financement Damane Oxygène dont la majorité ont été agréées par la banque. Cette dynamique solidaire s'est maintenue à l'issue du confinement par l'approbation de 1 850 crédits « Relance TPE », équivalant à 400 millions de dirhams. Un accompagnement ferme qui s'est traduit par une croissance des encours crédits TPE de l'ordre de 47 %.
- L'année 2020 a été également marquée par le lancement de SoGé qui appuie le nouveau modèle relationnel 100 % distant. Toujours dans cet esprit d'innovation qui fait désormais partie intégrante de l'ADN de SGMB, celle-ci a procédé cette année au lancement de nouvelles applications Mobile Banking pour la clientèle des particuliers (Mobiwan), des professionnels (Sogepro), ainsi qu'un service de Mobile Paiement (Sopay). Parallèlement, le dispositif d'Espaces Libre-Service (ELS) s'est étoffé pour atteindre 18 ELS à fin décembre 2020.
- Société Générale Maroc a été primée 3 fois par le support de référence internationale « EMEA Finance Magazine » lors de l'édition 2020 des African Banking Awards :
 - Meilleure banque étrangère
 - Meilleure banque d'investissement au Maroc
 - Best CEO of the year pour M. Ahmed El Yacoubi – Prix panafricain
- En 2021, Sogécapital Gestion lance le fonds commun de placement « SG Social Impact Fund » pour soutenir des projets solidaires portés par des associations.
- En 2021, Société Générale Maroc lance Antoum Radio, une radio interne qui met à l'honneur ses collaborateurs sur l'ensemble du territoire national.



- Sogécapital Gestion, filiale de Société Générale Maroc rejoint le réseau des signataires des principes pour l'investissement responsable soutenus par les Nations Unies.
 - Société Générale Maroc remporte 3 prestigieux prix lors de l'édition 2021 des African Banking Awards : Meilleure banque étrangère pour Société Générale Maroc
 - Meilleur gestionnaire d'actifs pour Sogécapital Gestion
 - Meilleur courtier pour Sogécapital Bourse
- En 2021, Société Générale Maroc lance son nouveau plan stratégique « Jossour 21-25 » qui s'articule autour de plusieurs piliers :
 - L'accélération de la transformation de ses modèles relationnels afin de capter davantage de croissance
 - L'ajustement du modèle opérationnel
 - L'accélération de la transformation IT & digitale
 - Une stratégie RSE volontariste et co-construite avec son écosystème
- Société Générale Maroc lance la construction du nouveau Campus CFC.
- Conscient des enjeux climatiques pour les clients de la banque et souhaitant renforcer ses outils d'accompagnement, Société Générale Maroc a signé en février 2022 un deuxième emprunt avec la BERD pour un montant de 25 million d'Euro sous forme de crédits à des entreprises privées pour financer des investissements dans l'économie verte dans des initiatives favorisant l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la résilience climatique. Le programme « Green Economy Financing Facility » (GEFF) soutiendra également les activités liées au genre, afin d'améliorer l'égalité des chances entre femmes et hommes pour l'accès au financement climatique destiné à promouvoir les technologies vertes.

II. Appartenance au Groupe Société Générale

II.a. Présentation du Groupe Société Générale⁴

Société Générale est l'un des tout premiers groupes européens de services financiers. S'appuyant sur un modèle diversifié et intégré, le Groupe allie solidité financière, dynamique d'innovation et stratégie de croissance durable afin d'être le partenaire de confiance de ses clients, engagé dans les transformations positives du monde.

Acteur important de l'économie réelle depuis plus de 150 ans avec un ancrage solide en Europe et connecté au reste du monde, Société Générale emploie plus de 131 000⁵ collaborateurs dans 66 pays et accompagne au quotidien 26 millions de clients particuliers, entreprises et investisseurs institutionnels⁶ à travers le monde, en offrant une large palette de conseils et de solutions financières sur mesure afin de sécuriser leurs échanges, protéger et gérer leur épargne, les aider à financer leurs projets, les protéger dans leur vie et leurs activités, leur offrir des solutions et des services innovants. La mission du Groupe est de donner à tous les moyens d'avoir un impact positif sur l'avenir et a défini sa raison d'être : « Construire ensemble, avec nos clients, un avenir meilleur et durable en apportant des solutions financières responsables et innovantes ».

Société Générale déploie une stratégie de croissance responsable, intégrant pleinement les enjeux RSE, et engagée vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes : clients, collaborateurs, investisseurs, fournisseurs, régulateurs, superviseurs et société civile dans le respect des cultures et de l'environnement dans tous ses pays d'implantation.

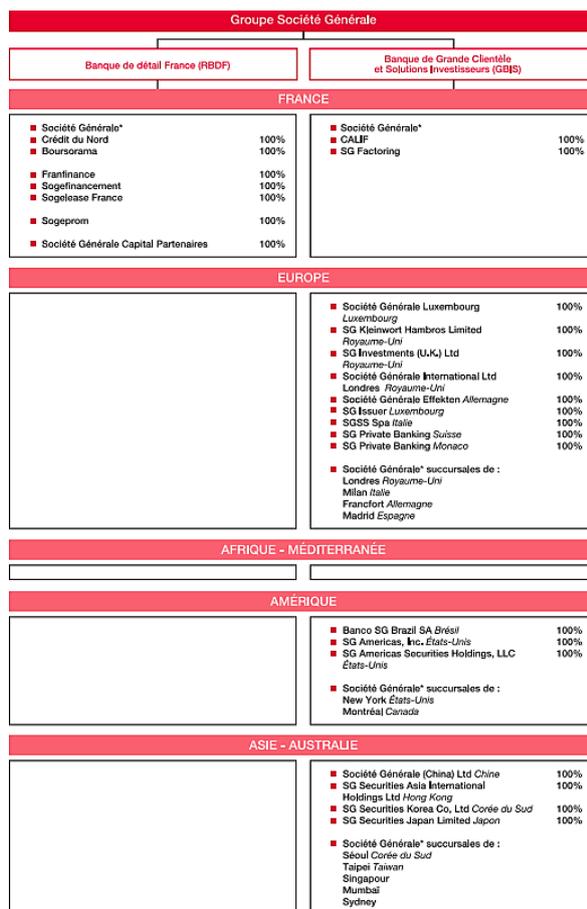
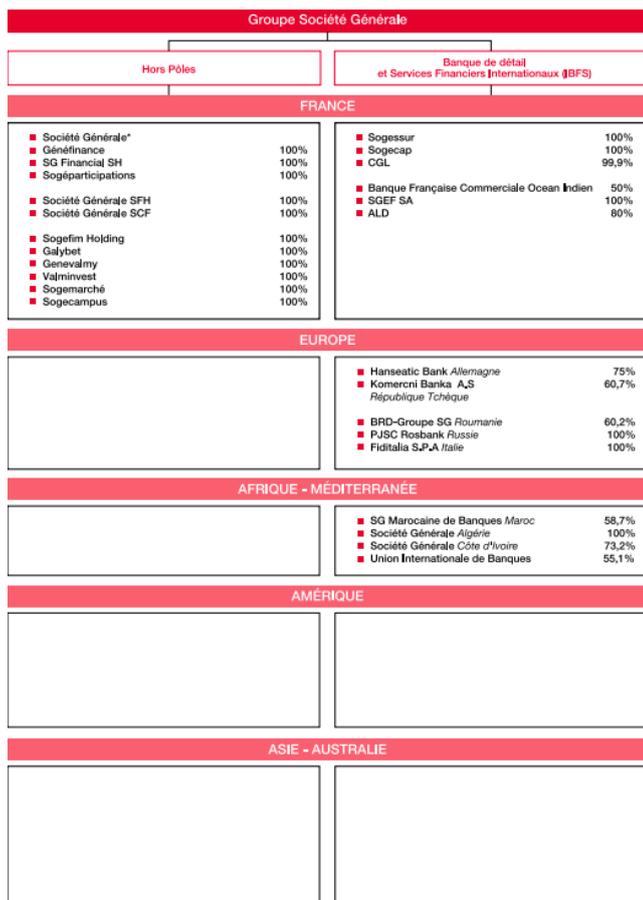
⁴ Source : Société Générale - Document d'enregistrement Universel 2022 et Rapport Financier Annuel 2021.

⁵ Effectifs en fin de période hors personnel intérimaire.

⁶ Hors clients des compagnies d'assurance du Groupe. Changement de méthodologie de comptage des clients dans la Banque de détail à l'international qui est sans impact sur la variation du nombre de clients à iso-méthode par rapport à 2020



L'organigramme simplifié du Groupe SG au 31 décembre 2021 se présente comme suit :



* Société mère
 Remarques :
 - Les taux indiqués sont les taux d'intérêt du Groupe dans la filiale détenue.
 - Les groupes ont été positionnés dans la zone géographique où ils exercent principalement leur activité.

Source : Groupe Société Générale – Document d'enregistrement universel 2022 ; Rapport Financier Annuel 2021



Les principales filiales cotées du Groupe Société Générale sont les suivantes :

| Filiales cotées | Ticker | Activité |
|---|------------|---|
| Groupe ALD | ENXTPA:ALD | ALD S.A. fournit des services de location de services et de gestion de flottes de véhicules en France et à l'international |
| BRD - Groupe Société Générale S.A. | BVB:BRD | BRD - Groupe Société Générale S.A. offre une gamme de services bancaires et financiers aux entreprises et aux particuliers en Roumanie. Elle opère à travers les segments de la banque de détail et de la banque privée |
| Komerční banka, A.S. | SEP:KOMB | Komerční banka, a.s. fournit divers services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux investisseurs, principalement en République tchèque et en Europe centrale et orientale |
| Société d'Équipement Domestique et Ménager (EQDOM) S.A. | CBSE:EQD | Eqdom est une société marocaine spécialisée dans le crédit à la consommation |

Source : Groupe Société Générale

Le Groupe s'appuie sur trois pôles métiers complémentaires :

- **Banque de détail en France**, avec les enseignes Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama qui offrent des gammes complètes de services financiers avec un dispositif omnicanal à la pointe de l'innovation digitale ;
- **Banque de détail à l'international, l'assurance et les services financiers aux entreprises**, avec des réseaux présents en Afrique, Russie, Europe centrale et de l'Est, et des métiers spécialisés leaders dans leurs marchés ;
- **Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs**, avec ses expertises reconnues, positions internationales clés et solutions intégrées.

CHIFFRES CLES DES POLES METIERS

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2019 | 2020 | 2021 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|----------------------------|-------|-------|--|-------|-------|---|-------|-------|
| | Banque de détail en France | | | Banque de détail et Services Financiers Internationaux | | | Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs | | |
| Nombre de collaborateurs (<i>en milliers</i>) ⁷ | 35,3 | 34,3 | 33,8 | 62,8 | 59,3 | 57,4 | 21,3 | 20,2 | 19,4 |
| Nombre d'agences ⁸ | 2 375 | 2 068 | 1 849 | 2 409 | 2 156 | 2 038 | n/s | n/s | n/s |
| Produit net bancaire (<i>en M EUR</i>) | 7 746 | 7 315 | 7 777 | 8 373 | 7 524 | 8 117 | 8 704 | 7 613 | 9 530 |
| Résultat net part du Groupe (<i>en M EUR</i>) | 1 131 | 666 | 1 492 | 1 955 | 1 304 | 2 082 | 958 | 57 | 2 076 |
| Encours bruts de crédits comptables (<i>en Md EUR</i>) ⁹ | 201,1 | 217,6 | 238,8 | 138,2 | 135,5 | 145,3 | 158,1 | 154,7 | 193,5 |
| Encours nets de crédits comptables (<i>en Md EUR</i>) ¹⁰ | 196,2 | 212,8 | 234,7 | 111,3 | 130,1 | 139,8 | 157,1 | 153,1 | 192,1 |

⁷ Effectifs fin de période hors personnel intérimaire.

⁸ Nombre d'agences principales pour la Banque de Détail en France.

⁹ Prêts et créances sur la clientèle, prêts et créances sur les établissements de crédit et opérations de location financement et assimilés et localisations simples. Hors pensions livrées. Excluant les entités qui font l'objet d'un reclassement selon la norme IFRS 5.

¹⁰ Encours de crédits comptables nets de dépréciations.



| | | | | | | | | | |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Actifs sectoriels ¹¹ (en Md EUR) | 232,8 | 256,2 | 262,5 | 333,7 | 331,9 | 358,5 | 674,4 | 707,8 | 692 |
| Fonds propres alloués moyens (normatifs) ¹² (en M EUR) | 11 263 | 11 427 | 11 149 | 11 075 | 10 499 | 10 246 | 15 201 | 14 302 | 14 916 |

Source : Groupe Société Générale – Document d’enregistrement universel 2022 - Rapport Financier Annuel 2021

Le Groupe est organisé de façon agile autour de 16 Business Units (métiers, régions) et 9 Service Units (fonctions support et de contrôle), qui favorisent l’innovation et les synergies afin de mieux répondre aux besoins et comportements évoluant des clients.

Dans un monde bancaire européen en pleine mutation industrielle, le Groupe aborde une nouvelle étape de son développement et de sa transformation.

Société Générale figure dans les principaux indices de développement durable : DJSI Europe, FTSE4Good (Global et Europe), Bloomberg Gender-Equality Index, Refinitiv Diversity and Inclusion Index, Euronext Vigéo (Europe et Eurozone), STOXX Global ESG Leaders indexes et MSCI Low Carbon Leaders Index (World and Europe).

CHIFFRES CLES

| | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Résultats en (M EUR) | | | |
| Produit Net Bancaire | 24 671 | 22 113 | 25 798 |
| dont Banque de détail en France | 7 746 | 7 315 | 7 777 |
| dont Banque de détail et Services Financiers Internationaux | 8 373 | 7 524 | 8 117 |
| dont Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs | 8 704 | 7 613 | 9 530 |
| dont Hors Pôles | -152 | -399 | 374 |
| Résultat brut d’exploitation | 6 944 | 5 399 | 8 208 |
| Coefficient d’exploitation ¹³ | 71,9% | 75,6% | 68,2% |
| Résultat d’exploitation | 5 666 | 2 093 | 7 508 |
| Résultat net part du Groupe | 3 248 | -258 | 5 641 |
| Fonds Propres (en Md EUR) | | | |
| Capitaux propres part du Groupe | 63,5 | 61,7 | 65,1 |
| Capitaux propres de l’ensemble consolidé | 68,6 | 67 | 70,9 |
| ROE après impôt | 5,00% | -1,70% | 9,60% |
| Ratio global de solvabilité¹⁴ | 18,30% | 18,90% | 18,70% |
| Crédits et dépôts (en Md EUR) | | | |
| Crédits clientèle | 400 | 410 | 458 |

¹¹ Actifs sectoriels figurant en note des États Financiers consolidés (Information sectorielle). Montants retraités au titre de 2020 (cf. Note 1.7 des États financiers consolidés).

¹² Fonds propres calculés sur la base de 11% des encours pondérés des risques.

¹³ Hors réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre pour l’exercice 2017, antérieur à l’application d’IFRS 9.

¹⁴ Chiffres déterminés selon les règles CRR2/CRD5, hors phasage IFRS9 pour 2021 et 2020.



Source : Société Générale - Document d'enregistrement universel 2022 et Etats financiers consolidés au 31/12/2021

➤ **Banque de détail en France**

Le Groupe est la quatrième Banque de détail en France.

Cette activité s'est engagée dans une profonde transformation de son modèle liée notamment à une évolution rapide des comportements et des attentes clients qui tendent vers toujours plus de proximité, d'expertise et de personnalisation. Cette transformation s'est accélérée en 2020 avec deux initiatives stratégiques majeures à travers le projet de rapprochement de Crédit du Nord et de Société Générale d'une part, et le renforcement du développement de Boursorama d'autre part et qui permettront au Groupe de proposer à ses clients une offre duale unique sur le marché français. Le Groupe entend ainsi renforcer son positionnement différenciant sur le marché français en s'appuyant sur la complémentarité d'un modèle de banque de réseau alliant digital et expertise humaine et d'un modèle de banque entièrement digital.

En 2021, le Groupe a mis en œuvre avec succès les premières étapes de ce projet de rapprochement qui permettra de constituer un nouvel ensemble au service de près de 10 millions de clients (entreprises, professionnels et particuliers). L'ambition est d'être un des leaders en matière de satisfaction auprès de notre clientèle cible et d'établir un modèle de banque à la rentabilité renforcée et intégrant les plus hautes exigences en matière de responsabilité. Sur le plan financier, cette initiative conduira à d'importantes synergies de coûts avec un objectif de réduction nette de la base de coûts de plus de 350 millions d'euros en 2024 et d'environ 450 millions d'euros en 2025 par rapport à 2019, et des coûts de projet estimés entre 700 et 800 millions d'euros. La rentabilité des fonds propres normatifs en environnement Bâle III est attendue à d'environ [11% ; 11,5%] en 2025 soit un niveau de plus de 10% en régime Bâle IV.

Enfin, le Groupe continue de soutenir le développement de sa banque en ligne Boursorama qui a consolidé sa position de leader en France après une année 2021 record marquée par l'acquisition de plus de 800 000 nouveaux clients, portant ainsi le nombre total de clients à 3,3 millions. Boursorama entend poursuivre au cours des prochaines années ses investissements en termes de conquête et vise plus de 4 millions de clients à fin 2022, en avance d'un an sur son plan. Société Générale a également annoncé la signature par Boursorama d'un protocole d'accord (Memorandum of Understanding) avec ING en vue de proposer aux clients de sa banque en ligne en France la meilleure solution bancaire alternative, avec un parcours et des conditions d'accompagnement dédiés. L'intention des deux parties serait de parvenir à un accord définitif au plus tard en avril 2022. Le Groupe confirme son ambition de porter Boursorama à maturité avec un objectif de 4,5 millions de clients et un niveau de rentabilité sur fonds propres normatifs supérieur à 25% à un horizon 2025.

La Banque de détail en France entend aussi capitaliser sur ses relais de croissance et les intensifier notamment en :

- Tirant parti de l'expertise en Banque Privée pour répondre aux attentes des clients patrimoniaux des réseaux France ;
- Captant tout le potentiel du modèle de bancassurance intégré en anticipant les évolutions du marché de l'assurance-vie et en profitant du fort potentiel d'équipement des clients en termes d'assurance prévoyance et dommages ;
- Développant les activités auprès des entreprises et des professionnels, en apportant des conseils stratégiques et des solutions globales.

Enfin, Société Générale poursuit sa stratégie consistant à opérer en architecture ouverte pour la distribution de solutions d'épargne à l'ensemble des clients de ses deux réseaux. Elle propose ainsi à ses clients des solutions d'investissement et de gestion d'actif dans le cadre de partenariats avec des gestionnaires d'actifs externes, permettant ainsi aux épargnants du réseau Société Générale d'accéder aux meilleures expertises en matière d'investissement en France et à l'international tout en répondant à leur demande croissante d'investissement socialement responsable.

Banque de détail et Services Financiers Internationaux (IBFS)

La Banque de détail et Services Financiers Internationaux contribue à la croissance rentable du Groupe, grâce à ses positions de leader sur des marchés à potentiel élevé, à ses initiatives d'efficacité opérationnelle et de transformation digitale et à sa capacité à générer des synergies avec les autres activités du Groupe. Ces métiers ont connu une transformation profonde ces dernières années, avec un recentrage du portefeuille désormais achevé, une optimisation du modèle et une amélioration du profil de risque sous-jacent.



Les activités de Banque de détail à l'International sont pour l'essentiel situées hors zone euro et bénéficient de fondamentaux de croissance à long terme positifs malgré un contexte de crise sanitaire et économique qui est venu freiner une trajectoire historique de croissance continue. Le Groupe entend toutefois poursuivre sa stratégie de consolidation de ses positions de leadership et de croissance responsable au sein des activités de réseau de banques à l'international en Europe et en Afrique. Pour cela, le Groupe s'appuiera sur sa capacité à répondre aux besoins de ses clients et ses plates-formes métiers innovantes, différenciées et performantes :

- En Europe, la crise sanitaire s'est révélée être un véritable amplificateur de tendances de fond et a confirmé la vision du modèle de banque retail cible, ainsi que la pertinence des plans de transformations engagés qui s'appuient notamment sur l'accélération de la transformation digitale. Le Groupe entend ainsi finaliser le développement de son modèle de banque omnicanale en République tchèque, notamment dans le cadre de son plan stratégique KB Change 2025, consolider sa franchise parmi les trois principales banques du pays en Roumanie. Le Groupe, dont l'exposition reste limitée en Russie (moins de 2% de son exposition globale), suit de près l'évolution du contexte géopolitique dans cette zone. Enfin, le Groupe entend exploiter le plein potentiel de ses activités de crédit à la consommation en Europe en s'appuyant sur ses réseaux de banques de détail mais également sur un dispositif de filiales spécialisées en France et à l'international.
- En Afrique, le Groupe entend tirer parti du fort potentiel de croissance économique et de bancarisation du continent en capitalisant sur sa place parmi les trois banques internationales les plus présentes en Afrique (positions de leader notamment dans le bassin méditerranéen, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Cameroun et au Sénégal).

Dans le cadre du programme Grow With Africa pensé en collaboration avec de nombreux partenaires internationaux et locaux, Société Générale a annoncé plusieurs initiatives de croissance durable au service des transformations positives du continent. Le Groupe met l'accent sur l'accompagnement multidimensionnel des PME africaines, le financement des infrastructures, la transition énergétique et le développement de solutions de financements innovantes.

- Les Services Financiers et l'Assurance bénéficient de positions compétitives et de niveaux de rentabilité élevés, avec en particulier ALD et l'Assurance qui disposent d'un potentiel de croissance élevé. Tous ces métiers, qui ressortent comme les plus résilients au choc de 2020, se sont par ailleurs engagés dans des programmes d'innovation et de transformation de leur modèle opérationnel.
- Dans l'Assurance, le Groupe entend accélérer le déploiement du modèle de bancassurance sur tous les marchés de Banque de détail et sur tous les segments (assurance-vie, prévoyance et dommages), et la mise en œuvre de sa stratégie numérique, notamment pour enrichir l'offre produits et les parcours clients au sein d'un dispositif omnicanal intégré, tout en diversifiant ses modèles d'activité et ses moteurs de croissance à travers une stratégie d'innovation et de partenariats. Cette stratégie de croissance s'accompagne d'une accélération des engagements de SG Assurances en finance responsable.
- Dans les activités de location longue durée et de gestion de flottes automobiles, l'ambition du Groupe est de créer un leader mondial dans les solutions de mobilité durable à travers le projet d'acquisition de LeasePlan (le nouvel ensemble deviendrait le numéro un dans le monde – hors captives et sociétés de leasing financier – avec une flotte totale de 3,5 millions de véhicules à fin décembre 2021, avec une présence dans plus de 40 pays, et bénéficiant d'expertises très complémentaires et de synergies), et de développer de nouvelles activités et services dans un secteur de la mobilité en pleine mutation. Avec le déploiement de son plan stratégique Move 2025 et le projet d'acquisition de LeasePlan, ALD se positionne au cœur de l'évolution du monde de la mobilité et affirme son leadership mondial pour devenir un acteur totalement intégré de solutions de mobilité durable aux capacités d'investissement renforcées et au savoir-faire différenciant, particulièrement bien positionné pour tirer avantage de la forte croissance de ce marché. Dans cette perspective, ALD a poursuivi sa stratégie active d'innovation et de digitalisation.
- Enfin, dans les activités de financement de biens d'équipement professionnels, le Groupe entend capitaliser sur sa position de leader en Europe dans les marchés où il bénéficie d'une position de premier plan pour augmenter ses revenus et accroître sa rentabilité. Le Groupe ambitionne de demeurer un acteur majeur pour les vendors (partenaires prescripteurs) et les clients en s'appuyant sur la qualité de son service, l'innovation, l'expertise produits et des équipes dédiées.

Société Générale poursuivra également sa stratégie de développement des synergies tant entre les activités des métiers de ce pôle qu'avec l'ensemble des métiers du Groupe : avec les activités de Banque Privée, avec les plates-formes régionales de la Banque de Financement et d'Investissement, au travers du développement des services de banque commerciale (financement du commerce international, gestion de trésorerie, services de paiement, affacturage) et avec la poursuite du développement du modèle de bancassurance.



➤ **Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs**

La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs s'appuie sur (i) une base de clientèle diversifiée, solide et stable, (ii) des franchises produits à haute valeur ajoutée et des expertises sectorielles reconnues qui s'inscrivent dans un dispositif global. Elle sert les besoins de financement et d'investissement d'une base de clientèle large et diversifiée (entreprises, institutions financières, entités du secteur public). Forte de la transformation opérée sur les dernières années (réduction du point mort et des risques liés aux activités de marché et rééquilibrage des activités), l'ambition de GBIS est de délivrer de la valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes à travers une croissance durable et rentable.

La stratégie de croissance de la banque de Grande Clientèle et de Solutions Investisseurs s'inscrit en cohérence avec les zones de croissance économique, en particulier l'augmentation des besoins de financements d'infrastructure, de transition énergétique, la hausse des investissements dans la dette privée ou encore les besoins croissants de solutions d'épargne. Cela s'accompagne d'un rééquilibrage progressif et cohérent du poids des métiers, notamment entre les Activités de Marché et Services aux Investisseurs et les activités de Financement et Conseil, en allouant du capital de façon ciblée aux initiatives de croissance identifiées selon des axes client, métier et géographie. Le Groupe ambitionne en outre de placer la Responsabilité Sociale et Environnementale au cœur de ses métiers avec l'objectif de doubler les revenus associés à ces enjeux d'ici 2025 tant dans les Activités de Marché et Services aux investisseurs que dans ses activités de Financement et Conseil. En parallèle, le Groupe poursuivra son effort continu de maîtrise : p des coûts pour améliorer le levier opérationnel des activités (sans attrition commerciale, avec le souci permanent du maintien d'un suivi rigoureux des coûts) ; p des risques tant de marché que de crédit avec, en particulier, un appétit pour le risque de marché abaissé, le maintien d'une gestion conservatrice du risque de contrepartie et le souci de maintenir, dans l'ensemble de ses activités, une saine diversification de toutes les catégories de risque.

II.b. Relation entre Société Générale Marocaine de Banques et Société Générale France

Société Générale apporte à Société Générale Marocaine de Banques son expertise en matière d'organisation, de systèmes d'information, de risk management et de produits, et fait bénéficier SGMB de l'identité visuelle du groupe (carré noir et rouge). Des synergies existent par exemple sur le marché des Marocains Résidents à l'Etranger (clients Société Générale en France et Société Générale Marocaine de Banques au Maroc), ou sur le marché des grands Corporates, qui peuvent bénéficier au Maroc de l'expertise internationale des équipes de SG CIB.

SGMB est la plus grande filiale africaine de SG, elle est utilisée comme plaque tournante du groupe pour le développement et le déploiement de plusieurs projets panafricains.

II.b.1. Conventions conclues entre Société Générale France et Société Générale Marocaine de Banques

II.b.1.1. Conventions conclues entre SGMB et sa maison mère

➤ **Convention IGS « Intra-Group Services »**

- ✓ Date de la convention : en cours de signature
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Le groupe Société Générale a mis en place un nouveau processus de facturation aux filiales des charges du Siège, appelé « Intra-Group Services ou IGS ». Ces prestations, qui étaient préalablement imputées de manière analytique aux filiales, seront dorénavant facturées au niveau de leurs comptes sociaux. Le contrat IGS mis en place intervient de manière rétroactive pour couvrir les prestations rendues aux différentes BU/SU à partir de janvier 2020 et constitue un contrat cadre. Dans le cadre du présent contrat le Groupe SG s'engage à Fournir des prestations directes et ciblées pour le compte des filiales en matière d'expertise dans la gestion des projets, pilotage de l'activité commerciale, support et maîtrise des risques, développement des activités de coverage corporate et pilotage des risques crédits et engagements, optimisation des processus...

L'assiette de facturation représente l'ensemble des coûts engagés afin de fournir la prestation et sera composée de :

- Le coût des ressources (internes ou prestataires externes) sera calculé à partir des TJM (taux journaliers moyens) déterminés par la Direction Financière, en application des normes du Groupe Société Générale relatives aux charges constituant les TJM, et le nombre de jours/hommes consommé pour fournir la prestation.



- D'autres coûts pourront également être intégrés à l'assiette de facturation :
- Les coûts liés aux déplacements et hébergements
- Les coûts de consulting

La facturation se fait sur la base de la validation d'un devis majoré d'un mark-up variant entre 5% et 10% selon la nature du service rendu.

| KMAD | 2020 | 2021 |
|--|------|--------|
| Montant constaté en charges (HT) | - | 30 154 |
| Sommes décaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - |

Source : SGMB

➤ SGSS GALLERY

✓ Date de la convention : 17/04/2020

✓ Nature, objet et modalités de la convention

La SGMA se positionne en tant que prestataire de services dont les principales prestations : Dans le cadre du développement de l'activité Titres, SGSS a mis à disposition de la SGMA son portail SGSS Gallery (aujourd'hui migré vers SG Markets) permettant aux clients locaux de la SGMA d'envoyer leurs instructions de règlement/livraison de façon dématérialisée. La convention a pour objet d'encadrer la mise à disposition du portail Custody International (ex SGSS Gallery) de SG Markets.

Le portail SG Markets est mis à disposition de la SGMA à titre gracieux.

| KMAD | 2020 | 2021 |
|--|------|------|
| Montant constaté en charges (HT) | - | - |
| Sommes décaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - |

Source : SGMB

➤ JV Titres - SGSS

✓ Date de la convention : 17/04/2020

✓ Nature, objet et modalités de la convention

Suite à la signature d'un accord de JV global entre AFMO et SGSS en 2007 dans le but de développer l'offre de services titres au sein des entités AFMO, un accord de JV local a été signé en 2013. Cet accord de JV a été renouvelé en 2020 dans le cadre de la revue des contrats de JV. L'accord de JV a pour objet de définir les règles d'organisation et de fonctionnement de la JV signée entre SGMA et SGSS. L'accord de JV ne fait pas l'objet d'une facturation mais d'un partage analytique des revenus et charges de la JV selon les termes de l'accord.

| KMAD | 2020 | 2021 |
|--|------|------|
| Montant constaté en charges (HT) | - | - |
| Sommes décaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - |

Source : SG

➤ Traitement des alertes embargo de niveau 2 :

✓ Date de la convention : Décembre 2020

✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du projet de mise en place d'un site de résilience pour le traitement des alertes embargo de niveau 2, une nouvelle équipe a été créée à Bucarest et sera notamment en charge de traiter ces



alertes pour plusieurs entités du Groupe dont SG Maroc fait partie. Le traitement des alertes transactionnelles Embargo de niveau 2 constitue le deuxième niveau de vérification dans le cadre du dispositif de traitement des alertes Embargo : Un premier niveau d'analyse applique une approche basée sur des règles (basée sur les informations disponibles dans le message) pour libérer des faux positifs ou escalader l'alerte, en ligne avec les règles d'escalade ou en cas de doute, pour investigation et prise de décision par le niveau 2. L'équipe de traitement des alertes de niveau 2 est une équipe étendue basée sur deux sites : Paris et Bucarest. Les services fournis par l'équipe de traitement des alertes de Niveau 2 sont résumés ci-après :

- Recevoir des alertes de SG Maroc ;
- Recueillir, si besoin, toutes les informations pertinentes nécessaires (éléments KYC, informations sur le donneur d'ordre ou le bénéficiaire, origine ou destination des marchandises, documentation de transport, factures, objet économique de la transaction ; toute autre documentation liée à la transaction) ;
- Sur la base des informations et de la documentation recueillie ; évaluer la transaction avec une approche aux risques Sanctions et Embargos et décider de libérer ou bloquer l'alerte (le gel des fonds fait aussi partie du périmètre) ;
- Effectuer une surveillance régulière des activités, des reportings et des contrôles sur la qualité des services fournis.

Des contrats MSA et CSA, ont été mis en place afin de définir les processus, la gouvernance ainsi que les contrôles de cette prestation. Ces contrats sont établis entre SG (SA) en sa qualité de prestataire de SGMA en tant que client.

- Facturation de la prestation : Les alertes de SGMA sont aujourd'hui centralisées à Paris et la facturation est faite de manière indirecte à travers de frais de structure, la facture sera adressée par SGEBS à SGSA et les entités légales seront intégrées dans les CSF du groupe.

Le Contrat d'Application relatif à cette prestation entrera en vigueur pour une durée indéterminée à compter de sa date de signature sous réserve de la réalisation préalable des formalités suivantes :

- Obtention de l'extension de l'autorisation de la Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel (CNCP), pour couvrir ce traitement à Bucarest ;
- Validation par le Conseil de Surveillance de la SGMA des contrats ;
- Signature de l'accord concernant le transfert des données entre SG EBS et SGMA.

| KMAD | 2020 | 2021 |
|--|------|------|
| Montant constaté en charges (HT) | - | - |
| Sommes décaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - |

Source : SGMB

➤ **Convention de prestation de services centraux et de services informatiques intra-groupe**

- ✓ Date de la Convention : 21/12/2012
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention:

En vertu de ce contrat, Société Générale France assure l'assistance à un certain nombre de services centraux de SGMB (Secrétariat Général, DRH, Direction Financière, Direction des Risques, Direction Juridique, etc.).

Société Générale France effectue, également, dans l'intérêt de SGMB les prestations de service informatique suivantes :

- Permettre l'accès à SGMB à une base documentaire informatisée dans les domaines informatique, finance, juridique, fiscalité, risque, ressources humaines, etc. ;
- Mettre en œuvre une veille technologique permettant d'orienter SGMB dans ses choix stratégiques IT ;



- Conseiller SGMB dans sa politique de développement informatique.

| En KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---------|--------|------|
| Montant constaté en charges HT | 37 830 | 77 471 | - |
| Sommes versées au cours de l'exercice TTC | 399 272 | 0 | - |

Source : SGMB

➤ **Contrat de Garantie**

- ✓ Date de la Convention : 30/03/2011
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Conformément au contrat de garantie à première demande conclu entre Société Générale France et la Société Générale Marocaine de Banques (revu annuellement), la Société Générale France se porte inconditionnellement garante de la bonne fin de tous les engagements de certaines contreparties vis-à-vis de la Société Générale Marocaine de Banques, et de ceux que cette dernière pourrait être amenée à leur accorder à hauteur d'un montant maximum égal pour chaque contrepartie au montant des concours excédant 20% des fonds propres nets de la Société Générale Marocaine de Banques et ce dans la limite d'un montant maximum de 350 M€.

La rémunération de la présente garantie est fixée à 0,35% l'an, payable semestriellement à terme échu et calculée à partir des encours fins de mois des risques susmentionnés sur la part excédent le seuil ci-dessus.

| En KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|-------|------|-------|
| Montant constaté en charges HT | 2 360 | - | 2 890 |
| Sommes versées au cours de l'exercice TTC | - | - | 1 800 |

Source : SGMB

➤ **Contrat d'ouverture de crédit**

- ✓ Date de la Convention : 23/10/2007
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Conformément au contrat la SG France accepté d'ouvrir en faveur de SGMB une ligne de crédit d'un montant de 100 M€ qui ne sera actionné qu'en cas de besoin (Ligne Filet). La rémunération du présent contrat est fixée à 0,0625% l'an, calculée au prorata temporis et perçu trimestriellement.

| En KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|-------|------|------|
| Montant constaté en charges HT | 1 034 | 641 | - |
| Sommes versées au cours de l'exercice TTC | 537 | 583 | - |

Source : SGMB

II.b.1.2. Conventions conclues entre SGMB et ses société sœurs

II.b.1.2.1. Convention conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SG ATS (filiale de Société Générale France)

- **Convention de prestations juridique conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SG ATS**
- ✓ Date de la convention : 28/12/2015
 - ✓ Nature, objet et modalités de la convention :



La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les parties. Elle a également pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la convention est d'établir une relation de type client / fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (qualité-délais-coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du bénéficiaire conformément aux normes groupes.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | 125 | 125 | 125 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | 150 | 150 | 150 |

Source : SGMB

Modalités de rémunération des prestations fournies :

Les prestations fournies font l'objet de facturation selon le degré de complexité, ainsi :

- Consultations à degré de complexité faible et moyen : Forfait annuel de 150 KMAD TTC
- Consultations à degré de complexité compliqué : à définir préalablement à chaque prestation
- Veille juridique : Gratuit
- Formation : Gratuit
- Diagnostique pour mise en conformité par rapport aux normes Groupe : Gratuit
- Audit juridique thématique : à définir préalablement à chaque prestation
- Lobbying juridique : Gratuit
- Dossiers ou affaires litigieuses : à définir préalablement à chaque prestation

➤ **Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc (SSSC) conclue entre SGMB et SGATS**

✓ Date de la Convention : 04/12/2017

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention prévoit la mise à disposition par SGMB au profit de SGATS d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C. Ce service permet à SGATS de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

| En KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits HT | 25 | 38 | 45 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC | - | 75 | 57 |

Source : SGMB



II.b.2. Flux entre SGMB et le Groupe Société Générale France

Les flux entre Société Générale Marocaine de Banques et le Groupe Société Générale France sur les trois derniers exercices s'établissent comme suit :

| KMAD | | | 2019 | | 2020 | | 2021 | |
|---------------------------------|--|---------------------|-----------------|----------------|-------------|----------------|---------------|----------------|
| Relation | Nature de la convention | Sociétés concernées | Encaiss/ | Prdts/ | Encaiss/ | Prdts/ | Encaiss/ | Prdts/ |
| | | | Décaiss | Chrgs | Décaiss | Chrgs | Décaiss | Chrgs |
| SGMB et Société Générale France | Convention d'assistance de conseil et de support | SGMB | -399 272 | -37 830 | 0 | -77 471 | - | - |
| | Contrat de garantie | SGMB | - | -2 360 | - | - | -1 800 | -2 890 |
| | Contrat d'ouverture de crédit | SGMB | -537 | -1 034 | -583 | -641 | - | - |
| | SGSS Gallery | SGMB | - | - | - | - | - | - |
| | JV Titres SGSS | SGMB | - | - | - | - | - | - |
| | Convention IGS « Intra-Group Services » | SGMB | - | - | - | - | - | -30 145 |
| | Traitement des alertes Embargo Niveau 2 | SGMB | - | - | - | - | - | - |
| SGMB et SG ATS | Convention de prestations juridique | SGMB | 150 | 125 | 150 | 125 | 150 | 125 |
| | Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc | SGMB | - | 25 | 75 | 38 | 57 | 45 |
| Total | | | -399 659 | -41 074 | -358 | -77 949 | -1 593 | -32 865 |

Source : SGMB

Les flux faisant l'objet de conventions réglementées et détaillés ci-dessus constituent les seuls flux entre Société Générale Marocaine de Banques et le Groupe Société Générale France.

En 2019, les conventions réglementées entre SGMB et le Groupe ont généré des charges de 41 074 KMAD. Les charges générées sont principalement issues de la convention d'assistance de conseil et de support. Ces conventions ont conduit à des décaissements de 399 659 KMAD liés principalement à la convention d'assistance de conseil et de support.

Les conventions réglementées entre SGMB et le Groupe ont généré en 2020 des charges de 77 949 KMAD. Les charges générées sont principalement issues de la convention d'assistance de conseil et de support.

Ces conventions ont conduit à des décaissements de 358 KMAD en 2020. Les décaissements sont exclusivement liés au contrat d'ouverture de crédit.

Courant 2021, les conventions réglementées entre SGMB et le Groupe ont généré des charges de 32 865 KMAD. Les charges générées sont principalement issues de la convention de garantie et de la nouvelle IGS « Intra-Group Services ». Ces conventions ont conduit à des décaissements de 1 593 KMAD liés principalement au contrat de garantie

III. Principales participations de Société Générale Marocaine de Banques

III.a. Organigramme

Le Groupe Société Générale au Maroc est composé de 13¹⁵ principales participations en plus de la Société Générale Marocaine de Banques, il couvre quasiment tous les domaines de l'activité financière.

L'organigramme des filiales de Société Générale Marocaine de Banques se présente au 30 juin 2022 comme suit :

¹⁵ Hors Sogéfinancement. Cette dernière est toujours dans le périmètre de consolidation de SGMB à hauteur de 99,99% bien que n'étant plus en activité.



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

| | |
|--|--|
| <p>ALD AUTOMOTIVE Location longue durée</p> <p>ATHENA COURTAGÉ Courtage en assurances</p> <p>EQDOM Crédit à la consommation</p> <p>FONCIMMO Immobiliers hors exploitation</p> <p>INVESTIMA Capital investissement</p> <p>LA MAROCAINE VIE Assurance-Vie</p> <p>SOGEPAIEMENT Établissement de paiement</p> <p>SOGEFONCIERE Foncière</p> | <p>SOGECAPITAL GESTION Gestion d'actifs</p> <p>SOGECAPITAL INVESTISSEMENT * Gestion d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC)</p> <p>SOGECAPITAL PLACEMENT Fonds commun de placement</p> <p>SOGECAPITAL BOURSE Intermédiation en bourse</p> <p>SOGELEASE Leasing</p> <p>SOCIÉTÉ GÉNÉRALE OFFSHORE Banque offshore</p> <p>SOGECONTACT Centre de relation clients</p> <p>NEMA CAPITAL Gestion d'OPCI</p> |
|--|--|

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION GROUPE

| DÉNOMINATION | % INTÉRÊT ** |
|---------------------------------------|--------------|
| SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES | 100,00% |
| INVESTIMA | 48,04% |
| SOGECAPITAL BOURSE | 100,00% |
| SOGECAPITAL GESTION | 99,94% |
| SOGECAPITAL PLACEMENT | 99,96% |
| SOGELEASE | 100,00% |
| SOCIÉTÉ GÉNÉRALE OFFSHORE | 99,92% |
| SOGEFINANCEMENT | 100,00% |
| ATHENA COURTAGÉ | 96,93% |
| FONCIMMO | 100,00% |
| SOGECONTACT | 99,83% |
| EQDOM | 55,21% |
| LA MAROCAINE VIE | 49,01% |
| ALD AUTOMOTIVE | 15,00% |
| SOGEFONCIERE | 100,00% |
| SOGEPAIEMENT | 100,00% |
| NEMA CAPITAL | 49,99% |

Source : SGMB

*Sogecapital investissement n'est pas intégré dans le périmètre de consolidation car elle n'est pas en activité.

**Le pourcentage de contrôle est le même que le pourcentage d'intérêt.

Par ailleurs, SGMB détient 49,99% du capital de NEMA Capital (capital social de 1 MMAD). Cette joint-venture créée aux côtés de YAMED Capital en décembre 2019 exerce une activité de gestion d'Organismes de placement collectif immobilier.

Egalement, le premier semestre 2021 a enregistré la création de deux nouvelles filiales : SOGEPAIEMENT et SOGEFONCIERE.



III.b. Présentation des filiales

III.b.1. La Marocaine Vie

La Marocaine Vie, est une compagnie spécialisée dans les branches d'assurance de personnes, présente sur le marché marocain depuis 1978, elle a rejoint le Groupe Société Générale en 2001.

Via les produits de bancassurance, l'entreprise profite du réseau ainsi que de l'expérience de Société Générale au Maroc.

Informations générales :

| | |
|---|--|
| Dénomination sociale | LA MAROCAINE VIE S.A |
| Activité | Assurance de personnes |
| Siège social | 37, boulevard Moulay Youssef, Casablanca |
| Forme juridique | Société Anonyme |
| Date de création | 26 décembre 1977 |
| Durée de vie | 99 ans |
| Exercice social | Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre |
| Objet social | <p>Selon l'article 3 des statuts, la société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Toutes opérations d'assurances et de réassurances contre tout risque, soit par elle-même, soit pour le compte de tiers ou encore en participation ;▪ La participation en tous pays, à toutes opérations financières, commerciales, industrielles et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'industrie de la société par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion de souscription, d'achat de titres, de parts d'intérêts ou autrement ;▪ Toutes autres opérations d'assurances, de financement, de gestion pour le compte d'autrui, que les sociétés d'assurances sont ou seraient autorisées à pratiquer. |
| Capital social au 31/12/2021 | Le capital social est de MAD 231.750.000 répartis en 2.317.500 actions de valeur nominale de MAD 100. Les actions sont toutes de même catégorie et entièrement libérées, numérotées de 1 à 2.317.500. |
| Date d'acquisition par SGMB | 2019 |
| Dividendes distribués à SGMB au titre de l'exercice 2021 | 12 378 149 MAD |

Répartition du capital de La Marocaine Vie au 31/12/2021 :

| | Nombre d'actions | Montant du capital détenu (MAD) | % du capital et des droits de votes |
|-----------------------|------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| SOGECAP ¹⁶ | 1 181 411 | 118 141 100 | 50,98% |

¹⁶ SOGECAP : filiale assurances du groupe Société Générale.



| | | | |
|---------------------------------------|------------------|--------------------|-------------|
| Société Générale Marocaine de Banques | 1 135 610 | 113 561 000 | 49,00% |
| Autres | 479 | 47 900 | 0,02% |
| TOTAL | 2 317 500 | 231 750 000 | 100% |

Source : SGMB

Chiffres clés :

| KMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Chiffre d'affaires | 2 266 425 | 2 159 524 | -4,7% | 2 340 581 | 8,4% |
| Résultat net | 98 682 | 63 214 | -35,9% | 118 231 | 87,0% |
| Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1 | 15 558 | 14 422 | -7,3% | 12 378 | -14,2% |
| Situation nette | 721 116 | 754 897 | 4,7% | 847 868 | 12,3% |

Source : SGMB

Analyse 2019-2020

Le chiffre d'affaires 2020 affiche 2,2 Mrds MAD, en baisse de 4,7% par rapport à l'exercice 2019.

Cette sous performance résulte principalement de l'activité « Epargne ».

- ✓ L'activité épargne a enregistré un chiffre d'affaires de 1,8 Mrd MAD, affichant ainsi une baisse de 5,5% suite à la crise Covid-19. Il est à noter que les réalisations en unités de compte (178 MMAD) ont baissé de 8,2% après une amélioration continue depuis l'exercice 2018.
- ✓ L'activité prévoyance affiche un chiffre d'affaires de 364 MMAD quasiment en ligne comparé à l'exercice 2019. Ce maintien de l'activité est le résultat de la continuité de l'amélioration de l'ADE¹⁷ Eqdom depuis 2019 (+3,1%) malgré la baisse des crédits immobiliers (-8%).

La marge d'exploitation est en hausse par rapport à l'exercice 2019 impacté principalement par la baisse du chiffre d'affaires due à la contreperformance du marché boursier causée par la pandémie, affichant ainsi un taux de 56,1% avec des frais généraux s'établissant à 133 MMAD (contre 127,3 MMAD en 2019).

Le résultat net s'établit à 63,2 MMAD, en baisse de 36% par rapport à l'exercice 2019.

Analyse 2020-2021

Le chiffre d'affaires 2021 affiche 2,3 Mrds MAD, en hausse de 8,4% par rapport à l'exercice 2020.

Cette bonne performance résulte principalement de l'activité « Epargne ».

- ✓ Bénéficiant de la reprise après une année de crise sanitaire, l'activité épargne a enregistré un chiffre d'affaires de 2 Mrd MAD, affichant ainsi une hausse de 9,9%. Il est à noter que les réalisations en unités de compte (299 MMAD) ont augmenté de 68% après une baisse constatée en 2020 causée par la pandémie.
- ✓ L'activité prévoyance affiche un chiffre d'affaires de 366 MMAD en légère hausse de 0,7% comparé à l'exercice 2020. Ce maintien de l'activité est le résultat de l'amélioration de l'ADE SGMA crédit immobilier (+22,8%) suite à l'émission des primes exceptionnelles relatives aux reports de primes. Notons toutefois la baisse de l'ADE Eqdom (-7,2%).

La marge d'exploitation est en amélioration de 11,5 points par rapport à l'exercice 2020 suite à la hausse du chiffre d'affaires, affichant ainsi un taux de 44,6% avec des frais généraux s'établissant à 146 MMAD (contre 133 MMAD en 2020).

¹⁷ Assurance Décès Emprunteur



Le résultat net s'établit à 118,2 MMAD, en hausse de 87% par rapport à l'exercice 2020.



III.b.2. SOGELEASE

Créée en 1981, Sogelease Maroc, 3ème société de leasing créée au Maroc, s'adresse aux Professionnels, TPE, PME et Grandes Entreprises en leur permettant de financer leurs biens mobiliers et immobiliers.

Présente dans toutes les régions du Royaume, Sogelease Maroc se positionne, aux côtés de Société Générale Maroc, sa maison mère, en tant que spécialiste du leasing au Maroc, mais aussi et surtout en tant que partenaire de référence proposant des solutions de financement qui répondent aux besoins de ses clients. L'entreprise profite ainsi du réseau et de l'expérience de Société Générale au Maroc.

Informations générales :

| | |
|-------------------------------------|--|
| Dénomination sociale | SOGELEASE MAROC S.A |
| Activité | Financement en Leasing de biens mobiliers et immobiliers |
| Siège social | Immeuble Atrium, 374 Bd Abdelmoumen, Casablanca |
| Forme juridique | Société Anonyme |
| Date de création | 07 juin 1979 |
| Durée de vie | 99 ans |
| Exercice social | Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre |
| Objet social | <p>La société a pour objet le financement par voie de crédit-bail de tout bien mobilier ou immobilier. Elle peut effectuer, en particulier, l'achat, l'importation, la vente ou la location de tout matériel, atelier ou usine et, d'une manière générale, toute opération industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rapportant directement à cet objet.</p> <p>La société pourra notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Prendre toute participation directe ou indirecte dans toute opération quelconque pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus, à cet effet créer tout syndicat de garantie, ou association en participation.▪ Se procurer les fonds nécessaires à la réalisation de ses opérations au moyen d'emprunts, tant au Maroc qu'à l'étranger par l'émission de billets à ordre ou de bons à court ou long terme et par le réescompte des avances qui pourra lui être accordé à cet effet par tout établissements public ou privé ;▪ Accepter ou conférer à l'occasion de toute opération de crédit ou d'emprunt, toute affectation hypothécaire ou toute autre garantie, souscrire tout engagement de garantie caution ou aval, opérer toute acquisition, vente mobilière et immobilière et toute prise de bail ou location d'immeuble ;▪ Traiter pour le compte de tiers et les représenter dans toute opération sans exception se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société et permettant d'en assurer le développement. |
| Capital social au 31/12/2021 | Le capital social est fixé à MAD 140.000.000. Il est divisé en 1.400.000 d'actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 1.400.000, souscrites en totalité. |
| Date d'acquisition par SGMB | 2011 |



| | |
|---|----------------|
| Dividendes distribués à SGMB au titre de l'exercice 2021 | 41 999 964 MAD |
|---|----------------|

Répartition du capital de SOGELEASE au 31/12/2021

| | Nombre d'actions | Montant du capital détenu (MAD) | % du capital et des droits de votes |
|---------------------------------------|------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| Société Générale Marocaine de Banques | 1 399 988 | 139 998 800 | 99,99% |
| Autres | 12 | 1 200 | 0,01% |
| TOTAL | 1 400 000 | 140 000 000 | 100% |

Source : SGMB

Chiffres clés

| KMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|--|---------|---------|-----------|---------|-----------|
| PNB | 164 309 | 115 402 | -29,77% | 170 024 | +47,33% |
| Résultat net | 42 538 | 98 | -99,77% | 57 073 | >100% |
| Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1 | 51 800 | - | - | 42 000 | - |
| Situation nette | 579 428 | 579 526 | 0,02% | 594 599 | +2,61% |

Source : SGMB

Analyse 2019-2020

La production de SOGELEASE à fin 2020 est de 1 739 MMAD, en baisse de 949 MMAD par rapport à fin décembre 2019 expliquée par l'effet de la crise sanitaire qui a impacté significativement le secteur leasing en enregistrant une baisse de 33%.

A fin 2020, le PNB de Sogelease est en baisse de 30% par rapport à 2019. Cette évolution est expliquée les demandes du report dans le cadre de l'accompagnement des clients rencontrant des difficultés liées à la crise sanitaire.

Le résultat net s'établit à 0.098 MMAD, en baisse de 99,8% par rapport à fin 2019 expliqué principalement par la chute du PNB entre 2019 et 2020 et la hausse de la charge du risque.

Analyse 2020-2021

SOGELEASE affiche des indicateurs en nette amélioration.

A fin décembre 2021, l'activité leasing affiche une hausse de 12% par rapport à décembre 2020. La production s'élève à 1 944 MMAD contre 1 739 MMAD en 2020.

Le PNB s'élève à 170 MMAD en 2021 contre 115 MMAD en 2020, soit une hausse de 47% grâce à la hausse de la production et l'amélioration du taux de marge.

Le résultat net ressort en forte progression s'établissant ainsi à 57 MMAD malgré un contexte économique toujours impacté par la crise sanitaire.



III.b.3. EQDOM

Créée en 1974, Eqdom est une société spécialisée dans le crédit à la consommation. Depuis 2002, l'entreprise compte Société Générale Marocaine de Banques dans son tour de table avant d'en devenir filiale en 2018, profitant ainsi plus étroitement du réseau d'agence de SGMB ainsi que de son expertise. La société est cotée à la Bourse de Casablanca.

Informations générales :

| | |
|---|---|
| Dénomination sociale | EQDOM |
| Activité | Crédit à la consommation |
| Siège social | 127, Bd Zerktouni, Casablanca |
| Forme juridique | Société anonyme |
| Date de création | 2 septembre 1974 |
| Durée de vie | 99 Ans |
| Exercice social | Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre |
| Objet social | <p>La société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Toute opération de financement et de crédit, de nature à permettre ou faciliter le paiement de tout bien meuble, notamment tout bien électroménager, cycle et cyclomoteur, mobilier et bureautique ;▪ Toute opération de services à caractère économique, socioculturel ou de bien-être,▪ Toute conception, la mise en œuvre et l'utilisation de tout instrument financier et de crédit susceptible de permettre ou faciliter la réalisation desdites opérations au profit de toute personne physique ou morale,▪ Et généralement toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière se rapportant directement ou indirectement à ces objets.▪ Pour réaliser cet objet, la société peut recourir, à tout acte ou opération de quelque nature et importance qu'ils soient sans aucune exception dès lors qu'ils contribuent ou peuvent contribuer, qu'ils facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités ci-dessus définies ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation de groupe ou d'affaire.▪ Elle est habilitée à recevoir du public des fonds d'un terme supérieur à deux ans. |
| Capital social au 31/12/2021 | <p>Le capital social est fixé à la somme de MAD 167 025 000.</p> <p>Il est divisé en 1.670.250 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, de même catégorie.</p> |
| Date d'acquisition par SGMB | 2018 |
| Dividendes distribués à SGMB au titre de l'exercice 2021 | 58 320 665 MAD |



Répartition du capital d'EQDOM au [31/12/2021]

| | Nombre d'actions | Montant du capital détenu (MAD) | % du capital et des droits de votes |
|--|------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| Société Générale Marocaine de Banques | 897 241 | 89 724 100 | 53,72% |
| CIMR | 100 605 | 10 060 500 | 6,02% |
| Investima | 51 812 | 5 181 200 | 3,10% |
| Allianz Maroc | 14 827 | 1 482 700 | 0,89% |
| Saham Assurance (CNIA SAADA) | 6 397 | 639 700 | 0,38% |
| Autres actionnaires | 599 368 | 59 936 800 | 35,88% |
| Total | 1 670 250 | 167 025 000 | 100,00% |

Source : SGMB

En juin 2018, Société Générale Marocaine de Banques a acquis sur le marché boursier un bloc d'actions représentant 34,95% du capital d'Eqdom auprès de SG Financial Services Holding, filiale à 100% du Groupe Société Générale. Cette acquisition porte la participation de SGMB dans Eqdom à 53,72% du capital social. Cette acquisition s'accompagne de l'approbation des termes d'un contrat de partenariat structurant entre SGMB et Eqdom en matière de crédit à la consommation qui s'appuie sur un modèle « Producteur-Distributeur » :

- Eqdom sera le producteur de l'ensemble des crédits à la consommation commercialisée par SGMB et portera les encours y afférents ;
- SGMB renforcera son rôle de distributeur et continuera à proposer des offres de crédit à la consommation à ses propres clients en s'appuyant sur l'expertise, les processus et la notoriété d'Eqdom.

Le partenariat entre SGMA et EQDOM a été revu à fin 2021 sous forme d'un contrat de Servicing entre EQDOM et SGMA qui se décline en trois phases :

- Phase 1 : Octroi. Eqdom met à la disposition de SGMA un outil de scoring et d'octroi des crédits à la consommation de SGMA ;
- Phase 2 : Gestion. EQDOM prend en charge toute la gestion des crédits à la consommation SGMA pendant toute leur durée de vie (déblocage, modifications, remboursements anticipés ...) ;
- Phase 3 : Recouvrement. EQDOM prend en charge le recouvrement de tous les engagements de la clientèle retail SGMA.

La phase 1 est opérationnelle depuis le 24/12/2021, les phase 2 et 3 sont en cours d'étude.

Chiffres clés consolidés

| KMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| PNB | 542 551 | 494 053 | -8,9% | 570 969 | +15,6% |
| Résultat net | 135 040 | 34 387 | -74,5% | 35 064 | +2,0% |
| Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1 | 69 984 | - | - | 58 322 | - |
| Situation nette | 1 484 621 | 1 519 009 | -4,8% | 1 445 506 | +2,3% |

Source : SGMB



Analyse 2019-2020

Dans un contexte de crise inédite, Eqdom démontre sa capacité de résilience en dégageant un résultat bénéficiaire 2020 qui s'élève à 34 MMAD. Les commissions directement liées à la production ont pesé défavorablement sur le Produit Net Bancaire qui se replie de -9% vs l'année dernière. Malgré des efforts sur les charges d'exploitation qui baissent de -4%, l'évolution du CNR qui double impacte significativement le Résultat Courant Avant Impôt en baisse de -61%.

Pour rappel, le résultat 2019 d'Eqdom (135 MMAD) n'a pas été distribué en 2020 à ses actionnaires et a été placé en réserve et ce conformément à la demande de BKAM.

Analyse 2020-2021

Le résultat 2021 s'établit à 35 MMAD soit en amélioration de +2%. Les commissions directement liées à la production et la marge d'intérêt s'améliorent grâce à la reprise constatée en 2021 et impactent positivement le PNB qui affiche une hausse de +16%. Les frais généraux augmentent de +6% tirés principalement par les commissions versées en lien avec la production (+25%) et le CNR se dégrade de -27%.

Le résultat net intègre une provision pour suspens débiteur supérieur à 1 an de 46 MMAD. Hors cet élément exceptionnel, le résultat afficherait une évolution supérieure à 100%.



III.b.4. ALD AUTOMOTIVE

ALD AUTOMOTIVE est une société de location longue durée et de gestion de flotte de véhicules. Elle a été acquise en 2001 et se place aujourd'hui parmi les principales sociétés du marché de la location longue durée.

L'entreprise profite du réseau de SGMB et bénéficie de la capacité financière ainsi que de l'expertise de ALD, pionnier en solutions de mobilité, n°1 en Location Longue Durée de véhicule et gestion de flotte automobile multimarque¹⁸ et n°2 au niveau mondial.

Informations générales :

| | |
|---|---|
| Dénomination sociale | ALD Automotive |
| Activité | Location longue durée et gestion de flotte de véhicules |
| Siège social | Immeuble le Zénith II, Lotissement Attaoufik, Route de Nouaceur-Sidi Maârouf-Casablanca |
| Forme juridique | Société Anonyme |
| Date de création | 2000 |
| Durée de vie | 99 ans |
| Exercice social | Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre |
| Objet social | <p>La société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ La location de tout véhicule automobile ; <p>Afin de réaliser cet objet, la société pourra entreprendre :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Toute opération d'étude, d'achat, de vente de commissionnement, de représentation, de courtage et consignation tant au Maroc qu'à l'étranger ;▪ Tant par elle-même que par voie de sous-traitance, toute opération d'entretien et de réparation de véhicules automobiles,▪ La création et l'exploitation industrielle de toute usine et fonds de commerce,▪ La création, l'achat la vente, la prise à bail et l'exploitation de tout établissement industriel et commercial nécessaire à l'objet de la société,▪ Plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, de transport, financière, mobilière et autre pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet précité ou à tout objet similaire ou connexe de la manière la plus étendue et profitant au développement des activités sociales. |
| Capital social au 31/12/2021 | Le capital social est fixé à la somme de MAD 20.000.000, divisé en 200.000 actions d'une seule catégorie de MAD 100 de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 200.000. |
| Date d'acquisition par SGMB | 2000 |
| Dividendes distribués à SGMB au titre de l'exercice 2021 | 3 024 000 MAD |

Répartition du capital d'ALD AUTOMOTIVE au 31/12/2021

¹⁸ Source : Association Nationale des Loueurs Longue Durée (ANALOG)



| | Nombre d'actions | Montant du capital détenu (MAD) | % du capital et des droits de votes |
|---------------------------------------|------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| Société Générale Marocaine de Banques | 30.000 | 3 000 000 | 15% |
| ALD (TEMSYS) ¹⁹ | 70.000 | 7 000 000 | 35% |
| SOPRIAM | 50.000 | 5 000 000 | 25% |
| Renault Maroc | 50.000 | 5 000 000 | 25% |
| TOTAL | 200.000 | 20 000 000 | 100% |

Source : SGMB

Chiffres clés

| KMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|--|---------|---------|-----------|-----------|-----------|
| Chiffre d'affaires | 560 123 | 525 678 | -6,1% | 478 918 | -9% |
| Résultat net | 40 368 | 40 320 | -0,1% | - 127 045 | -415% |
| Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1 | 2 400 | 3 027 | +26,1% | 3 024 | - |
| Situation nette | 170 002 | 190 138 | +11,8% | 42 932 | -77% |

Source : SGMB

Analyse 2019-2020 :

A fin 2020, ALD Automotive Maroc conserve sa position de leader sur le marché marocain de la Location Longue Durée automobile avec un parc de 10 091 véhicules, soit une part de marché estimée à plus de 24%.

L'année 2020 a été marquée par les événements suivants :

- Maintien de la position de leader avec plus de 24% de part de marché sur un marché très concurrentiel ;
- Régression du marché automobile : -19,7% à fin décembre 2020 (133 315 unités en 2020 vs 165 918 unités en 2019) ;
- Amélioration du classement de l'entreprise au Top 500 des plus grandes entreprises marocaines²⁰ 121ème en 2019 vs 111ème en 2020 ;
- Changement de la Direction Générale ;
- Lancement de nouveaux produits : ALD Flex, ALD second lease, ALD E scooter ;
- Audit SG des processus finance : note globale convenable sans réserve ;
- Contrôle fiscal : lettre envoyée à la DGI pour annulation du point sur les amortissements dérogatoires.

Le chiffre d'affaires (hors vente véhicules d'occasion) de 2020 s'élève à 525 677 957,55 MAD, en recul de 6% par rapport à 2019.

La marge d'exploitation est en baisse de 40% par rapport à 2019, cette baisse s'explique essentiellement par :

- La baisse du chiffre d'affaires de 6% ;
- La constitution d'une provision pour risque fiscal de l'ordre de 7 455 KMAD ;
- La constitution d'une provision pour risque client à hauteur de 7 934 KMAD ;
- La constitution d'une provision pour risque social de 2 000 KMAD.

¹⁹ ALD (TEMSYS), filiale de Société Générale, est spécialisée dans la Location Longue Durée de véhicules destinés aux entreprises.

²⁰ Source : Magazine les 500 publié annuellement par le groupe Economie et entreprise



Bien que la marge d'exploitation ait enregistré une baisse en 2020, les charges externes (charges liées au métier) ont été maîtrisées et ont reculé de 11% par rapport à 2019.

L'activité de vente des véhicules d'occasion a connu un niveau de vente record avec 2 998 véhicules vendus (hors pool fleet²¹, épaves²² et vols²³). Les ventes de véhicules restitués sont en hausse par rapport à 2019 de 41%.

Analyse 2020-2021 :

A fin 2021, ALD Automotive Maroc conserve sa position de leader sur le marché marocain de la Location Longue Durée automobile avec plus de 24% de part de marché sur un marché très concurrentiel.

La flotte est en croissance de 2% à 10 300 véhicules, en ligne avec la croissance moyenne du marché de la LLD.

L'année 2021 est marquée par :

- Le risque d'irrécouvrabilité identifié sur les créances publiques et privées, ainsi que d'autres anomalies, se soldant par un passage de provisions exceptionnelles.
- La mission d'inspection Société générale portant sur la gouvernance et la conformité: des défaillances et des anomalies ont été identifiées.
- Des mesures correctives ont été prises pour assainir la situation et éviter de reproduire les mêmes anomalies :
 - ✓ Facturation publique en cohérence avec les clauses contractuelles,
 - ✓ Analyse et réconciliation de la facturation manuelle,
 - ✓ Mise en place d'une feuille de route et de l'organisation nécessaire pour la clôture des marchés,
 - ✓ Revue, renforcement et sécurisation des procédures relatives aux marchés publics depuis la préparation de l'appel d'offre jusqu'à la clôture du marché,
 - ✓ Revues détaillées des appels d'offres avant toutes soumissions : sélection selon les clauses et leurs faisabilités.
- Sur le plan commerciale, l'année 2021 était marquée par la rude concurrence, caractérisée principalement par des niveaux de loyers très bas.
- Renforcement de l'équipe commerciale avec la création d'une équipe « Business development » chargée de la prospection et du renforcement de la synergie avec le réseau SGMA.
- Diversification du portefeuille client en hausse de 11% par rapport à 2020.
- Signature d'un partenariat de marque blanche avec KIA : KIA LLD.
- Signature d'un protocole d'accord avec la direction générale des impôts suite au contrôle fiscal de 2019 d'un montant de 5,2 MMAD, avec l'engagement d'ALD de se conformer aux dispositions légales en matière d'amortissement.

Le chiffre d'affaires (hors vente véhicules d'occasion) de 2021 s'élève à 478 917 748 MAD, en recul de 9% par rapport à 2020.

La marge d'exploitation est déficitaire à -208 326 719,88 MAD ceci s'explique essentiellement par :

- La revue de la méthode de comptabilisation de l'amortissement exigée par la direction générale des impôts : constatation de l'amortissement en dotation d'exploitation et non en charge non courantes à hauteur de 106 662 KMAD.
- La constitution d'une provision sur les créances clients de 94 173 KMAD, relative aux risques de non recouvrabilité des créances publiques et privées.
- La constitution d'une nouvelle provision pour le remboursement du kilométrage et pneus des véhicules mis à la route de l'ordre de 23 123 KMAD.
- La constitution d'une provision pour le remboursement de pneus et kilométrage des marchés OCP à clôturer à hauteur de 21 892 KMAD.

²¹ Parc de remplacement

²² Véhicules réformés non roulant

²³ Véhicules volés



- La baisse du chiffre d'affaires de 9% ;

L'activité de revente des véhicules d'occasion a enregistré une baisse de 13,7% par rapport à 2020, soit 2 587 vs 2 998 véhicules vendus en 2020, (hors pool fleet²⁴, épaves²⁵ et vols²⁶), qui s'explique principalement par un nombre de véhicules restitués de 2021 inférieurs à 2020.

III.b.5. SOGECAPITAL BOURSE

SOGECAPITAL BOURSE est une société d'intermédiation en bourse créée en 1995. En plus de l'intermédiation boursière, elle offre aux investisseurs des conseils et des recherches en investissement financier. Elle a participé de manière significative à toutes les dernières introductions en bourse, notamment celles réalisées par les équipes de SGMB en tant qu'organismes de conseil et de placement.

Informations générales :

| | |
|-------------------------------------|---|
| Dénomination sociale | SOGECAPITAL BOURSE |
| Activité | Intermédiation boursière |
| Siège social | 55, Boulevard Abdelmoumen Casablanca |
| Forme juridique | Société Anonyme |
| Date de création | 1995 |
| Durée de vie | 99 ans |
| Exercice social | Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre |
| Objet social | <p>La société a pour objet, à titre principal, l'exécution des transactions sur les valeurs mobilières.</p> <p>Elle peut également effectuer les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le placement des titres émis par des personnes morales faisant appel public à l'épargne ; ▪ la garde des titres, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une banque ou de tout autre établissement agréé ; ▪ la gestion des portefeuilles de valeurs en vertu d'un mandat ; ▪ le conseil et le démarchage de la clientèle pour l'acquisition des valeurs mobilières ; ▪ aux effets ci-dessus, la création, l'acquisition, la location, l'installation, la gestion de tout établissement, la participation à toute opération ou entreprise se rattachant à l'exploitation de la société, sous réserve de respecter les obligations d'information mises à sa charge par la réglementation en vigueur. <p>Toute modification qui affecte la nature des activités ci-dessus est subordonnée à l'octroi d'un nouvel agrément dans les conditions de l'article 38 alinéa premier du Dahir N° 1-93-211 du 21 Septembre 1993.</p> <p>En raison de son objet propre, la société encourt les risques et responsabilités tels que prévus par la réglementation qui lui est spécialement applicable.</p> |
| Capital social au 31/12/2021 | Le capital social est fixé à la somme de MAD 15.000.000, divisé en 150.000 actions de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 150.000 et entièrement souscrites en numéraire à la souscription. |

²⁴ Parc de remplacement

²⁵ Véhicules réformés non roulant

²⁶ Véhicules volés



| | |
|---|--|
| Date d'acquisition par SGMB | 1995 |
| Dividendes distribués à SGMB au titre de l'exercice 2021 | Aucune distribution de dividende en 2021 |

Répartition du capital de SOGECAPITAL BOURSE au 31/12/2021

| | Nombre d'actions | Montant du capital détenu (MAD) | % du capital et des droits de votes |
|---------------------------------------|------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| Société Générale Marocaine de Banques | 149 994 | 14 999 400 | 99,99% |
| Autres | 6 | 600 | 0,01% |
| TOTAL | 150 000 | 15 000 000 | 100% |

Source : SGMB

Chiffres clés

| KMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|--|--------|--------|-----------|--------|-----------|
| Chiffre d'affaires | 7 501 | 11 754 | 56,7% | 11 833 | 0,7% |
| Résultat net | 535 | 2 950 | 451,4% | 1 750 | -40,7% |
| Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1 | - | - | - | - | - |
| Situation nette | 16 812 | 19 762 | 17,5% | 21 512 | 8,9% |

Source : SGMB

Analyse 2019-2020

Le chiffre d'affaires a progressé de 57% lié à une hausse du volume de transactions du marché ainsi qu'à l'amélioration de la part de marché.

Le résultat net s'est apprécié de 451% en faveur de la hausse du chiffre d'affaires.

Analyse 2020-2021

Le chiffre d'affaires s'est légèrement amélioré de 0,7% en ligne avec la stabilité du volume du marché et celle de la part de marché.

Le résultat net a fléchi de 40% en raison de l'augmentation de plusieurs charges :

- 620 KMAD liée à une dotation en provision pour risques et charges ;
- Augmentation de 250 KMAD des dotations aux amortissements incorporels et prestations informatiques ;
- Augmentation des diverses autres charges de 300 KMAD.



III.b.6. SOGECAPITAL GESTION

SOGECAPITAL GESTION, filiale de SGMB, est une société de gestion d'actifs créée en 1996. Elle est spécialisée dans la gestion de l'épargne collective, proposant une gamme diversifiée de fonds. L'entreprise gère 33 fonds dont 19 fonds grand public et 14 fonds dédiés, pour des actifs sous gestion de plus de 24 Mrds MAD au 31/12/2021.

Informations générales :

| | |
|---|--|
| Dénomination sociale | SOGECAPITAL GESTION |
| Activité | Gestion d'actifs |
| Siège social | 55 Bd Abdelmoumen. Casablanca |
| Forme juridique | Société Anonyme |
| Date de création | 21 Septembre 1996 |
| Durée de vie | 99 ans |
| Exercice social | Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre |
| Objet social | La Société a pour objet exclusif, en conformité avec le Dahir portant loi n° 1-93-213 du 4 Rabia II 1414 (21 Septembre 1993) relatif aux OPCVM, la gestion d'Organismes de placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) |
| Capital social au 31/12/2021 | Le capital social est fixé à la somme de MAD 1.000.000. Il est divisé en 10.000 actions, toutes souscrites en numéraire en totalité lors de la souscription, toutes de même catégorie. |
| Date d'acquisition par SGMB | 1996 |
| Dividendes distribués à SGMB au titre de l'exercice 2021 | 27 663 504 MAD |

Répartition du capital de SOGECAPITAL GESTION au 31/12/2021

| | Nombre d'actions | Montant du capital détenu (MAD) | % du capital et des droits de votes |
|---------------------------------------|------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| Société Générale Marocaine de Banques | 9 994 | 999 400 | 99,94% |
| Autres | 6 | 600 | 0,05% |
| TOTAL | 10 000 | 1 000 000 | 100% |

Source : SGMB

Chiffres clés

| KMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|--------------------|--------|--------|-----------|--------|-----------|
| Chiffre d'affaires | 54 673 | 55 700 | +1,9% | 59 717 | 7% |
| Résultat net | 28 428 | 27 665 | -2,7% | 29 530 | 7% |



| | | | | | |
|--|--------|--------|--------|--------|-----|
| Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1 | 28 432 | 28 429 | -0,01% | 27 666 | -3% |
| Situation nette | 29 533 | 28 767 | -2,6% | 30 631 | +6% |

Source : SGMB

Analyse 2019-2020 :

SOGECAPITAL GESTION enregistre à fin 2020 un encours moyen de 20,7 milliards de dirhams contre 20,8 milliards de dirhams l'exercice précédent, marquant ainsi une légère baisse de -0,1%.

Durant l'année 2020, SOGECAPITAL GESTION a élargi sa gamme en lançant de nouveaux fonds passant ainsi à 34 fonds dont 21 ouverts au Grand Public et 13 Dédiés.

Par ailleurs, l'année 2020 a été marquée par la consécration de SOGECAPITAL GESTION par le LIPPER FUND AWARDS « Best Bond Group Mena Over 3 Years »²⁷.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires de l'entreprise s'est établi à 55,7 MMAD contre 54,7 MMAD en 2019. Le résultat net pour sa part a atteint 27,7 MMAD en 2020 contre 28,4 MMAD en 2019.

Analyse 2020-2021 :

SOGECAPITAL GESTION a réalisé en 2021 une progression importante de ses encours avec 24,1 milliards de dirhams en moyenne, soit 18% de plus qu'en 2020. Si toutes les gammes de fonds ont évolué, la catégorie des fonds Actions a particulièrement bien progressé au vu des performances enregistrées.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires de l'entreprise s'est établi à 59,7 MMAD contre 55,7 MMAD en 2020. Le résultat net pour sa part a atteint 29,5 MMAD en 2021 contre 27,7 MMAD en 2020.

L'année 2021 a également été marquée pour Sogécapital Gestion par la signature des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies, devenant ainsi le premier investisseur institutionnel au Maroc à intégrer ce réseau mondial. Sogécapital Gestion s'engage ainsi à intégrer des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection de ses investissements.

Quatre nouveaux fonds grand public ont été lancés en 2021 : deux fonds investis exclusivement en Bons du Trésor et dette garantie par l'Etat, un fonds thématique actions « Horizon Mid & Small cap » et un fonds monétaire à dimension sociale « SG Social Impact Fund ».

Enfin, Sogécapital Gestion a reçu le prix de « Best Asset Manager » au Maroc en 2021 par le magazine spécialisé EMEA Finance lors des « African Banking Awards ».

²⁷ Source : www.lipperfundawards.com



III.b.7. SG OFF-SHORE

Société Générale Banque OFFSHORE est une filiale du groupe Société Générale Maroc créée en 2001. Elle se spécialise :

- Le financement des opérations du commerce extérieur
- Le financement en devises des projets portés par des entreprises étrangères non résidentes et des sociétés installées dans les zones d'accélération industrielle
- La gestion des flux à l'international à travers son Trade Center

Bénéficiant de fortes synergies avec le groupe Société Générale, SG OFFSHORE fait bénéficier sa clientèle de son expertise, de son réseau de correspondants, ainsi que de conditions préférentielles, notamment en matière de commerce international. Elle dispose, pour cela, de deux agences commerciales à savoir :

- Tanger Free Zone à Tanger
- Atlantic Free Zone à Kénitra

Informations générales :

| | |
|-----------------------------|---|
| Dénomination sociale | SG OFFSHORE-S.A |
| Activité | Banque Offshore |
| Siège social | 58, Avenue Mohamed V Tanger |
| Forme juridique | Société Anonyme |
| Date de création | 2001 |
| Durée de vie | 99 ans |
| Exercice social | Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre |
| Objet social | <p>La société a pour objet de recevoir des dépôts en monnaies étrangères convertibles et d'effectuer, en ces mêmes monnaies, pour son propre compte ou pour le compte de ses clients toute opération financière, de crédit, de bourse ou de change.</p> <p>La société peut notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Collecter toute forme de ressources en monnaies étrangères convertibles appartenant à des non-résidents ;▪ Effectuer, pour son propre compte ou pour le compte de sa clientèle non-résidente, toute opération de placement financier, d'arbitrage, de couverture et de transfert en devises ou en or ;▪ Accorder tout concours financier aux non-résidents ;▪ Participer au capital d'entreprises non-résidentes et souscrire aux emprunts émis par ces dernières ;▪ Émettre des emprunts obligataires en monnaies étrangères convertibles ;▪ Délivrer toute forme d'avaux ou de cautions et notamment des cautions de soumission, de garantie et de bonne fin aux entreprises non-résidentes ;▪ Accorder aux résidents des crédits de toute nature et effectuer toute autre opération entrant dans le cadre de son objet et conformément à la réglementation des changes ;▪ Effectuer librement toute opération financière ou bancaire en monnaies pour des personnes physiques ou morales non-résidentes. |



| | |
|---|---|
| Capital social au 31/12/2021 | Le capital social est fixé à la somme de 500 000 \$ (soit 4 640 200 MAD) divisé en 10.000 actions de 50 \$ (soit 464 MAD) chacune, numérotées de 1 à 10.000 |
| Date d'acquisition par SGMB | 2001 |
| Dividendes distribués à SGMB au titre de l'exercice 2021 | 5 399 042 MAD |

Répartition du capital de SG OFF-SHORE au 31/12/2021

| | Nombre d'actions | Montant du capital détenu (MAD) | % du capital et des droits de votes |
|---------------------------------------|------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| Société Générale Marocaine de Banques | 9 994 | 4 637 415,88 | 99,94% |
| Autres | 6 | 2 784,12 | 0,06% |
| TOTAL | 10 000 | 4 640 200 | 100% |

Source : SGMB

Taux de change

| | 31-déc.-19 | 31-déc.20 | 31-déc.-21 |
|----------------|------------|-----------|------------|
| USD/MAD | 9,59 | 8,90 | 9,28 |

Chiffres clés

| KMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|--|--------|--------|-----------|--------|-----------|
| PNB | 21 080 | 23 833 | +13,1% | 23 994 | +0,7% |
| Résultat net | 6 090 | 5 398 | -11,4% | 5 631 | +4,3% |
| Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1 | 10 452 | 5 834 | -44,2% | 5 398 | -7,5% |
| Situation nette | 79 376 | 73 424 | -7,5% | 76 527 | +4,2% |

Source : SGMB

Analyse 2019-2020 :

Le PNB de la SGOS est en amélioration de 13% porté principalement par les commissions.

La marge d'intérêt est en nette amélioration de 11% par rapport à 2019, fruit de recours plus à la trésorerie interne pour l'octroi des crédits à moyen terme.

Les frais généraux sont en nette baisse de 5%, par rapport à 2019.

Ce poste porte le CNR de contrepartie pour 101 KUSD, Provision pour risque et charge constaté sur un client passé en douteux, à noter que le client a remboursé la totalité de la créance en Janvier 2021.

Ainsi vu l'impact de la crise sanitaire sur l'économie mondiale une Provision pour risque généraux, a été constatée forfaitairement pour 180 KUSD.

Analyse 2020-2021

Le PNB en MAD de la filiale a enregistré une très légère amélioration par rapport à l'exercice précédent (+0,7%) grâce essentiellement à la bonne performance des commissions et malgré la baisse de la marge d'intérêt causée



principalement par l'importance des amortissements des crédits à moyen terme et des intérêts payés sur les dépôts en devises.

La marge d'intérêt est en légère baisse de -26% par rapport à 2020. Ceci s'explique par la faible production en CMT et le poids des intérêts payés sur les dépôts et crédits.

Les frais généraux sont en hausse par rapport à 2020. Cette augmentation s'explique par la relance de l'activité et les diverses refacturations de SGMA :

- Prestation fiscale et refacturation de la prestation Contrôle Niveau 2 ;
- Refacturations de la charge leasing d'un véhicule de fonction.

Le CNR affiche une augmentation de 0,34% qui s'explique par l'effet combiné de (i) la reprise sur provision constatée sur un dossier de crédit remboursé en totalité en janvier 2021 et de (ii) la constatation d'une provision sur un autre dossier de crédit déclassé en créances compromises.

Le résultat net a connu une hausse de 4,3% entre 2020 et 2021 suite à la hausse des commissions et notamment des virements à l'étranger grâce à la bonne dynamique de l'activité de l'international.



III.b.8. INVESTIMA

INVESTIMA est une société d'investissement créée en 1974 qui vise à accompagner la PME marocaine affichant un potentiel de développement intéressant et une gestion saine dans ses différents cycles de vie en jouant un rôle de Capital Investisseur à travers des prises de participations financières minoritaires. L'entreprise profite du réseau de SGMB ainsi que de son expertise en conseil financier.

Informations générales :

| | |
|---|---|
| Dénomination sociale | INVESTIMA |
| Activité | Capital Investissement |
| Siège social | 55 Boulevard Abdelmoumen Casablanca |
| Forme juridique | Société Anonyme |
| Date de création | 1974 |
| Durée de vie | 99 ans |
| Exercice social | Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre |
| Objet social | <p>La société a pour objet, tant au Maroc qu'à l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ la prise de participation par toute voie de droit dans toute société, existante ou en formation, quel que soit leur objet ;▪ l'achat de toute valeur mobilière, la participation à tout syndicat financier ;▪ la gestion du portefeuille ainsi acquis ;▪ l'étude, la mise au point et la réalisation, directement ou indirectement, seule ou en association, de tout projet financier, touristique, immobilier ou autre ;▪ d'une manière générale, la société peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toute opération financière, commerciale, industrielle ou agricole, mobilière ou immobilière pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptible d'en faciliter l'accomplissement. |
| Capital social au 31/12/2021 | <p>Le capital social est fixé à la somme de MAD 105.000.000.</p> <p>Il est divisé en 1.050.000 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 1.050.000.</p> |
| Date d'acquisition par SGMB | 2018 |
| Dividendes distribués à SGMB au titre de l'exercice 2021 | 12 735 322 MAD |

Répartition du capital d'INVESTIMA au 31/12/2021

| | Nombre d'actions | Montant du capital détenu (MAD) | % du capital et des droits de votes |
|---------------------------------------|------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| Société Générale Marocaine de Banques | 504 452 | 50 445 200 | 48,04% |



| | | | |
|-------------------------------|------------------|--------------------|----------------|
| Société Générale France | 109 561 | 10 956 100 | 10,43% |
| Mme Naima Cheddadi ép Mekouar | 95 429 | 9 542 900 | 9,09% |
| Autres | 340 558 | 34 055 800 | 32,43 |
| TOTAL | 1 050 000 | 105 000 000 | 100,00% |

Source : SGMB

Chiffres clés

| KMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|--|---------|---------|-----------|---------|-----------|
| Produits de titres de participation | 11 625 | 4 692 | -59,6% | 9 685 | 106,4% |
| Résultat net | 8 423 | 26 314 | 212,4% | 4 642 | -82,4% |
| Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1 | - | 8 400 | N/A | 12 635 | 50,4% |
| Situation nette | 196 036 | 213 950 | 9,1% | 192 292 | -10,1% |

Source : SGMB

Analyse 2019-2020 :

En 2020, Investima a encaissé 4,7 MMAD au titre des dividendes, contre 11,6 MMAD en 2019.

Le Résultat Net 2020 s'est établi à 26,3 MMAD contre 8,4 MMAD à fin 2019, soit une hausse importante expliquée principalement par l'effet combiné de la hausse du résultat financier de +9,8 MMAD (portée une baisse des titres de participation de -6,9 MMAD largement compensée par une très forte baisse des dotations financières de -19,7 MMAD) et la hausse du résultat non courant de 9,4 MMAD (portée par la forte hausse des plus-values de cessions d'immobilisations de +9,3 MMAD).

Au 31 décembre 2020, les titres de participation nets d'INVESTIMA s'élèvent à 137,9 MMAD contre 149,7 MMAD à fin 2019 en raison notamment d'un effet combiné résultant à la fois de la cession des certains titres de participation et de l'appréciation des titres restants en portefeuille.

Analyse 2020-2021:

En 2021, Investima a encaissé près de 9,7 MMAD au titre des dividendes, contre près de 4,7 MMAD en 2020, soit une variation de +106,4%.

Le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 4,6 MMAD contre 26,3 MMAD à fin 2020, soit une baisse de plus de 82,4% par rapport à l'exercice 2020. Ceci traduit une baisse du résultat financier de -8,6 MMAD (augmentation des produits de participation +5 MMAD largement compensée par la diminution des reprises financières -19,7 MMAD et une diminution des dotations financières -5,9 MMAD) et une baisse du résultat non courant de -13,4 MMAD (baisse des produits de cessions d'immobilisation de -38,9 MMAD et baisse des valeurs nettes d'amortissement de -25,5 MMAD).

Au 31/12/2021, les titres de participations nets d'Investima s'élèvent 137,8 MMAD contre 137,9 MMAD à fin 2020, soit une quasi-stagnation.



III.b.9. SOGECAPITAL INVESTISSEMENT

Sogecapital Investissement est une société anonyme ayant pour objet principal et habituel la gestion des Organismes de placement collectif en capital.

Informations générales :

| | |
|---|--|
| Dénomination sociale | Sogecapital Investissement |
| Activité | Société de gestion d'Organismes de Placement Collectif en Capital |
| Siège social | 55 Boulevard Abdelmoumen Casablanca |
| Forme juridique | Société Anonyme |
| Date de création | 25/09/2018 |
| Durée de vie | 99 ans |
| Exercice social | Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre |
| Objet social | <p>La société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une activité principale et habituelle de gestion d'un ou plusieurs Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) ainsi que les opérations s'y rapportant ; ▪ Et/ou la gestion d'organismes de placement en capital de droit étranger, dont la liste est fixée par circulaire de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) ; ▪ Des activités connexes en conformité avec la liste fixée par l'administration, après avis de l'AMMC. |
| Capital social au 31/12/2021 | <p>Le capital social est fixé à la somme de MAD 1.000.000.</p> <p>Il est divisé en 10.000 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune.</p> |
| Date d'acquisition par SGMB | 2018 |
| Dividendes distribués à SGMB au titre de l'exercice 2021 | Aucune distribution de dividende en 2021 |

Répartition du capital de SOGECAPITAL INVESTISSEMENT au 31/12/2021

| | Nombre d'actions | Montant du capital détenu (MAD) | % du capital et des droits de votes |
|---------------------------------------|------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| Société Générale Marocaine de Banques | 9 996 | 999 600 | 99,96% |
| Autres | 4 | 400 | 0,04% |
| TOTAL | 10 000 | 1 000 000 | 100,00% |

Source : SGMB



Chiffres clés

| KMAD | 2019 | 2020 | Var 2019/2020 | 2021 | Var 2020/2021 |
|--|--------|---------|------------------|---------|------------------|
| Produits de titres de participation | - | - | - | - | - |
| Résultat net | -90,62 | -115,7 | 27,68% | -450,84 | 289,66% |
| Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1 | - | - | - | - | - |
| Situation nette | 907,81 | 792,108 | -12,75% | 341,26 | -56,92% |

Source : SGMB

Analyse 2019-2020 :

Au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires et le total des produits d'exploitation sont nuls, de même qu'en 2019.

Les charges d'exploitation ont totalisé à fin décembre 2020 la somme de 0,11 MMAD.

L'exercice clos le 31 décembre 2020 s'est traduit par une perte nette de -0,11 MMAD vs -0,09 MMAD en 2019.

Les capitaux propres de la société ont diminué pour passer de 0,91 MMAD en 2019 à 0,79 MMAD en 2020.

Analyse 2020 -2021 :

Au 31 décembre 2021, les produits d'exploitation totalisent 1,14 MMAD, traduisant la facturation d'une prestation de services.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 1,52 MMAD traduisant le recrutement de personnel par la société.

L'exercice clos le 31 décembre 2021 s'est traduit par une perte nette de 0,45 MMAD.

Ainsi, le total des capitaux propres s'est établi à 0,34 MMAD (vs 0,79 MMAD en 2020).



III.b.10. FONCIMMO

FONCIMMO est une société immobilière, créée en 1998 par la Société Générale Marocaine de Banques, l'entreprise opère dans le secteur de l'immobilier. Elle pour principale mission d'optimiser l'activité de recouvrement commercial de SGMB.

FONCIMMO contribue à l'optimisation de l'activité de recouvrement commercial de SGMA par la récupération intégrale ou partielle de ses créances. En effet, la société achète des actifs immobiliers proposés par les débiteurs pour l'effacement de leurs dettes auprès de SGMA.

Informations générales :

| | |
|---|---|
| Dénomination sociale | FONCIMMO |
| Activité | Immobiliers hors exploitation |
| Siège social | 55 Boulevard Abdelmoumen Casablanca |
| Forme juridique | Société Anonyme |
| Date de création | 1998 |
| Durée de vie | 99 ans |
| Exercice social | Du 1 ^{er} Décembre au 30 Novembre |
| Objet social | <p>La société a pour objet, tant au Maroc qu'à l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ L'achat, la vente, le commerce en général de tout bien meuble ou immeuble ;▪ L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, le commerce en général de tout produit, marchandise, matière première, matériel ;▪ L'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location, la vente et l'échange de tout bien immeuble ;▪ Toute division, morcellement et appropriation desdits biens immeubles, ainsi que leur mise en valeur, leur lotissement, l'édification de toute construction ;▪ La prise de participations ou d'intérêts sous une forme quelconque dans toute société ou entreprise ayant un objet similaire ou connexe ;▪ Plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement aux activités sur énoncées ou susceptibles de favoriser le développement de la société. |
| Capital social au 31/12/2021 | <p>Le capital social est fixé à la somme de MAD 50.000.000.</p> <p>Il est divisé en 500.000 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 500.000.</p> |
| Date d'acquisition par SGMB | 1998 |
| Dividendes distribués à SGMB au titre de l'exercice 2021 | Aucune distribution de dividende en 2021 |

Répartition du capital de FONCIMMO au 31/12/2021



| | Nombre d'actions | Montant du capital détenu (MAD) | % du capital et des droits de votes |
|---------------------------------------|------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| Société Générale Marocaine de Banques | 499 997 | 49 999 700 | 99,9994% |
| Divers | 3 | 300 | 0,0006% |
| TOTAL | 500 000 | 50 000 000 | 100% |

Source : SGMB

Chiffres clés

| KMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|--|--------|--------|-----------|--------|-----------|
| Chiffre d'affaires | 11 157 | 1 788 | -84,0% | 73 636 | + 4018% |
| Résultat net | -4 977 | -6 499 | +30,6% | -3 111 | +52% |
| Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1 | - | - | - | - | - |
| Situation nette | 32 379 | 25 880 | -20,1% | 22 768 | -12% |

Source : SGMB

Analyse 2019-2020

En 2020, le chiffre d'affaires de FONCIMMO a largement baissé en comparaison avec 2019, passant de 11,1 MMAD en 2019 à 1,788 MMAD en 2020. La baisse enregistrée est due au fort impact du contexte COVID sur l'immobilier.

Le chiffre d'affaires est composé de :

- Cession d'un actif immobilier de FONCIMMO pour un montant de 1 750 MMAD,
- Cession de deux actifs immobiliers hors exploitation dont l'un de SGMB, ayant généré pour FONCIMMO une commission de 37,5 KDH.

L'année 2020 s'est soldée par une perte de 6,4 MMAD contre une perte de 4,9 MMAD en 2019. Cette perte s'explique par la constatation d'une provision de 5,05 MMAD en 2020, relative aux actifs ayant connu une dépréciation de valeur comptable par rapport au marché.

Analyse 2020 -2021 :

En 2021, le chiffre d'affaires de FONCIMMO a largement augmenté en comparaison avec 2020, passant de 1,8 MMAD en 2020 à 73,7 MMAD en 2021. L'augmentation enregistrée est due au nombre de cessions réalisées par FONCIMMO courant cet exercice.

Le chiffre d'affaires est composé de :

- Cession de 10 actifs immobilier de FONCIMMO pour un montant de 71,6 MMAD,
- Cession de 7 actifs immobiliers hors exploitation de SGMB, ayant généré pour FONCIMMO une commission de 2 MMAD.

L'année 2021 s'est soldée par une perte de 3,1 MMAD contre une perte de 6,5 MMAD en 2020. Cette perte s'explique par la constatation d'une provision de 3 MMAD en 2021, relative aux actifs ayant connu une dépréciation de valeur comptable par rapport au marché.



III.b.11. SOGECAPITAL PLACEMENT

SOGECAPITAL PLACEMENT est spécialisée dans la gestion exclusive des fonds communs de placement. Elle propose une gamme diversifiée d'OPCVM, qui enregistre régulièrement des performances financières parmi les plus remarquables de la place.

Informations générales :

| | |
|---|---|
| Dénomination sociale | SOGECAPITAL PLACEMENT |
| Activité | Gestion des fonds communs de placement |
| Siège social | 55 Bd Abdelmoumen. Casablanca |
| Forme juridique | Société Anonyme |
| Date de création | 1998 |
| Durée de vie | 99 ans |
| Exercice social | Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre |
| Objet social | La société a pour objet la gestion exclusive de fonds commun de placement. Pour les besoins de cette gestion elle pourra d'une manière générale effectuer toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utile à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation. |
| Capital social au 31/12/2021 | MAD 1 000 000 divisé en 10 000 actions de 100 MAD |
| Date d'acquisition par SGMB | 1998 |
| Dividendes distribués à SGMB au titre de l'exercice 2021 | 528 849 MAD |

Répartition du capital de SOGECAPITAL PLACEMENT au 31/12/2021

| | Nombre d'actions | Montant du capital détenu (MAD) | % du capital et des droits de votes |
|---------------------------------------|------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| Société Générale Marocaine de Banques | 9 997 | 999 700 | 99,97% |
| Divers | 3 | 300 | 0,03% |
| TOTAL | 10 000 | 1 000 000 | 100% |

Source : SGMB

Chiffres clés

| <u>KMAD</u> | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|--------------------|-------|-------|-----------|-------|-----------|
| Chiffre d'affaires | 4 077 | 3 752 | -8,0% | 3 902 | +4% |
| Résultat net | 574 | 528 | -8,0% | 492 | -7% |



| | | | | | |
|--|-------|-------|-------|-------|-----|
| Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1 | 576 | 575 | -0,2% | 529 | -8% |
| Situation nette | 1 678 | 1 630 | -2,9% | 1 593 | -2% |

Source : SGMB

Analyse 2019-2020

Le chiffre d'affaires de SOGECAPITAL PLACEMENT a baissé de 8% en 2020 suite à la baisse des frais de gestion expliqué principalement par la baisse de l'encours du fonds FCP Trésor Plus.

Le Résultat net de SOGECAPITAL PLACEMENT a reculé de 8% en 2020 en raison de la baisse des encours gérés.

Analyse 2020-2021 :

SOGECAPITAL PLACEMENT a vu son chiffre d'affaire progresser de 4% en 2021, porté principalement par la bonne collecte sur les fonds Actions.

Toutefois, la baisse des rendements sur les placements du chiffre d'affaire a impacté négativement le résultat financier et le résultat net de 7% en 2021.

L'année 2021 a également été marquée par le transfert des fonds AFG à la nouvelle société de gestion AFAM.



III.b.12. ATHENA COURTAGE

Créée en 2005, ATHENA COURATGE est une société spécialisée dans le courtage et l'intermédiation en assurance toutes branches. Elle a développé pour SGMB les activités bancassurance et corporate et a accéléré la commercialisation d'autres produits dommage.

Informations générales :

| | |
|---|--|
| Dénomination sociale | ATHENA COURTAGE |
| Activité | Courtage en assurances |
| Siège social | Angle rue Abdelkader El Mazini & Boulevard Moulay Youssef |
| Forme juridique | Société Anonyme |
| Date de création | 2005 |
| Durée de vie | 99 ans |
| Exercice social | Du 1er Janvier au 31 Décembre |
| Objet social | L'objet de la société se limite à l'exercice de la profession de courtier d'assurance dans les branches autorisées et aux activités qui sont réputées liées à la profession d'intermédiaire d'assurance, par la réglementation régissant cette profession. |
| Capital social au 31/12/2021 | Le capital social est fixé à la somme de MAD 300.000. Il est divisé en 3.000 actions d'une seule catégorie d'une valeur nominale de cent dirhams chacune, numérotées de 1 à 3.000. |
| Date d'acquisition par SGMB | 2005 |
| Dividendes distribués à SGMB au titre de l'exercice 2021 | 50 919 750 MAD |

Répartition du capital d'ATHENA COURTAGE au 31/12/2021

| | Nombre d'actions | Montant du capital détenu (MAD) | % du capital et des droits de votes |
|---------------------------------------|------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| Société Générale Marocaine de Banques | 2 908 | 290 800 | 96,93% |
| Autres ²⁸ | 92 | 9 200 | 3,07% |
| TOTAL | 3 000 | 300 000 | 100,00% |

Source : SGMB

Chiffres clés

| KMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|--------------------|--------|--------|-----------|--------|-----------|
| Chiffre d'affaires | 88 531 | 80 581 | -9,0% | 92 028 | +14,2% |

²⁸ Autres : La Marocaine Vie détient 89 actions, le reste étant détenu par les administrateurs de la société



| | | | | | |
|--|--------|--------|-------|--------|--------|
| Résultat net | 56 927 | 52 740 | -7,4% | 59 294 | +12,4% |
| Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1 | 51 938 | 55 284 | +6,4% | 50 919 | -8% |
| Situation nette | 57 365 | 53 106 | -7,4% | 59 900 | +12% |

Source : SGMB

Analyse 2019-2020

En 2020, le chiffre d'affaires d'ATHÉNA COURTAGE a connu une régression de -9% des suites de la crise sanitaire.

La répartition du chiffre d'affaires entre Bancassurance et Corporate est respectivement de 96% et 4%.

Les produits financiers ont connu une progression de 20% en raison de l'augmentation des opérations de rachat des SICAV durant l'exercice 2020.

Le résultat net a enregistré une baisse de 7,4% sur la période 2019-2020. Cette régression est due à l'effet de la crise sanitaire, qui a généré un arrêt quasi-total de l'activité entre mars à septembre 2020, et a impacté négativement les affaires réalisées dans les branches ADE & Prévoyance avec une variation de -14% chacune.

La situation nette s'établit à 53,1 MMAD, en baisse de -7% par rapport à 2019.

Analyse 2020-2021 :

En 2021, le chiffre d'affaires d'ATHÉNA COURTAGE a connu une progression de 14,2%, cette évolution positive est justifiée par la reprise de l'activité après l'amélioration de la situation sanitaire

La répartition du chiffre d'affaires entre Bancassurance et Corporate est respectivement de 96% et 4%.

Les produits financiers ont connu une diminution de 57,9% en raison du recul des opérations de rachat des SICAV durant l'exercice 2021, suite à la baisse du besoin en trésorerie de l'entité.

Le résultat net a enregistré une augmentation de 12% sur la période 2020-2021.

La situation nette s'établit à 59,9 MMAD, en progression de 12% par rapport à 2020.



III.b.13. SOGECONTACT

Créée en 2005, Sogécontact est une filiale spécialisée dans l'exploitation d'un centre d'appels en vue de renforcer le développement commercial du réseau de Société Générale Marocaine de Banques.

Informations générales :

| | |
|-----------------------------|---|
| Dénomination sociale | SOGECONTACT S.A |
| Activité | Centre d'appels dédié |
| Siège social | 71, Immeuble Contempo, Angle Boulevard Mohamed V et Rue Azilal-Casablanca |
| Forme juridique | Société Anonyme |
| Date de création | 2005 |
| Durée de vie | 99 Ans |
| Exercice social | Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre |
| Objet social | <p>La société a pour objet, au Maroc et dans tout pays :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Exploitation d'un centre d'appels ;▪ Le développement des relations clientèles par l'exploitation des réseaux de télécommunication ;▪ Le traitement des appels sortants et entrants par un service d'information on-line donnant accès à des informations en ligne, en temps réel et sans intervalles d'attente ;▪ La réalisation des prestations de conseil en utilisant les capacités des réseaux publics de télécommunication ;▪ La réalisation des opérations dans le cadre des activités non liées à l'activité sus indiquée sous réserve du respect de la réglementation applicable en la matière ;▪ La prise à bail, l'installation, l'exploitation de tout établissement, fonds de commerce, se rapportant à l'activité sus indiquée ;▪ La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tout procédé et brevet concernant ces activités ;▪ La participation directe ou indirecte de la société dans toute opération financière, immobilière ou mobilière ou entreprise pouvant se rattacher à l'objet social ;▪ Toute opération de quelque nature contribuant à la réalisation de cet objet ;▪ La participation de la société par tout moyen à toute entreprise ou société créée ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou à tout objet similaire ou connexe, notamment par voie de création, d'apport de souscription ou achat d'actions, de parts sociales ou de parts d'intérêts, de fusion, d'association en participations de groupement d'intérêt économique d'alliance ou de commandite ;▪ Plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement aux activités sus énoncées ou susceptible de favoriser le développement de la société. |



| | |
|---|---|
| Capital social au 31/12/2021 | Le capital social est fixé à la somme de MAD 300.000. Il est divisé en 3.000 actions d'une seule catégorie d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 3.000. |
| Date de création par SGMB | 2005 |
| Dividendes distribués à SGMB au titre de l'exercice 2021 | Aucune distribution de dividende en 2021 |

Répartition du capital de SOGECONTACT au 31/12/2021

| | Nombre d'actions | Montant du capital détenu (MAD) | % du capital et des droits de votes |
|---------------------------------------|------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| Société Générale Marocaine de Banques | 2 997 | 299 700 | 99,90% |
| Divers | 3 | 300 | 0,10% |
| TOTAL | 3 000 | 300 000 | 100% |

Source : SGMB

Chiffres clés

| <u>KMAD</u> | 2019 | 2020 | Var 20/19 | 2021 | Var 21/20 |
|--|--------|--------|-----------|--------|-----------|
| Chiffre d'affaires | 16 304 | 15 646 | -4,0% | 14 714 | -5,96% |
| Résultat net | 63 | -380 | -703,2% | -2 265 | -496% |
| Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1 | - | - | - | - | - |
| Situation nette | 697 | 317 | -54,5% | -1 948 | -714,51% |

Source : SGMB

Analyse 2019-2020

L'exercice 2020 s'est caractérisé par un résultat net de -380 K MAD dû à la baisse du chiffre d'affaires suite à la reprise par EQDOM, de la gestion des opérateurs de recouvrement depuis avril 2020, qui ont été facturés à 24 K MAD la position.

Analyse 2020-2021 :

L'exercice 2021 s'est caractérisé par un résultat net de - 2 265 KMAD dû aux facteurs suivants :

- La baisse du chiffre d'affaires suite à la reprise par EQDOM, de la gestion des opérateurs de recouvrement depuis avril 2020 et à la diminution des positions de travail pour le compte de la banque ;
- L'augmentation des charges d'exploitation courante : nouveaux SLA signés avec la banque donnant lieu à des refacturations (frais IT notamment), agios bancaires, charges courantes (Lydec, mesures sanitaires)



Covid, charges sociales exceptionnelles, frais de courriers liés à une nouvelle activité, facture d'eau et électricité, ...).

La situation nette négative de **-1 948 KMAD**, enregistrée en 2021, est générée par la réalisation d'un résultat déficitaire d'un montant relativement important (-2 265 KMAD), expliqué de façon détaillée ci-dessus.

Ceci dit, **un plan de redressement** est en cours d'élaboration pour le retour à une situation financière équilibrée dès la clôture de l'exercice 2022.



III.b.14. SOGEFONCIERE

Sogéfoncière est une Société à Responsabilité Limitée (S.A.R.L) à associé unique créée en 2021 par la Société Générale Marocaine de Banques. L'entreprise opère dans le secteur de l'immobilier. Elle pour principale mission de développer le projet de construction du nouveau Bâtiment situé à CFC.

Informations générales :

| | |
|---|--|
| Dénomination sociale | SOGEFONCIERE |
| Activité | L'achat, la vente, le commerce en général de tout bien meuble ou immeuble |
| Siège social | 55 Boulevard Abdelmoumen |
| Forme juridique | SARL à associé unique |
| Date de création | 2021 |
| Durée de vie | 99 ans |
| Exercice social | Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre |
| Objet social | <p>La société a pour objet, tant au Maroc qu'à l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ L'achat, la vente, le commerce en général de tout bien meuble ou immeuble ;▪ L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, le commerce en général de tout produit, marchandise, matière première, matériel ;▪ L'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location, la vente et l'échange de tout bien immeuble ;▪ Toute division, morcellement et appropriation desdits biens immeubles, ainsi que leur mise en valeur, leur lotissement, l'édification de toute construction ;▪ La prise de participations ou d'intérêts sous une forme quelconque dans toute société ou entreprise ayant un objet similaire ou connexe ; <p>Plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement aux activités sur énoncées ou susceptibles de favoriser le développement de la société.</p> |
| Capital social au 31/12/2021 | <p>Le capital social est fixé à la somme de MAD 200.000.000</p> <p>Il est divisé en 2.000.000 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, souscrites en totalité et totalement libérées par l'associé unique.</p> |
| Date d'acquisition par SGMB | 2021 |
| Dividendes distribués à SGMB au titre de l'exercice 2021 | Aucune distribution de dividende en 2021 |

Répartition du capital de SOGEFONCIERE au 31/12/2021

| | Nombre d'actions | Montant du capital détenu (MAD) | % du capital et des droits de votes |
|--|------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
|--|------------------|---------------------------------|-------------------------------------|



| | | | |
|---------------------------------------|------------------|--------------------|-------------|
| Société Générale Marocaine de Banques | 2 000 000 | 200 000 000 | 100% |
| TOTAL | 2 000 000 | 200 000 000 | 100% |

Source : SGMB

Chiffres clés

| <u>KMAD</u> | 2021 |
|--|---------|
| Chiffre d'affaires | - |
| Résultat net | -1 962 |
| Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1 | - |
| Situation nette | 198 038 |

Source : SGMB

SOGEFONCIERE, Société à Responsabilité Limitée (S.A.R.L) à associé unique, au capital de 200 000 000 DH, créée en 2021, enregistre au titre dudit exercice une perte de 1 962 KMAD dûe à l'amortissement de ses charges à répartir. En contrepartie aucun chiffre d'affaires n'est réalisé au cours de l'exercice.



III.c. Rôle de chaque filiale dans la stratégie du groupe

Société Générale Maroc conforte ses relations commerciales auprès de sa clientèle par l'apport de son expertise sur divers métiers financiers à travers ses filiales spécialisées. Ces dernières affirment leur positionnement sur le marché marocain à travers le développement d'une offre de services qualitative et taillée sur mesure.

III.c.1. SOGECAPITAL GESTION

Sogécapital Gestion a réalisé en 2021 une progression importante de ses encours avec 24,1 milliards MAD en moyenne, soit 18% de plus qu'en 2020. Si toutes les gammes de fonds ont évolué, la catégorie des fonds Actions a particulièrement bien progressé au vu des performances enregistrées.

L'année 2021 a également été marquée pour Sogécapital Gestion par la signature des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies, devenant ainsi le premier investisseur institutionnel au Maroc à intégrer ce réseau mondial. Sogécapital Gestion s'engage ainsi à intégrer des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection de ses investissements.

Quatre nouveaux fonds grand public ont été lancés en 2021 : deux fonds investis exclusivement en Bons du Trésor et dette garantie par l'Etat, un fonds thématique actions « Horizon Mid & Small cap » et un fonds monétaire à dimension sociale « SG Social Impact Fund ». Enfin, Sogécapital Gestion a reçu le prix de « Best Asset Manager » au Maroc en 2021 par le magazine spécialisé EMEA Finance lors des « African Banking Awards ».

III.c.2. SOGECAPITAL BOURSE

La bourse de Casablanca a terminé l'année 2021 sur une note positive après une année 2020 impactée par les effets de la crise sanitaire.

L'indice MASI a connu des évolutions mitigées au début d'année avant d'entamer une tendance haussière grâce à l'amélioration de la situation sanitaire et économique et à une campagne vaccinale au-delà des objectifs. Cette tendance s'est accélérée avec les publications des sociétés cotées meilleures que prévu et aux résultats des élections qui ont été favorablement accueillis et ceci dans un contexte de taux au plus bas.

Les indices MASI et MSI20 ont ainsi clôturé l'année sur une hausse respective de 18,35% à 13 358,32 points et 17,40% à 1 085,71 points.

Le volume global échangé a atteint 74,7 milliards de DH contre 55,7 milliards de DH en progression 34,1%.

La capitalisation boursière s'est située à 690,7 milliards de DH atteignant un nouveau record historique.

Dans ce contexte, Sogécapital Bourse a pu défendre sa part de marché et maintenir sa dynamique commerciale et la maîtrise de ses processus opérationnels.

Sogécapital Bourse a également augmenté le rythme des publications de notes de couverture de sociétés et de secteurs cotés.

Sogécapital Bourse a obtenu le prix du meilleur intermédiaire boursier par EMEA FINANCE lors des African Banking Awards reflétant ses capacités commerciales ainsi que l'efficacité opérationnelle.

Sogécapital Bourse a également participé aux deux opérations de l'année 2021, l'OPR de Nexans Maroc et l'introduction en bourse de TGCC avec des rôles et des performances majeures.

III.c.3. SOGELEASE MAROC

Sogelease Maroc affiche des indicateurs en nette amélioration, boostés par la reprise de l'activité économique qui a marqué l'exercice 2021 en dépit de la crise sanitaire.

A fin Décembre 2021, l'activité leasing affiche une hausse de 12% vs Décembre 2020. La production s'élève à 1 944 MMAD vs 1 739 MMAD en 2020.

Cette performance est le reflet d'une stratégie commerciale appropriée et de la pertinence des choix stratégiques du management dans un contexte économique en situation de reprise progressive.

L'encours financier a connu une légère baisse de 4% passant de 7,1 milliards de dirhams en 2020 à 6,9 milliards de dirhams en 2021.

Le PNB s'élève à 170 MMAD en 2021 vs 115 MMAD en 2020, soit une hausse de 47% grâce à la hausse de la production et le taux de marge.

Le Coût Net du Risque a connu une baisse de 25% expliquée principalement par la maîtrise des risques et la gestion des opérations du recouvrement.



En dépit d'une conjoncture économique difficile, Sogelease Maroc retient plusieurs motifs de satisfaction dont principalement :

- Le respect des jalons réglementaires grâce à un fort investissement collectif ;
- La gestion de la maîtrise des coûts ;
- L'exécution dans les délais du programme de transformation Masterlease qui consiste à poser les jalons de développement de la stratégie Producteur/distributeur avec le réseau Société Générale Maroc.

III.c.4. ALD AUTOMOTIVE

ALD Automotive clôture l'année 2021 en maintenant sa position de leader du secteur de la Location Longue Durée au Maroc avec :

- Une part de marché de près de 25%
- Un parc à la route de plus de 10 300 véhicules gérés
- Plus de 2 820 véhicules d'occasion vendus

Différents projets ont été menés durant l'année 2021 pour dynamiser l'offre commerciale et développer des solutions en adéquation avec le marché, à savoir :

- Un partenariat signé avec KIA Maroc pour le lancement de la marque blanche KIA LLD ;
- Le lancement d'une plateforme de vente en ligne de véhicules d'occasion pour les particuliers « ALD Carmarket » ;
- Le déploiement de la nouvelle version de MyALD, la plateforme de gestion de véhicules dédiée aux managers et aux conducteurs ;
- Le renforcement de la présence d'ALD sur les réseaux sociaux.

L'année 2021 a été marquée également par :

- La célébration des 20 ans d'existence d'ALD au Maroc avec une campagne 360° pour la promotion des réalisations et du parcours d'ALD Pour 2022, les objectifs seront axés autour de l'expérience clients, la digitalisation et la croissance avec ;
- Le renforcement des actions d'automatisation et de digitalisation ;
- L'optimisation des coûts ; n Le déploiement d'une nouvelle version du CRM encore plus performante
- Le renforcement de la synergie avec le réseau Société Générale Maroc.

III.c.5. EQDOM

Filiale du groupe Société Générale et référence du crédit à la consommation depuis plus de 45 ans, Eqdom poursuit sa trajectoire de transformation et continue à se réinventer dans la fluidité dans un contexte mondial marqué par un réel changement de paradigmes.

En juin 2018, Société Générale Marocaine de Banques a acquis sur le marché boursier un bloc d'actions représentant 34,95% du capital d'Eqdom auprès de SG Financial Services Holding, filiale à 100% du Groupe Société Générale. Cette acquisition porte la participation de SGMB dans Eqdom à 55,21% du capital social. Cette acquisition s'accompagne de l'approbation des termes d'un contrat de partenariat structurant entre SGMB et Eqdom en matière de crédit à la consommation qui s'appuie sur un modèle « Producteur-Distributeur » avec un partenariat portant sur un renforcement du rôle de distribution de la Banque avec des offres de crédit à la consommation à ses propres clients produit par Eqdom. Le partenariat entre SGMA et EQDOM a été revu fin 2021 sous forme d'un contrat de Servicing qui se décline en trois phases :

- Phase 1 : Octroi. Eqdom met à la disposition de SGMA un outil de scoring et d'octroi des crédits à la consommation de SGMA ;
- Phase 2 : Gestion. EQDOM prend en charge toute la gestion des crédits à la consommation SGMA pendant toute leur durée de vie (déblocage, modifications, remboursements anticipés ...) ;
- Phase 3 : Recouvrement. EQDOM prend en charge le recouvrement de tous les engagements de la clientèle retail SGMA.



Suite au lancement de son site web transactionnel www.eqdom.ma en 2020, Eqdom poursuit le développement de son canal digital en 2021 avec le pré-lancement de la plateforme www.vivacar.ma dédiée à la vente de voitures d'occasion à crédit.

Véritable innovation sur le marché marocain du véhicule d'occasion et conçue pour répondre aux nouveaux besoins du marché, cette plateforme originale donne la possibilité aux consommateurs marocains d'accéder à une sélection d'offres de voitures d'occasion triées sur le volet pour leur qualité et en provenance de partenaires automobiles fiables. Avec ses standards rigoureux, la plateforme [vivacar.ma](http://www.vivacar.ma) se présente comme une véritable vitrine des meilleures offres de voitures d'occasion sur le marché avec à la clé un parcours d'octroi de crédit en ligne.

En reconnaissance à sa transformation digitale, Capital Finance International distingue Eqdom pour la deuxième année consécutive avec le Prix annuel et régional du « Best Digital Consumer Finance – North Africa 2021 ».

Par ailleurs, Eqdom compte en 2021 plusieurs réalisations marquantes sur le plan de ses projets structurants, à savoir :

- Le marketing direct se confirme comme un levier majeur de la production avec le déploiement en 2021 d'un projet d'industrialisation ayant généré une croissance de +69% sur ce canal d'acquisition entre 2020 et 2021. La part de la contribution du marketing direct à la production crédit conso globale 2021 s'élève à 36%.
- Sur le plan commercial, un plan de réorganisation et de réorientation de la stratégie d'animation a permis une mobilisation de grande envergure en T4 : une démarche axée sur des offensives commerciales ciblées et synchronisées sur l'ensemble du territoire, pour encore plus de proximité avec les clients : animation de 55 Journées Portes Ouvertes, actions de Street Marketing, Télévente, en passant par la signature de nouveaux partenariats automobiles avec des marques de renom.
- La transformation culturelle impulse une nouvelle dynamique interne orientée sur le développement du capital humain :
 - ✓ Le Programme Nahda fédère les équipes d'Eqdom autour d'ateliers d'intelligence collective en s'inscrivant comme projet d'entreprise. Ces sessions de co-construction ont permis la constitution d'une Squad de la transformation culturelle et l'élaboration d'un white cultural book qui formalise la nouvelle culture de l'entreprise avec ses nouveaux codes et rituels, avec l'ambition de mieux gérer les nouveaux challenges de développement de l'entreprise.
 - ✓ Le Plan Boost mis en œuvre dès mars 2021, est un programme d'adaptation et de développement des compétences internes des collaborateurs aux nouveaux axes stratégiques pour former et accompagner l'ensemble des collaborateurs dans le développement de leur expertise : Client, Management, Commercial, Efficacité Professionnelle et le Change.
 - ✓ Le Programme d'acculturation à l'innovation à travers le cycle de webinaires les « vendredis de l'innovation », coorganisé avec le précieux concours de DGLE/INO, a contribué à sensibiliser les collaborateurs aux nouveaux enjeux de la transformation : la plateformes de l'économie, l'IA/Data/ Digital, le BNPL, SG Venturing sont autour de thématiques abordées pour exposer les collaborateurs d'Eqdom aux nouveaux usages dans un contexte de mutations profondes.

En marge de ses efforts de transformation culturelle et de marque employeur, Eqdom fait son entrée pour la 1^{ère} fois en 2021 dans le classement du Top 25 des Employeurs les plus attractifs du marché marocain, pour occuper la 21^{ème} place. Sur cette étude réalisée par Rekrute.com, Eqdom est la seule entreprise de son secteur à être reconnue pour son attractivité et sa marque employeur dans ce classement.

Sur le plan ESG, Eqdom poursuit en 2021 ses actions visant à promouvoir les bonnes pratiques environnementales et sociales :

- Mise en place de fontaines d'eau au niveau du siège et distribution de gobelets en fibre de bambou pour l'ensemble des collaborateurs pour minimiser la consommation d'achat des bouteilles et gobelets en plastique.
- Recyclage des bâches publicitaires d'Eqdom pour la confection de 300 cartables et troussees scolaires distribués aux enfants démunis de l'Association Marocaine de l'Orphelin à la rentrée scolaire.
- Partenariat avec l'Association Espace Mohamed Abdou pour contribuer aux travaux d'entretien, de sécurité de l'espace Mohamed Abdou, un jardin mitoyen au siège d'Eqdom.



- Reconduction du Partenariat Kane Ya Makane jusqu'à 2022, dans le cadre du programme Tanour plus, qui consiste à parrainer plusieurs écoles publiques du milieu rural. Il regroupe plusieurs activités dont la conception et l'animation d'ateliers artistiques pluridisciplinaires destinés aux élèves issus de couches sociales défavorisées en leur garantissant un accompagnement et un encadrement qui leur permettra de favoriser leur épanouissement personnel et de diminuer le taux d'abandon et d'échec scolaire.
- Don pour le financement des besoins du mois de ramadan pour 300 orphelins du centre Sidi Bernoussi et collecte interne de produits de première nécessité et d'hygiène pour aider les jeunes orphelins dans les centres en détresse, en plus de la distribution de 300 cartables recyclés pour la rentrée scolaire.

III.c.6. SG OFF-SHORE

Durant l'année 2021, Société Générale Offshore a poursuivi sa stratégie de conquête des zones d'accélération industrielle (ZAI) malgré une année difficile marquée encore une fois par la crise sanitaire de la COVID-19 et la baisse significative du rythme des investissements et ce à travers ses deux agences commerciales TANGER FREE ZONE et KENITRA ATLANTIC FREE ZONE. En effet, la filiale a pu concrétiser d'importantes nouvelles entrées en relation incluant principalement des multinationales industrielles installées au niveau des ZAI de Tanger et de Kenitra, ce qui a participé au renforcement de sa présence au niveau de ces zones économiques à forte valeur ajoutée pour le Royaume.

L'activité « crédits » a enregistré aussi la mise en place de crédits d'investissements, de financements en leasing (via la filiale Sogelease Offshore) et de crédits de trésorerie majoritairement au profit des sociétés installées dans les ZAI, ce qui confirme la stratégie de la filiale visant, essentiellement, à soutenir les écosystèmes industriels organisés par le gouvernement marocain et les différentes associations professionnelles.

Par ailleurs, l'activité « gestion des flux » a enregistré une progression de près de 29% en volumes et 33% en nombre d'opérations traitées par rapport à 2020. Cette excellente performance s'explique d'un côté par la résilience des écosystèmes industriels en ZAI notamment l'industrie automobile malgré le contexte de crise, et d'un autre côté, par la satisfaction des clients de SG Offshore de la qualité des traitements au niveau de son Trade Center qui n'hésitent pas à confier de plus en plus de mouvements à la banque.

Sur un plan stratégique, SG Offshore a défini quelques leviers de croissance pour l'année 2022 qui permettront de faire évoluer davantage la production et la rentabilité de la filiale, en l'occurrence :

- Poursuivre la stratégie de soutien des écosystèmes industriels en ZAI par la mise en place de nouveaux financements sur mesure et le renforcement de l'offre commerciale notamment en produits de Cash Management ;
- Continuer de conquérir plus de parts de marché par le recrutement de nouveaux clients (la cible reste la même : les Sociétés installées en ZAI et les groupes marocains se développant à l'international notamment vers l'Afrique) ;
- Renforcer la synergie avec les différentes lignes métiers et entités du groupe Société Générale Maroc (Retail et Corporate banking, Location Longue Durée de véhicules, Produits d'assurance-épargne, Leasing...);
- Suivre de très près le développement de nouvelles ZAI et détecter toute opportunité d'étendre le réseau d'agences commerciales de la filiale (Ex nouvelle ZAI Bouknadel, Technopole Oujda, ZAI Sous Massa...).

III.c.7. La Marocaine Vie

Face à un contexte économique et sanitaire encore incertain, La Marocaine Vie est parvenue à renouer avec la croissance en 2021, enregistrant de belles performances sur l'ensemble de ses activités.

Grâce notamment à une dynamique de conquête commerciale observée chez des conseillers clientèle toujours mieux formés et outillés et à des parcours clients fluidifiés, la compagnie spécialisée en assurance de personnes a affiché un taux de croissance de son chiffre d'affaires avoisinant les 9%, enregistrant même une progression de plus de 3% de son volume d'activité par rapport à 2019, l'année de tous les records pour la compagnie.

Pour la troisième fois consécutive et de son histoire, La Marocaine Vie a ainsi enregistré un chiffre d'affaires dépassant la barre des 2 milliards de dirhams sur l'année écoulée, s'établissant à 2 341 milliards de dirhams.

Ces résultats robustes ont été portés par une hausse du chiffre d'affaires épargne de la compagnie de près de 10% par rapport à 2020, avec une envolée historique de la part des unités de compte dans sa collecte en épargne (de plus de 68% comparé à 2020 et de près de 55% par rapport à 2019).



L'activité prévoyance a suivi la même tendance, affichant également une augmentation, même si plus contenue, par rapport à l'année précédente (de près de 1%).

L'encours global a aussi progressé de près de 8%, s'élevant désormais à 11, 847 milliards de dirhams, avec là encore une hausse de la proportion des unités de compte sur la même période (+41% par rapport à 2020).

Après une baisse limitée en 2020, la bancassurance a retrouvé des couleurs un an plus tard, enregistrant une progression de plus de 5% en 2021. L'activité a parallèlement continué de représenter l'essentiel du chiffre d'affaires de la compagnie (près de 72%), atteignant à elle seule 1, 678 milliard de dirhams, avec en parallèle des activités en direct et avec des partenaires externes qui ont substantiellement gagné du terrain (+18% par rapport à 2020).

En 2021, La Marocaine Vie annonçait par ailleurs, avec Société Générale Maroc, le renforcement de son modèle de bancassurance intégré, matérialisé par le déploiement d'une mention « Banque et Assurances » sur la façade des agences du réseau et les supports destinés aux clients, coïncidant avec la célébration de son 20ème anniversaire au sein du groupe Société Générale.

Plus qu'un symbole, cette mention traduisait l'accélération de la dynamique de développement de ses activités de bancassurance, s'appuyant notamment sur sa capacité, avec Société Générale Maroc, à investir toujours plus dans le digital, l'agilité des processus, la formation et l'enrichissement de ses gammes de produits via la conception d'offres innovantes et différenciantes centrées sur les besoins évolutifs de ses clients.

Le lancement la même année de Vital Multisupport Distribution, la nouvelle solution d'assurance-vie proposée par la compagnie réinventant la perception de l'épargne grâce à l'introduction du premier support en unités de compte distribuant au sein de contrats d'assurance-vie au Maroc, est un des exemples qui en atteste.

2021 aura aussi été marquée par la nomination d'un nouveau Directeur Général de La Marocaine Vie (Taoufik Lachker Hidara) et l'arrivée de nouvelles figures (Houda El Bahri et Anouar Berra) au sein d'un Comité Exécutif renouvelé, aux compétences diversifiées, dont la mission est d'accompagner la mise en œuvre des fortes ambitions de la compagnie en matière de transformation.

III.d. Relations entre Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales

Les principales conventions régissant les relations entre Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales se présentent de la manière suivante :

Prestations entre Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales

III.d.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2021

III.d.1.1. Conventions réglementées entre SGMA & ATHENA COURTAGE

➤ Convention fiscale

- ✓ Date de la convention : 17/09/2021
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La mise en place de conventions fiscales avec les filiales SGMA s'inscrit dans le cadre du projet Filière Finance Maroc. Ce partenariat a pour objectif de formaliser la relation déjà existante entre la cellule fiscalité et les filiales, de partager les connaissances et expériences en matière de fiscalité et améliorer l'efficacité et performance fiscale du Groupe SG Maroc. Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la SGMA dispensera aux Filiales SGMA ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuel de 30.000 MAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | 9 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |



Source : SGMB

➤ **Convention d'accès au club DAR BOUAZZA**

- ✓ Date de la convention : 17/06/2021
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de cette convention, SGMB permet à ATHENA COURATGE de faire bénéficier à ses collaborateurs (personnel), leurs conjoints et ascendants de l'accès au Club DAR BOUAZZA et de l'exercice de toutes les activités qui y sont organisées.

Le coût est fixé en fonction du coût global annuel de fonctionnement du Club et du nombre des adhérents ATHENA COURTAGE (personnel Actif et Retraité, son conjoint (e), ses descendants) majorée de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par SGMB au titre de la gestion administrative de cette convention (traitement des fiches d'inscription et listes du personnel adhérents, processus d'attribution de badge d'accès au club, actualisation du coût de fonctionnement global du club etc...).

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | 4 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

III.d.1.2. Convention conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et La Marocaine Vie

- ✓ Date de la convention : 26/05/2021
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de cette convention, SGMB permet à LMV de faire bénéficier à ses collaborateurs (personnel), leurs conjoints et ascendants de l'accès au Club DAR BOUAZZA et de l'exercice de toutes les activités qui y sont organisées.

Le coût est fixé en fonction du coût global annuel de fonctionnement du Club et du nombre des adhérents LMV (personnel Actif et Retraité, son conjoint (e), ses descendants) majorée de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par SGMB au titre de la gestion administrative de cette convention (traitement des fiches d'inscription et listes du personnel adhérents, processus d'attribution de badge d'accès au club, actualisation du coût de fonctionnement global du club etc...).

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | 137 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

III.d.1.3. Convention conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGECAPITAL GESTION

➤ **Convention fiscale**

- ✓ Date de la convention : 22/12/2021
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La mise en place de conventions fiscales avec les filiales SGMA s'inscrit dans le cadre du projet Filière Finance Maroc. Ce partenariat a pour objectif de formaliser la relation déjà existante entre la cellule fiscalité et les filiales, de partager les connaissances et expériences en matière de fiscalité et améliorer l'efficacité et performance fiscale du Groupe SG Maroc. Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la SGMA dispensera aux Filiales SGMA ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ;



ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuel de 30.000 MAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | 18 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

➤ **Contrôle Permanent Niveau 2 Finance**

- ✓ Date de la convention : 22/02/2021
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | - |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

III.d.1.4. Convention conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et la Société FONCIMMO

➤ **Convention fiscale**

- ✓ Date de la convention : 17/09/2021
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La mise en place de conventions fiscales avec les filiales SGMA s'inscrit dans le cadre du projet Filière Finance Maroc. Ce partenariat a pour objectif de formaliser la relation déjà existence entre la cellule fiscalité et les filiales, de partager les connaissances et expériences en matière de fiscalité et améliorer l'efficacité et performance fiscale du Groupe SG Maroc. Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la SGMA dispensera aux Filiales SGMA ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuel de 30.000 MAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|-----------------------------------|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | 15 |



| | | | |
|--|---|---|---|
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |
|--|---|---|---|

Source : SGMB

➤ **Contrôle Permanent Niveau 2 Finance**

✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | - |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

III.d.1.5. Convention conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGECAPITAL BOURSE

➤ **Convention fiscale**

✓ Date de la convention : 17/09/2021

✓ Nature, objet et modalités de la convention

La mise en place de conventions fiscales avec les filiales SGMA s'inscrit dans le cadre du projet Filière Finance Maroc. Ce partenariat a pour objectif de formaliser la relation déjà existante entre la cellule fiscalité et les filiales, de partager les connaissances et expériences en matière de fiscalité et améliorer l'efficacité et performance fiscale du Groupe SG Maroc. Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la SGMA dispensera aux Filiales SGMA ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuel de 30.000 MAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | 9 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

➤ **Contrôle Permanent Niveau 2 Finance**

✓ Date de la convention : 01/02/2021

✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.



A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | - |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

III.d.1.6. Convention conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et INVESTIMA

- ✓ Date de la convention : 07 mai 2021
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes de la convention

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | - |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

III.d.1.7. Convention conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGECONTACT

➤ Convention RH : Convention de refacturation du personnel détaché auprès des filiales

- ✓ Date de la convention : 01/07/2021
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de cette convention, SGMA met à disposition de SOGECONTACT dans le cadre de la mobilité du personnel en détachement pour l'exécution de tâches nécessaires à la bonne marche de son activité. Cette convention a pour objet de définir les responsabilités respectives de chaque Partie dans le cadre de la mise à disposition des collaborateurs désignés par SGMA auprès de SOGECONTACT, ainsi que de déterminer les charges afférentes et les modalités de leur refacturation.

En contrepartie de la mise à disposition précitée, SGMA facturera SOGECONTACT selon une périodicité mensuelle le coût correspondant. Ce coût est calculé selon la méthode du coût complet augmenté de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par SGMB au titre de la gestion administrative du personnel détaché.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | 775 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

➤ Contrôle Permanent Niveau 2



- ✓ Date de la convention : 15/03/2021
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | 70 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

III.d.1.8. Convention réglementée entre SGMA & SG ABS

- ✓ Date de la convention : 17/09/2021
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La mise en place de conventions fiscales avec les filiales SGMA s'inscrit dans le cadre du projet Filière Finance Maroc. Ce partenariat a pour objectif de formaliser la relation déjà existante entre la cellule fiscalité et les filiales, de partager les connaissances et expériences en matière de fiscalité et améliorer l'efficacité et performance fiscale du Groupe SG Maroc. Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la SGMA dispensera aux Filiales SGMA ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuel de 30.000 MAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | - |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

III.d.1.9. Conventions réglementées entre SGMA & SOGELEASE MAROC

➤ Convention fiscale

- ✓ Date de la convention : 17/09/2021
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La mise en place de conventions fiscales avec les filiales SGMA s'inscrit dans le cadre du projet Filière Finance Maroc. Ce partenariat a pour objectif de formaliser la relation déjà existante entre la cellule fiscalité et les filiales, de partager les connaissances et expériences en matière de fiscalité et améliorer l'efficacité et performance fiscale du Groupe SG Maroc. Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la SGMA dispensera aux Filiales SGMA ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi



que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuel de 30.000 MAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | 9 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

➤ **Convention d'accès au CLUB DAR BOUAZZA**

- ✓ Date de la convention : 11/02/2021
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de cette convention, SGMB permet à SOGELEASE MAROC de faire bénéficier à ses collaborateurs (personnel), leurs conjoints et ascendants de l'accès au Club DAR BOUAZZA et de l'exercice de toutes les activités qui y sont organisées.

Le coût est fixé en fonction du coût global annuel de fonctionnement du Club et du nombre des adhérents ATHENA COURTAGE (personnel Actif et Retraité, son conjoint (e), ses descendants) majorée de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par SGMB au titre de la gestion administrative de cette convention (traitement des fiches d'inscription et listes du personnel adhérents, processus d'attribution de badge d'accès au club, actualisation du coût de fonctionnement global du club etc...).

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | 80 | 80 | 53 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | 96 | 96 |

Source : SGMB

III.d.1.10. **Convention conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SG OFFSHORE**

➤ **Convention fiscale**

- ✓ Date de la convention : 17/09/2021
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La mise en place de conventions fiscales avec les filiales SGMA s'inscrit dans le cadre du projet Filière Finance Maroc. Ce partenariat a pour objectif de formaliser la relation déjà existence entre la cellule fiscalité et les filiales, de partager les connaissances et expériences en matière de fiscalité et améliorer l'efficacité et performance fiscale du Groupe SG Maroc. Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la SGMA dispensera aux Filiales SGMA ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuel de 30.000 MAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|------|------|------|------|
|------|------|------|------|



| | | | |
|--|---|---|---|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | 9 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

III.d.1.11. Convention conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et EQDOM

➤ Convention fiscale

- ✓ Date de la convention : 17/09/2021
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La mise en place de conventions fiscales avec les filiales SGMA s'inscrit dans le cadre du projet Filière Finance Maroc. Ce partenariat a pour objectif de formaliser la relation déjà existante entre la cellule fiscalité et les filiales, de partager les connaissances et expériences en matière de fiscalité et améliorer l'efficacité et performance fiscale du Groupe SG Maroc. Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la SGMA dispensera aux Filiales SGMA ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuel de 30.000 MAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | - |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

III.d.2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

III.d.2.1. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société SOGELEASE MAROC

➤ Convention de garantie « PROLEASE »

- ✓ Date de la convention : 22/07/2005
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Selon les termes de cette convention, la Société Générale Marocaine de Banques et la société SOGELEASE MAROC ont convenu de développer ensemble le produit « PROLEASE » destiné au financement en crédit-bail par le biais de SOGELEASE MAROC, de divers biens meubles à usage professionnel et dont le montant unitaire incluant l'encours éventuel ne dépassera pas 500 000 MAD (hors taxes).

PROLEASE est placé exclusivement par les agences de la Société Générale Marocaine de Banques auprès de sa clientèle commerciale et des professions libérales. La Société Générale Marocaine de Banques couvrira à hauteur de 50% la perte définitive qu'elle pourrait être amenée à supporter suite à la défaillance éventuelle des locataires.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | - |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB



➤ **Convention de garantie « SOGEQUIP »**

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Une convention a été conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGELEASE MAROC S.A. Cette convention, modifiée en juin 2000, prévoit le développement du produit « SOGEQUIP » destiné au financement en crédit-bail de divers biens meubles et immeubles à usage professionnel et dont le prix ne dépasse pas 2.000.000 MAD HT.

Les contrats SOGEQUIP dont le financement est assuré par SOGELEASE MAROC S.A. sont placés exclusivement par les agences Société Générale Marocaine de Banques auprès de leur clientèle commerciale et professions libérales.

Les pertes définitives éventuelles enregistrées suite à la défaillance des locataires sont à la charge de la Société Générale Marocaine de Banques.

En contrepartie de cette garantie, SOGELEASE MAROC S.A. alloue une rémunération mensuelle sur la base de l'encours financier des contrats actifs de la période. Les conditions de cette rémunération sont déterminées d'un commun accord entre les deux parties en fonction de l'évolution des barèmes de location en crédit-bail.

Bien qu'arrêtée fin 2005, cette convention continue à produire ses effets au titre de la gestion des encours existants.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | - |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

➤ **Convention d'apporteur « PMELEASE+ »**

✓ Date de la convention : 07/07/2005

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Une convention d'apporteur a été conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGELEASE MAROC S.A. Cette convention prévoit le développement du produit «PMELEASE+» destiné au financement en crédit-bail de divers biens meubles et immeubles à usage professionnel.

Les contrats PMELEASE+ dont le financement est assuré par SOGELEASE MAROC S.A. sont placés exclusivement par les agences Société Générale Marocaine de Banques auprès de leur clientèle entreprise.

Les dossiers entrant dans le champ de PMELEASE+ concernent tout montant ne dépassant pas un plafond de 1.000.000 MAD H.T.

Les pertes définitives éventuelles enregistrées suite à la défaillance des locataires sont supportées par SOGELEASE MAROC S.A.

En contrepartie, SOGELEASE MAROC S.A. alloue une rémunération d'apport flat à la Société Générale Marocaine de Banques de 1%.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | - |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

➤ **Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGELEASE**

✓ Date de la convention : 01/01/2010

✓ Nature, objet et modalités de la convention :



Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGELEASE d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C.

Ce service permet à SOGELEASE de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | 89 | 54 | 64 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | 65 | 90 |

Source : SGMB

➤ **Convention de mise à disposition du personnel conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGELEASE**

- ✓ Date de la convention : 03/01/2011
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGELEASE des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|-------|-------|-------|
| Montant constaté en produits (HT) | 3 539 | 4 019 | 4 133 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | 2 816 | 6 344 | 4 122 |

Source : SGMB

➤ **Convention de mise à disposition du personnel par SOGELEASE au profit de la Société Générale Marocaine de Banques**

- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention prévoit ma mise à disposition par SOGELEASE Maroc eu profit de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération annuelle.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|------|-------|--------|
| Montant constaté en charges (HT) | 971 | 1 236 | - |
| Sommes décaissées/encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | 12 331 |

Source : SGMB

➤ **Convention de prestation juridique conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société SOGELEASE MAROC**

- ✓ Date de la Convention : 24/02/2016
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations de conseil juridique. Elle a également pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la convention est d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique



(qualité-délais-coûts) en vue de sécuriser l'activité juridique du bénéficiaire conformément aux normes groupe.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits HT | 300 | 300 | 300 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC | 360 | 360 | 360 |

Source : SGMB

➤ **Convention de vérification de Lutte Anti-Blanchiment (LAB) conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et SOGELEASE**

- ✓ Date de la Convention : Le 08/05/2012
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat a pour objet de définir les modalités dans lesquelles SGMB procède au contrôle et vérification dans le cadre :

- des souscriptions des personnes morales ou physiques à un contrat d'assurance vie via le réseau d'agences de la SGMB.
- des demandes de paiement de prestation, de rachat ou de versement d'un contrat de capitalisation / Assurance Vie dès lors que le contrat en question a été souscrit via le réseau d'agences de SGMB.

| L'article 7 de ladite convention, fixe les modalités de facturation des services au bénéficiaire en fonction de la nature de la prestation.KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | - |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

➤ **Convention d'audit conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et SOGELEASE**

- ✓ Date de la Convention : Premier semestre 2013
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat a pour objet de définir les conditions d'exercice de l'activité de contrôle périodique par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGELEASE Maroc moyennant une rémunération annuelle.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | - |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | 307 | - | - |

Source : SGMB

➤ **Prestations CN2**

- ✓ Date de la convention : 28/04/2020
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par



SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | 180 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

➤ **Contrat de prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique**

- ✓ Date de la convention : 23/09/2020
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La SGMA se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques. En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | 620 | 870 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | 744 |

Source : SGMB

➤ **Convention de Contrôle Permanent Niveau 2 Finance**

- ✓ Date de la convention : 22/07/2020
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|------|------|------|------|
|------|------|------|------|



| | | | |
|--|---|---|---|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | - |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

III.d.2.2. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et La Marocaine Vie

➤ Convention de prestations de services conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société La Marocaine-Vie

- ✓ Date de la convention : 01/01/2004
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La Marocaine-Vie et la banque ont convenu de mettre en place une convention de services bancaires, d'une part sur les comptes de La Marocaine-Vie et d'autre part sur les comptes bancaires domiciliés par les clients de La Marocaine-Vie auprès de la banque. L'article 9 de ladite convention, fixe les modalités de facturation des services à La Marocaine-Vie en fonction de la nature de la prestation.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | - |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

➤ Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et LA MAROCAINE-VIE

- ✓ Date de la convention : 01/01/2010
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de la MAROCAINE VIE d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C. Ce service permet à LA MAROCAINE VIE de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | 115 | 136 | 141 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | 138 | 163 | 199 |

Source : SGMB

➤ Convention d'audit conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et LA MAROCAINE-VIE

- ✓ Date de la convention : 01/02/2011
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat a pour objet de définir les conditions d'exercice de l'activité de contrôle périodique par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de la Marocaine

Vie moyennant une rémunération semestrielle. Ce contrat est entré en vigueur le 1^{er} février 2011.



| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | - |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

➤ **Convention de vérification de Lutte Anti-Blanchiment conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et LA MAROCAINE-VIE**

✓ Date de la convention : 01/07/2011

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat a pour objet de définir les modalités dans lesquelles la Société Générale Marocaine de Banques procède au contrôle et vérification dans le cadre :

- des souscriptions des personnes morales ou physiques à un contrat d'assurance vie via le réseau d'agences de SGMB.
- des demandes de paiement de prestation, de rachat ou de versement d'un contrat de capitalisation / Assurance Vie dès lors que le contrat en question a été souscrit via le réseau d'agences de SGMB.

L'article 7 de ladite convention, fixe les modalités de facturation des services au bénéficiaire en fonction de la nature de la prestation.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | - |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

➤ **Contrat de prestation juridique conclu entre SGMB et la société LA MAROCAINE VIE**

✓ Date de la Convention : 07/04/2016

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations de conseil juridique. Elle a également pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la convention est d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (qualité-délais-coûts) en vue de sécuriser l'activité juridique du bénéficiaire conformément aux normes groupe.

Cette convention donnera lieu à une facturation forfaitaire annuelle augmentée des prestations ponctuelles le cas échéant.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits HT | 70 | 70 | 70 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC | 84 | - | 84 |

Source : SGMB

➤ **Conventions de mise à disposition du personnel conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et LA MAROCAINE VIE**



✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de la Marocaine vie des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle

| En KMAD HT | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits HT | 506 | 143 | - |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC | 50 | 729 | - |

Source : SGMB

➤ **Convention conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et la Marocaine Vie sur LA PRESTATION DE SERVICE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SUPPORT INFORMATIQUE**

✓ Date de la convention : 01/01/2020

✓ Nature, objet et modalités de la convention

La SGMA se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques. En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|-------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | 174 | 1 993 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | 209 |

Source : SGMB

III.d.2.3. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société SOGECAPITAL GESTION

➤ **Contrat de bail à usage commercial conclu entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGECAPITAL GESTION**

✓ Date de la convention : 21/04/2001

A compter du 1^{er} janvier 2008, les parties ont décidé de modifier article par article le contrat de bail initial et d'adopter un nouveau contrat le 28 juin 2011.

✓ Nature, objet et modalités de la convention :



Ce contrat stipule la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGECAPITAL GESTION d'un local à usage de bureau y compris l'eau, l'électricité, le téléphone et l'entretien des locaux moyennant une rémunération trimestrielle.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | 351 | 333 | 492 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | 266 | 279 | 422 |

Source : SGMB

➤ **Convention de mise à disposition du personnel conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et Sogécapital Gestion**

- ✓ Date de la convention : 03/01/2011
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGECAPITAL GESTION des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|--------|--------|--------|
| Montant constaté en produits (HT) | 10 371 | 10 708 | 10 291 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | 12 180 | 11 108 | 13 680 |

Source : SGMB

➤ **Convention de fourniture de services et d'assistance conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGECAPITAL GESTION**

- ✓ Date de la Convention : 16/05/2019
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Selon les termes de cette convention, SOGECAPITAL GESTION confie à la Banque la mission d'assistance comptable, fiscale, financière et administrative par la cellule de Gestion des Filiales et Fiscalité (GFF) rattachée à la Direction Financière de la Banque moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 50 KMAD HT.

| En KMAD HT | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits HT | 50 | 50 | 50 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC | - | 60 | 60 |

Source : SGMB

➤ **Convention de prestations de services conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGECAPITAL GESTION**

- ✓ Date de la Convention : 17/06/2019
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

En vertu des termes de cette convention, SGMA s'engage à effectuer les prestation d'assistance dans les domaines de « Conformité Sécurité Financière » et « Conformité Réglementaire » moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 60 KMAD HT.

| En KMAD HT | 2019 | 2020 | 2021 |
|---------------------------------|------|------|------|
| Montant constaté en produits HT | - | 60 | 60 |



| | | | |
|--|---|---|----|
| Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC | - | - | 72 |
|--|---|---|----|

Source : SGMB

➤ **Convention de prestations de services conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGECAPITAL GESTION / Prestations CN2**

- ✓ Date de la convention : 24/04/2020
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | 93 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

➤ **Convention conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGECAPITAL GESTION sur LA PRESTATION DE SERVICE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SUPPORT INFORMATIQUE**

- ✓ Date de la convention : 01/12/2020
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La SGMA se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques. En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | 258 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB



III.d.2.4. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société SOGECAPITAL BOURSE

➤ Contrat de bail à usage commercial

- ✓ Date de la convention : 21/04/2001

A compter du 1^{er} janvier 2008, les parties ont décidé de modifier article par article le contrat de bail initial et d'adopter un nouveau contrat le 28 Juin 2011.

- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat stipule la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGECAPITAL BOURSE d'un local à usage de bureau y compris l'eau, le téléphone et l'entretien des locaux moyennant une rémunération trimestrielle.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | 301 | 330 | 494 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | 363 | 359 | 517 |

Source : SGMB

➤ Convention de rétrocession de commissions de courtage

- ✓ Date de la convention : 31/12/1996
- ✓ Date de l'avenant de la convention : 01/01/2013
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention:

Cette convention prévoit que SOGECAPITAL BOURSE rétrocède à la Société Générale Marocaine de Banques 5 % des commissions de courtage perçues par elle.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | 50 | 24 | 44 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | 24 | 54 | - |

Source : SGMB

➤ Convention de mise à disposition du personnel

- ✓ Date de la convention : 03/01/2011
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGECAPITAL BOURSE des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|-------|-------|-------|
| Montant constaté en produits (HT) | 5 287 | 6 206 | 5 936 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | 6 734 | 7 848 | 7 750 |

Source : SGMB

➤ Prestations CN2

- ✓ Date de la convention : 27/04/2020
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention



Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | - |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

➤ **CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SUPPORT INFORMATIQUE**

- ✓ Date de la convention : 29/12/2020
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La SGMA se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques. En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | 127 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

III.d.2.5. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société SOGECONTACT

➤ **Convention de prestation de service SOGETEL**

- ✓ Date de la convention : 01/08/2006
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Ce contrat prévoit que SOGECONTACT fournisse à la Société Générale Marocaine de Banques un service complet permettant la réception et la prise en charge des appels entrants ainsi que la



réalisation des appels sortants de la clientèle de la banque moyennant une rémunération s'élevant à 25 000 MAD par position.

A compter du 1^{er} janvier 2008, un avenant a été établi pour modifier l'article 8.1 du contrat de prestation de service, et en date du 1^{er} janvier 2011 un deuxième avenant a été établi pour modifier le prix de la position de 25.000 MAD à 22.000 MAD la position.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|--------|--------|--------|
| Montant constaté en charges (HT) | 11 658 | 11 645 | 9 524 |
| Sommes décaissées au cours de l'exercice (TTC) | 13 385 | - | 15 550 |

Source : SGMB

➤ **CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SUPPORT INFORMATIQUE**

- ✓ Date de la convention : 02/10/2020
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La SGMA se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques. En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | 331 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

➤ **Traitement des EER à distance**

- ✓ Date de la convention : 07/07/2020
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Dans un contexte de pandémie mondiale, les régulateurs (BAM & CNDP) ont mis en place un ensemble d'assouplissements réglementaires permettant d'encourager l'ouverture de compte à distance. Dans ce cadre, Société Générale Maroc a initié la mise en place d'un nouveau modèle relationnel, dont la première brique est la mise en place d'une nouvelle offre d'Entrée En Relation 100% à distance, commercialisée mi-juillet sous une marque différenciée de l'offre classique Société Générale. A cet effet, SGMA et SOGECONTACT ont décidé de conclure un contrat de service, pour



formalisation du cadre de collaboration et définition des conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les Parties. La convention prévoit :

- Fournir à SGMA un service complet permettant de répondre à la prise en charge et à la gestion des entrées en relation à distance des prospects appartenant à la cible, conformément aux procédures convenues,
- Analyse de la demande d'entrée en relation (Contrôles de complétude, indices d'américanité, conformité...)
- Entretien téléphonique avec le client
- Ouverture de compte et son activation en ligne.
- Création de la carte bancaire et envoi au domicile du client

Le prix de la position a été arrêté d'un commun accord entre les Parties sur la base d'un montant forfaitaire mensuel égal à la somme de 22 000 DH.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|-------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | 1 018 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | 407 |

Source : SGMB

➤ **Contrôle Permanent Niveau 2 Finance**

- ✓ Date de la convention : 22/07/2020
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | - |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

III.d.2.6. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la Société EQDOM

➤ **Convention de garantie conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société EQDOM**

- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention vise à couvrir EQDOM, à raison de 50%, contre la perte définitive suite à la défaillance des bénéficiaires du crédit « FLASH », clients apportés par la Société Générale Marocaine de Banques.

En rémunération de cet engagement, la Société Générale Marocaine de Banques reçoit une commission calculée sur l'encours financier des crédits « FLASH » selon un taux déterminé annuellement.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|------|------|------|------|
|------|------|------|------|



| | | | |
|--|---|---|---|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | - |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

➤ **Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et EQDOM**

- ✓ Date de la convention : 01/01/2010
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :
- ✓ Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit d'EQDOM d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C.

Ce service permet à EQDOM de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | 387 | 358 | 321 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | 464 | 430 | 375 |

Source : SGMB

➤ **Convention de la mise à disposition du personnel**

- ✓ Date de la convention : 03/01/2011
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention, non écrite, prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit d'EQDOM du personnel détaché pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|--------|--------|--------|
| Montant constaté en produits (HT) | 9 373 | 10 509 | 11 132 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | 11 229 | 9 522 | 15 477 |

Source : SGMB

➤ **Convention d'audit**

- ✓ Date de la convention : 01/02/2011
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat a pour objet de définir les conditions d'exercice de l'activité de contrôle périodique par la Société Générale Marocaine de Banques au profit d'EQDOM moyennant une rémunération semestrielle.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | - |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | 441 | - | - |

Source : SGMB

➤ **Convention de gestion et de centralisation du service titres**

- ✓ Date de la convention : 15/12/2003, Avenant en date du 25 septembre 2018
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :



Cette convention a pour objet d'assurer la gestion et la centralisation du service titres EQDOM par la Société Générale Marocaine de Banques moyennant une rémunération annuelle forfaitaire. Un avenant a été conclu entre les parties en date du 25 septembre 2018 afin d'apporter un amendement à l'annexe 1.

En rémunération de l'ensemble des prestations définies, la SGMA prélèvera sur présentation de facture une commission forfaitaire annuelle de 150 000 MAD HT.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | 150 | 150 | 150 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | 180 | 180 | 180 |

Source : SGMB

➤ **Contrat de bail à usage commercial**

- ✓ Date de la Convention : 23/01/2015
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de la société EQDOM d'un local aménagé au premier étage de la villa à usage commercial et bureaux, objet du titre foncier N° 144605/12 dont le RDC abrite une agence bancaire SGMA, situé à Route Secondaire 111-Lotissement Espérance Ain Sbâa- d'une superficie approximative de 80m² moyennant une rémunération mensuelle de 14.172 TTC.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits HT | - | - | 144 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC | - | - | 170 |

Source : SGMB

➤ **Convention de prestations juridiques conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société EQDOM**

- ✓ Date de la Convention : 25/05/2017
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les parties. Elle a également pour but de lier les deux Parties dans une démarche d'amélioration du niveau de services rendu par les Prestataires (Société Générale Marocaine de banques), en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise e place de la convention est d'établir une relation de type Client / Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (qualité-délais-coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique d'EQDOM conformément aux normes du Groupe.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits HT | 250 | 250 | 250 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC | 300 | 300 | 307 |

Source : SGMB

➤ **CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SUPPORT INFORMATIQUE**

- ✓ Date de la convention : 01/01/2020



✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La SGMA se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques. En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | 447 | 452 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

➤ **Contrôle Permanent Niveau 2 Finance**

- ✓ Date de la convention : 30/09/2020
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | 62 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

III.d.2.7. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et ALD Automotive

- **Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et ALD Automotive**
 - ✓ Date de la convention : 01/01/2010
 - ✓ Nature, objet et modalités de la convention :



Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit d'ALD AUTOMOTIVE d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C.

Ce service permet à ALD AUTOMOTIVE de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | 56 | 53 | 39 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

➤ **Convention de commissionnement sur opérations avec les clients**

- ✓ Date de la convention : 10/12/2001
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

En vertu de cette convention, ALD AUTOMOTIVE réalise une partie de ses opérations avec des entreprises, des professionnels et des particuliers conseillés par le réseau bancaire Société Générale Marocaine de Banques.

Le réseau intervient comme prescripteur pour ALD AUTOMOTIVE qui lui verse une rémunération calculée en fonction du chiffre d'affaires apporté.

Le montant HT de la commission est égal à 1,20% du prix d'achat HT des véhicules entrant dans le cadre des prestations définies, lorsque les financements portent sur de nouveaux véhicules et 0,60% sur des véhicules de renouvellement.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | 435 | 238 | 327 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | 276 | 706 | - |

Source : SGMB

➤ **Convention d'Audit**

- ✓ Date de la Convention : le 10/12/2011
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat a pour objet de définir les conditions d'exercice de l'activité contrôle périodique par SGMB au profit de la Marocaine Vie moyennant une rémunération semestrielle.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | - |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

➤ **Contrat de bail à usage commercial conclu entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société ALD AUTOMOTIVE**

- ✓ Date de la Convention : 01/10/2015
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de ALD AUTOMOTIVE d'un local à l'appartement du 1^{er} étage de l'immeuble sis au 170, Boulevard Lalla Yacout, Casablanca, d'une superficie de 29 m² ainsi qu'une partie du local technique évalué à



5 m² pour héberger son « site de repli » dans le cadre de son dispositif de plan de continuité d'activité (PCA) moyennant une rémunération trimestrielle.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits HT | 14 | 27 | - |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC | 49 | 33 | - |

Source : SGMB

➤ **Contrat de prestation de conseil juridique conclu entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société ALD AUTOMOTIVE**

- ✓ Date de la Convention : 16/03/2016
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations de conseil juridique. Elle a également pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la convention est d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (qualité-délais-coûts) en vue de sécuriser l'activité juridique du bénéficiaire conformément aux normes groupe.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits HT | 50 | 50 | 50 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC | - | - | - |

Source : SGMB

III.d.2.8. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société FONCIMMO

➤ **Contrat de bail**

- ✓ Date de la convention : 01/01/2002
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de FONCIMMO d'un local à usage de bureau moyennant une rémunération trimestrielle.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | 10 | 10 | 10 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | 12 | 12 | 12 |

Source : SGMB

➤ **Convention de mise à disposition du personnel**

- ✓ Date de la convention : 19/05/2014 (avec avenant du 11 Juin 2021)
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de FONCIMMO des ressources humaines pour les besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.



| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|-------|-------|-------|
| Montant constaté en produits HT | 1 711 | 1 675 | 1 419 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC | 1 889 | 2 448 | 1 920 |

Source : SGMB

➤ **Convention de recouvrement commercial conclue entre SGMB et FONCIMMO**

- ✓ Date de la Convention : 11/10/2019
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Selon cette convention qui annule celle signée entre les deux parties en date du 14 Février 2017, FONCIMMO a pour mission d'optimiser l'activité recouvrement commercial de la Banque, son intervention vise au premier lieu, la récupération intégrale ou partielle de la créance de la SGMA.

FONCIMMO a pour mission :

- D'optimiser l'activité commerciale de la Banque, son intervention vise la récupération totale ou partielle de la créance de la SGMB. Elle n'a donc pas vocation à dégager des marges élevées au détriment de la récupération des engagements contentieux. Les biens récupérés sont achetés par FONCIMMO dans le cadre d'opérations commerciales pures pour les céder après. Cette structure analyse tous les dossiers présentés par la DREC mais se réserve le droit de rejeter un dossier si les conditions de revente jugées difficiles.
- D'apporter à la banque son expertise en matière de conseil immobilier.
- D'optimiser la cession d'actifs immobiliers hors exploitation de la Banque. Elle intervient à la demande et pour le compte de Direction des Moyens Généraux.

En rémunération de cette prestation, FONCIMMO est rémunéré à hauteur de 5% du montant d'acquisition du bien dans le cadre de :

- Sa participation aux ventes aux enchères organisées par le tribunal.
- Ou suite à un arrangement à l'amiable entre le Client et le Débiteur.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en charges HT | - | - | - |
| Sommes décaissées au cours de l'exercice TTC * | - | - | - |

Source : SGMB

*Ces montants correspondent à des commissions versées à Foncimmo

➤ **Convention d'intermédiation dans la cession d'actifs immobiliers SGMA assistance conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et FONCIMMO**

- ✓ Date de la convention : 11/10/2019
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention qui annule et remplace celle signée entre les deux parties en date du 1er avril 2014, et portant sur le même objet, a pour objet d'optimiser l'activité de cession des actifs hors exploitation de SG Maroc.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|-------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | 2 046 |
| Sommes décaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | 582 |

Source : SGMB

➤ **Prestations CN2**



- ✓ Date de la convention : 27/04/2020
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | - |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

III.d.2.9. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société INVESTIMA

➤ Convention de fourniture de services et d'assistance conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société INVESTIMA

- ✓ Date de la Convention : 23/12/2016
- ✓ Date Effet : le 1^{er} Janvier 2017
- ✓ Et avenant du 02 décembre 2019
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Dans le cadre de ce contrat, INVESTIMA confie à SGMB les missions ci-après citées :

- **Mission 1** : fourniture de matériels et moyens généraux. En rémunération de la fourniture de matériels et moyens généraux par la Banque, cette dernière percevra une rémunération forfaitaire annuelle de 250 KMAD HT.
- **Mission 2** : fourniture de personnel détaché. La banque fournira au bénéficiaire tout le personnel détaché dont il sera fait la demande pour l'exécution des prestations nécessaires à la bonne marche de son activité.
- **Mission 3** : Assistance comptable, fiscale, financière et administrative par la cellule Gestion des Filiales et Fiscalité.
- **Mission 4** : Assistance Juridique par la Direction des Affaires Juridiques.

La DAJ s'engage, pendant toute la durée du contrat, à :

1. Consacrer au bénéficiaire des ressources en nombre suffisant pour couvrir les prestations, d'une compétence et d'une expérience adaptée ;
 2. Mettre à la disposition du Bénéficiaire, dans un délai acceptable, variable en fonction de la complexité de la demande à traiter, les ressources nécessaires à la réalisation de missions ou de travaux ponctuels dans le périmètre d'intervention de la DAJ.
 3. Rendre compte au bénéficiaire, de tout dysfonctionnement ou anomalie constatés lors de l'exécution des prestations, de nature à engendrer un quelconque risque juridique ou opérationnel potentiel pour le bénéficiaire.
- **Mission 5** : Assistance et conseil financier par la Direction du Conseil. Le bénéficiaire confie à la Direction du Conseil la mission d'être son conseiller financier étant entendu que le bénéficiaire décide en dernière analyse de ses choix d'investissement et ce indépendamment des conseils qui pourraient être formulés par la Direction du Conseil.



Avenant 1 au Contrat de Fourniture de Services et d'Assistance en date du 31/12/2018 :

En date du 31/08/2018, SKI et la SGMA ont conclu un contrat de fourniture de services et d'assistance par lequel la banque s'engage à fournir toute l'assistance nécessaire à la bonne marche de son activité, et notamment celle relative à la gestion d'INVESTIMA en tant que OPCC. Or, à ce jour, INVESTIMA ne dispose pas du contrat d'OPCC. Le dossier de demande d'agrément, notamment le règlement de gestion liant les deux entités (SKI et INVESTIMA) est en effet en cours de préparation. Aussi SKI n'est pas encore en mesure d'exercer son activité de gestion.

Par ailleurs, la société INVESTIMA ayant ultérieurement conclu un contrat de fourniture de services et d'assistance avec SGMA résilié de manière prématuré le 31/12/2018 en prévision de l'obtention de l'agrément OPCC, est la seule à être en mesure de bénéficier des prestations objet du contrat et à se décharger des obligations qui en résultent.

En conséquence, les parties sont convenues de modifier SKI par INVESTIMA.

L'avenant a pour objet de modifier les Parties au contrat en subrogeant SKI dans la totalité de ses droits et ses obligations par INVESTIMA. Il est conclu pour une durée qui démarre à compter de la date de prise d'effet jusqu'à la date d'obtention par INVESTIMA de l'agrément OPCC.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|-------|-------|-------|
| Montant constaté en produits HT | 2 371 | 2 285 | 2 777 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC | 2 704 | 1 865 | 1 280 |

Source : SGMB

III.d.2.10. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et Société Générale Off-Shore

➤ Convention de mise à disposition de moyens humains et techniques

- ✓ Date de la convention : 03/01/2011
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques, au profit de Société Générale Tanger Off-Shore, des moyens humains et techniques dans le cadre de ses activités professionnelles (en termes de gestion administrative, financière et commerciale) moyennant une rémunération mensuelle pour la mise à disposition des moyens humains et trimestrielle pour la mise à disposition des moyens techniques.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|-------|-------|-------|
| Montant constaté en produits (HT) | 6 719 | 5 849 | 6 304 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | 7 534 | 6 558 | 6 888 |

Source : SGMB

➤ Convention dans le domaine de la sécurité financière (lutte de blanchiment d'argent)

- ✓ Date de la convention : 15/02/2015
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent, SGTOS doit mettre en place un dispositif de Sécurité Financière en application de la réglementation marocaine et des normes Groupe Société Générale. Elle a demandé à la Société Générale d'organiser à son profit un dispositif de Sécurité Financière pour se conformer aux exigences réglementaires afférentes à son activité.

Le contrat a pour objet de définir les services, les outils et les procédures mises en place par SGMB auprès de SGTOS dans l'objectif de l'assister dans l'exécution de ses obligations en application des dispositions réglementaires locales et des normes Société Générale en matière de Sécurité Financière.



| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | 80 | 60 | 80 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

➤ **Convention de prestations de services pour la collaboration dans le domaine juridique**

- ✓ Date de la convention : 11/12/2017
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les Parties. Elle a également pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le prestataire (Société Générale Marocaine de banques) en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la convention est d'établir une relation de type Client/ Fournisseur Classique tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (Qualité-Délais-Coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du bénéficiaire conformément aux normes du Groupe.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | 70 | 40 | 60 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

➤ **Convention de prestations de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de Gestion des ressources humaines :**

- ✓ Date de la convention : 11/12/2018
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La Direction des ressources humaines SGMA s'engage à prendre en charge, pour le compte SG OFFSHORE, la gestion administrative et sociale, ainsi que le recrutement et la gestion de carrière.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | 25 | 25 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | 30 | 30 |

Source : SGMB

➤ **Convention de prestations de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de l'activité de recouvrement**

- ✓ Date de la convention : 11/12/2018
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention a pour objet de définir les services, les outils et les procédures mis en place par Société Générale Maroc auprès de SG Offshore dans l'objectif de l'assister dans l'exécution de ses obligations en application des dispositions réglementaires et des normes du groupe SG en matière de recouvrement des créances.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|-----------------------------------|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | 38 | 38 |



| | | | |
|--|---|----|----|
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | 46 | 46 |
|--|---|----|----|

Source : SGMB

➤ **Convention de prestations de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de gestion comptable et financière**

- ✓ Date de la convention : 11/12/2018
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Par ce contrat, la direction financière SGMA s'engage à accompagner SG Offshore pour tout besoin de gestion comptable, couvrant notamment la fiscalité et le reporting réglementaire, ainsi elle intervient pour assurer la cotation et le financement de prêts court et moyen terme en faveur du client, et produire le calcul du RBO par dossier, à la demande du client.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | 69 | 69 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | 83 | 83 |

Source : SGMB

➤ **Convention de prestations de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de gestion des moyens généraux**

- ✓ Date de la convention : 12/10/2018
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Par ce contrat, la direction de gestion des moyens généraux SGMA s'engage à gérer pour le compte de SG Offshore les moyens généraux dont elle a la responsabilité et l'assister dans la gestion au quotidien des moyens généraux nécessaire pour le fonctionnement normal de ses activités.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | 540 | 540 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | 648 | 648 |

Source : SGMB

➤ **Convention de prestations de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de gestion des projets**

- ✓ Date de la convention : 15/11/2018
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention a pour objet de définir les services et les procédures mis en place par la SGMA auprès de SG Offshore dans l'objectif de l'assister dans le pilotage et l'encadrement de ses projets bancaires.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | - |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | 211 | - |

Source : SGMB

➤ **Convention de prestations de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de supervision managériale, de maîtrise des risques opérationnels et de PCA**

- ✓ Date de la convention : 12/10/2018
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :



La SGMA s'engage à accompagner le client pour le déploiement des dispositifs de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels conformément aux obligations réglementaires et aux normes Groupe ; ainsi d'assurer le maintien en conditions opérationnelles des dispositifs de continuité d'activité et gestion de crise du client.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | 54 | 54 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | 65 | 65 |

Source : SGMB

➤ **Risques structurels pour Société Générale Offshore**

- ✓ Date de la convention : 16/12/2019
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La convention a pour objet de définir les services, les outils et les procédures mises en place par la SGMA dans l'objectif d'une assistance des processus de reportings, métiers et réglementaires.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | - |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

➤ **Conventions de sous-location conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et SG OFFSHORE**

- ✓ Date de la Convention : 12/11/2019
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat de sous location stipule la mise à disposition par la Société SG OFFSHORE au profit de la SGMB d'un local à usage de bureaux d'une superficie de 242m² et sise à la zone franche Kenitra moyennant un loyer mensuel de 20.873,00 Dhs hors taxes.

| En KMAD HT | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|-------|
| Montant constaté en charges HT | 277 | 277 | 277 |
| Sommes décaissement au cours de l'exercice TTC | - | - | 1 052 |

Source : SGMB

➤ **Prestations CN2**

- ✓ Date de la convention : 16/04/2020
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|------|------|------|------|
|------|------|------|------|



| | | | |
|--|---|---|----|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | 81 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

➤ **Convention de prestations de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de support informatique**

- ✓ Date de la convention : 01/01/2020
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La SGMA se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques.
- En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|-------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | 176 | 2 015 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | 211 | 2 138 |

Source : SGMB

➤ **Contrôle Permanent Niveau 2 Finance**

- ✓ Date de la convention : 30/09/2020
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | 49 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB



III.d.2.11. Convention de mise à disposition du personnel conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et ATHENA COURTAGE

- ✓ Date de la convention : 29/04/2011
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit d'ATHENA COURTAGE des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | 250 | - | - |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | 370 | - | - |

Source : SGMB

➤ Prestations CN2

- ✓ Date de la convention : 20/04/2020
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | 88 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

➤ Convention de Contrôle Permanent Niveau 2 Finance

- ✓ Date de la convention : 16 /07/2020
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | - |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

III.d.2.12. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGECAPITAL PLACEMENT



➤ **Convention de contrat de bail à usage commercial conclu entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGECAPITAL PLACEMENT**

- ✓ Date de la convention : 03/06/2014
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGECAPITAL PLACEMENT d'un local à usage de bureau y compris l'eau, l'électricité, le téléphone, la maintenance informatique et l'entretien des locaux moyennant une rémunération trimestrielle.

| KMAD HT | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | 51 | 56 | 86 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | 44 | 46 | 74 |

Source : SGMB

➤ **Convention de fournitures de services et d'assistance conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et SOGECAPITAL PLACEMENT**

- ✓ Date de la Convention : 16/05/2019
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Selon les termes de cette convention, SOGECAPITAL PLACEMENT confie à la Banque la mission d'assistance comptable, fiscale, financière et administrative par la cellule de Gestion des Filiales et Fiscalité (GFF) rattachée à la Direction Financière de la Banque.

| En KMAD HT | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits HT | 25 | 25 | 25 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC | - | 30 | 30 |

Source : SGMB

III.d.2.13. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et SG ABS

➤ **Convention de mise à disposition du personnel conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SG ABS**

- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banque au profit de SG ABS des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

| En KMAD HT | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|--------|--------|
| Montant constaté en produits HT | nc | 21 312 | 17 972 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC | - | - | 70 256 |

Source : SGMB

➤ **Convention d'application (Client Services Agreement C.S.A) conclue entre la société Générale Marocaine de Banque et SG ABS**

- ✓ Date de la Convention : 01/07/2018
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :



En vertu de cette convention, SGMA confie à SG ABS la fourniture et la gestion des services dont elle a besoin pour ses opérations, dans le respect des engagements de qualité de services contractualisés.

SG ABS fournira, aussi, selon les standards du Groupe, les services d'infrastructure et de production informatiques nécessaires au bon fonctionnement des applications et des environnements informatiques utilisés.

Les services rendus par SG ABS sont rémunérés selon les conditions financières contractuelles.

| En KMAD HT | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|-------|-------|
| Montant constaté en produits HT | nc | 6 442 | 6 201 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC | - | - | 6 593 |

Source : SGMB

➤ **Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SG ABS**

- ✓ Date de la Convention : 20/12/2019
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SG ABS d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C.

Ce service permet à SG ABS de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

| En KMAD HT | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits HT | nc | 374 | 462 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC | - | - | 960 |

Source : SGMB

III.d.2.14. Convention de Bail conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SKI

➤ **Contrat de bail à usage commercial**

- ✓ Date de la Convention : 20/12/2018
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat stipule la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SKI d'un local à usage de bureaux d'une superficie de 35 m² et sises à Casablanca, 55 Boulevard Abdelmoumen moyennant un loyer mensuel de 5 760,00 toutes taxes et charges comprises.

| En KMAD HT | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits HT | - | 58 | 58 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC | - | 52 | 35 |

Source : SGMB

III.d.2.15. Convention conclue entre la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et la société NEMA CAPITAL sur la prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique

- ✓ Date de la convention : 01/01/2020
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :



La SGMA se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques.
- En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

| KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Montant constaté en produits (HT) | - | - | 248 |
| Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC) | - | - | - |

Source : SGMB

Flux entre Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales

Les flux entre Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales sur les trois derniers exercices s'établissent comme suit :

| KMAD | | | 2019 | | 2020 | | 2021 | |
|--------------------------|---|-------------------|------------------|--------------|------------------|--------------|------------------|--------------|
| Nature de la conv. | Type de la conv. | Société concernée | Encaiss/ Décaiss | Prdts/ Chrgs | Encaiss/ Décaiss | Prdts/ Chrgs | Encaiss/ Décaiss | Prdts/ Chrgs |
| | | | TTC | HT | TTC | HT | TTC | HT |
| Conventions réglementées | Convention de mise à disposition de moyens humains et techniques | SG Offshore | 7 534 | 6 719 | 6 558 | 5 849 | 6 888 | 6 304 |
| | Convention dans le domaine de la sécurité financière | SG Offshore | - | 80 | - | 60 | - | 80 |
| | Convention de prestations de services pour la collaboration dans le domaine juridique | SG Offshore | - | 70 | - | 40 | - | 60 |
| | Mise en place d'un dispositif de gestion des ressources humaines | SG Offshore | 2 | 25 | 30 | 25 | 30 | 25 |



| | | | | | | | |
|--|-------------|-----|------|-----|-------|--------|-------|
| Mise en place d'un dispositif de l'activité de recouvrement | SG Offshore | - | 38 | 46 | 38 | 46 | 38 |
| Mise en place d'un dispositif de gestion comptable et financière | SG Offshore | 5 | 69 | 83 | 69 | 83 | 69 |
| Mise en place d'un dispositif de gestion des moyens généraux | SG Offshore | 144 | 540 | 648 | 540 | 648 | 540 |
| Mise en place d'un dispositif de gestion des projets | SG Offshore | 27 | 176 | 211 | - | - | - |
| Mise en place d'un dispositif de support informatique | SG Offshore | 14 | 176 | 211 | 176 | 2 138 | 2 015 |
| mise en place d'un dispositif de supervision managériale, de maîtrise de risques opérationnels et de PCA | SG Offshore | - | 54 | 65 | 54 | 65 | 54 |
| Conventions de sous location | SG Offshore | - | -277 | - | -277 | -1 052 | -277 |
| Risque structurels , convention d'assistance des processus de reportings, métiers et réglementaires | SG Offshore | - | - | - | - | - | - |
| Convention de renforcement du dispositif de Contrôle 2 | SG Offshore | - | - | - | - | - | 81 |
| Convention de mise en place de support informatique | SG Offshore | - | - | - | 1 781 | - | - |
| convention fiscale | SG Offshore | - | - | - | - | - | 9 |
| Contrôle Permanent Niveau 2 Finance | SG Offshore | - | - | - | - | - | 49 |
| Convention de garantie «PROLEASE» | SOGLEASE | - | - | - | - | - | - |
| Convention de garantie «SOGEEQUIP» | SOGLEASE | - | - | - | - | - | - |



| | | | | | | | |
|---|------------------|-------|-------|-------|--------|---------|-------|
| Convention de rémunération hors « SOGEQUIP » | SOGELEASE | Nd | Nd | Nd | Nd | Nd | Nd |
| Convention d'apporteur «PMELEASE» | SOGELEASE | - | - | - | - | - | - |
| Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC | SOGELEASE | - | 89 | 65 | 54 | 90 | 64 |
| Convention de mise à disposition du personnel par SOGELEASE au profit de SGMB | SOGELEASE | 2 816 | 3 539 | 6 344 | 4 019 | 4 122 | 4 133 |
| Convention de mise à disposition du personnel par SGMB au profit de SOGELEASE | SOGELEASE | - | -971 | 0 | -1 236 | -12 331 | - |
| Convention de prestation juridique | SOGELEASE | 360 | 300 | 360 | 300 | 360 | 300 |
| Convention de vérification de Lutte Anti-Blanchiment (LAB) | SOGELEASE | - | - | - | - | - | - |
| Convention d'audit | SOGELEASE | 307 | - | - | - | - | - |
| Contrat de bail | SOGELEASE | Nd | Nd | Nd | Nd | Nd | Nd |
| Convention de renforcement du dispositif de Contrôle 2 | SOGELEASE | - | - | - | - | - | 180 |
| Convention de mise en place de support informatique | SOGELEASE | - | - | - | 620 | 744 | 870 |
| convention fiscale | SOGELEASE | - | - | - | - | - | 9 |
| Convention d'accès CLUB DAR BOUAZZA | SOGELEASE | - | - | - | - | 96 | 53 |
| Contrôle Permanent Niveau 2 Finance | SOGELEASE | - | - | - | - | - | - |
| Convention de prestations de services | La Marocaine Vie | - | - | - | - | - | - |



| | | | | | | | |
|---|---------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC | La Marocaine Vie | 138 | 115 | 163 | 136 | 199 | 141 |
| Convention d'audit | La Marocaine Vie | - | - | - | - | - | - |
| Convention de Lutte Anti-Blanchiment | La Marocaine Vie | - | - | - | - | - | - |
| Convention de prestation juridique | La Marocaine Vie | 84 | 70 | - | 70 | 84 | 70 |
| Conventions de mise à disposition du personnel | La Marocaine Vie | 50 | 506 | 729 | 143 | - | - |
| Convention de mise en place de support informatique | La Marocaine Vie | - | - | - | 174 | 209 | 1 993 |
| Convention d'accès CLUB DAR BOUAZZA | La Marocaine Vie | - | - | - | - | - | 137 |
| Contrat de bail à usage commercial | SOGECAPITAL Gestion | 266 | 351 | 279 | 333 | 422 | 492 |
| Convention de mise à disposition du personnel | SOGECAPITAL Gestion | 12 180 | 10 371 | 11 108 | 10 708 | 13 680 | 10 291 |
| fourniture de services et d'assistance | SOGECAPITAL Gestion | - | 50 | 60 | 50 | 60 | 50 |
| Convention de prestations de services | SOGECAPITAL Gestion | - | - | - | 60 | 72 | 60 |
| Convention de renforcement du dispositif de Contrôle 2 | SOGECAPITAL Gestion | - | - | - | - | - | 93 |
| Convention de mise en place de support informatique | SOGECAPITAL Gestion | - | - | - | - | - | 258 |
| convention fiscale | SOGECAPITAL Gestion | - | - | - | - | - | 18 |
| Contrôle Permanent Niveau 2 Finance | SOGECAPITAL Gestion | - | - | - | - | - | - |
| Contrat de bail à usage commercial | SOGECAPITAL Bourse | 363 | 301 | 359 | 330 | 517 | 494 |
| Convention de rétrocession de commissions de courtage | SOGECAPITAL Bourse | 24 | 50 | 54 | 24 | - | 44 |



| | | | | | | | |
|--|-----------------------|---------|---------|-------|---------|---------|--------|
| Convention de mise à disposition du personnel | SOGECAPITAL Bourse | 6 734 | 5 287 | 7 848 | 6 206 | 7 750 | 5 936 |
| Convention de renforcement du dispositif de Contrôle 2 | SOGECAPITAL Bourse | - | - | - | - | - | - |
| Convention de mise en place de support informatique | SOGECAPITAL Bourse | - | - | - | - | - | 127 |
| convention fiscale | SOGECAPITAL Bourse | - | - | - | - | - | 9 |
| Contrôle Permanent Niveau 2 Finance | SOGECAPITAL Bourse | - | - | - | - | - | - |
| Convention de prestation de service | SOGECONTACT | -13 385 | -11 658 | - | -11 645 | -15 550 | -9 524 |
| Convention de mise en place de support informatique | SOGECONTACT | - | - | - | - | - | 331 |
| Traitement des EER à distance | SOGECONTACT | - | - | - | - | -407 | -1 018 |
| Convention RH : Convention de refacturation du personnel détaché auprès des filiales | SOGECONTACT | - | - | - | - | - | 775 |
| Convention de renforcement du dispositif de Contrôle 2 | SOGECONTACT | - | - | - | - | - | 70 |
| Contrôle Permanent Niveau 2 Finance | SOGECONTACT | - | - | - | - | - | - |
| Convention de garantie | EQDOM | - | - | - | - | - | - |
| Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC | EQDOM | 464 | 387 | 430 | 358 | 375 | 321 |
| Convention de détachement du personnel | EQDOM | 11 229 | 9 373 | 9 522 | 10 509 | 15 477 | 11 132 |
| Convention d'audit | EQDOM | 441 | - | - | - | - | - |
| Convention de gestion et de centralisation du service titres | EQDOM | 180 | 150 | 180 | 150 | 180 | 150 |



| | | | | | | | |
|--|----------------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|
| Contrat de bail à usage commercial | EQDOM | - | - | - | - | - | - |
| Convention de prestations juridiques | EQDOM | 300 | 250 | 300 | 255 | 307 | 255 |
| Convention de mise en place de support informatique | EQDOM | - | - | - | 447 | - | 452 |
| convention fiscale | EQDOM | - | - | - | - | - | - |
| Contrôle Permanent Niveau 2 Finance | EQDOM | - | - | - | - | - | 62 |
| Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC | ALD AUTOMOTIVE | - | 56 | - | 53 | - | 39 |
| Convention de commissionnement sur opérations avec les clients | ALD AUTOMOTIVE | 276 | 435 | 706 | 238 | - | 327 |
| Convention d'Audit | ALD AUTOMOTIVE | - | - | - | - | - | - |
| Contrat de bail à usage commercial | ALD AUTOMOTIVE | 49 | 14 | 27 | 33 | - | - |
| Contrat de prestation de conseil juridique | ALD AUTOMOTIVE | - | 50 | - | 50 | - | 50 |
| Contrat de bail | FONCIMMO | 12 | 10 | 12 | 10 | 12 | 10 |
| Convention de mise à disposition du personnel | FONCIMMO | 1 889 | 1 711 | 2 448 | 1 675 | 1 920 | 1 419 |
| Convention de recouvrement commercial | FONCIMMO | - | - | - | - | - | - |
| Convention d'intermédiation dans la cession d'actifs immobiliers SGMB Assistance | FONCIMMO | - | - | - | - | -582 | -2 046 |
| Convention de renforcement du dispositif de Contrôle 2 | FONCIMMO | - | - | - | - | - | - |
| convention fiscale | FONCIMMO | - | - | - | - | - | 15 |
| Contrôle Permanent Niveau 2 Finance | FONCIMMO | - | - | - | - | - | - |



| | | | | | | | |
|---|-----------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|---------------|
| Contrat de bail | INVESTIMA | - | - | - | - | - | - |
| Convention de fourniture de services et d'assistance | INVESTIMA | 2 704 | 2 371 | 1 865 | 2 285 | 1 280 | 2 777 |
| Contrôle Permanent Niveau 2 Finance | INVESTIMA | - | - | - | - | - | - |
| Convention de mise à disposition du personnel | ATHENA Courtage | 370 | 250 | - | - | - | - |
| Convention de renforcement du dispositif de Contrôle 2 | ATHENA Courtage | - | - | - | - | - | 88 |
| convention fiscale | ATHENA Courtage | - | - | - | - | - | 9 |
| Convention d'accès à DAR BOUAZZA | ATHENA Courtage | - | - | - | - | - | 4 |
| Contrôle Permanent Niveau 2 Finance | ATHENA Courtage | - | - | - | - | - | - |
| Contrat de bail à usage commercial | SOGECAPITAL Placement | 44 | 51 | 46 | 56 | 74 | 86 |
| Convention de fournitures de services et d'assistance | SOGECAPITAL Placement | - | 25 | 30 | 25 | 30 | 25 |
| Convention de bail | SKI | Nd | Nd | 52 | 58 | 35 | 58 |
| Convention de mise en place de support informatique | Nema Capital | - | - | - | - | - | 248 |
| Mise à disposition du personnel | SG ABS | - | 23 789 | - | 21 312 | 70 526 | 17 972 |
| Convention d'application (Client Service Agreement) | SG ABS | Nd | Nd | - | 6 442 | 6 593 | 6 201 |
| Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC | SG ABS | Nd | Nd | - | 374 | 960 | 462 |
| convention fiscale | SG ABS | - | - | - | - | - | - |
| Total | | 35 621 | 54 992 | 50 839 | 63 031 | 106 150 | 65 619 |

Source : SGMB

Bilan

| Actif (en KMAD) | 2019 | 2020 | 2021 |
|------------------------|-------------|-------------|-------------|
|------------------------|-------------|-------------|-------------|



| | | | |
|------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Créances sur INVESTIMA | - | - | 20 815 |
| Créances sur SOGELEASE | 4 038 338 | 2 835 678 | 2 918 221 |
| Créances sur FONCIMMO | - | - | 52 857 |
| Créances sur SG OFF SHORE | 796 598 | 315 133 | 235 594 |
| Créances sur SOGEFINANCEMENT | - | - | - |
| Créances sur EQDOM | 209 865 | 562 000 | 234 704 |
| Créances sur ALD AUTOMOTIVE | - | - | - |
| Créances sur SOGECONTACT | - | - | - |
| Créances sur SOGECAPITAL GESTION | - | - | - |
| Créances sur SOGECAPITAL PLACEMENT | - | - | - |
| Créances sur SOGECAPITAL BOURSE | - | - | - |
| Passif (en KMAD) | 2019 | 2020 | 2021 |
| Dettes SOGEBOURSE | - | - | - |
| Dettes SOGECAPITAL GESTION | - | - | - |
| Dettes INVESTIMA | 33 639 | 70 446 | 46 196 |
| Dettes SOGEPLACEMENT | - | - | - |
| Dettes FONCIMMO | 101 | 280 | 6 461 |
| Dettes Tanger Off-Shore | - | - | - |
| Dettes La Marocaine Vie | - | - | - |
| Dettes SOGEFINANCEMENT | 50 726 | 47 762 | 45 876 |
| Dettes ATHENA COURTAGE | 1 507 | 1 895 | 1 250 |
| Dettes EQDOM | - | - | 113 199 |
| Dettes SOGECONTACT | 211 | - | 1 732 |
| Dettes ALD AUTOMOTIVE | - | - | - |
| Dettes SOGECAPITAL GESTION | 170 | 126 | 122 |
| Dettes SOGECAPITAL PLACEMENT | 21 | 147 | 11 |
| Dettes SOGECAPITAL BOURSE | 2 355 | 1 904 | 186 |

Source : SGMB

Les créances et dettes de SGMB vis-à-vis de ses filiales du type prêts-emprunts ou autres crédits de trésorerie sont rémunérées aux conditions tarifaires négociées avec la contrepartie. Il s'agit pour la plupart des cas d'une autorisation de découvert ou de CMT en faveur des filiales

Récapitulatif des flux intragroupes



| Produits en provenance des filiales (en KMAD)^(*) | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|-------------|-------------|--------------|
| Produits INVESTIMA | 2 371 | 2 285 | 2 777 |
| Produits SOGECAPITAL BOURSE | 5 638 | 6 560 | 6 610 |
| Produits SOGELEASE | 3 928 | 4 993 | 5 609 |
| Produits FONCIMMO | 1 721 | 1 685 | 1 444 |
| Produits SG OFF SHORE | 7 947 | 5 253 | - |
| Produits LMV | 691 | 523 | 2 341 |
| Produits SOGEFINANCEMENT | - | - | - |
| Produits EQDOM | 10 160 | 11 719 | 12 372 |
| Produits SOGECONTACT | - | - | 1 176 |
| Produits ATHENA COURTAGE | 250 | - | 101 |
| Produits SOGECAPITAL GESTION | 10 772 | 11 151 | 11 262 |
| Produits ALD | 555 | 374 | 416 |
| Produits SOGECAPITAL PLACEMENT | 76 | 81 | 111 |
| Produits SG ABS | 23789 | 28128 | 24 635 |
| Produits SG OFFSHORE | 7947 | 8632 | 9 324 |
| Produits SG ATS | 150 | 163 | 170 |
| Produits SKI | - | 58 | 58 |
| Produits NEMA | - | - | 248 |
| Charges à destination des filiales (en KMAD)^(*) | 2019 | 2020 | 2 021 |
| Charges INVESTIMA | - | - | - |
| Charges SOGECAPITAL BOURSE | - | - | - |
| Charges SOGELEASE | 971 | 1 236 | - |
| Charges FONCIMMO | - | - | 2 046 |
| Charges SG OFFSHORE | 277 | - | - |
| Charges LMV | - | - | - |
| Charges SOGEFINANCEMENT | - | - | - |
| Charges EQDOM | - | - | - |
| Charges SOGECONTACT | 11 658 | 11 645 | 10 542 |
| Charges ATHENA COURTAGE | - | - | - |



| | | | |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Charges SOGECAPITAL GESTION | - | - | - |
| Produits ALD | - | - | - |
| Charges SOGECAPITAL PLACEMENT | - | - | - |
| Charges SG ABS | - | - | - |
| Charges SG OFFSHORE | 277 | 277 | 277 |
| Charges SG ATS | - | - | - |
| Charges SKI | - | - | - |
| Charges NEMA | - | - | - |
| Charges à destination de la maison mère^(**) (en KMAD)^(*) | | | |
| Montant des charges | 41 224 | 78 122 | 33 035 |
| Dividendes versées par les filiales | | | |
| | 2019 | 2020 | 2021 |
| LA MAROCAINE VIE | 15 558 | 14 425 | 12 380 |
| SOGECAPITAL BOURSE | - | - | - |
| SOGECAPITAL GESTION | 28 432 | 29 005 | 27 664 |
| INVESTIMA | - | - | 12 735 |
| SOGECAPITAL PLACEMENT | 576 | 576 | 529 |
| SOGELEASE | 51 800 | - | 42 000 |
| SG OFFSHORE | 10 452 | 5 834 | 5 400 |
| SOGEFINANCEMENT | - | - | - |
| EQDOM | 69 984 | - | 58 322 |
| ALD AUTOMOTIVE | 2 400 | 3 028 | 3 024 |
| FONCIMMO | - | - | - |
| SOGCONTACT | - | - | - |
| ATHENA COURTAGE | 51 938 | 55 284 | 50 920 |

(*) Flux issus des conventions réglementées

(**) SG France

Source : SGMB

Flux dans le cadre des conventions réalisées aux conditions de marché entre SGMB et ses filiales

Les transactions opérées entre SGMB et les parties qui lui sont liées réalisées aux conditions de marché prévalent au moment de la réalisation de transactions :

➤ **Relations entre les sociétés consolidées du Groupe :**

| En KMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|---------|------|------|------|
|---------|------|------|------|



| | MEQ | IG | MEQ | IG | MEQ | IG |
|---|-----|-----------|-----|-----------|-----|-----------|
| Actifs | | | | | | |
| Prêts, avances et titres | - | 5 009 306 | - | 4 281 613 | - | 3 623 592 |
| <i>Comptes ordinaires</i> | - | 1 359 911 | - | 439 643 | - | 8 899 |
| <i>Prêts</i> | - | 3 533 296 | - | 3 725 871 | - | 2 692 836 |
| <i>Titres</i> | - | 116 099 | - | 116 099 | - | 52 857 |
| Actifs divers | - | 55 235 | - | 53 765 | - | 53 765 |
| Total | - | 5 064 541 | - | 4 335 378 | | 3 677 357 |
| Passif | | | | | | |
| Dépôts | - | 4 893 207 | - | 4 566 879 | - | 3 957 651 |
| <i>Comptes ordinaires</i> | - | 1 449 503 | - | 440 251 | - | 877 757 |
| <i>Autres emprunts</i> | - | 3 443 704 | - | 4 126 628 | - | 3 079 894 |
| Dettes représentées par un titre | - | - | - | - | - | - |
| Passifs divers | - | 171 334 | - | 169 706 | - | 106 469 |
| Total | - | 5 064 541 | | 4 736 585 | | 4 064 120 |
| Engagements de financement et de garantie | - | - | - | - | - | - |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – Comptes consolidés

(1) Mise en équivalence

(2) Intégration Globale

➤ **Eléments de résultats relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées :**

| En KMAD | 2019 | | 2020 | | 2021 | |
|---------------------------------|------|---------|------|---------|------|---------|
| | MEQ | IG | MEQ | IG | MEQ | IG |
| Intérêts et produits assimilés | - | 173 304 | - | 120 564 | - | 120 564 |
| Intérêts et charges assimilés | - | 174 972 | - | 121 371 | - | 121 371 |
| Commissions (produits) | - | 24 308 | - | 21 613 | - | 21 613 |
| Commissions (charges) | - | 405 | - | 308 | - | 308 |
| Prestations de services données | - | 16 969 | - | 31 327 | - | 31 327 |
| Prestations de services reçues | - | - | - | - | - | - |
| Loyers reçus | - | 3 168 | - | 4 018 | - | 4 018 |
| Autres | - | 42 372 | - | 55 842 | - | 55 842 |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – Comptes consolidés



IV. Activité

IV.a. Le secteur bancaire au Maroc

IV.a.1. Cadre légal et réglementaire

Une nouvelle loi bancaire (loi n°103-12) a été adoptée par le parlement le 24 novembre 2014 et a été publiée au bulletin officiel au le 22 janvier 2015. Les principaux apports de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés portent notamment sur :

- ✓ L'élargissement du périmètre de la supervision bancaire : Supervision intégrale des Associations de Micro-Crédit et Banques offshore y compris agrément, réglementation, traitement des difficultés et application des sanctions ;
- ✓ L'introduction de dispositions régissant l'activité de banques participatives, exercée à travers une banque dédiée ou par une banque conventionnelle dans le cadre de fenêtres ;
- ✓ Le renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire : introduction des administrateurs indépendants, consécration des comités d'audit et institution d'un comité risque émanant de l'organe d'administration ;
- ✓ La mise en place d'un nouveau dispositif de surveillance macro-prudentielle couvrant l'ensemble du secteur financier : Institution d'un Comité inter-autorités chargé de la coordination des actions de ses membres, l'évaluation des risques systémiques et la mise en œuvre de toutes mesures pour les prévenir et en atténuer les effets ;
- ✓ Le renforcement du régime de résolution des crises bancaires à travers l'élargissement des instruments juridiques pour le traitement des difficultés d'établissements de crédit et l'introduction d'une procédure d'urgence, si les circonstances le nécessitent ;
- ✓ Le renforcement de la protection de la clientèle à travers l'élargissement des prérogatives de Bank Al-Maghrib en la matière et le renforcement du système de garantie des dépôts ;
- ✓ La mise en conformité de la loi bancaire avec d'autres textes législatifs.

Le tableau suivant présente plusieurs indicateurs pris en compte pour évaluer la stabilité financière des institutions financières, leurs définitions, ainsi que les seuils fixés par BAM :

| Critères | Définitions | Taux |
|--|---|--|
| Ratio de solvabilité | Rapport entre les fonds propres et assimilés d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature. Ce ratio a été relevé à 12% à partir de fin avril 2012. | $\geq 12\%$ |
| Ratio Tier I | Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 d'une banque et le total des risques de marché et de crédit pondérés. | $\geq 9\%$ |
| Ratio de liquidité des banques (LCR) | Rapport entre le montant des actifs liquides de haute qualité et les sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaire. | $\geq 100\%$ à partir du 01/07/2019 |
| Ratio de division des risques | Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque. | $\leq 20\%$ |
| Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions | Les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque : créances pré-douteuses, douteuses et contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques) et des agios réservés selon les niveaux suivants. | Pré-douteuses $\geq 20\%$ Douteuses $\geq 50\%$ Contentieuses $\geq 100\%$ |



IV.a.2. Principales autorités de réglementations

Il va sans dire que les établissements bancaires au Maroc sont :

- ✓ Soumis à une réglementation comptable spécifique. Les règles et normes comptables qui leurs sont appliquées sont arrêtées par Bank Al Maghrib (BAM) après avis du comité des établissements de crédit et du Conseil National de la Comptabilité ;
- ✓ Contrôlés et supervisés par BAM et le Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du crédit et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

IV.a.3. Principales évolutions réglementaires

| Année | Evolutions réglementaires |
|-------|---|
| 2017 | <p>En Juillet 2017, le conseil de gouvernement a examiné et adopté deux projets de décrets relatifs aux Sukuk et au Takaful, présentés par le ministre de l'Economie et des Finances. Ce dernier, a également adopté le projet de décret 2.17.180 complétant le décret 2.08.530 du 17 Rajab 1431 (30 juin 2010) portant application de la loi 33.06 sur la titrisation des actifs. Le Conseil de gouvernement a également adopté le projet de loi n°40-17 portant statut de Bank Al Maghrib, présenté par le ministre de l'Economie et des Finances.</p> <p>Ce projet consacre la refonte du statut de Bank Al Maghrib à travers l'élargissement de ses missions à la contribution à la prévention du risque systémique et au renforcement de la stabilité financière. Le texte prévoit ainsi d'attribuer à la banque centrale une autonomie totale en lui conférant le pouvoir de définir l'objectif de stabilité des prix, qui devient son objectif principal, et de conduire la politique monétaire en toute indépendance. Le projet précise que Bank Al Maghrib met en œuvre la politique du taux de change dans le cadre du régime de change et ses orientations fixées par le ministre chargé des finances après avis de la banque.</p> <p>Dans ce cadre, la banque a été également autorisée à utiliser les réserves de change dans un objectif de défense ou de préservation de la valeur du dirham en cas de régime de change flexible.</p> |
| 2018 | <p>L'introduction d'un régime de change flexible a été lancée en janvier 2018. Ce régime est basé sur une bande horizontale (+/-2,5%), à l'intérieur de laquelle le dirham peut fluctuer librement en fonction de l'offre et la demande sur le marché interbancaire des changes. Bank Al-Maghrib interviendra sur le marché uniquement si nécessaire afin de défendre l'intervalle ciblé.</p> <p>Sur le plan de la consolidation des comptes, Bank Al-Maghrib a accompagné les établissements de crédit, dans le cadre du chantier d'adoption de la norme comptable internationale « IFRS 9 » portant sur les instruments financiers et dont l'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2018. Cette norme introduit notamment une rupture dans l'approche de dépréciation des portefeuilles de crédits bancaires, en instaurant, en particulier, un provisionnement prospectif des crédits dès leur octroi.</p> |
| 2019 | <p>Adoption de la norme comptable internationale IFRS 16 « locations » venant remplacer l'IAS 17 « contrats de location » et toutes les interprétations afférentes à la comptabilisation de tels contrats. Applicable à compter du 1er Janvier 2019, à la différence de l'IAS 17, l'IFRS 16 instaure un modèle visant à uniformiser le traitement comptable accordé aux contrats de location simple et de location financement. Ainsi, la comptabilisation d'un actif loué impliquera la constatation d'un « droit d'utilisation » à l'actif et d'une « dette locative » au passif.</p> <p>L'application de l'IFRIC 23 à partir du 1^{er} Janvier 2019 clarifiant l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs d'impôts en situation d'incertitude dans les traitements fiscaux.</p> <p>La finalisation de nouvelles réglementations dans le domaine de la finance participative, de l'intégrité financière et de la protection du consommateur de la part de Bank Al Maghrib qui concernent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement du développement de l'industrie de la finance participative et la poursuite du parachèvement du cadre contractuel et réglementaire. Dans ce cadre, BAM a délivré à la Caisse Centrale de Garantie (CCG) un agrément à l'effet d'exercer, à travers une fenêtre dédiée, les activités de la garantie participative et a œuvré à faciliter l'élaboration des contrats produits de financement et d'épargne et leur labellisation par le Conseil Supérieur des Ouléma. Le dispositif réglementaire de |



| | |
|------|--|
| | <p>cette activité a été également complétée par l'élaboration de la circulaire sur le fonctionnement du fonds de garantie des dépôts des banques participatives.</p> <p>- Dans le cadre des initiatives lancées au niveau national au cours du 4ème trimestre 2019 pour l'amélioration de l'accès des TPE au financement bancaire, Bank Al-Maghrib a engagé une réforme, entrée en vigueur début de 2020, visant à amender la réglementation en vigueur à travers l'introduction d'un facteur de soutien prudentiel destiné à réduire les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, requises des établissements de crédit au titre du financement des TPE.</p> <p>- Bank Al-Maghrib a modifié et complété en 2019 la circulaire relative au devoir de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés. Elle a également publié deux directives portant respectivement sur l'approche fondée sur les risques ainsi que sur les modalités d'identification et de connaissance des relations d'affaires, des bénéficiaires, des effectifs et des clients occasionnels. Elle a aussi élaboré un guide relatif aux exigences applicables aux Associations de Micro-Crédit (AMC) en matière de LBC/FT²⁹, afin de renforcer la compréhension de leurs obligations en matière de devoir de vigilance et les aider à appliquer les mesures nationales édictées à ce sujet.</p> <p>- Bank Al-Maghrib a continué d'œuvrer pour le renforcement de la protection de la clientèle et son ancrage dans les priorités stratégiques des établissements assujettis. Dans ce cadre, elle a fixé les règles de délivrance des mainlevées sur garantie visant notamment à optimiser leur délai de traitement et réduire le nombre de différends y afférents. Dans le prolongement de ses actions visant à renforcer la concurrence bancaire, elle a édicté une nouvelle directive portant sur la mobilité bancaire. Elle a, par ailleurs, établi une convention de coopération avec le Conseil de la Concurrence, conclue début 2020, à l'effet de renforcer l'action conjointe des deux autorités.</p> |
| 2020 | <p>Au lundi 9 mars 2020, la bande de fluctuation du dirham marocain passe de plus ou moins 2,5% à plus ou moins 5% par rapport à un cours central fixé par la banque centrale du pays Bank Al-Maghrib.</p> <p>Cet élargissement s'inscrit dans le cadre de la poursuite du processus de réforme du régime de change, qui a été initié en janvier 2018, et intervient après l'atteinte des objectifs assignés à la première phase.</p> |
| 2021 | <p>Bank Al-Maghrib a introduit courant 2021 de nouvelles circulaires et directives en vue de renforcer le cadre réglementaire et prudentiel bancaire. Ce dispositif comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 2/W/2021 relative à la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire ; ▪ La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2021 relative au processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes ; ▪ La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2021 relative aux opérations de dation en paiement et de vente à réméré ; ▪ La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2021 relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement ; ▪ La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 6/W/2021 relative aux modalités d'application à l'échelle du groupe des mesures de vigilance ; ▪ La circulaire n° 1/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank-Al Maghrib n°26/G/2006, telle que modifiée, relative aux exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard ; ▪ La circulaire n° 2/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit ; ▪ La circulaire n° 3/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°9/W/2018, relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, marché et opérationnels des banques participatives, selon l'approche standard ; |

²⁹ Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme



| | |
|------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ La circulaire n° 4/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°10/W/2018 relative aux fonds propres des banques et sociétés de financement participatives ; ▪ La circulaire n° 5/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 15/G/2013 relative au ratio de liquidité des banques ; ▪ La circulaire n° 6/W/2021 relative au ratio de levier des banques ; ▪ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 7/W/2021 relative à la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire. <p>2021 a connu la promulgation des lois modifiant et complétant la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés qui concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dahir n°1-21-76 du 14 juillet 2021 portant promulgation de la loi n°50-20 relative à la microfinance comprenant des dispositions modifiant et complétant la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ▪ Dahir n°1-21-77 du 14 juillet 2021 portant promulgation de la loi n°51-20 modifiant et complétant la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. <p>Les amendements de la loi bancaire adoptés par le parlement en juillet 2021 concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'ajout, au niveau de l'article 21, de la possibilité d'homologation de la circulaire conjointe des autorités de supervision du secteur financier concernant les conglomerats financiers. La publication de ladite circulaire lui donnerait la force réglementaire en termes d'opposabilité aux tiers ; ▪ L'introduction, au niveau de l'article 51, de la possibilité d'application d'un taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC) différencié pour chaque type d'instrument de financement (crédit à l'équipement ou d'investissement, crédit consommation ou crédit immobilier) et pour chaque type d'établissement ; ▪ L'ajout, au niveau de l'article 112, d'une disposition prévoyant que les informations qui proviennent des autorités étrangères ne peuvent être divulguées par Bank Al-Maghrib sans l'accord exprès de ces autorités ou, le cas échéant, exclusivement aux fins pour lesquelles ces autorités ont marqué leur accord. Cet amendement a pour objectif d'assurer l'équivalence du régime de la confidentialité bancaire aux standards internationaux. |
| 2022 | <p>Au premier trimestre 2022, Bank Al-Maghrib a mise en place de nouvelles circulaires et directives en vue de renforcer le cadre réglementaire et prudentiel bancaire. Ce dispositif comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°1/W/2022 modifiant la circulaire n°6/W/2016 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 22 de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ▪ La circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°2/W/2022 modifiant la circulaire n°7/W/2016 fixant les modalités d'exercice des services de paiement ▪ La circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°3/W/2022 fixant la liste des documents et des informations que doit contenir le dossier de la demande d'agrément pour la création d'une société de financement collaboratif réalisant des opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ▪ La circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°4/w/2022 relative au contrôle interne de la société de financement collaboratif réalisant les opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ▪ La circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°5/W/2022 relative à la forme et au contenu du rapport annuel à établir par les sociétés de financement collaboratif réalisant les opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ▪ La circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°6/W/2022 relative aux modalités d'information des contributeurs par le porteur du projet, à l'issue de la clôture de l'opération de financement pour les catégories « prêt » ou de catégorie « don » ▪ La circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°7/W/2022 relative aux documents et renseignements devant être transmis par les sociétés de financement collaboratif à Bank AI-Maghrib ▪ La circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°8/W/2022 relative aux conditions et modalités de réalisation des opérations de financement collaboratif de catégorie « prêt » |



- La circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°9/W/2022 relative aux modalités de communication par les sociétés de financement collaboratif aux contributeurs de la situation périodique de suivi de l'avancement de la collecte des fonds au titre des opérations de financement collaboratif de catégorie "prêt" ou de catégorie "don"
- La circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°10/W/2022 fixant les clauses minimales du contrat de prestation de service conclu entre la société de financement collaboratif et l'établissement de crédit teneur de comptes
- La circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°11/W/2022 fixant les clauses minimales du contrat de financement collaboratif de catégorie « prêt » ou de catégorie « don »
- La recommandation n°1/W/2022 relative à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit
- La directive n°1/W/2022 relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption
- La directive n°2/W/2022 relative aux conditions et modalités de la clôture des comptes à vue
- La directive n°3/W/2022 fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit
- La directive n°4/W/2022 fixant les règles minimales en matière d'externalisation vers le cloud par les établissements de crédit



IV.a.4. Aperçu du secteur bancaire marocain³⁰

Le secteur bancaire joue un rôle important dans l'économie marocaine. A travers ses deux principales activités, collecte de l'épargne et allocation des crédits, il est la locomotive du développement de l'économie nationale.

IV.a.4.1. Faits marquants

Les principaux faits marquants relatifs au secteur bancaire et survenus entre 2017 et 2021 sont les suivants :

| Année | Faits marquants |
|-------|---|
| 2017 | <ul style="list-style-type: none">▪ Bank Al Maghrib maintient le taux directeur à 2,25% ;▪ En janvier 2017, le comité des établissements de crédit a émis un avis favorable à cinq demandes d'agrément pour la création de banques participatives ainsi que 3 fenêtres participatives. Les cinq demandes de création de banques participatives ont été formulées par CIH Bank, BMCE Bank of Africa, la Banque Centrale Populaire, le Crédit Agricole du Maroc et Attijariwafa Bank. SGMB a obtenu l'agrément de BAM pour commercialiser sous l'enseigne de la fenêtre participative « Dar Al Amane » une offre de produits et services de finance participative en mai 2017. |
| 2018 | <ul style="list-style-type: none">▪ Bank Al Maghrib maintient le taux directeur à 2,25% ;▪ En janvier 2018, adoption d'un régime de change flexible : Ce régime est basé sur une bande horizontale (+/-2,5%), à l'intérieur de laquelle le dirham peut fluctuer librement en fonction de l'offre et la demande sur le marché interbancaire des changes. Bank Al-Maghrib interviendra sur le marché uniquement si nécessaire afin de défendre l'intervalle ciblé ;▪ En janvier 2018, l'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 en remplacement des dispositions de la norme IAS 39 ;▪ Le communiqué du Comité des Etablissements de Crédit relatif à l'Octroi d'agréments pour l'exercice de l'activité d'établissement de paiement en 2018. |
| 2019 | <ul style="list-style-type: none">▪ En septembre 2019 Bank Al-Maghrib a décidé de maintenir le taux directeur à 2,25% mais a réduit le taux de la réserve monétaire obligatoire de 4% à 2% compte tenu des besoins importants de liquidités ;▪ En janvier 2019, l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 en remplacement des dispositions de la norme IAS 17 ;▪ En janvier 2019, l'entrée en vigueur de la norme IFRIC 23 en clarifiant l'application des dispositions d'IAS 12. |
| 2020 | <ul style="list-style-type: none">▪ Baisse par la Banque Centrale de son taux directeur de 25 points de base en mars 2020 à 2,00% ;▪ Baisse par la Banque Centrale de son taux directeur de 50 points de base en juin 2020 à 1,50% ;▪ Suppression par Bank Al-Maghrib du taux de la réserve obligatoire des banques, qui passe ainsi de 2% à 0%.▪ Face à la crise sanitaire liée au COVID19, Bank Al Maghrib a adopté un ensemble de mesures de politique monétaire et prudentielles pour soutenir l'accès au crédit bancaire au profit à la fois des ménages et des entreprises, à savoir notamment : |

³⁰Sources : Rapports annuels de la supervision bancaire de Bank Al Maghrib / statistiques GPBM



| | |
|------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Le report des échéances des crédits amortissables et de leasing jusqu'au 30 juin 2020 sans frais ni pénalités de retard ; - Le relâchement, sur une période de 12 mois, du ratio de solvabilité et du ratio Tier 1, ramenant les seuils minimums réglementaire respectivement à 11,5% et 8,5% ; - La baisse du niveau de la réserve monétaire obligatoire de 2% à 0% en juin 2020 ; - L'élargissement du gisement du collatéral accepté en contrepartie des opérations de politique monétaire aux titres négociables, aux créances sur les administrations centrales et sur les « Corporate » et aux créances hypothécaires. - La modification du programme de refinancement de la TPME de manière à s'adapter aux besoins de la crise ; il a été élargi aux crédits de trésorerie en plus des crédits d'équipement, avec une augmentation de la fréquence de leur refinancement ainsi qu'un allongement de la maturité des opérations. - La suspension de la distribution des dividendes pour les sociétés financières et lancement de différents plan de relance économique. |
| 2021 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Au 31 mars 2021, l'encours des garanties de l'Etat en faveur des entreprises a totalisé 61,5 milliards de DH pour une couverture de 93.419 crédits bancaires ; ▪ Prorogation au 30 juin 2021, le bénéfice de la garantie de l'Etat (« Damane Relance ») ; ▪ Maintien par la Banque Centrale de son taux directeur à 1,5% pendant toute l'année 2021. ▪ Prorogation jusqu'à fin juin 2022 du relâchement du ratio de solvabilité et du ratio Tier 1, ramenant les seuils minimums réglementaire respectivement à 11,5% et 8,5%. ▪ Dans le cadre des circonstances exceptionnelles de la pandémie, Bank Al-Maghrib a pris un ensemble de mesures d'accompagnement des établissements de crédit au plan prudentiel couvrant les exigences en matière de liquidité, de fonds propres et de provisionnement des créances à l'effet de renforcer leur capacité à soutenir les ménages et les entreprises : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Prorogation jusqu'à fin Juin 2022 de l'autorisation donné par la Bank Al-Maghrib en fin mars 2020 du relâchement du coussin de fonds propres de conservation à 50pbs, ramenant donc les seuils minimums règlementaire de 8,5% pour le ratio Tier1 et à 11,5% pour le ratio de solvabilité. ✓ Prorogation jusqu'à fin Juin 2022 de l'assouplissement des règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance des associations de micro-crédit. |
| 2022 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ En avril 2022, le besoin en liquidité des banques s'est accentué à 74,8 milliards de dirhams en moyenne hebdomadaire. ▪ Les injections de liquidité de Bank Al-Maghrib ont porté sur un montant total de 85 milliards. ▪ Sur le marché interbancaire, le taux moyen pondéré s'est maintenu à 1,50% sur le premier trimestre de 2022. |

IV.a.4.2. Paysage bancaire marocain

Les établissements bancaires sont placés sous la tutelle et la supervision de Bank Al Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Épargne.

La structure du secteur bancaire marocain n'a pas connu de changements significatifs. Au terme de l'année 2020 le secteur comportait 51 établissements de crédit et 40 organismes assimilés à des établissements de crédits assujettis au contrôle de Bank Al-Maghrib totalisant donc un nombre de 91 alors que le nombre était de 86 en 2018 et 90 en 2019, ce changement est parvenu suite à l'octroi d'agrément à des nouvel établissements de paiement, la mise en liquidation d'une société de cautionnement en raison de la non-viabilité de son business model et au retrait d'agrément à une association de micro-crédit. La population des banques est restée stable à 24.

Le paysage bancaire a été marqué de 2019 à 2020 par le démarrage de l'activité des établissements de paiement agréés en 2018 et l'octroi de nouveaux agréments à des opérateurs souhaitant offrir des services adossés à des comptes de paiement, portant le nombre total des établissements de crédit et organismes assimilés à 91 en fin 2020.



En parallèle, le réseau des banques a enregistré une baisse légère de 0,4%, après sa hausse légère de 2019 de 0,6%. Le nombre de guichets bancaires s'est réduit alors de 29 agences pour s'établir à 6.510, cette évolution résulte d'une baisse de 50 agences pour les banques conventionnelles, dans un objectif d'optimisation de leur réseau, et d'une hausse de 21 agences pour les banques participatives. Cette tendance s'inscrit dans un contexte de digitalisation du secteur bancaire, les banques recourant de plus en plus aux canaux digitaux. De nouvelles opérations d'acquisitions de banques situées dans des pays d'Afrique sub-saharienne ont été réalisées.

A fin 2020, le nombre de comptes bancaires ouverts sur les livres des banques a enregistré une hausse annuelle de 1,5 million de comptes (soit +5,2%) pour s'établir à environ 29,9 millions, après la hausse de 5% en 2019.

Le nombre de particuliers (hors marocains résidant à l'étranger) détenant au moins un compte bancaire a augmenté de 4,5% de 2019 à 2020 pour s'établir à 14,1 millions. Le taux de détention des comptes bancaires s'est amélioré durant cette année pour s'élever à 53% contre 52% en 2019. Par genre, le nombre d'hommes détenant au moins un compte bancaire ressort à 8,8 millions à fin 2020, contre 8 millions en 2019 (+8,2%). Pour leur part, les femmes détenant au moins un compte bancaire ont vu leur nombre augmenter à 5,4 millions contre 4,9 millions un an auparavant (+8,8%).

Le secteur bancaire marocain se décline en quatre catégories d'établissements :

Les banques de dépôts classiques :

Les principales banques de dépôts classiques sont au nombre de six. Attijariwafa Bank, Bank Of Africa, CFG Bank et trois filiales de banques françaises (Société Générale Marocaine de Banques, BMCI, et Crédit du Maroc) constituent ce groupement.

Les ex-organismes financiers spécialisés :

Ces établissements sont spécialisés dans le financement de secteurs d'activités particuliers. Il s'agit de CIH Bank et du CAM.

Diverses autres banques :

La création de ce type d'établissement répond à des besoins spécifiques. Il s'agit d'Al Barid Bank, de Bank Al Amal, Citibank, MediaFinance, et le Fonds d'Équipement Communal.

Par ailleurs, le secteur bancaire marocain compte une présence significative de banques étrangères. D'une part, les filiales françaises sont importantes puisqu'elles figurent parmi les premières banques du Maroc :

- La BMCI est détenue à hauteur de 66,7% par BNP Paribas ;
- Société Générale Marocaine de Banques est contrôlée à 57,6% par le groupe Société Générale ;
- Le Crédit du Maroc est détenu à hauteur de 78,7% par Crédit Agricole SA.

D'autre part, des banques étrangères détiennent des participations dans les banques locales :

- Le capital de Bank Of Africa est détenu à 24,56% par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ;
- Santusa Holding (Groupe Santander) détient 5,10% d'Attijariwafa Bank ;
- BPCE détient 4,07% du capital de BCP.

IV.a.5. Evolution du secteur bancaire marocain

Sont comprises dans le secteur bancaire : Al Barid Bank, Arab Bank, Attijariwafa Bank (AWB), Bank Al Amal, Bank Of Africa (BOA), BMCI, BCP, CAM, CDG Capital, CDM, CFG Bank, CIH Bank, Citibank, FEC, La Caixa, Media Finance, Sabadell, SGMB et UMB.

Répartition du marché bancaire au 31 décembre 2021

| En MMAD | BCP | AWB | BMCE | CAM | SGMB | BMCI | Autres | Total secteur bancaire |
|---------|---------|---------|---------|--------|--------|--------|---------|------------------------|
| Dépôts | 268 508 | 260 697 | 139 424 | 90 187 | 67 930 | 41 711 | 184 659 | 1 053 116 |
| Crédits | 224 883 | 253 898 | 136 907 | 94 006 | 79 881 | 53 319 | 163 407 | 1 006 300 |



| | | | | | | | | |
|-------------------------------------|--------|---------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|
| Engagements hors bilan donnés | 73 147 | 153 217 | 27 357 | 13 890 | 20 030 | 19 329 | 41 055 | 348 024 |
| Engagements hors bilan reçus | 33 440 | 34 681 | 19 645 | 5 562 | 12 801 | 4 292 | 36 800 | 147 221 |

Source : GPBM

Au titre de l'exercice 2021, les encours des six premières banques du Royaume, représentent 82,5% des dépôts, 83,8% des crédits et 88,2% des engagements hors bilan donnés.



IV.a.5.1. Ressources bancaires

Au cours de ces dernières années, les ressources du secteur bancaire marocain ont évolué comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 | Part 2019 | Part 2020 | Part 2021 |
|---|------------------|------------------|------------|------------------|-------------|--------------|--------------|--------------|
| Dettes envers les Sociétés de Financement | 3 423 | 4 013 | 17% | 3 928 | -2% | 0,33% | 0,37% | 0,35% |
| Comptes ordinaires des sociétés de financement | 968 | 1 744 | 80% | 1 919 | 10% | 0,09% | 0,16% | 0,17% |
| Valeurs données en pension au jour le jour et à terme aux Sociétés de Financement | 220 | 51 | -77% | 93 | 82% | 0,02% | 0,00% | 0,01% |
| Emprunts de trésorerie SF (J/J et à terme) | 0 | 10 | - | 70 | >100% | 0,00% | 0,00% | 0,01% |
| Emprunt Financier SF | 2 183 | 2 189 | 0% | 1 534 | -30% | 0,21% | 0,20% | 0,14% |
| Autres Comptes Créditeurs et Dettes Diverses en Instance | 51 | 19 | -63% | 46 | >100% | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| Dépôts de la clientèle | 950 042 | 999 939 | 5% | 1 053 116 | 5% | 92% | 92% | 93% |
| Comptes chèques | 427 918 | 469 096 | 10% | 498 773 | 6% | 41% | 43% | 44% |
| Comptes courants | 160 653 | 181 211 | 13% | 202 005 | 11% | 16% | 17% | 18% |
| Comptes d'épargne | 165 553 | 168 638 | 2% | 173 481 | 3% | 16% | 16% | 15% |
| Dépôts à terme | 155 637 | 137 426 | -12% | 138 037 | 0% | 15% | 13% | 12% |
| Autres dépôts et comptes créditeurs | 40 282 | 43 569 | 8% | 40 821 | -6% | 4% | 4% | 4% |
| Emprunts Financiers Extérieurs | 8 769 | 12 483 | 42% | 10 797 | -14% | 1% | 1% | 1% |
| Titres de créances émis | 73 963 | 67 401 | -9% | 66 192 | -2% | 7% | 6% | 6% |
| Certificats de Dépôts | 64 511 | 56 624 | -12% | 56 546 | 0% | 6% | 5% | 5% |
| Emprunts obligataires émis | 9 097 | 10 554 | 16% | 9 511 | -10% | 1% | 1% | 1% |
| Autres titres émis | 356 | 223 | -37% | 135 | -40% | 0% | 0% | 0% |
| Total Ressources secteur bancaire | 1 036 197 | 1 083 837 | 5% | 1 134 032 | 5% | 100% | 100% | 100% |

Source : GPBM

Evolution entre 2020 et 2021

Au 31 décembre 2021, le secteur bancaire a récolté 1 134 Mds MAD de ressources, en augmentation par rapport à 2020 (+5%), les ressources sont constituées majoritairement de dépôts de clientèle (avec une part de 93%) et des titres de créances émis (avec une part de 6%). Les dettes envers les sociétés de financement et les emprunts financiers extérieurs représentent moins de 2% du total des ressources du secteur bancaire.

La hausse des ressources au 31 décembre 2021 est expliquée principalement par l'augmentation des dépôts de la clientèle de 5% pour s'établir à 1 053 Mds MAD.

Evolution entre 2019 et 2020

Au 31 décembre 2020, le secteur bancaire a récolté 1 084 Mds MAD de ressources, en augmentation par rapport à 2019 (+5%). Les ressources sont constituées majoritairement de dépôts de clientèle (avec une part de 92%) et

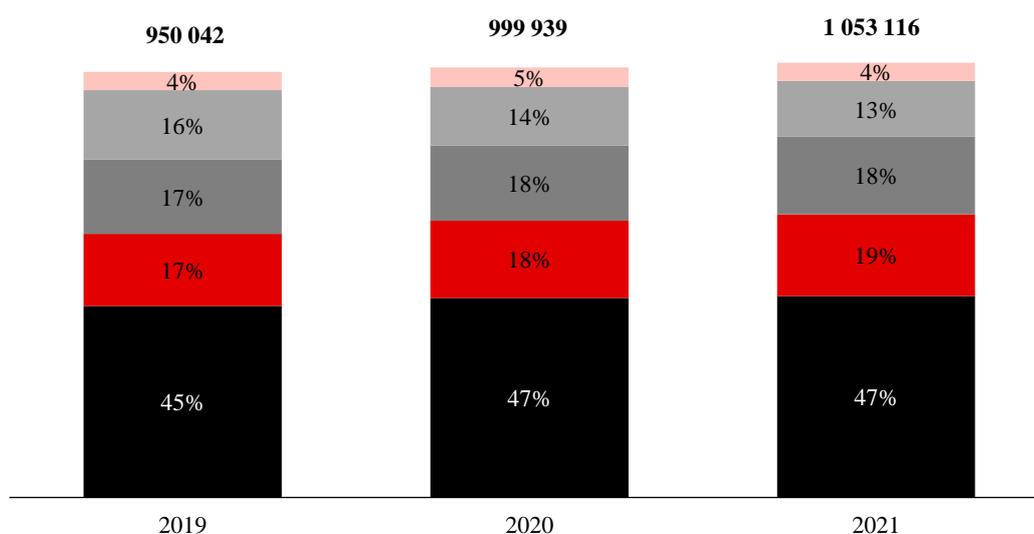


des titres de créance émis (avec une part de 6%). Les dettes envers les sociétés de financement et les emprunts financiers extérieurs représentent 2% du total des ressources du secteur bancaire.

L'augmentation des ressources au 31 décembre 2020 est expliquée par :

- La progression des dépôts de la clientèle de 5% pour s'établir à 999,9 Mds MAD.
- L'augmentation des emprunts financier extérieurs de 42% pour s'établir à 12 483 MMAD en 2020 contre 8 769 MMAD en 2019.
- La hausse des dettes envers les sociétés de financement de 17% pour s'établir à 4 Mds MAD expliquée principalement par la progression de 80% des comptes ordinaires des sociétés de financement.

Répartition des dépôts de la clientèle (en MMAD)



■ Comptes chèques ■ Comptes courants ■ Comptes d'épargne ■ Dépôts à terme ■ Autres dépôts et comptes créditeurs

Source : GPBM

Evolution entre 2020 et 2021

Au 31 décembre 2021, les dépôts de la clientèle dans le secteur bancaire se sont établis à 1 053 Mds MAD contre 999,9 Mds MAD en 2020, en augmentation par rapport à 2020 (+5%). Les dépôts de la clientèle sont constitués majoritairement des comptes chèques (avec une part de 47%), des comptes courants (avec une part de 19%) et des comptes d'épargne pour 16%.

L'augmentation des dépôts de la clientèle au 31 décembre 2021 est principalement expliquée par :

- La hausse des comptes courants de +20,8 Mds MAD au 31/12/2021, soit une évolution de 11% ;
- La hausse des comptes chèques qui sont passés de 469,1 Mds MAD au 31/12/2020 à 498,8 Mds MAD au 31/12/2021 (+6%) ;
- L'augmentation des comptes d'épargne qui se sont établis à 173,5 Mds MAD au 31/12/2021 contre 168,6 Mds MAD au 31/12/2020 (+3%).

Evolution entre 2019 et 2020

Au 31 décembre 2020, les dépôts de la clientèle dans le secteur bancaire se sont établis à 999,9 Mds MAD contre 950 Mds MAD en 2019, en augmentation par rapport à 2019 (+5%). Les dépôts de la clientèle sont constitués majoritairement des comptes chèques (avec une part de 47%), des comptes épargne (avec une part de 17%) et des comptes courants pour près de 18%.

L'augmentation des dépôts de la clientèle au 31 décembre 2020 est expliquée par :

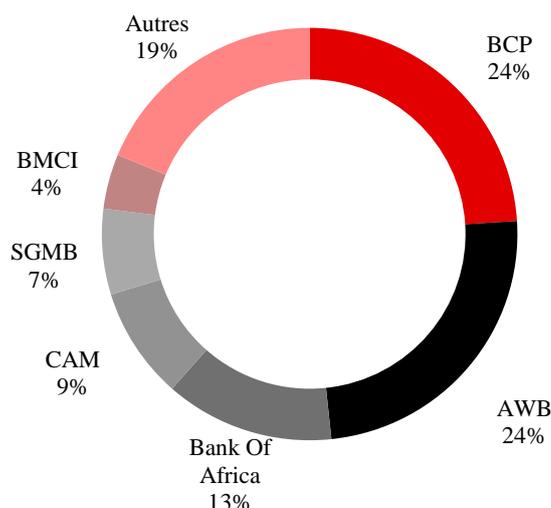


- L'augmentation des comptes chèques qui sont passés de 427,9 Mds MAD en 2019 à 469,1 Mds MAD au 31/12/2020 (+10%);
- La hausse des comptes épargne qui se sont établis à 168,6 Mds MAD au 31/12/2020 contre 165,6 Mds MAD en 2019 (+2%) ;
- La hausse comptes courants de +20,6 Mds MAD au 31/12/2020 soit une évolution de 13%.

Répartition des ressources

Au 31 décembre 2021, BCP et AWB, se partagent presque la moitié des ressources du marché bancaire marocain. Bank Of Africa arrive en troisième place avec 13% des dépôts, suivie par Crédit Agricole du Maroc avec 9% des dépôts, Société Générale Marocaine de Banques avec 7% des dépôts et enfin BMCI qui en détient 4%.

Répartition des ressources au 31 décembre 2021



Source : GPBM

Évolution des parts de marché des ressources (en MMAD):

Les parts de marché des six premières banques marocaines au cours des trois dernières années évoluent comme suit :

| En MMAD | 2019 | | 2020 | | 2021 | |
|----------------|-------------|------------------|-------------|------------------|-------------|------------------|
| | Part | Montant | Part | Montant | Part | Montant |
| BCP | 25% | 254 287 | 25% | 267 224 | 24% | 272 086 |
| AWB | 24% | 247 398 | 24% | 260 596 | 24% | 275 910 |
| Bank Of Africa | 13% | 139 607 | 13% | 140 911 | 13% | 149 575 |
| CAM | 8% | 87 731 | 8% | 91 737 | 9% | 99 178 |
| SGMB | 7% | 75 427 | 7% | 77 008 | 7% | 76 101 |
| BMCI | 5% | 52 173 | 5% | 48 937 | 4% | 48 749 |
| Autres | 17% | 179 575 | 18% | 197 424 | 19% | 212 433 |
| Total | 100% | 1 036 197 | 100% | 1 083 837 | 100% | 1 134 032 |

Source : GPBM



IV.a.5.2. Emplois bancaires

Au cours de ces dernières années, les emplois du secteur bancaire marocain ont évolué comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 | Part 2019 | Part 2020 | Part 2021 |
|--|----------------|----------------|------------|------------------|-----------|-------------|-------------|-------------|
| Créances sur les Sociétés de Financement | 55 065 | 53 730 | -2% | 55 644 | 4% | 6% | 5% | 6% |
| Comptes ordinaires des SF | 4 222 | 3 709 | -12% | 3 606 | -3% | 0% | 0% | 0% |
| Valeurs reçues en pension au jour le jour et à terme des SF | 769 | 500 | -35% | 500 | 0% | 0% | 0% | 0% |
| Comptes et prêts de trésorerie aux SF | 10 284 | 9 751 | -5% | 8 792 | -10% | 1% | 1% | 1% |
| Prêts financiers aux SF | 39 736 | 39 770 | 0% | 42 747 | 7% | 4% | 4% | 4% |
| Créances en souffrance sur SF nettes de provisions et d'agios réservés | 54 | 0,03 | -100% | 0 | >100% | 0% | 0% | 0% |
| Créances sur la clientèle | 883 781 | 923 532 | 4% | 950 656 | 3% | 94% | 95% | 94% |
| Comptes Chèques débiteurs | 6 715 | 6 646 | -1% | 6 953 | 5% | 1% | 1% | 1% |
| Comptes Courants débiteurs | 76 038 | 72 043 | -5% | 65 374 | -9% | 8% | 7% | 6% |
| Crédits de trésorerie | 106 795 | 124 572 | 17% | 152 901 | 23% | 11% | 13% | 15% |
| Crédits à l'équipement | 209 237 | 208 014 | -1% | 195 997 | -6% | 22% | 21% | 19% |
| Crédits à la consommation | 55 293 | 52 720 | -5% | 53 931 | 2% | 6% | 5% | 5% |
| Crédits immobiliers | 269 844 | 272 738 | 1% | 276 243 | 1% | 29% | 28% | 27% |
| Autres crédits | 90 602 | 106 533 | 18% | 114 844 | 8% | 10% | 11% | 11% |
| Créances en souffrance brutes sur la clientèle | 69 256 | 80 266 | 16% | 84 412 | 5% | 7% | 8% | 8% |
| Total Emplois Secteur Bancaire | 938 845 | 977 262 | 4% | 1 006 300 | 3% | 100% | 100% | 100% |

Source : GPBM

Evolution entre 2020 et 2021

Au 31 décembre 2021, le secteur affiche un total d'emplois de 1 006 Mds MAD en hausse de 3% par rapport 2020. Cette hausse est expliquée principalement par la hausse de 3% des créances liée à la situation après crise qui a créé le besoin de liquidité chez les clients et notamment la mise en place des réformes par Bank Al Maghrib pour la relance économique facilitant l'accès aux crédits qui représentent 94% du total des créances.

Les créances sur les Sociétés de financement, qui représentent 6% du total des créances, ont affiché une hausse de 4% passant de 53,7 Mds MAD en 2020 à 55,6 Mds MAD en 2021.

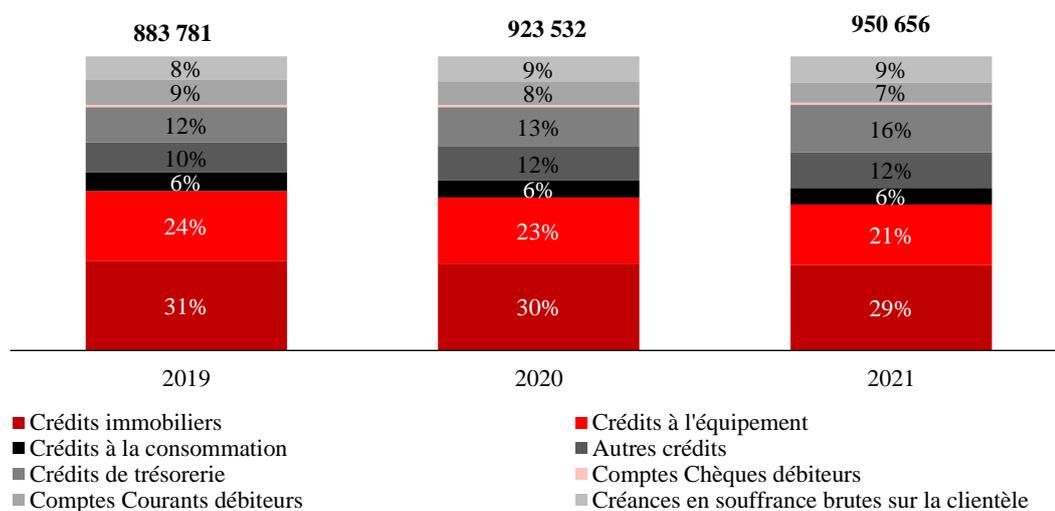
Evolution entre 2019 et 2020

Au 31 décembre 2020, le secteur affiche un total d'emplois de 977 Mds MAD en hausse de 4% par rapport à 2019. Cette hausse est expliquée principalement par la hausse de 4% des créances sur la clientèle qui représentent 95% du total des créances.

Les créances sur les sociétés de financement, qui représentent 5% du total des créances, ont affiché une baisse de 2% passant de 55,1 Mds MAD en 2019 à 53,7 Md MAD en 2020.



Répartition des créances sur la clientèle (en MMAD)



Source : GPBM

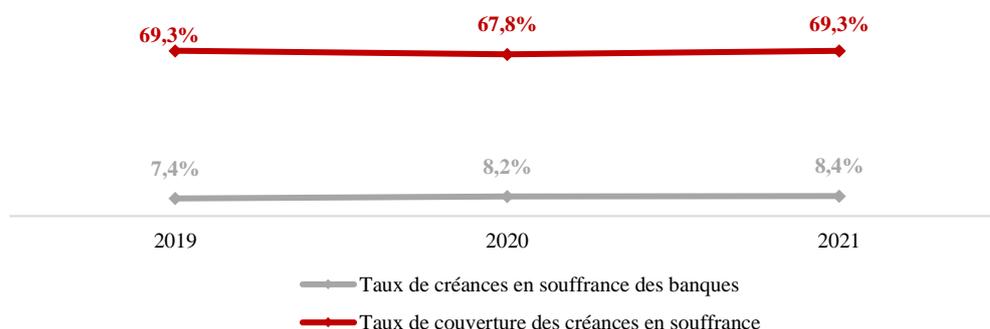
En 2021, les crédits à l'immobilier affichent une croissance de 1% et représentent 29% des crédits octroyés à la clientèle, suivi les crédits à l'équipement avec 21% et les crédits de trésorerie avec 16%. Les créances en souffrances ont progressé de 5% pour atteindre 84 Mds MAD en 2021 contre 80 Mds MAD en 2020.

En 2020, les crédits à l'immobilier affichent une croissance de 1%, et représentent 30% des crédits octroyés à la clientèle, suivi par les crédits à l'équipement avec 23% et les crédits de trésorerie avec 13%. Les créances en souffrance ont progressé de 16% pour atteindre 80 Mds MAD en 2020 contre 69 Mds MAD en 2019.

En 2019, les crédits à l'immobilier affichent une croissance de 3%, et représentent 31% des crédits octroyés à la clientèle, suivi par les crédits à l'équipement avec 24% et les crédits de trésorerie avec 12%.

Les créances en souffrance ont progressé de 7% pour atteindre 69 Mds MAD en 2019 contre 65 Mds MAD en 2018.

Le taux de créances en souffrance³¹ et le taux de couverture des créances en souffrance³² sur la période 2019 – 2021 se présentent comme suit :



Source : GPBM

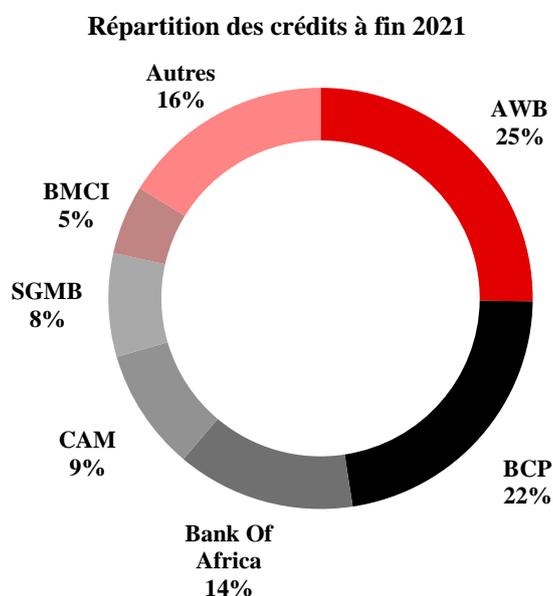
³¹Taux de créances en souffrance = Créances en souffrance brutes / Crédits à l'économie

³²Taux de couverture créances en souffrance = Total des provisions et agios réserves / Créances en souffrance brutes sur la clientèle



Répartition des crédits

En ce qui concerne les encours de crédit, les parts de marché de chacune des six banques précédemment citées se rapprochent des parts observées sur les ressources du marché. En effet, au 31 décembre 2021, AWB détient 25% du total des encours crédits, suivie par la BCP qui en détient 22%. SGMB arrive en 5^{ème} position avec 8% de parts des encours de crédit du secteur.



Source : GPBM

Évolution des parts de marché des crédits (en MMAD):

Les parts de marché détenues par les établissements du secteur bancaire relatif au crédit s'établissent comme suit :

| En MMAD | 2019 | | 2020 | | 2021 | |
|----------------|-------------|----------------|-------------|----------------|-------------|------------------|
| AWB | 25,6% | 240 449 | 25,3% | 247 209 | 25,2% | 253 898 |
| BCP | 23,8% | 223 110 | 22,6% | 221 292 | 22,3% | 224 883 |
| Bank Of Africa | 13,2% | 123 759 | 13,8% | 134 702 | 13,6% | 136 907 |
| CAM | 8,9% | 83 393 | 9,1% | 89 330 | 9,3% | 94 006 |
| SGMB | 8,6% | 80 818 | 8,5% | 83 016 | 7,9% | 79 881 |
| BMCI | 5,5% | 52 091 | 5,4% | 52 840 | 5,3% | 53 319 |
| Autres | 14,4% | 135 226 | 15,2% | 148 873 | 16,2% | 163 407 |
| Total | 100% | 938 845 | 100% | 977 262 | 100% | 1 006 300 |

Source : GPBM



IV.a.5.3. Engagements hors bilan

Les engagements par signature concernent les engagements de financement ou de garanties données ou reçus par les banques en faveur de leur clientèle ou d'autres intermédiaires financiers. Il s'agit notamment de crédits documentaires à l'import ou à l'export, des accreditifs, avals, cautions de marchés, cautions de douanes, et autres obligations cautionnées.

L'évolution des engagements hors bilan du secteur bancaire entre 2019 et 2021 se détaillent comme suit :

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|---|----------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------|
| Engagements de financement donnés | 153 441 | 314 003 | >100% | 178 632 | -43% |
| Dont engagements de financement en faveur des EC | 4 339 | 3 594 | -17% | 2 852 | -21% |
| Dont engagements de financement en faveur de la clientèle | 149 103 | 310 409 | >100% | 175 780 | -43% |
| Engagements de garantie donnés | 145 647 | 149 842 | 3% | 169 392 | 13% |
| Dont engagements de garantie d'ordre des EC | 42 387 | 44 601 | 5% | 56 613 | 27% |
| Dont engagements de garantie d'ordre de la clientèle | 103 260 | 105 242 | 2% | 112 778 | 7% |
| Total Engagements hors bilan donnés | 301 276 | 463 846 | 54% | 348 024 | -25% |
| Engagements de financement reçus | 4 353 | 2 998 | -31% | 7 570 | >100% |
| Dont engagements de financement reçus des EC | 2 853 | 1 498 | -47% | 1 461 | -2% |
| Engagements de garantie reçus | 78 316 | 101 069 | 29% | 139 651 | 38% |
| Dont engagements de garantie reçus des EC | 54 329 | 69 972 | 29% | 98 797 | 41% |
| Dont engagements de garantie reçus de la clientèle | 23 987 | 31 096 | 30% | 40 854 | 31% |
| Engagements hors bilan reçus | 82 669 | 104 067 | 26% | 147 221 | 41% |
| Engagements hors bilan en souffrance | 3 044 | 3 665 | 20% | 3 712 | 1% |
| <i>Dont provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature</i> | <i>1 684</i> | <i>1 912</i> | <i>13%</i> | <i>2 455</i> | <i>28%</i> |

Source : GPBM

Evolution entre 2020 et 2021

Le volume global des engagements donnés par les banques s'est établi à 348 Mds MAD en 2021 contre 463,8 Mds MAD en 2020. Une baisse qui s'explique essentiellement par l'effet combiné de la baisse des engagements de financements donnés de 43% et la hausse des engagements de garantie donnés de 13%.

A fin 2021, les engagements hors bilan reçus par les banques se sont établis à 147,2 Mds MAD contre 104,1 Mds MAD en 2020. Cette hausse de +41% s'explique principalement par la hausse des engagements de garantie reçus qui passent de 101,1 Mds MAD à 139,7 Mds MAD à fin 2021.



Les engagements hors bilan en souffrance ont enregistré une hausse de 1% en passant de 3,7 Mds MAD en 2020 à 3,71 Mds MAD en 2021.

Evolution entre 2019 et 2020

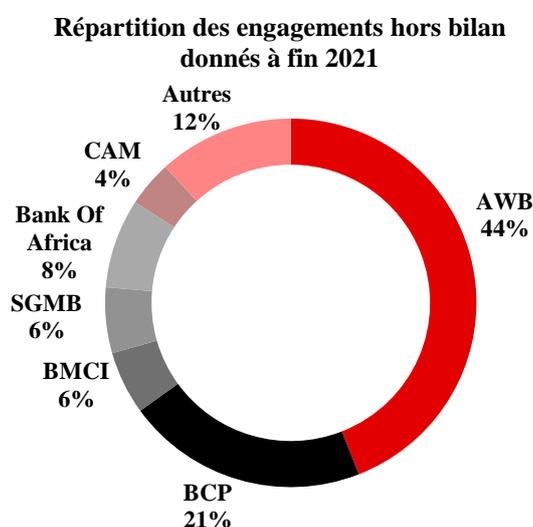
Le volume global des engagements donnés par les banques s'est établi à 463,8 Mds MAD en 2020 contre 301,3 Mds MAD en 2019. Une hausse qui s'explique essentiellement par la hausse des engagements de financements donnés de +100%.

A fin 2020, les engagements hors bilan reçus par les banques se sont établis à 104 Mds MAD contre 82,7 Mds MAD en 2019. Cette hausse de +26% s'explique principalement par la hausse des engagements de garantie reçus qui passent de 78,3 Mds MAD à 101,1 Mds MAD à fin 2020.

Les engagements hors bilan en souffrance ont enregistré une hausse de 20% en passant de 3,0 Mds MAD en 2019 à 3,7 Mds MAD en 2020.

Engagements hors bilan donnés

AWB et BCP concentrent 65% des engagements hors bilan donnés. BMCI, Société Générale Marocaine de Banques, et Bank Of Africa et CAM disposent respectivement de 6%, 6%, 8% et 4% des parts de marché des engagements hors bilan donnés en 2021.



Source : GPBM

Évolution des parts de marché des engagements hors bilan donnés (en MMAD) :

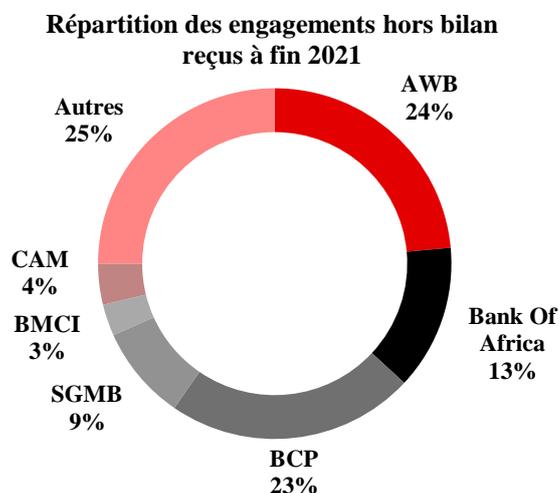
| En MMAD | 2019 | | 2020 | | 2021 | |
|----------------|-------------|----------------|-------------|----------------|-------------|----------------|
| AWB | 44% | 131 961 | 47% | 148 853 | 44% | 153 217 |
| BCP | 17% | 51 936 | 18% | 55 825 | 21% | 73 147 |
| BMCI | 7% | 22 508 | 6% | 18 920 | 6% | 19 329 |
| SGMB | 6% | 18 816 | 5% | 17 080 | 6% | 20 030 |
| Bank Of Africa | 7% | 22 232 | 8% | 23 556 | 8% | 27 357 |
| CAM | 5% | 16 087 | 4% | 11 714 | 4% | 13 890 |
| Autres | 13% | 37 736 | 12% | 38 055 | 12% | 41 055 |
| Total | 100% | 301 276 | 100% | 314 003 | 100% | 348 024 |

Source : GPBM



Engagements hors bilan reçus

Les six premières banques commerciales marocaines concentrent à fin 2021 près de 75% des engagements hors bilan reçus. En 2020, elles représentent près de 75% des engagements hors bilan reçus. En ce qui concerne le 2019, elles représentent également 75% des engagements hors bilan reçus.



Source : GPBM

Évolution des parts de marché des engagements hors bilan reçus (en MMAD):

Les parts de marché des engagements hors bilan reçus par les établissements du secteur bancaire s'établissent comme suit :

| En MMAD | 2019 | | 2020 | | 2021 | |
|----------------|-------------|---------------|-------------|----------------|-------------|----------------|
| AWB | 21% | 17 520 | 17% | 17 694 | 24% | 34 681 |
| Bank Of Africa | 14% | 11 199 | 18% | 18 484 | 13% | 19 645 |
| BCP | 26% | 21 308 | 23% | 23 737 | 23% | 33 440 |
| SGMB | 9% | 7 578 | 13% | 13 032 | 9% | 12 801 |
| BMCI | 5% | 4 356 | 5% | 5 228 | 3% | 4 292 |
| CAM | 0% | 0 | 0% | 0 | 4% | 5 562 |
| Autres | 25% | 20 707 | 25% | 25 893 | 25% | 36 800 |
| Total | 100% | 82 669 | 100% | 104 067 | 100% | 147 221 |

Source : GPBM



IV.b. Positionnement de la banque

Au 31/12/2021, SGMB occupe le 5^{ème} rang des banques marocaines en termes de positionnement par la taille de ses crédits et également par celle de ses ressources.

Au niveau des encours de crédits et de dépôts, SGMB occupe une part de marché respectivement de 7,9% et de 6,5% grâce à sa présence sur l'ensemble des marchés de clientèle : particuliers, professionnels, PME, grandes entreprises et institutionnels. Son développement sur les dernières années lui a permis de conforter ses parts de marché, dans un contexte très concurrentiel.

IV.c. Activité de SGMB

IV.c.1. Principales activités commerciales

IV.c.1.1. Marché des Particuliers

Sur le marché des premiums, Société Générale Maroc a accéléré le déploiement des agences Premiums conformément à son plan stratégique et à son engagement de mettre à la disposition de ses clients à valeurs un dispositif d'experts offrant un modèle relationnel différenciant fondé sur le conseil et l'efficacité, visant à renforcer la proximité relationnelle et à délivrer une qualité de service conforme à leurs attentes.

C'est ainsi que les indicateurs d'activité ont été conformes aux ambitions de la Banque aussi bien en terme d'acquisition de nouveaux clients qu'en terme d'évolution de ses encours particulièrement les dépôts à vue.

En effet, la conquête clients a été réalisée en s'appuyant sur plusieurs leviers notamment le parrainage et la valorisation des partenariats à fort potentiel et ciblant les jeunes actifs, les fonctionnaires et les salariés des sociétés conventionnées.

Au niveau des crédits, plusieurs actions et campagnes ont été mises en place pour appuyer les efforts du réseau dans la concrétisation des opportunités détectées par les clients à travers la mise en place d'offres promotionnelles aux meilleures conditions.

Au niveau de l'équipement, Société Générale Maroc a poursuivi ses actions d'adaptation des produits proposés au profil des clients en s'appuyant sur la nouvelle cartographie des cartes qui offre plus de fonctionnalités facilitant ainsi le quotidien de ses clients.

Un bon comportement a été enregistré au niveau de l'activité de la bancassurance et qui traduit la volonté de la Banque d'accompagner ses clients en matières de conseil et de diversification des placements.

Sur le marché des Marocains Du Monde, Société Générale Maroc a poursuivi sa trajectoire arrêtée dans le cadre de sa revue stratégique actant la mise en place d'un modèle relationnel centré sur le digital et s'inscrivant autour de l'amélioration de l'expérience client, c'est ainsi que la marque « SoGé », a été lancée pour offrir aux prospects et clients MDM un parcours EER 100% digitalisé depuis leur pays de résidence.

L'année 2021 a été également marquée par l'ouverture des frontières longuement fermées à cause de la crise sanitaire. De ce fait, Société Générale Maroc a lancé une campagne « Été » avec l'organisation de plusieurs journées portes ouvertes dans les villes connaissant une forte affluence des MDM, tout en s'appuyant sur un dispositif de communication très innovant.

Dans la même volonté de proximité, le Centre de Relation Clients « MDM direct » a continué à assurer son rôle d'interlocuteur incontournable facilitant la prise en charge des demandes de nos clients Marocains Du Monde à partir de leurs pays de résidence et répondre ainsi à leurs différents besoins leur assurant ainsi une relation personnalisée à distance.

IV.c.1.2. Marché des Patrimoniaux

Forte d'un réseau d'agences dédiées couvrant les principales villes du royaume et d'une équipe de banquiers patrimoniaux capables d'apporter le meilleur niveau de conseil, la Banque Patrimoniale de Société Générale Maroc a su s'imposer comme un acteur de référence du marché patrimonial.

Aux côtés des experts métiers, les banquiers patrimoniaux offrent une approche conseil globale répondant à l'ensemble des besoins des clients patrimoniaux et leur proposent des solutions adaptées à chacun des moments de leur vie.

L'année 2021 a été pour la banque patrimoniale une année qui a tenue toutes ses promesses. Les réalisations ont été très satisfaisantes avec une évolution de la base client et des avoirs sous gestion de plus 5%.



Les encours en produits d'épargne-assurance vie se sont appréciés de 8% avec une production en unité de comptes qui dépasse les 258 MMAD et représente 37% de la production globale bancassurance.

L'approche conseil des équipes de la Banque Patrimoniale a permis également d'améliorer l'encours moyen des OPCVM de 24%.

Dans un marché marqué par la baisse de rendement des placements traditionnels, notre gamme de produits a été étoffée par le lancement d'un nouveau produit distribuant « Vital Multisupport Distribution », un produit d'épargne qui permet au client de bénéficier d'un revenu régulier tout en profitant des avantages de l'assurance-vie et d'un cadre fiscal avantageux.

La banque patrimoniale a entamé en 2021 son plan de transformation et s'impose plusieurs challenges à travers de vastes chantiers visant l'élargissement de la base client, le développement du modèle relationnel et l'amélioration de l'offre commerciale tout en assurant une qualité de service irréprochable à une clientèle avisée et de plus en plus exigeante.

IV.c.1.3. Marché des Professionnels et des TPE

L'activité commerciale a été caractérisée par la poursuite de la dynamique de distribution des crédits Relance TPE, notamment pendant le premier semestre, afin de soutenir les professionnels et TPE à faire face aux effets de la crise Covid et faciliter leur démarrage. Cet exercice a été marqué également par l'accompagnement de nos clients dans le cadre du programme Intelaka au travers d'un dispositif reposant sur :

- **Des Experts « Référénts TPE »** : 62 Conseillers experts, formés et labellisés « Référénts TPE » ont pour mission d'être le point d'entrée de tout prospect ou client TPE en recherche d'accompagnement et d'assistance sur des thématiques ayant trait aux modalités de création d'entreprise, au choix de la forme juridique, à la fiscalité d'entreprise, aux solutions de financement bancaire, à la construction d'un business plan... ;
- **La création de centres d'expertises PRO-TPE**, avec des conseillers experts en financement, en bancassurance et la mise à disposition de services non financiers à forte valeur ajoutée ;
- **La mise en place d'une offre complète dédiée à la TPE**, répondant aux différents besoins bancaires (banque au quotidien, financement, assurance) et non bancaires (conseil juridique et fiscal, formation, coaching...).

Au-delà de ces mesures d'accompagnement, Société Générale Maroc a continué à accompagner ses clients professionnels et TPE tant sur le plan privé que sur le plan professionnel. Ainsi, une nouvelle offre baptisée « Prosanté » destinée à l'ensemble des professionnels de la santé a vu le jour en 2021. En effet, il s'agit d'une offre complète et globale répondant à tous les besoins bancaires (banque au quotidien, financement, assurance, protection) et non bancaires (prise des rendez-vous en ligne, dossier médical digitalisé, etc.).

IV.c.1.4. Marché des Entreprises

L'année 2021 a reconfirmé la position de référence de Société Générale Maroc vis-à-vis du marché des petites, moyennes et grandes entreprises. Une année de reprise durant laquelle les relations commerciales ont été continuellement soutenues par un dispositif de plus de 100 commerciaux répartis dans l'ensemble du territoire marocain. Cette stratégie de proximité, initiée il y a quelques années dans le cadre de la revue de l'organisation du marché Corporate, a permis de réaliser de belles performances en 2021 dans nos régions du Sud et du Nord avec des croissances à deux chiffres des crédits bilan mais également dans la région Casablanca-Settat qui a enregistré des progressions très satisfaisantes des crédits bilan et dépôts (+8% et +5% respectivement).

Le marché Corporate a vu également certaines activités Cross Selling revenir à des niveaux comparables à la période ante-Covid, à l'instar de l'activité à l'international à forte valeur ajoutée qui a progressé de plus de 30%, confirmant le soutien de Société Générale Maroc aux entreprises dans la reprise de leurs activités au lendemain de la crise sanitaire.

Cette évolution positive de nos activités est un fort révélateur témoignant de la confiance de nos clients Corporate et de la pertinence de notre organisation axée sur des socles clés tels que la qualité de service, une meilleure connaissance du fonds de commerce ainsi qu'une intensité commerciale couplée à une expertise-conseil de l'ensemble des équipes, qu'elles soient en *front* ou *back-office*.

IV.c.1.5. Marché des Grandes Entreprises

Financement de la promotion immobilière



L'année 2021 a été celle de la relance du secteur de l'immobilier après une année 2020 difficile. Les mesures incitatives prises par l'Etat marocain (crédits garantis par la CCG, réduction des frais d'enregistrement, suspension du référentiel de la DGI, etc.) ont donné les résultats escomptés, en témoigne le nombre de transactions et l'appétit affiché des opérateurs pour poursuivre l'investissement dans ce secteur. L'impact sur le portefeuille de Société Générale Maroc s'est alors matérialisé par un taux de rotation important des encours, ce qui atteste de la qualité de nos contreparties et de la pertinence de notre politique prudente d'octroi favorisant l'accompagnement de professionnels avérés du secteur. L'ambition de Société Générale Maroc est de continuer son développement dans ce segment en misant sur deux facteurs importants de différenciation : l'expertise des équipes et la qualité de l'accompagnement pendant toutes les phases du projet.

Financements touristiques

Le secteur du tourisme et de l'hôtellerie a pâti d'un environnement incertain marqué par des fermetures successives des frontières en vue de faire face à la circulation du COVID-19. Dans ce contexte, et à l'instar des actions engagées au cours de l'année 2020, Société Générale Maroc a poursuivi sa mobilisation pour apporter son soutien aux entreprises du secteur durant l'année 2021 et ce, à travers la mise en place de crédits « Relance » suite au prolongement de la période d'octroi de ces crédits. Le soutien de Société Générale Maroc s'est également matérialisé par la mise en place de reports d'échéances et de souplesses additionnelles quant aux échéanciers de remboursement en vue de réduire la pression sur la trésorerie des entreprises du secteur.

Financements corporate et structurés

Avec l'amélioration de la situation sanitaire, l'année 2021 a été placée sous le signe de la reprise et ce, malgré les incertitudes qui continuent de planer sur certains secteurs d'activité. Au cours de cette année, Société Générale Maroc a une nouvelle fois confirmé son engagement à contribuer à la redynamisation de l'économie marocaine que ce soit à travers l'accompagnement de la grande entreprise que de la PME.

Les bonnes performances réalisées dans les crédits en faveur des PME témoignent de la forte mobilisation de Société Générale Maroc pour soutenir la relance de ces importants acteurs du tissu économique marocain. L'accompagnement de Société Générale Maroc s'est notamment traduit par une politique d'octroi de crédits soutenue au bénéfice des PME, aussi bien dans le cadre de la relance de leurs activités que dans le cadre du financement de leurs opérations d'investissement.

Par ailleurs, Société Générale Maroc a poursuivi son soutien aux grandes entreprises publiques et privées. Ceci s'est traduit par la mobilisation des ressources et de l'expertise nécessaires à l'accompagnement de la clientèle de grandes entreprises dans le financement de leurs programmes d'investissement et dans la mise en œuvre de transactions de dettes structurées dans le cadre de projets de croissance externe et de projets d'investissements dans différents secteurs porteurs, notamment les industries, l'aéronautique, les mines et le secteur de la santé. Cependant, l'année 2021 a également été marquée par un nombre important de remboursements par anticipation des encours de crédits d'équipement mis en place par Société Générale Maroc en faveur de la clientèle large corporate. Une part non-négligeable desdits remboursements par anticipation a été refinancée par des levées de dettes obligataires.

Conseil en opérations haut de bilan

Forte de son expertise, Société Générale Maroc, à travers la Direction du Conseil, s'illustre dans sa capacité à accompagner les entreprises, PME et grands groupes marocains et internationaux, dans leurs opérations de haut de bilan.

Dans ce cadre, Société Générale Maroc a accompagné, en 2021, le Groupe NEXANS et la société NEXANS MAROC en tant que Conseiller financier exclusif dans le cadre de l'opération d'Offre Publique de Retrait (OPR) de la Bourse de Casablanca de la société NEXANS MAROC. Cette opération majeure est la 1ère OPR réalisée sur la place boursière marocaine depuis la mise en place de la nouvelle circulaire de l'AMMC.

La dynamique commerciale mise en œuvre en 2021 a également permis à Société Générale Maroc d'accompagner plusieurs grands groupes internationaux et filiales de multinationales dans le cadre de la mise en œuvre au Maroc



de leurs plans mondiaux d'actionnariat salariés, à l'instar des missions réalisées avec succès et des visas de l'AMMC obtenus pour le compte des groupes AIRBUS, TOTAL, DECATHLON et ATOS.

Société Générale Maroc est également intervenue en tant que Co-Conseiller pour l'émission obligataire du FEC d'un montant de 1 milliard MAD, réalisée entre la fin de l'année 2021 et le début de l'année 2022.

Par ailleurs, Société Générale Maroc a accompagné EQDOM dans le cadre de son programme d'émissions de Bons de Sociétés de Financement, à travers la réalisation de 8 émissions en 2021 pour un montant total de 2,5 milliards MAD.

De même, Société Générale Maroc a accompagné SOGELEASE dans le cadre de son programme d'émissions de Bons de Sociétés de Financement, à travers la réalisation de 6 émissions en 2021 pour un montant total de 750 millions MAD.

En 2021, la Direction du Conseil de Société Générale Maroc a également accompagné la Banque dans le cadre de la réalisation de son augmentation de capital par incorporation de réserves pour un montant de 102,5 MMAD.

Enfin, Société Générale Maroc a poursuivi au cours de l'année, de façon ciblée, sa stratégie de prospection visant à se positionner en amont sur des opérations de haut de bilan potentielles.

IV.c.1.6. Activité Global Transaction & Payment Services (GTPS)

Trade finance

En 2021, l'activité Trade Finance a poursuivi ses travaux d'amélioration continue à travers une optimisation de son modèle opérationnel, le renforcement des expertises et l'enrichissement de son système de gestion.

2021 a été également l'année de déploiement d'un dispositif de pilotage renforcé sur toute la chaîne de valeur permettant ainsi d'assurer un meilleur suivi de la production et des délais de traitement.

Aussi, des performances très positives ont été enregistrées sur l'activité commerce international en 2021 avec un PNB en hausse de 8,1%.

Cash management & paiement domestiques

Société Générale Maroc se distingue cette année encore comme la banque de référence dans le domaine du cash management. Elle a été récompensée une fois de plus par le magazine britannique Euromoney dans deux catégories de l'Award Cash Management au Maroc : dans la catégorie « Market Leader » pour la troisième année consécutive et dans la catégorie « Best Service » pour la première fois.

Ce succès récompense le savoir-faire, l'engagement et l'innovation dont font preuve nos équipes d'experts, en s'appuyant sur des offres sur mesure, au plus près des attentes de nos clients.

Société Générale Maroc continue ainsi à fournir localement les meilleurs services du secteur en matière de gestion de trésorerie à sa clientèle. Tout au long de l'année 2021, elle s'est inscrite dans la continuité de sa stratégie d'enrichissement de son offre digitale destinée aux entreprises à travers :

- La mise en place d'une nouvelle plateforme de banque à distance dédiée au marché Entreprise qui regroupe toutes les applications existantes avec un accès unique et sécurisé. L'accès à cette plateforme MY BUSINESS se fait via une authentification unique à partir d'un digipass physique ou d'une calculatrice mobile de type Soft Token;
- L'ajout de nouveaux facturiers sur notre solution de banque à distance SOGECASHNET PLUS ;
- Le lancement de la solution SOGECASH EBICS pour l'envoi des relevés de compte.

Les performances commerciales et de rentabilité ont été également au rendez-vous, +5,6% sur le PNB cash management et +5,6% sur le PNB flux domestiques par rapport à 2020.



Affacturage

Société Générale Maroc met à la disposition de sa clientèle une gamme complète de produits d'affacturage qui combine différents services de factoring, à la fois pour le financement des besoins d'exploitation pour le marché domestique ainsi que pour le marché international.

Le chiffre d'affaires réalisé cette année est en progression de 43% grâce à cette diversification et à sa volonté d'accompagner la clientèle de la banque dans le financement de leur besoin de trésorerie.

L'année 2021 a été marquée par le lancement de sa nouvelle version du web affacturage qui permet à nos adhérents d'accéder en toute sécurité à notre portail affacturage et de bénéficier de plusieurs fonctionnalités en termes d'analyse et de consultation de leur portefeuille.

IV.d. Evolution des indicateurs de SGMB

IV.d.1. Evolution des crédits

Analyse de la production crédits

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 2019/2020 | 2021 | Var 2020/2021 | Part 2019 | Part 2020 | Part 2021 |
|------------------------------|---------------|---------------|---------------|--------------|---------------|-------------|-------------|-------------|
| Clientèle commerciale | 6 872 | 10 097 | 47% | 5 631 | -44% | 58% | 75% | 57% |
| ▪ Crédit moyen terme | 6 872 | 10 097 | 47% | 5 631 | -44% | 58% | 75% | 57% |
| Clientèle privée | 4 883 | 3 416 | -30% | 4 247 | 24% | 41% | 25% | 43% |
| ▪ Prêt personnel ordinaire | 2 262 | 1 393 | -38% | 1 791 | 29% | 19% | 10% | 18% |
| ▪ Prêt personnel immobilier | 2 621 | 2 023 | -23% | 2 456 | 21% | 22% | 15% | 25% |
| TOTAL crédits | 11 755 | 13 513 | 15% | 9 878 | -27% | 100% | 100% | 100% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité sociale

A fin 2020, le total de la production de crédit augmenté de 15% (+1 758 MMAD) par rapport à 2019 pour s'établir à 13 513 MMAD. Cette hausse s'explique principalement par les éléments suivants :

- ✓ La hausse de 75% des crédits à destination de la clientèle commerciale qui passent de 6 872 MMAD en 2019 à 10 097 MMAD en 2020.
- ✓ La baisse de 30% (-1 467 MMAD) de la production de crédit à destination de la clientèle privée liée à la baisse de la production des prêts personnels immobiliers (-598 MMAD) ainsi que la baisse de la production de prêts personnels ordinaires (-869 MMAD).

A fin 2021, le total de la production de crédit a baissé de 27% (-3 635 MMAD) par rapport à 2020 pour s'établir à 9 878 MMAD. Cette baisse s'explique principalement par les éléments suivants :

- ✓ La baisse de 44% (- 4 466 MMAD) de la production de crédit à moyen terme, en raison des remboursements anticipés sur certaines grandes entreprises afin de recourir à la dette privée.
- ✓ La hausse de 24% (+831 MMAD) de la production de crédit à destination de la clientèle privée liée à la hausse de la production des prêts personnels immobiliers (+433 MMAD) ainsi que la hausse de la production de prêts personnels ordinaires (+398 MMAD).

Analyse de l'encours des crédits

Au cours des trois dernières années, l'encours total des crédits y compris les créances sur les établissements de crédit et assimilés enregistre les évolutions suivantes :

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/ 21 | Part 2019 | Part 2020 | Part 2021 |
|---------|------|------|-----------|------|------------|-----------|-----------|-----------|
|---------|------|------|-----------|------|------------|-----------|-----------|-----------|



| | | | | | | | | |
|---|---------------|---------------|-------------|---------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Créances sur les établissements de crédit et assimilés | 7 755 | 6 698 | -14% | 5 431 | -19% | 10% | 8% | 7% |
| Créances sur la clientèle | 71 120 | 72 160 | 2% | 70 619 | -2% | 90% | 92% | 93% |
| ▪Crédits de trésorerie et à la consommation | 23 519 | 24 112 | 2% | 23 995 | 0% | 30% | 31% | 32% |
| ▪Crédits à l'équipement | 19 772 | 20 315 | 3% | 17 784 | -12% | 25% | 26% | 23% |
| ▪Crédits immobiliers | 21 755 | 22 879 | 5% | 23 226 | 2% | 28% | 29% | 31% |
| ▪Autres crédits | 6 074 | 4 854 | -20% | 5 612 | 16% | 8% | 6% | 7% |
| <i>Dont Créances en souffrance</i> | <i>2 926</i> | <i>3 507</i> | <i>20%</i> | <i>4 649</i> | <i>33%</i> | <i>4%</i> | <i>4%</i> | <i>6%</i> |
| <i>Dont Intérêts courus à recevoir</i> | <i>301</i> | <i>324</i> | <i>8%</i> | <i>270</i> | <i>-17%</i> | <i>0%</i> | <i>0%</i> | <i>6%</i> |
| Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle | 6 872 | 7 335 | 7% | 7 732 | 5% | 9% | 9% | 10% |
| Total crédits y compris les créances sur EC et assimilés | 78 875 | 78 858 | - | 76 050 | -4% | 100% | 100% | 100% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité sociale

En 2020, l'encours de crédit stagne pour s'établir à 78 858 MMAD contre 78 875 MMAD en 2019 ceci est expliqué principalement par la stagnation des différents types de crédits :

- ✓ La baisse de 30% des créances sur les établissements de crédit et assimilés qui passent de 7 755 MMAD en 2019 à 6 698 MMAD en 2020 expliquée principalement par la baisse des dépôts ponctuels de SGMB auprès des correspondants à l'étranger.
- ✓ La hausse de 1,5% des créances sur la clientèle qui passent de 71 120 MMAD en 2019 à 72 160 MMAD en 2020 en raison de :
 - La hausse de 2,5% de l'encours des crédits de trésorerie et à la consommation (23 519 MMAD → 24 112 MMAD) expliquée principalement par la hausse des crédits à l'importation ;
 - La baisse de 20,1% de l'encours des autres crédits (6 074 MMAD → 4 854 MMAD) composés principalement des créances en souffrances et des créances à l'affacturation. Cette baisse s'explique principalement par une hausse des provisions ;
 - La hausse de 2,7% de l'encours des crédits à l'équipement qui sont passés de 19 772 MMAD en 2019 à 20 315 MMAD en 2020 ;
 - La hausse de 5,2% de l'encours des crédits immobiliers qui sont passés de 21 755 MMAD en 2019 à 22 879 MMAD en 2020.

En 2021, l'encours de crédit s'établit à 76 050 MMAD, en baisse de 3,5% par rapport à 2020 en raison principalement des remboursements anticipés intervenus courant d'année sur certaines grandes entreprises (pour recours aux dettes privées). La variation des composants de ce poste s'explique comme suit :

- ✓ La baisse des créances sur les établissements de crédit et assimilés de 19% qui passent de 6 698 MMAD en 2020 à 5 431 MMAD en 2021 expliquée principalement par la diminution des encours sur les sociétés de financement (filiales de la banque).



- ✓ La baisse des créances sur la clientèle de 2% qui passent de 72 160 MMAD en 2020 à 70 619 MMAD en 2021 en raison de :
 - La baisse des crédits à l'équipement de 12,5% qui sont passés de 20 315 MMAD en 2020 à 17 784 MMAD en 2021, en raison des remboursements anticipés intervenus courant d'année sur certaines Grandes entreprise (pour recours aux dettes privées).
 - Quasi-stagnation des crédits de trésorerie et à la consommation pour un encours à hauteur de 23 995 MMAD en 2021. Une reprise de l'activité observée au second semestre ;
 - Nous constatons par ailleurs l'augmentation des crédits immobiliser pour +1,5% passant de 22 879 M MAD en 2020 à 23 226 M MAD à 2021, en lien avec la reprise de l'activité après la période de pandémie.
- ✓ Le contexte de pandémie COVID affectant l'activité en 2020, et la reprise en 2021 explique l'augmentation notamment des crédits immobilisés.

Les créances en souffrances sont en hausse 32,5% passant de 3 507 M MAD à 4 649 M MAD en raison des effets de la crise sanitaire et de la baisse d'activité générant plusieurs impayés qui ont impactés l'exercice 2021.

IV.d.2. Évolution des dépôts

Au cours des trois dernières années, l'encours total des dépôts hors dettes sur les établissements de crédits et assimilés enregistre les évolutions suivantes :

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 | Part 2019 | Part 2020 | Part 2021 |
|---|---------------|---------------|-----------|---------------|-----------|-------------|-------------|-------------|
| Comptes à vue créditeurs | 44 076 | 48 023 | 9% | 50 759 | 6% | 68% | 72% | 74% |
| Comptes d'épargne | 9 846 | 10 080 | 2% | 10 128 | 0% | 15% | 15% | 15% |
| Dépôts à terme | 6 652 | 5 143 | -23% | 4 240 | -18% | 10% | 8% | 6% |
| Autres comptes créditeurs | 3 778 | 3 154 | -17% | 3 083 | -2% | 6% | 5% | 5% |
| Intérêts courus à payer | 71 | 1 | -99% | 32 | >100% | 0% | 0% | 0% |
| Total dépôts hors dettes sur EC et assimilés | 64 424 | 66 401 | 3% | 68 243 | 3% | 100% | 100% | 100% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité sociale

A fin 2020, l'encours total des dépôts enregistre une hausse de 3% pour s'établir à 66 401 MMAD contre 64 424 MMAD en 2019 expliquée principalement par :

- ✓ La baisse de 23% des dépôts à terme;
- ✓ La baisse de 17% des autres comptes créditeurs composés principalement de d'opérations clientèle en attente de dénouement.

A fin 2021, l'encours total des dépôts enregistre une hausse de 3% pour s'établir à 68 243 MMAD contre 66 401 MMAD en 2020, en raison principalement de la hausse des comptes à vue. Les variations s'expliquent principalement par :

- ✓ La hausse des comptes à vue créditeurs de 6% qui passent de 48 023 MMAD en 2020 à 50 759 MMAD en 2021 et concerne autant le marché Retail que le marché Corporate ;
- ✓ La baisse des dépôts à terme de 18% passant de 5 143 MMAD en 2020 à 4 240 M MAD en 2021.



IV.d.3. Évolution des dettes envers les établissements de crédits

Au cours des trois dernières années, le total des dettes envers les établissements de crédits et assimilés enregistre les évolutions suivantes :

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 | Part 2019 | Part 2020 | Part 2021 |
|--|--------------|--------------|-------------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Comptes à vue | 181 | 1 046 | >100% | 517 | -51% | 4% | 31% | 22% |
| Emprunts | 3 209 | 2 159 | -33% | 1 534 | -29% | 68% | 65% | 65% |
| Autres dettes | 1 329 | 120 | -91% | 291 | 143% | 28% | 4% | 12% |
| Intérêts courus à payer | 8 | 1 | -88% | 1 | 0% | 0% | 0% | 0% |
| Total des dettes envers les établissements de crédits | 4 727 | 3 326 | -30% | 2 343 | -30% | 100% | 100% | 100% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité sociale

A fin 2020 le total des dettes envers les établissements de crédit enregistre une baisse significative de 30% expliquée principalement par :

- ✓ La baisse de 22% des comptes à vue qui expliquée principalement par les comptes NOSTRO ;
- ✓ La baisse significative de 34% des emprunts en raison de besoins de trésorerie importants pour le financement de l'activité.

A fin 2021, le total des dettes envers les établissements de crédit enregistre une baisse de -30% expliquée principalement par la baisse des emprunts de 29% en raison du non renouvellement en fin d'année de l'emprunt à terme auprès de BAM (valeurs données en pension).

IV.d.4. Évolution des ressources de financement

Au cours des trois dernières années, le total des ressources de financement enregistre les évolutions suivantes :

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 | Part 2019 | Part 2020 | Part 2021 |
|--|---------------|---------------|-----------|---------------|------------|-------------|-------------|-------------|
| Dettes envers les établissements de crédits et assimilés | 4727 | 3 326 | -30% | 2 343 | -30% | 6% | 4% | 3% |
| Dépôts de la clientèle | 64 424 | 66 401 | 3% | 68 243 | 3% | 78% | 80% | 85% |
| Dettes subordonnées | 2 133 | 2 132 | 0% | 2 132 | 0% | 3% | 3% | 3% |
| Titres de créances émis | 11 414 | 10 822 | -5% | 7 872 | -27% | 14% | 13% | 10% |
| Total Ressources | 82 699 | 82 681 | 0% | 80 590 | -3% | 100% | 100% | 100% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité sociale

En 2020, le total des ressources stagne pour s'établir à 82 681 MMAD. Cela s'explique principalement par :

- ✓ La baisse des dettes envers les établissements de crédits et assimilés de 30%
- ✓ L'effet de compensation entre les variations des différentes dettes.

En 2021, le total des ressources est en baisse 3% qui s'explique par la diminution des titres des créances négociables atténuée par la hausse des dépôts clientèle et particulièrement les dépôts à vue.



- ✓ La baisse des titres de créances négociables de 27% passant de 10 822 MMAD en 2020 à 7 872 MMAD en 2021, en lien avec l'évolution de l'activité crédit et également des ressources clientèle à vue.
- ✓ La hausse des dépôts clientèle de 3% pour s'établir à 68 243 MMAD contre 66 401 MMAD en 2020, en raison principalement de la hausse comptes à vue.

IV.d.5. Taux de Transformation

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du taux de transformation sur la période 2019 - 2021 :

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|-----------------|---------------|-----------------|
| Créances sur la clientèle (1) | 71 120 | 72 160 | 1% | 70 619 | -2% |
| Dépôts de la clientèle (2) | 64 424 | 66 401 | 3% | 68 243 | 3% |
| Taux de transformation (1)/(2) | 110,4% | 108,7% | -170 pts | 103,5% | -520 pts |

A fin 2020, le taux de transformation s'est situé à 108,7%, tiré par une hausse des créances sur la clientèle.

A fin 2021, le taux de transformation s'élève à 103,5% en baisse de -520 pbs en raison des effets conjugués de la baisse des créances clients (remboursement anticipés) et la hausse des dépôts clients (dépôts à vue).



V. Informations environnementales et sociales

V.a. Employeur responsable

Veiller à la qualité de la vie au travail, à la diversité et au développement professionnel des collaborateurs sont les priorités de Société Générale Maroc.

Tout au long de l'année 2021, une attention particulière a été portée à la gestion du capital humain. En tant qu'employeur responsable, Société Générale Maroc a veillé à améliorer la qualité de vie au travail, à la diversité et au développement professionnel des équipes. Cette politique est un facteur essentiel pour encourager l'engagement des collaborateurs et gagner en performance.

Outre l'appropriation des mesures sanitaires, le maintien du travail à distance généralisé ou occasionnel a imposé une grande adaptation de la fonction RH, visant à la fois à protéger les collaborateurs mais aussi à favoriser la continuité de l'activité de la banque dans des conditions satisfaisantes pour les collaborateurs. L'année a également été marquée par un ensemble de mesures visant prioritairement à protéger les collaborateurs :

- Sensibilisation des collaborateurs aux mesures sanitaires à suivre, en lien avec les conseils relayés par le gouvernement et le ministère de la santé.
- Mise en place de deux campagnes de vaccination au profit de tous les collaborateurs volontaires au sein du Siège de Société Générale Maroc.

De plus, Société Générale Maroc œuvre chaque jour pour animer un dialogue social de qualité et de conduire les transformations structurantes liées à la gestion de carrière, de manière transparente et concertée. A travers le programme Moustakbali lancé en Juin 2021, Société Générale Maroc déploie une démarche robuste d'anticipation de l'évolution des métiers et des compétences, permettant d'accompagner efficacement les collaborateurs dans leur développement et leur parcours de carrière, en proposant une politique de rémunération attractive et équitable, favorisant l'engagement et la fidélisation sur le long terme des salariés.

V.b. Environnement

Pour promouvoir un avenir durable, Société Générale Maroc a contribué dans l'exercice de ses activités, à des solutions durables et à impact positif sur l'environnement. En plus de sa contribution dans la réduction de son empreinte carbone et dans la préservation des ressources naturelles, ses initiatives écoresponsables traduisent également sa volonté de sensibiliser le plus grand nombre (société civile, partenaires, clients...) à la protection de l'environnement

V.b.1. Gestion de l'impact direct de l'activité sur l'environnement

Les principaux leviers identifiés pour réduire l'empreinte carbone pour compte propre concernent : le papier, le transport, l'énergie, l'IT et l'immobilier.

- **Papier** : la volonté de réduire la consommation de papier, premier consommable utilisé par les activités de services, est traduite par diverses actions menées à travers la banque telles que le bon usage des imprimantes avec la rationalisation du parc reprographique, la dématérialisation des supports papiers vers des supports numériques. En ce qui concerne l'offre de produits, Société Générale Maroc renforce la dématérialisation, pour rendre ses services encore plus pratiques, plus économiques et plus écologiques. C'est ainsi, que SGMB a développé une plateforme qui permet d'éditer les brochures personnalisées au besoin de chaque entreprise avec le nom de celle-ci.

L'outil E-Brochure ne cesse de s'améliorer en intégrant en plus des informations commerciales, toute la documentation dont un client a besoin (contrat, explications détaillées, formules, ...).

La banque continue dans le développement de la banque dématérialisée à travers de nouveaux canaux digitaux tels que la banque 100% digitale SoGé, des solutions de cash management, les solutions à l'international, l'application mobile dédiée aux clients particuliers et celle dédiée aux clients professionnels.

- **Transport** : Transport, autre source polluante fait l'objet d'une surveillance particulière. Les déplacements professionnels ne sont effectués qu'en cas de nécessité. Les réunions en conférence téléphonique ou visioconférence sont de plus en plus préconisées. À cet égard, la crise pandémique a contribué à accélérer les bonnes pratiques. Parmi les initiatives menées dans le cadre du transport et des déplacements professionnels, la banque a doté tous ses coursiers de scooters électriques, en location LLD, venant remplacer les anciens vélomoteurs thermiques. Ces 12 scooters sont 100% électriques et fonctionnent avec des batteries portatives, rechargeables et de longue durée. Ils peuvent logés une deuxième batterie permettant de doubler l'autonomie et atteindre les 100 km. Ils sont également équipés



de casques, gilets et caches pluie. Ces scooters permettent une circulation sans aucune émission de carbone ou nuisance sonore que ce soit au démarrage ou au roulage.

- **Système d'information et infrastructures informatiques :** l'entité en charge des systèmes d'information s'est dotée d'une stratégie pour une meilleure prise en compte des aspects environnementaux, à travers notamment du recyclage d'équipements (donation à des fondations), l'optimisation de la consommation électrique (principalement dans le data center), la réduction des impressions (pilotage des plus grosses consommations et objectif de réduire de 17% en 2022). Société Générale Maroc prévoit de travailler en 2022 à mesurer son empreinte carbone pour définir une base de référence et mesurer sa diminution dans le temps
- **Immobilier :** au-delà de l'approvisionnement énergétique, Société Générale Maroc poursuit sa stratégie d'amélioration de la performance énergétique de ses immeubles. Dans le cadre de son projet de Campus CFC (Casablanca Finance City), Société Générale Maroc engage une démarche complète de Développement Durable permettant de maîtriser la qualité environnementale et de réduire les besoins énergétiques. Le Maître d'Ouvrage vise, a minima, une certification HQE™ délivrée par Cerway, au niveau Excellent. Intimement liée au site choisi, la valorisation environnementale du projet peut se caractériser entre autres par :
 - Le recours aux énergies renouvelables ;
 - La conception bioclimatique de l'enveloppe ;
 - L'interface avec les réseaux de transport en commun ;
 - La valorisation des déchets de construction et d'activité.

De plus, le campus CFC s'inscrit dans une démarche d'insertion urbaine et de qualité de vie professionnelle avec la certification OsmoZ4. Doté d'un esprit d'organisation de type « Campus », cet ensemble de bâtiments interconnectés se veut être un lieu de rencontres, de savoir, de création et de favorisation du coworking et de la co-construction, en s'appuyant sur une réflexion poussée en matière de RSE et d'empreinte climatique (certification HQE).

- **Éclairage et électricité :** Société Générale Maroc continue son engagement pour diminuer son empreinte carbone lié à ses besoins en électricité ou à l'éclairage en capitalisant sur ses efforts notamment d'utilisation d'énergie solaire (agence Ouarzazate) ou de l'éclairage LED pour de relamping signalétique. En 2021, elle a procédé à l'installation de kits solaires pour alimenter 28 totems des agences bancaires. Cette initiative permettra annuellement d'économiser 15 400 kWh d'électricité directement produite par les kits solaires, et de réduire l'empreinte carbone de 11 tonnes de CO2. La banque a également mis en service un parking solaire pour alimenter les pompes d'une piscine d'un de ces chalets d'estivage destiné à ces collaborateurs.

V.b.2. Contribution à la diffusion des initiatives éco-responsables

Société Générale Maroc s'investit également pour sensibiliser, associer voire inciter les parties prenantes à prendre part aux actions en faveur de la protection de l'environnement.

➤ Sensibilisation à l'empreinte carbone de l'IT

Plusieurs communications internes ont été menées auprès des collaborateurs de la banque pour les sensibiliser à l'impact néfaste du numérique sur l'environnement. Plus de 50% de l'empreinte environnementale du numérique est liée aux usages des utilisateurs au quotidien. Cette campagne de communication visait la prise de conscience collective sur la responsabilité de tous les usagers au-delà des équipes d'IT. Avec des petits gestes simples au quotidien, chacun des collaborateurs peut être acteur de la sobriété numérique.

➤ Participation à l'Earth Hour

Earth Hour Maroc est une manifestation organisée le dernier samedi de mars de chaque année à l'initiative du World Wide Fund for Nature. Une mobilisation mondiale qui vise à réduire les émissions de carbone et à lutter contre le réchauffement climatique en invitant tout un chacun à éteindre les lumières et à débrancher les appareils électriques non essentiels pendant une heure.

Société Générale Maroc a reconduit sa participation au Earth Hour avec l'implication de tous ses collaborateurs à titre individuel et celle de sa direction des moyens généraux à titre collectif par notamment l'extinction des lumières du siège entre 20h30 et 21h30.

➤ Partenariat avec la fondation sociale Oum Keltoum



La Fondation Société Générale Maroc, accompagne la fondation sociale Oum keltoum, en finançant, les ateliers de formation à la permaculture, organisés dans le centre culturel El Ghali situé à Sidi Moumen, pour initier les jeunes du quartier à l'écologie, au développement durable et à la protection de l'environnement. L'objectif est de sensibiliser des jeunes, au civisme, au respect de l'environnement, de leur faire prendre conscience des conséquences de l'utilisation de produits chimiques dans l'agriculture et de les initier aux métiers de l'agriculture Bio

➤ Soutien de la fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement

En 2021, la Fondation Société Générale Maroc a renouvelé son soutien à la Fondation Mohamed VI pour la protection de l'environnement, dont les cibles principales sont les générations d'avenir, qu'elle travaille à sensibiliser et à éduquer aux valeurs et aux comportements du développement durable.

L'objectif est de former des générations écoresponsables en éveillant la curiosité des jeunes et en les amenant à prendre conscience de leurs responsabilités individuelle et collective vis-à-vis de l'environnement.

V.c. Social

➤ Promotion de la diversité et l'inclusion : une responsabilité et une conviction

Soucieux d'être en harmonie avec la diversité des clients que SGMB sert et la pluralité des écosystèmes dans lesquels elle opère, le groupe Société Générale a considéré depuis plusieurs années la diversité comme un enjeu stratégique et de premier ordre. Une diversité qui est abordée dans son acception plurielle : genre (égalité femmes-hommes), âge (équilibre entre les générations), handicap (intégration des personnes en situation de handicap) ... Cet engagement s'illustre notamment à travers la participation de Société Générale Maroc au Forum Emploi Handicap Maroc. Organisé par l'association Espoir Maroc, le Forum Emploi Handicap Maroc est une rencontre novatrice à taille humaine visant à faciliter l'échange entre le public handicapé, les professionnels de l'emploi et les entreprises publiques et privées au Royaume. A travers sa participation, Société Générale Maroc confirme son engagement envers l'équité des chances, l'inclusion et la diversité.

À Société Générale Maroc, « Diversité » et « Inclusion » sont également des enjeux intégrés depuis longtemps au cœur de leur stratégie de développement au Maroc à travers son engagement et ses actions concrètes au quotidien. SGMB a ainsi, et depuis quelques années déjà, été précurseur dans la nomination de femmes à des postes de direction, convaincus que le renforcement de la représentativité féminine à tous les niveaux de l'organisation est plus qu'un droit, ou un ensemble d'ouverture et d'émancipation, mais plus encore, le fondement du concept de mérite des valeurs d'équité et de justice.

Forts des convictions déjà établies depuis plusieurs années chez Société Générale Maroc, les instances de gouvernance supervisent au Maroc, avec détermination et volontarisme, le déploiement du programme mené par la BU Afrique Méditerranée et outremer de Société Générale « Diversity For Africa », et plus particulièrement dans sa composante « Diversité et Inclusion ».

Ce programme s'inscrit dans la droite ligne des engagements pris par le groupe Société Générale, qui a notamment adhéré en 2016 aux « Women's Empowerment Principles » sous l'égide du Pacte mondial de l'ONU, portant sur l'égalité professionnelle entre femmes et hommes. Les réalisations majeures au sein de Société Générale Maroc ont consisté à d'abord consolider les acquis forts de l'histoire et du potentiel du Maroc et, ensuite, à aller encore plus loin en mettant en œuvre une stratégie ambitieuse de gestion des talents, qui a mis l'accent sur l'accompagnement des parcours de carrière et le développement professionnel des femmes.

Le chantier « Diversité et inclusion », lancé en 2019, continue dans son ambition de créer un environnement de travail de nature à faciliter l'engagement et la réussite professionnelle de tous ses collaborateurs Femmes et Hommes. Plusieurs ateliers sont menés dans le cadre de ce chantier que ce soit dans la continuité des Stream engagés (Etat des Lieux, Quick Win, Rôle modèle, et Work Life Balance) ou avec de nouveaux Stream émergents.

➤ Une politique de recrutement dynamique et évolutive

Afin d'assurer la relève de ses collaborateurs, le renouvellement et l'évolution des compétences, Société Générale Maroc adopte une politique de recrutement basée sur la transparence et l'objectivité. La banque s'applique à veiller à la bonne adéquation des profils recrutés afin de répondre au mieux aux attentes des candidats et à l'égalité des chances à l'embauche

Déclinée en fonction des métiers, des activités et des zones géographiques, la politique de recrutement de Société Générale Maroc s'appuie sur de nouvelles fonctionnalités apportées par les technologies et la digitalisation (tests en ligne, recrutements via les réseaux sociaux...) et porte une attention spécifique à l'intégration des jeunes diplômés.

➤ Fidélisation et valorisation du capital humain



La volonté de Société Générale Maroc est de favoriser l'adaptation permanente des compétences des collaborateurs aux évolutions rapides de l'environnement et de leur permettre d'accéder à des parcours professionnels motivants.

En effet, les compétences des collaborateurs représentent un atout majeur dans la réussite de SGMB, aujourd'hui et dans le futur. Ainsi, SGMB s'efforce d'attirer et fidéliser des candidats talentueux provenant de milieux variés. SGMB les aide ensuite à s'intégrer au mieux dans l'entreprise et à tracer leur trajectoire d'évolution.

En effet, SGMB offre des opportunités à ses collaborateurs pour progresser dans leur carrière, pour maintenir leur employabilité et pour développer de nouvelles compétences, à travers une panoplie de services RH mis à la disposition des collaborateurs durant tout leur parcours professionnel.

➤ Maintien d'un dialogue social équilibré et constructif et veille à la sécurité des collaborateurs

Dans le domaine de la réglementation relative à la gestion RH, des règles sociales et des conditions de travail, la banque poursuit plusieurs objectifs :

- Assurer la conformité de l'entreprise avec toute réglementation ayant des impacts sur les processus de gestion des Ressources Humaines ;
- Entretien d'un climat social favorable aux interactions avec les parties prenantes de la banque (notamment instances représentatives du personnel et collaborateurs) en garantissant notamment la liberté syndicale et des droits fondamentaux de ses collaborateurs ;
- Lutter contre toute forme de discrimination au travail et promouvoir l'égalité professionnelle et la diversité dans l'entreprise ;
- Garantir la santé et la sécurité des personnes sur le lieu de travail et dans l'exercice du travail.

Les indicateurs RH reflètent un climat social sain, ainsi que l'application d'un sens de responsabilité et de constante vigilance, notamment en termes d'hygiène et de santé.

Ces indicateurs se présentent comme suit :

| | |
|---|--|
| Nombre de représentants du personnel | 126 personnes (entre délégués titulaires et délégués suppléants) |
| Nombre de réunions effectuées par les représentants du personnel | En termes de réunions légales, 1 Comité d'Entreprise et 1 Comité Hygiène et Sécurité |
| Nombre de jours de grève | 0 |
| Nombre de licenciements | 10 |
| Nombre de litiges sociaux | 39 |
| Nombre de démissions | 130 |
| Nombre d'accidents du travail | 37 |

➤ Faire des collaborateurs les acteurs de leur réussite

Société Générale Maroc place le développement des connaissances, des compétences, des aptitudes et de l'engagement envers l'organisation au cœur de la stratégie de fidélisation de son capital humain. Elle propose un programme de formation qualitatif et diversifié, visant à renforcer l'expertise et les compétences de chaque collaborateur et accompagner l'ensemble des plans de transformation d'envergure engagés : « Jousour1 » et « Moustakbali2 ».

En 2021, le programme de formation a permis de dispenser plus de 74 000 heures de formation (+ 13% par rapport à 2020), dont 60 000 heures de formation digitale.

2 268 collaborateurs (soit 69% des collaborateurs de Société Générale Maroc) ont bénéficié d'au moins une formation, en parfaite cohérence avec leur parcours professionnel et/ou domaine de compétence.

Engagée dans une transformation digitale, accentuée et accélérée par le contexte pandémique, la banque a poursuivi l'acculturation au digital Learning. En effet, l'ensemble des collaborateurs ont suivi de formations E-Learning soit en modules obligatoires couvrant les sujets de culture et de conduite, conformité, risques et contrôles (13 E-learning), soit en préparation ou complément à des formations en présentiel dans le cadre du déploiement



des nouveaux parcours en mode « Blended Learning » conciliant plusieurs modalités, présentielles e-learning, parcours digitaux, classes virtuelles et vidéos-Learning (plus de 51 parcours digitaux, E-learning et Mooc certifiant ont été distribués à des populations cibles définies).

L'année 2021 a été aussi marquée par le lancement des projets structurants visant à professionnaliser la formation et garantir une expérience apprenante, plus impactante, efficace et efficiente en s'inscrivant parfaitement dans la démarche GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) déployée par la banque :

- Restructuration de l'organisation du département de la formation avec une forte centricité « Collaborateur » et « client interne » ;
- Décentralisation de l'organisation de la formation présentielle au niveau des délégations pour une organisation plus agile et efficiente ;
- Lancement des nouveaux parcours de formation sur la posture pour accompagner le plan de transformation des pratiques commerciales engagées par la banque : Parcours « Premium » pour accompagner la transformation du marché « Retail » à travers les premières initiatives concernant le déploiement des agences « Premium » proposant une nouvelle valeur axée sur l'expertise et le conseil ;
- Refonte du processus de la campagne de recueil des besoins en montée en compétences remontés par les différentes lignes métier pour un meilleur accompagnement en proposant des offres de formation en phase avec les orientations stratégiques de chaque ligne de métier ;
- Développement des partenariats avec les écoles pour enrichir et diversifier les offres de formation ;
- Poursuite de la construction des académies par métier, orientées « compétence » en déclinant la démarche GPEC relative à chaque métier ;
- Construction de la « Coaching & Soft Skills Academy » pour élargir le scope des collaborateurs pouvant bénéficier d'un accompagnement en développement personnel à travers la constitution d'une communauté des experts internes en développement personnel.

Les programmes de formation diplômantes se sont poursuivis tout au long de l'année 2021.

- L'offre interbancaire EMMB (Exécutive Master Management Bancaire) dispensée par l'UIR (Université Internationale de Rabat), en présentiel et en distanciel sur une durée de 2 ans avec la formation de 52 collaborateurs (26 en 2^e année et 26 en 1^{ère} année).
- L'offre « Licence préparatoire aux études bancaires », conçue en partenariat avec l'UIR en présentiel et en distanciel sur une durée d'une année, qui dispense une base solide en termes de compétences bancaires, financières et commerciales.
- Le déploiement de l'offre interbancaire revue de Brevet Bancaire, visant à améliorer la démarche pédagogique, à enrichir les programmes et actualiser les contenus. L'offre ainsi upgradée se déroule sur 2 ans et porte désormais le nom de « Diplôme des métiers de banque »

Tableau récapitulatif des formations

| | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|--------|--------|--------|
| Nombre de formations (participants avec doublons) | 23 934 | 25 062 | 31 980 |
| Durée des formations en heures | 81 102 | 65 843 | 74 339 |
| Nombre de participants (sans doublons) | 1 712* | 3 269 | 2 268 |

Source : SGMB

(*) Excluant les formations e-learning règlementaires

➤ Démarche « Academy » & formations métiers

L'approche « Academy » est une pédagogie centrée sur l'apprenant ayant pour objectif de :

- Accompagner la progression du collaborateur par une offre de formation différenciée selon son niveau d'expertise sur un métier.



- Développer des compétences individuellement et collectivement en cohérence avec l'évolution des besoins business.
- Enrichir l'offre par des modalités d'apprentissage différentes et complémentaires.

La démarche « Academy » s'est également poursuivie tout au long de l'année 2021 que ce soit avec la RETAIL Academy, la CORPO Academy, la COO Academy, la GTPS Academy. À noter cette année, l'insertion d'un module RSE au sein des Academy, permettant d'acculturer et de sensibiliser à l'approche du développement durable avec une déclinaison d'une proposition de feuille de route illustrative du déploiement de ce mindset dans l'activité portée par l'Academy.

Concernant la formation, 74 000 heures de formations dispensées dont 2 268 collaborateurs formés en présentiel et en distanciel :

- Formation diplômante
 - 52 collaborateurs inscrits à « l'Exécutive Master Management Bancaire » dispensé par l'UIR
 - 25 collaborateurs inscrits à la « Licence Préparatoire aux Etudes bancaires » conçue en partenariat avec l'UIR
 - 64 collaborateurs inscrits au « Diplôme des métiers de banque »
- Parcours de posture
 - 81 collaborateurs participant au parcours innovant « Premium » en 2021
 - 19 collaborateurs CORPO, membres du CODIR CORPO, ont participé à une formation continue sur le management
- Parcours métiers
 - 41 participants aux sessions de formation continue au profit des Conseillers de Clientèle Professionnelle en poste
 - 246 participants COO à la formation continue et au parcours d'intégration à travers 28 actions de formation
 - 18 participants à la formation Corporate CAP Afrique
 - 66 participants aux sessions de formation continue au profit des collaborateurs de la filière GTPS
- Coaching & « soft skills »
 - 15 Experts en développement personnel ont été formés pour accompagner l'ensemble des parcours de formation
 - 11 DA managers ont été formés sur la posture « Manager Coach »
 - 11 membres du CODIR ont participé à une séance de formation sur « Prise de la parole en public »
 - 10 participants de la SU Communication à une session de formation continue sur « Design thinking »

Le programme Multi-filiales « CAP Afrique » au profit de la population Corporate (commerciale et risque) s'est poursuivi en 2021 avec des sessions en classe virtuelle vu le contexte pandémique, au profit de 57 participants issus de plusieurs filiales du groupe Société Générale en Afrique (dont 18 participants pour le Maroc). Le nombre de participants est en progression de 235% par rapport à 2020.

➤ Le recrutement

Dans un contexte sectoriel de plus en plus concurrentiel, le groupe SGMB a maintenu une politique de recrutement active afin d'accompagner le développement de ses activités et l'extension de son réseau d'agences.

Afin de rejoindre les standards internationaux en matière RH, la Direction des Ressources Humaines a vu son organisation se transformer avec la fusion des départements Recrutement et Gestion de Carrière. Ainsi a vu le jour une nouvelle fonction : Human Resources Business Partner (HRBP). Cette nouvelle organisation permettra une gestion individuelle plus proche des collaborateurs, un interlocuteur unique dédié pour répondre de manière personnalisée aux différents besoins RH : recrutement, accompagnement, mobilité, gestion de carrière, conseil en formation et en management. Les spécialistes RH permettront un meilleur suivi de chaque collaborateur dans la



construction de son parcours professionnel et ce tout au long de son évolution de carrière. Dans le même esprit, des comités de carrières ont été instaurés au niveau du siège et dans les régions pour plus de proximité avec les collaborateurs.

Dans l'objectif d'accompagner la mobilité interne de ses collaborateurs avec davantage de visibilité et de transparence, la Direction des Ressources Humaines a mis à la disposition des collaborateurs une bourse de l'emploi - un nouvel outil accessible sur Intranet - leur permettant de rechercher, postuler et suivre les candidatures pour les postes ouverts et disponibles à la banque, en adéquation avec leurs projets professionnels.

Par ailleurs, le Groupe SGMB poursuit la consolidation de la marque employeur, en entretenant des relations étroites avec de nombreux établissements de l'enseignement supérieur (écoles de commerce, écoles d'ingénieurs, universités...). Il s'est attaché à développer la notoriété et l'attractivité de la marque employeur en assurant une présence au travers de diverses opérations de proximité, en face à face (participations aux forums de recrutement) ou par Internet.

Afin d'assurer la relève de ses collaborateurs, le renouvellement et l'évolution des compétences, Société Générale Maroc adopte une politique de recrutement basée sur la transparence et l'objectivité. La banque s'applique à veiller à la bonne adéquation des profils recrutés afin de répondre au mieux aux attentes des candidats et à l'égalité des chances à l'embauche.

Déclinée en fonction des métiers, des activités et des zones géographiques, la politique de recrutement de Société Générale Maroc s'appuie sur de nouvelles fonctionnalités apportées par les technologies et la digitalisation (tests en ligne, recrutements via les réseaux sociaux...) et porte une attention spécifique à l'intégration des jeunes diplômés.

En 2021, Société Générale Maroc comptait 3 205 collaborateurs, dont 40% de femmes, traduisant un effort de féminisation des effectifs.

V.c.1. Effectif de SGMB

Le personnel de la Banque (hors filiales) se présente comme suit sur les trois dernières années :

| | 2019 | 2020 | Var 18/19 | 2021 | Var 20/21 |
|-----------------------|--------------|--------------|---------------|--------------|---------------|
| Effectif total | 3 348 | 3 286 | -1,85% | 3 205 | -2,47% |
| Direction et Cadres | 1 976 | 1 998 | 1,11% | 2 024 | 1,15% |
| Gradés | 1 251 | 1 227 | -1,92% | 1 155 | -5,87% |
| Employés | 121 | 61 | -49,59% | 26 | -57,38% |
| Nombre de départs | 228 | 158 | -30,70% | 212 | 34,18% |
| Turnovers | 6,80% | 4,7% | -210 pbs | 6,45% | +175 pbs |
| Taux d'encadrement | 59% | 61% | +200 pbs | 63% | +200 pbs |

Source : SGMB

En 2021, l'effectif global de SGMB s'élève à 3 205 (contre 3 286 en 2020), soit une baisse de -2,47% par rapport à 2020.

En 2020, l'effectif global de SGMB s'élève à 3 286 (contre 3 348 en 2019), soit une baisse de -1,8% par rapport à 2019.

En 2019, l'effectif global de SGMB s'élève à 3 348 (contre 3 336 en 2018), soit une hausse de 0,4% par rapport à 2018.

La baisse des effectifs est principalement due à la réorganisation du réseau d'agences sur l'ensemble du Royaume, action menée depuis 2020 suite à la digitalisation et au développement des services à distance.

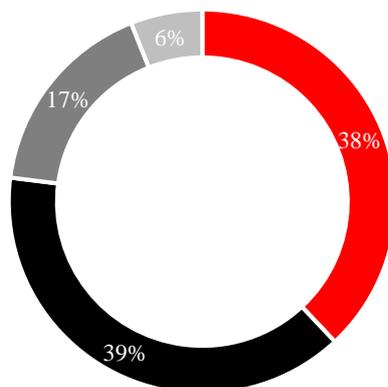


Notons également une baisse de la population Employés et Gradés au profit d'une légère augmentation de la population Cadres liée à une évolution des besoins de la Banque sur des métiers à plus forte dimension technique. Le taux d'encadrement évolue ainsi de 2 points par an sur la période.

Le nombre de départ et le taux de turnover sont au hausse par rapport à une année 2020 marquée par la pandémie, sans retrouver les niveaux d'avant crise.

La répartition des effectifs par ancienneté en 2021 :

Répartition des effectifs par ancienneté en 2021



■ 0 - 10 ans ■ 10 - 20 ans ■ 20 - 30 ans ■ 30 ans et plus

Le personnel de la Banque (hors filiales) est réparti selon les contrats suivants :

| Répartition par nature de contrats | Effectif 2019 | Effectif 2020 | Effectif 2021 |
|------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| CDI | 3 296 | 3 272 | 3 176 |
| <i>Part CDI</i> | <i>98,4%</i> | <i>99,6%</i> | <i>99,1%</i> |
| ANAPEC | 52 | 14 | 29 (CDD) |
| <i>Part ANAPEC</i> | <i>1,6%</i> | <i>0,4%</i> | <i>0,9%</i> |
| TOTAL | 3 348 | 3 286 | 3 205 |

Source : SGMB

La répartition du personnel (hors filiales) par genre se présente comme suit :

| Répartition par genre | Effectif 2019 | Effectif 2020 | Var 19/20 | Effectif 2021 | Var 20/21 |
|-----------------------|---------------|---------------|----------------|---------------|---------------|
| Femmes | 1 310 | 1 299 | -0,84% | 1 287 | -0,92% |
| <i>en %</i> | <i>39%</i> | <i>40%</i> | <i>100pbs</i> | <i>40%</i> | <i>-</i> |
| Hommes | 2 038 | 1 987 | -2,50% | 1 918 | -3,47% |
| <i>en %</i> | <i>61%</i> | <i>60%</i> | <i>-100pbs</i> | <i>60%</i> | <i>-</i> |
| TOTAL | 3 348 | 3 286 | -1,85% | 3 205 | -2,47% |

Source : SGMB



L'effectif féminin connaît une augmentation constante au fil des années, représentant 40% de l'effectif total en 2020 (contre 40% en 2020 et 39% en 2019).

La répartition du personnel par branche d'activité se présente comme suit :

| Répartition Siège/Réseau/Filiales | Effectif 2019 | Effectif 2020 | 2021 |
|-----------------------------------|---------------|---------------|--------------|
| Effectif - Siège | 1 185 | 1 164 | 1 154 |
| Effectif - Réseau | 2 163 | 2 122 | 2 051 |
| Effectif - Filiales | 92 | 85 | 87 |
| TOTAL Effectif | 3 440 | 3 371 | 3 292 |

Source : SGMB

La structure de l'effectif se présente comme suit :

| Structure de l'effectif | 2019 | 2020 | 2021 |
|-------------------------|------|------|------|
| Recrutements | 242 | 94 | 133 |
| Démissions | 228 | 108 | 134 |
| Sorties en retraite | 31 | 29 | 41 |
| Révocations | - | - | - |
| Détachements | - | - | - |

La structure des recrutements par catégorie se présente comme suit :

| Recrutements par catégories | 2019 | 2020 | 2021 |
|-----------------------------|------------|-----------|------------|
| Direction et Cadres | 184 | 86 | 132 |
| Gradés | 57 | 8 | 1 |
| Employés | 1 | 0 | 0 |
| TOTAL recrutements | 242 | 94 | 133 |

Source : SGMB

A fin 2021, les cadres représentent près de 99,2 % contre 0,8% de gradés.

A fin 2020, les cadres représentent près de 91,5% contre 8,5% de gradés.

A fin 2019, les cadres représentent près de 76,0% contre 23,6% de gradés.

La structure des démissions par catégorie se présente comme suit :

| Structure des démissions par catégories | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|------------|------------|------------|
| Direction et Cadres | 171 | 86 | 110 |
| Gradés | 49 | 20 | 23 |
| Employés | 8 | 2 | 1 |
| TOTAL Démissions | 228 | 108 | 134 |



Source : SGMB

La structure des licenciements par catégorie se présente comme suit :

| Structure des licenciements par catégories | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|----------|----------|-----------|
| Direction et Cadres | 2 | 2 | 6 |
| Gradés | - | 2 | 4 |
| Employés | - | - | - |
| TOTAL licenciements | 2 | 4 | 10 |

Source : SGMB

Indicateurs divers :

| Indicateurs divers | 2019 | 2020 | 2021 |
|----------------------------------|------|------|------|
| Nombre de représentant personnel | 132 | 132 | 126 |
| Nombre jours de grève | - | - | - |
| Nombre d'accidents de travail | - | 17 | 37 |
| Licenciements | 2 | 4 | 10 |
| Révocations | - | - | - |
| Détachements | - | - | - |

Source : SGMB

A la date d'établissement du présent document de référence, Société Générale Marocaine de Banques n'enregistre pas de litiges ou d'affaires contentieuses d'ordre social.

V.c.2. Politique de rémunération

La politique globale de rémunération s'inscrit dans un processus large de gestion des ressources humaines au service des différentes lignes métiers de la banque. Cette dernière a été approuvée lors du Comité de Rémunération.

Le principal objectif d'une politique de rémunération est de motiver et fidéliser les collaborateurs. La politique de rémunération s'appuie sur la transparence et l'équité. Elle s'effectue dans le respect des législations sociales, juridiques et fiscales locales, en particulier les exigences réglementaires et les accords relatifs au secteur bancaire.

La politique de rémunération de SGMB est constituée d'une partie fixe et d'une part variable qui rémunère les performances individuelles de chacun dans le cadre d'une approche collégiale et dans le respect des principes d'équité et de l'objectivité.

SGMB assure à ses collaborateurs une équité dans la répartition de la rémunération. Celle-ci s'effectue uniquement en fonction de leurs compétences et de leurs performances. Les orientations de la politique de rémunération des collaborateurs sont examinées annuellement dans le cadre du processus d'Examen Annuel des Situations individuelles, suivant une approche collégiale et transparente.

Au-delà de la rémunération contractuelle, SGMB adopte une politique sociale de proximité et propose à ses collaborateurs un dispositif d'avantages sociaux, en l'occurrence une protection sociale de qualité, une assistance médicale, des centres de vacances, un club de loisirs, un restaurant d'entreprise, des offres de crédits à taux avantageux...

V.c.3. Mesures prises pour l'égalité Hommes/Femmes

Société Générale Maroc considère la diversité comme une source de richesse partagée et de performance. Elle développe un environnement, une culture et une approche du leadership qui permettent l'égalité des chances et de



traitement des collaborateurs à toutes les étapes de leur parcours professionnel. La banque s'inscrit résolument dans une démarche d'ouverture, d'équité et de solidarité, en adéquation avec ses valeurs.

La diversité renforce le sentiment d'appartenance et d'engagement, elle agit comme un levier d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations.

Société Générale Maroc s'engage en matière de diversité et en particulier sur l'égalité hommes-femmes.

Dans la continuité du chantier initié par le Groupe Société Générale sur le thème « Diversity For Africa », un programme a été lancé en 2019 sous le nom « Diversité et inclusion » et sous le sponsorship de la Directrice Générale de Société Générale Maroc, Mme Asmae Hajjami, et de l'administratrice indépendante, Mme Ghita Lahlou. Ce programme a démarré par la constitution d'un groupe de travail autour des sujets d'égalité des chances Hommes/ Femmes au sein de la banque.

Les ateliers de travail ont permis d'établir un plan d'actions en lien avec les engagements du Groupe. Ces ateliers se sont articulés autour de quatre « streams » ou chantiers, ayant pour objectifs de proposer et déployer des plans d'actions concrets en regard avec des sujets d'égalité des chances Hommes/ Femmes au sein de la banque.

➤ Diversité et inclusion



V.c.4. Intéressement et participation du personnel

À la veille de l'enregistrement du présent document, il n'existe pas de schéma d'intéressement et de participation du personnel au capital de Société Générale Marocaine de Banques.

Néanmoins, une opération d'augmentation de capital réservée aux salariés du groupe, visée par l'AMMC en date du 10/06/2019 sous la référence VI/EM/011/2019, avait pour but de faire participer l'ensemble des salariés du Groupe Société Générale à un projet collectif. Lequel projet a ciblé les salariés du Groupe Société Générale au Maroc adhérents au plan Mondial d'Actionnariat Salarié, à savoir Athéna Courtage, Eqdom, La Marocaine Vie, Société Générale Marocaine de Banques, Sogelease Maroc, SG ATS et SG ABS.

Une autre opération d'augmentation de capital réservée aux salariés du groupe, visée par l'AMMC en date du 25/05/2022 sous la référence VI/EM/011/2022, avait pour but de faire participer l'ensemble des salariés du Groupe Société Générale à un projet collectif. Lequel projet a ciblé les salariés du Groupe Société Générale au Maroc adhérents au plan Mondial d'Actionnariat Salarié, à savoir Athéna Courtage, Eqdom, La Marocaine Vie, Société Générale Marocaine de Banques, Sogelease Maroc, SG ATS et SG ABS.

V.d. Autres aspects de la démarche RSE

V.d.1. Finance Responsable



En tant qu'acteur financier, SGMB joue un rôle central pour un développement profitable et durable et pour une économie plus inclusive, en préservant les ressources et en ayant un impact positif sur l'environnement. En effet, le Groupe a intégré pleinement les enjeux environnementaux et sociaux dans sa stratégie de croissance et dans la manière de faire son métier, comme prévu d'ailleurs par ses parties prenantes. Pour Société Générale, la démarche RSE doit être intégrée aux stratégies des différents métiers pour contribuer à la création de valeur. La banque s'inscrit notamment dans une conduite responsable de ses activités à travers une volonté claire de réduction de son empreinte carbone et une sensibilisation de ses parties prenantes à cet égard.

V.d.1.1 Mettre la gestion des risques E&S au service d'une croissance juste et durable

Dès 2015, à l'occasion de la COP 21, le groupe Société Générale s'est engagé à développer des méthodologies en vue d'aligner ses activités avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Dans le cadre de sa politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise, et en tant que signataire des Principes pour une banque responsable, le groupe Société Générale entend prendre en compte les enjeux environnementaux, sociaux (E&S) et de gouvernance, associés à l'ensemble de ses activités, pour mieux maîtriser l'impact et promouvoir les bonnes pratiques, dans un objectif d'amélioration continue.

Société Générale, considère que les facteurs de risques environnementaux, sociaux ou relatifs aux droits humains sont majoritairement des facteurs déclenchant ou aggravant de certains types de risques, notamment de crédit, de non-conformité et de réputation. Société Générale oriente progressivement son offre en faveur d'une transition juste, écologique et inclusive. Le Groupe a été une des premières banques à planifier une sortie totale du charbon tout en renforçant son leadership dans le financement des énergies renouvelables et en accélérant son soutien au développement de nouveaux modes d'énergie décarbonée tels que l'éolien, l'hydrogène bas carbone, le photovoltaïque, etc.

Le Groupe a publié des principes généraux E&S qui définissent le cadre global de son système de gestion des risques E&S pour un engagement responsable dans ses activités bancaires et financières. Dans ce cadre, le Groupe a élaboré des déclarations transversales abordant les enjeux communs à tous les secteurs dans lesquels il est présent, ainsi que des politiques sectorielles qui ciblent certains secteurs plus sensibles d'un point de vue E&S et dans lesquels le Groupe joue un rôle actif. Le charbon thermique, le pétrole et gaz, les mines, le transport maritime, la pêche, l'agriculture et agroalimentaire, les forêts et produits issus des forêts, ... font partie de ces secteurs.

Les politiques E&S sont publiques par souci de transparence vis-à-vis des parties prenantes externes du Groupe et sont accessibles sur le site internet. Le Groupe travaille avec des clients dont les pratiques sont conformes à ces standards E&S ou visent à s'y conformer.

La gestion des risques E&S, liés aux clients Entreprises ou aux sous-jacents des transactions et services dédiés, se décline en deux processus suivant deux approches non exclusives :

- Un processus de gestion des risques E&S sur les Clients, synchronisé avec le processus KYC (Know Your Customer)
- Un processus de gestion des risques E&S sur les Transactions/ Services dédiés aux sous-jacents connus, aligné avec le processus d'octroi de crédits.

En 2021, le déploiement du dispositif de gestion des risques E&S au niveau de Société Générale Maroc a été marqué par la formation de 167 collaborateurs répartis entre les front officers des clients Entreprises, et les équipes en charge des risques et de la conformité. La revue E&S des clients prioritaires, principalement concernés par des politiques E&S, ainsi que des contreparties ayant formulé d'importantes demandes de financement, a suivi son cours. Cette revue a couvert 158 clients représentant plus de 20% de l'exposition globale de la banque. Le dispositif de notation du risque de crédit lié au risque climat a également été lancé par la mise en place d'un outil de notation et la formation des équipes en charge des risques. L'objectif de ce dispositif est d'identifier les contreparties les plus vulnérables aux enjeux de transition énergétique et d'amorcer les discussions avec ces contreparties pour les accompagner dans leurs démarches de transition.

V.d.1.2 Financement de la transition énergétique et accompagnement des clients dans les transformations positives

En 2021, Société Générale Maroc a continué le déploiement des financements « Green Value Chain » en partenariat avec la BERD pour accompagner la transition énergétique des PME au Maroc. Les PME qui s'inscrivent dans des écosystèmes industriels et qui souhaitent renforcer leur compétitivité et celle des filières ou chaînes de valeur dans lesquelles elles opèrent, bénéficient avec ce programme des avantages suivants :

- Un financement flexible en prêt ou en leasing des équipements d'efficacité énergétique, d'énergie renouvelable, de gestion durable de l'eau et des déchets...



- Une subvention de 10% du montant du crédit, financée par des dons de l'UE
- Une assistance technique gratuite permettant d'évaluer et d'optimiser le programme d'investissement.

Le contexte de la crise du Covid 19 qui a entraîné une rupture des chaînes d'approvisionnement, constitue à la fois un défi et une opportunité pour les pays de revoir leur positionnement en tant qu'exportateurs.

Le Plan Relance 2021-2023 initié par le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie Verte et Numérique du Maroc a pour ambition de faire du Maroc la base industrielle la plus compétitive à destination de l'Europe. Pour y parvenir, la modernisation et mise à niveau environnementale des usines à travers des investissements verts intégrant énergies renouvelables, efficacité énergétique et efficacité des ressources, devient incontournable.

Ces investissements hautement performants permettent de réduire les coûts de production et d'améliorer la qualité des produits tout en réduisant les émissions carbone. Pour rappel, un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières européennes sera établi en conformité avec les règles de l'OMC en ligne avec le Pacte vert européen pour soutenir ses ambitions de neutralité climatique d'ici 2050.

Société Générale Maroc a pu, grâce au programme GVC, financer entre autres des investissements sur des secteurs très sollicités pendant la crise :

Pour l'industrie pharmaceutique :

- Investissement dans une ligne de conditionnement : cette machine de capacité maximale de 60 coups/minute remplacera une ancienne blistéreuse vétuste datant de 1993. Cette ligne permet une économie d'électricité de 37 000 MAD/an et un gain en productivité de 291 600 MAD/an. Pour assurer la sécurité du patient et l'efficacité du médicament, le conditionnement doit garantir la conservation et la qualité du médicament jusqu'à son utilisation par le patient.
- Achat de centrales d'air permettant d'économiser 79 000 MAD/an et réduire la consommation d'électricité de l'entreprise avec des économies annuelles de 86 000 kWh et éviter 84,7 tonnes d'émissions de CO2.

Pour l'industrie agroalimentaire :

- Installation d'une centrale solaire d'une puissance de 353 kwc d'une unité industrielle agroalimentaire afin d'améliorer sa compétitivité énergétique tout en réduisant sa consommation d'électricité de 468 MWh/an (471 KMAD/an) et ses émissions de GES de 267 TC02eq/an.

Ce programme a permis de continuer à former 114 collaborateurs en 2021 par les experts de l'assistance technique aux aspects techniques et technologiques de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables et de sensibiliser les commerciaux aux enjeux de compétitivité de leurs clients.

Outre, SGMB poursuit ses efforts pour développer en 2022 d'autres produits de la finance durable qui permettront de répondre aux attentes des clients sur différentes problématiques notamment sur des secteurs à composante sociale

V.d.1.3 Adhésion aux principes pour l'investissement responsable par sa filiale Sogé Capital Gestion

En juin 2021, Société Générale Maroc signe, par sa filiale Sogécapital Gestion, des Principes pour l'Investissement Responsable (Principles for Responsible Investment – PRI) soutenus par les Nations Unies. En tant qu'entité de gestion d'actif, elle s'engage ainsi à respecter les six principes suivants : Intégration ESG, Engagement actionnarial, Transparence, Promotion des PRI, Collaboration et Reporting ESG. Les PRI constituent la plus importante initiative relative à l'investissement responsable à l'échelle internationale. Son objectif est d'encourager l'intégration des facteurs ESG dans les décisions d'investissement et d'actionnariat des investisseurs.

Cet engagement de Sogécapital Gestion traduit sa volonté de promouvoir l'investissement responsable et citoyen en intégrant, dans ses stratégies d'investissement, des critères extra-financiers d'ordre environnemental, social et de gouvernance (ESG). Dorénavant, ces critères ESG feront partie intégrante des processus de sélection et de gestion des actifs composant les portefeuilles gérés par Sogécapital Gestion. La société de gestion s'engage également à demander aux sociétés dans lesquelles elle investit, de faire preuve de transparence sur les questions relatives aux critères ESG. Elle devra promouvoir l'acceptation et l'application de ces Principes dans son éco système et œuvrer à améliorer la mise en place effective des Principes. Enfin, Sogécapital Gestion devra rendre compte au PRI, des activités menées dans ce sens et des progrès réalisés d'une manière transparente et régulière. Cette signature marque une étape importante vers une gestion plus responsable et une Banque Privée à impacts positifs. Elle témoigne de l'engagement de Société Générale Maroc en faveur de l'investissement responsable et affirme sa volonté d'accompagner ses clients privés vers davantage de durabilité



V.d.1.4 Création d'un fonds commun de placement " SG SOCIAL IMPACT FUND" pour soutenir des projets solidaires portés par des associations

Fidèle à son engagement citoyen, Société Générale Maroc crée, via sa filiale de gestion d'actifs Sogécapital Gestion, un nouveau fonds de placement collectif à forte portée sociale et solidaire : le fonds SG Social Impact Fund.

SG Social Impact Fund est un fonds commun de placement, de catégorie monétaire, et qui distribuera son résultat en partie ou en totalité sous forme de dividendes. Ces dividendes seront intégralement redistribués à des structures associatives œuvrant au profit de populations défavorisées ou en situation précaire. C'est l'une des particularités majeures de ce fonds : les investisseurs, aussi bien acteurs institutionnels, qu'entreprises ou personnes physiques, renoncent délibérément à la plus-value générée par leur placement.

Innovant à plus d'un titre, et tout en prenant peu de risques au vu de sa stratégie de placement, ce fonds propose une réelle opportunité aux investisseurs désireux de contribuer à des actions de solidarité, en soutenant des associations, dans la poursuite de leur mission statutaire, et dans la réalisation de leurs projets de développement.

Les bénéficiaires ciblés par SG Social Impact Fund sont les associations de droit marocain, agissant au profit de populations vulnérables, dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- L'insertion professionnelle (notamment aide à l'entrée des jeunes ou des femmes dans la vie active, ou aide au lancement d'activités génératrices de revenus)
- L'insertion sociale n L'insertion par l'éducation, la culture ou le sport
- La lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme
- La santé

V.d.1.5 Favoriser l'inclusion par la solidarité, l'éducation et la culture

La Fondation Société Générale Maroc participe très activement aux efforts nationaux déployés pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion. Elle développe des partenariats avec les acteurs de la société civile, agissant au profit des populations défavorisées, en particulier les femmes en situation de détresse et les jeunes en besoin d'éducation et d'insertion sociale et professionnelle

➤ L'insertion professionnelle : un des axes majeurs de la politique de mécénat de société générale

○ Soutien à la fondation Mohammed V pour la solidarité

La Fondation Société Générale Maroc a réaffirmé son soutien à la Fondation Mohammed V pour la solidarité, qui œuvre notamment, depuis sa création, à développer des programmes intégrés, axés sur le renforcement des capacités propres des jeunes à entreprendre, afin de faciliter leur insertion socioprofessionnelle. Vu le rôle déterminant de la formation qualifiante dans l'atteinte des objectifs de l'insertion des jeunes et en appui aux actions de soutien à la scolarisation et au renforcement de leurs acquis, la Fondation Mohammed V a déployé plusieurs centres de formation professionnelle et d'insertion des jeunes afin de favoriser leur accès à différents mécanismes et moyens d'intégration sociale et d'insertion professionnelle.

○ Soutien à la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus

La Fondation Société Générale Maroc contribue au financement des projets de la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus qui œuvre sans relâche pour la consécration de la culture d'assistance post carcérale en vue de permettre aux détenus, essentiellement les mineurs et les jeunes, de corriger leur comportement, d'acquérir des compétences, de poursuivre leurs études ou d'apprendre un métier à même de leur ouvrir des perspectives sur le marché de l'emploi. L'objectif est de faire de l'espace carcéral une école pour la correction du Soutien à la fondation Mohammed V pour la réinsertion des détenus comportement et une véritable pépinière pour faire éclore les compétences et les talents dans des conditions humaines faisant du respect de la dignité du détenu le souci principal.

○ Partenariat avec SOS Villages d'Enfants Maroc

La Fondation Société Générale Maroc a renouvelé son soutien au « Programme de renforcement de la famille Province de Tit Mellil – Médiouna », auprès de familles monoparentales, dirigées par des femmes seules, en situation précaire, afin de prévenir l'abandon d'enfants. Les services proposés aux bénéficiaires du programme sont articulés autour de trois axes :

- Répondre aux besoins fondamentaux des familles, en matière de nutrition, d'hygiène et de soins médicaux



- Soutenir les enfants et les jeunes, à travers la remédiation scolaire et numérique, l'orientation professionnelle, la formation à l'auto-entrepreneuriat,
 - Accompagner les mères de famille, à travers un soutien psychologique et juridique, et la participation à des ateliers de sensibilisation à l'éducation parentale et à l'éducation financière.
- **Partenariat avec l'association Tibu Maroc**

Au Maroc, 45 équipes totalisant 180 collaborateurs de Société Générale Maroc ont participé au challenge sportif et solidaire Move for Youth!, lancé à l'échelle du groupe Société Générale du 13 au 26 septembre, dans le but de venir en aide aux jeunes particulièrement touchés par les conséquences de la crise du Covid. Les équipes de Société Générale Maroc ont parcouru une distance totale de 24.008 kilomètres qui ont été convertis en dons au profit de l'association Tibu Maroc, une ONG Marocaine qui utilise la force du sport pour concevoir des solutions sociales et innovantes dans le domaine de l'éducation, l'autonomisation et de l'inclusion socio-économique des jeunes par le sport.

- **Partenariat avec la Fondation Ténor pour la Culture (Programme Mazaya)**

Mazaya est un programme socioéducatif, combinant éducation scolaire et cursus musical professionnel, destiné aux enfants issus de milieux défavorisés et déscolarisés. L'ambition de ce programme est de faire de la musique un outil de développement personnel et social, tout en offrant de réels débouchés professionnels. La Fondation Société Générale Maroc parraine une jeune fille dont l'instrument de prédilection est l'alto.

- **Partenariat avec l'association INSAF**

L'association INSAF a pour mission de prévenir l'abandon des enfants nés hors mariage en assurant un soutien matériel, juridique, médical et psychologique aux mères célibataires, tout en œuvrant à leur autonomisation financière par la qualification et l'insertion professionnelle. INSAF mobilise ses ressources et ses savoir-faire afin de briser l'isolement des mamans célibataires et de leurs enfants, en leur offrant un lieu de transit et d'appartenance, ainsi qu'un lieu d'éducation. Le partenariat avec INSAF concerne le financement d'un atelier de formation aux techniques de la coiffure, permettant aux bénéficiaires d'accéder à un métier à même de leur assurer l'autonomie financière, afin qu'elles puissent s'occuper convenablement de l'éducation de leur enfant.

➤ **L'insertion par l'éducation, la pratique culturelle et sportive**

- **Lancement du premier collège numérique rural de proximité, au Maroc**

Le premier Collège Rural numérique de Proximité au Maroc a vu le jour au douar Khallad dans le cadre d'un partenariat entre le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, la Fondation Société Générale, l'Initiative Nationale de Développement Humain de Azilal, et l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation de Béni Mellal Khénifra et la Fondation Zakoura.

Le CORP s'inscrit dans la volonté commune de ses parties prenantes de :

- Réduire la fracture éducative ;
- Lutter contre le décrochage scolaire ;
- Assurer une inclusion numérique des bénéficiaires en zones rurales.

Ce projet apporte une solution innovante et s'articule ainsi en trois axes majeurs :

- Promouvoir l'égalité des chances pour l'accès à une scolarisation collégiale ;
- Améliorer la performance du système éducatif et le suivi scolaire afin de prévenir l'abandon scolaire ;
- Offrir un dispositif pédagogique innovant à travers l'usage du numérique.

Le modus operandi de ce projet repose sur un collège dématérialisé avec un corps professoral à distance et un CORP implanté dans un douar jusqu'alors dépourvu de collège. Un dispositif qui permet ainsi de mobiliser les meilleurs enseignants à distance. Pour ce projet pilote, la cellule d'enseignants est basée à Béni Mellal alors que le CORP est implanté au douar Khallad, dans la province d'Azilal. Équipée des dernières technologies, la salle dédiée à ce projet pilote accueille une moyenne de 15-20 élèves de 12 à 16 ans par classe pendant 3 ans, accompagnés d'un facilitateur. Les élèves auront accès aux cours interactifs en ligne, à une plateforme numérique, aux capsules enregistrées pour visionnage ultérieur ou pour remédiation scolaire, ainsi qu'à un accompagnement personnalisé. Outre le cycle de base fondé sur le programme formel (9 enseignants/matières) les pôles d'apprentissage sont définis en collaboration avec la direction des curricula et l'AREF et selon le cursus du collège



déjà existant. D'autres activités sont également prévues, comme des formations en soft skills et life skills notamment et les enfants auront accès à une bibliothèque numérique en collaboration avec la direction Génie.

Les bénéficiaires du CORP, à savoir les enfants ayant abandonné l'école en âge d'être réintégrés et ceux qui se retrouvent hors système pour indisponibilité d'un collège à proximité, pourront donc poursuivre leur scolarité dans leur douar, dans un environnement respectant les standards d'une éducation de qualité.

- **Soutien de la Fondation Ali Zaoua**

La Fondation Société Générale Maroc soutient le 5ème centre culturel Les Étoiles, situé à Marrakech, qui offre à la jeunesse de la médina, un espace d'expression, d'apprentissage et de découverte. À quelques pas de l'incontournable place Jamaâ El Fna, se trouve le bâtiment « Riad El Kébir », mis à disposition par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, qui abrite désormais le Centre « Les Etoiles de Jamaâ El Fna ». Un monument de plus de 1 000 m2 entièrement restauré, qui pourra accueillir 600 jeunes bénéficiaires permanents dès la première année, pour les initier aux différentes formes d'expression artistique (musique, danse, théâtre, arts visuels et plastiques...), et aux langues étrangères (français, anglais, espagnol, mandarin, coréen...).

- **Soutien de la Fondation Marocaine pour l'Éducation Financière**

L'action de la Fondation Marocaine pour l'Éducation Financière vise notamment l'inclusion financière par l'information, la formation et l'éducation des publics non introduits dans le système financier. En 2021, la Fondation Société Générale a de nouveau apporté son soutien financier à la Fondation Marocaine pour l'Éducation Financière et a contribué activement à la réussite de la Global Money Week.

- **Soutien de l'association Kane Ya Makane**

Partenaire de l'association Kane Ya Makane depuis sa création il y a plus de 10 ans, la Fondation Société Générale Maroc a renouvelé son soutien au programme Tanouir, qui est un projet éducatif et culturel ambitieux, à fort impact social sur les enfants et les enseignants vivant dans des territoires reculés, en zone rurale.

Tout au long de l'année scolaire, ce programme déroule des ateliers d'arts plastiques, d'expression corporelle, de théâtre, de musique et de chant... pour renforcer les capacités des enfants en matière d'expression, d'ouverture sur le monde, de créativité, d'épanouissement et de faculté de projection dans l'avenir.

- **Partenariat avec les associations Tibu Maroc et Terres en mêlées**

La Fondation Société Générale Maroc soutient le programme El Afia, conçu par l'association Terres en mêlées, et déployé au Maroc, en partenariat avec l'association Tibu Maroc.

Ce programme vise à promouvoir la pratique du rugby auprès de 2.500 enfants pour la saison 2021/ 2022, afin de leur transmettre les valeurs nobles de cette discipline, la culture de la paix, du vivre-ensemble et à transmettre des compétences de vie par le biais du rugby.

L'objectif est également de contribuer à l'émergence d'une génération d'éducateurs et de jeunes leaders ouverts sur le monde, capables d'utiliser le sport pour s'engager sur les terrains de la solidarité internationale et du développement durable en Afrique. Les actions du programme Alafia se composent principalement de séances hebdomadaires de rugby éducatif, de séances régulières de sensibilisation aux valeurs de la citoyenneté mondiale et à une culture d'écocitoyenneté, d'événements socio-sportifs et d'ateliers de formations à destination des éducateurs et enseignants.

Le projet se déploie dans les lieux suivants :

- L'école de la 2ème chance gérée par Tibu Maroc, située dans l'ancienne médina de Casablanca (40 jeunes bénéficiaires en difficulté) ;
- Partenariat avec 4 établissements scolaires publics de Casablanca

V.d.2. Ethique et déontologie, Facteurs de confiance

Société Générale Maroc s'appuie sur une gouvernance solide, à l'écoute de son environnement et respectueuse des plus hauts standards d'éthique. Une gestion rigoureuse et maîtrisée des risques constitue le socle sur lequel sont prises l'ensemble des décisions.

V.d.2.1 Être un acheteur responsable

Le groupe Société Générale est soumis à un certain nombre de réglementations en matière de responsabilités sociale et environnementale, incluant la loi française sur le « Devoir de Vigilance ». Cette loi oblige les entreprises à « établir et mettre en œuvre un plan de vigilance comportant les mesures propres à identifier et prévenir la



réalisation de risques d'atteintes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, de dommages corporels ou environnementaux graves ou de risques sanitaires résultant de leurs activités et de celles des sociétés qu'elles contrôlent, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs sur lesquels elles exercent une influence déterminante ». Elle repose sur les exigences et standards énoncés dans les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme. L'ensemble du Groupe est donc concerné par ces dispositions, y compris les filiales. La politique Achats du groupe Société Générale garantit :

- La neutralité dans la sélection des fournisseurs ;
- L'équité dans l'accès aux marchés du Groupe ;
- L'efficacité, dans la recherche des solutions ;
- La sécurité opérationnelle, juridique et contractuelle ;
- La responsabilité, avec l'intégration des engagements sociaux et environnementaux du Groupe dans la conduite de ses achats.

Ainsi, en plus du critère rapport qualité/ prix, Société Générale veille à prendre en considération l'ensemble des coûts et impacts engendrés par l'acquisition, l'utilisation d'un produit ou d'un service ainsi que ses impacts en fin de vie en s'inscrivant dans une démarche d'achats responsables. Dans ce contexte, Société Générale Maroc intègre ces critères dans les processus d'achats.

Ainsi, tout acte d'achat doit respecter les principes et engagements pris par le groupe Société Générale en matière d'achats responsables et repris dans la Charte Achats Responsables Société Générale. Tout achat doit respecter les principes applicables à un achat responsable : mise en concurrence, équité et transparence, équilibre dans les relations, sélection du mieux disant, traçabilité et auditabilité.

Un certain nombre d'actions sont adoptées tout au long du processus Achat en application de la démarche RSE :

Vérification de la qualification RSE de la prestation ;

Vérification que le prestataire n'est ni sur la liste d'exclusion, ni sur la liste d'identification du groupe Société Générale entrant dans le cadre de son dispositif de gestion des risques environnementaux et sociaux ;

- Intégration d'exigences RSE dans le cahier des charges ;
- Introduction de critères RSE dans la grille de notation multicritère pour l'analyse des offres des soumissionnaires ;
- Insertion, dans l'ensemble des contrats de la Direction des Achats, de la clause RSE rappelant les réglementations RSE auxquelles Société Générale est soumise ;
- Intégration dans les Contrats d'Achats de la Charte des Achats Responsables et du lien vers le Code de Conduite Société Générale.

➤ CLAUSE RSE

La Clause RSE rappelle que le groupe Société Générale a mis en place des mesures destinées à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant de son activité et de celles de ses prestataires. Dans ce cadre, Société Générale Maroc a intégré cette clause dans ses contrats d'achats en précisant que le prestataire s'engage à respecter les obligations prévues à cet effet.

➤ CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES

Pour répondre à ses obligations légales et réglementaires et dans la lignée du Code de Conduite, le groupe Société Générale vise à associer ses fournisseurs dans la mise en place de mesures de vigilance. La Charte des Achats Responsables a pour objectif d'informer les fournisseurs :

- D'une part, des engagements pris par Société Générale en matière d'achats responsables notamment les principes des droits de l'Homme, des conditions de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption ;
- Et d'autre part, des attentes vis-à-vis des fournisseurs sur le respect de ces principes.

La Charte couvre les engagements de la banque vis-à-vis de ses fournisseurs tels que l'équité, l'éthique, la transparence, la vigilance vis-à-vis du risque de dépendance réciproque, le respect de délai de paiement, la confidentialité et le droit de propriété intellectuelle, l'intégration des fournisseurs de petites et moyennes tailles et le recours à la médiation. La Charte couvre également les engagements des fournisseurs sur les sujets de



l'environnement, des droits de l'Homme, du droit du travail, de l'éthique des affaires, de la sous-traitance, de la démarche de progrès et du suivi de l'application de la Charte.



VI. Organisation commerciale

Pour continuer à conseiller ses clients de manière optimale, SGMB s'appuie sur un dispositif de réseau en dur qu'elle continue de développer de manière optimisée à travers un maillage complet sur l'ensemble du royaume, surtout dans les grandes villes où la part de marché théorique atteint 9,9% à Casablanca, 13% à Agadir, 9% à Tanger et 9,6% à Marrakech. A fin 2021, le dispositif d'exploitation comptait 371 agences (contre 386 en 2020) et 501 guichets automatiques et automates de change (contre 521 en 2020). L'évolution du nombre d'agences (-15 en net en 2021), s'explique par la fermeture de 15 agences.

Ce dispositif de réseau en dur est renforcé par une stratégie « omnicanale », offrant aux clients davantage d'autonomie et de possibilités d'interactions avec la banque.

Dans le cadre de la poursuite de la stratégie adoptée par SGMB, le réseau agence a enregistré la fermeture de 15 agences de proximité et la création d'une nouvelle agence (DAA), portant le dispositif d'exploitation à 371 agences conventionnelles et 14 agences Dar Al Amane à fin 2021.

Ce renforcement du réseau d'agence s'est accompagné de la consolidation du parc de guichets automatiques bancaires et automates de changes avec 501 à travers tout le Maroc au 31/12/2021, dont 70 GAB hors sites et des Espaces Libres service (18 ELS au 31/12/2021)

SOGETEL : Un centre de relations clients, pour renforcer l'écoute et le conseil à la clientèle

En 2020, Sogetel, le Centre de Relations Clients par téléphone, s'est plus que jamais mobilisé pour assurer la continuité de service et proposer un service d'écoute et de conseils à la clientèle, tout en faisant preuve d'une grande capacité d'adaptation.

Compte-tenu du contexte pandémique, les équipes de Sogetel ont été réparties sur plusieurs sites afin de respecter les mesures de distanciation sociale. Elles ont activement contribué à orienter les clients en difficulté financière, notamment dans la mise en place des reports d'échéances de crédit, la délivrance d'informations pour bénéficier des crédits d'accompagnement Damane Oxygène et Damane Relance.

En 2021, Sogetel a continué à assurer un service de proximité par téléphone pour tout besoin d'assistance (application mobile notamment), tout conseil sur les offres de produits, tout en facilitant les parcours de souscription (mise en place d'un parcours de souscription à distance au crédit Espresso par exemple, initié via appel ou demande de Call Back).

SOGÉ : Un nouveau modèle relationnel 100% distant

Société Générale Maroc a lancé SoGé, un nouveau modèle relationnel de banque en ligne, reposant sur plusieurs promesses et un enjeu phare, celui de servir le client à distance en lui assurant autonomie, simplicité et sécurité.

Ce nouveau modèle relationnel se matérialise par le biais d'une agence virtuelle offrant un service d'accueil, d'écoute et de conseils sur de larges plages horaires.

Il s'appuie sur une offre de service omnicanale, qui parie sur une meilleure proximité relationnelle entre le client et sa banque, grâce à l'accompagnement personnalisé prodigué par une équipe de télé-banquiers, qui demeure joignable sur des horaires étendus jusqu'à 20h30.

Avec SoGé, Société Générale Maroc consolide ainsi sa proximité relationnelle et son positionnement de banque digitale et innovante, à l'écoute des attentes de ses clients.

Plus globalement, le défi de la Digital Factory est de faire innover à tous les étages et dans toutes les régions et de capitaliser sur de fortes synergies entre tous les acteurs qui peuvent apporter de la valeur ajoutée à des projets innovants.

Les premiers résultats de cette démarche sont très encourageants : grâce à des sessions d'open innovation organisées entre lignes métiers, start-up et clients, de nouveaux projets d'innovation commencent à se multiplier. Avec un atout de taille : chaque ligne métier pilote ses propres projets d'innovation avec l'appui d'accompagnateurs internes et externes, jouant un rôle de soutien et de facilitateur.

Ainsi, SoGé présente les atouts suivants :

- Agence directe accessible à tous ;
- Expérience « full distante » (ouverture de compte sans passage en agence) ;
- Offre gratuite (compte + carte + application) et paiement à l'usage ;



- Un télé-banquier accessible par e-mail ou par téléphone du lundi au vendredi de 8h30 à 20h30, le samedi de 10h à 18h ;
- L'accès aux ELS (Espaces Libre-Service) et Guichets automatiques pour le transactionnel.

Réseau de distribution

Au-delà des canaux de contact classiques, SGMB a maintenu et renforcé son dispositif de banque multi-canal à travers notamment:

- Sogétel, le Centre de Relation Clients par téléphone et les différents sites Internet de la banque ne cessent de gagner en réceptivité pour s'illustrer comme des modes de contact en forte progression. Ils représentent en effet une façon simple et rapide d'obtenir des informations, des conseils, des simulations de crédits personnalisés ou encore de réaliser des transactions bancaires à distance, même au-delà des horaires d'ouvertures de la banque ;
- Application Mobile SGMB lancée en 2019 et ayant fait l'objet d'une montée de version avec de nombreuses nouvelles fonctionnalités (ouverture des services de virements vers les tiers, de paiements de factures, de recharge de cartes prépayées, de mise à disposition sur GAB, de téléchargement de RIB et relevés de compte, ...)
- Le wallet SOPAY adossé à un compte bancaire et permettant le transfert d'argent entre wallets, le paiement des achats auprès des commerçants et fournisseurs, le retrait sans carte sur tous les GAB SGMB, le paiement de factures et recharges téléphoniques, ...

| Réseau | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|------------|------------|-----------------|
| Guichets permanents (Agences) ³³ | 417 | 399 | 385 |
| <i>Dont agences Conventiionnelles</i> | <i>404</i> | <i>386</i> | <i>371</i> |
| <i>Dont agences Dar Al Amane</i> | <i>13</i> | <i>13</i> | <i>14</i> |
| Fermeture d'agence | 10 | 20 | 15 |
| DAB et GAB | 533 | 521 | 501 |
| Bureaux de représentation à l'étranger | 2 | 2 | 2 ³⁴ |

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Guichet permanent : guichet bancaire classique

DAB : Distributeur automatique de billets / GAB : Guichet automatique bancaire

VII. Moyens informatiques

Au sein de sa Filière Centrale COO, SGMB compte plusieurs entités qui veillent à satisfaire les besoins informatiques de l'ensemble des métiers et structures de la banque dans les meilleures conditions techniques et opérationnelles.

Missions des entités technologiques de la filière centrale COO

➤ Principales missions de l'entité Solutions

L'entité « Solutions » a pour principale mission d'accompagner la transformation des métiers en cohérence avec les orientations stratégiques de la banque à travers l'assistance et le conseil pour mettre en place la stratégie de transformation et la réalisation des feuilles de route métiers.

A cet effet, « Solutions » se positionne en tant que partenaire vis-à-vis des BU/SU en apportant conseil et expertise en terme de support sur les décisions d'arbitrage au sein de leur portefeuille et de contribution au choix de solutions les plus adaptées. « Solutions » veille à l'exécution des projets, du besoin jusqu'à la mise en œuvre, en respectant

³³ Hors agences banque privée

³⁴ En cours de fermeture



les délais et budgets impartis ainsi que la qualité ciblée et en suivant la relation avec les partenaires et prestataires IT stratégiques (HPS, ...)

Elle assure également une veille technologique permettant d'identifier les nouvelles opportunités d'évolution qui peuvent répondre aux besoins futurs des métiers.

« Solutions » accompagne également les métiers dans le pilotage des coûts de transformation pour les optimiser et contribuer à leur consolidation au niveau de la Banque et propose des méthodes de travail agilisées pour réduire les cycles projet et assurer un delivery optimal.

Afin de servir les BU/SU de façon proactive et assurer un alignement, en continu, l'organisation de « Solutions » est en miroir avec celle des lignes métier et favorise des interactions fortes avec les COO métiers.

➤ **Principales missions de l'entité Organisation & Processus**

L'entité Organisation & Processus veille à l'exécution de projets stratégiques et organisationnels de la banque en respect des objectifs de coût, délais et qualité.

Dans le cadre de ses missions, l'entité procède à l'établissement de diagnostics d'activités/entités sur les différentes dimensions (organisation, processus, efficacité opérationnelle, outillage, ...) avec la préconisation et mise en œuvre de pistes d'amélioration organisationnelles.

« Organisation & Process » veille également au déploiement et à la pérennisation des pratiques Lean Management au sein de la banque permettant de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. L'entité prend également en charge la gestion du référentiel documentaire normatif et du référentiel des procédures.

La Coordination et le pilotage des CNP (Comités Nouveaux Produits pour la Direction Régionale Maroc) fait également partie des missions de l'entité « Organisation & Process ».

➤ **Principales missions de l'entité IT (Information Technology) Services**

Gestion de la relation avec SG ABS

L'entité IT Services se charge de gérer et de piloter la relation opérationnelle et contractuelle avec SGABS (filiale en charge de l'Infra & Prod) à travers :

- Le maintien en condition opérationnelle des applications de la banque en assurant leur stabilité et l'atteinte des niveaux de service et de disponibilité en vigueur
- Le pilotage transverse des incidents et root causes
- Le monitoring de l'ensemble des assets bancaires critiques

Pilotage du centre de services

L'entité IT Services est également en charge du pilotage du centre de services autour du Core Banking System (CBS) et du Release management (entité garante de toute nouvelle release du CBS)

Ce service a notamment pour objectifs de :

- Monter des centres de compétences et services internes autour du CBS
- Optimiser le processus de suivi de traitement des évolutions et anomalies par Sopra
- Mettre en place et suivre les plans d'actions d'amélioration de gestion des releases

Accompagnement des projets de transformation

Afin d'accompagner les projets de transformation, l'entité a également pour mission de développer les composantes clés du SI et enablers technologiques (ESB, BPM, RPA, IA, ML...) à travers la mise en place et l'animation de centres de compétences. Ces centres de compétence ont pour objectifs :

- Adresser les besoins des clients internes en mode agile, à travers le développement et l'intégration d'applications ou de robots autour de l'automatisation et la dématérialisation.
- Mettre en place des usines de développement permettant d'industrialiser le build, et de garantir ainsi des cycles de développements courts et un niveau de qualité technique élevé.
- Développer l'expertise technique nécessaire au maintien et à la bonne évolution des applications.



Run des applications

IT Services assure le Run des applications bancaires et annexes, en coordination avec SG ABS, en veillant à leur stabilité et à l'atteinte des niveaux de service et de disponibilité en vigueur :

- Gestion des relations avec les Owners métiers & fournisseurs / éditeurs
- Gestion des incidents (avec correction des root causes) et des demandes d'évolutions dans les délais et la qualité impartis.
- Gestion des licences et des contrats de maintenance : suivi des éditeurs en termes de SLA et engagements dans le cadre des contrats de maintenance, ainsi que le suivi de la bonne utilisation des licences
- Identification et réalisation des optimisations du parc applicatif.

➤ Principales missions de l'entité Gouvernance IT

L'entité « Gouvernance IT » a pour principale mission de définir les cadres de référence à partir des bonnes pratiques, des normes groupe et des réglementations locales et de s'assurer de la bonne application de ces cadres, tout en mesurant les risques liés à tout éventuel écart.

Stratégie IT & Architecture d'Entreprise : a pour mission la construction, l'évolution, et le maintien de la stratégie d'architecture d'entreprise ainsi que le suivi de son application et son audit. Elle accompagne également les projets sur le volet architecture.

L'entité se charge également de la coordination et le pilotage des exercices TSP/SDI région Maroc et le suivi de leur exécution ainsi que les exercices de maturité IT.

Risque IT & Sécurité de l'Information : a pour mission la construction, l'évolution, l'application et l'audit du cadre de sécurité normatif (PSSI...), la supervision des risques IT et de la sécurité de l'information, le MCO des cartographies des risques, le suivi des plans de mitigation et des plans d'actions (y compris le suivi des correctifs post-mortem) en assurant le rôle de RSSI régional (i.e. Supervision RSSI pour EQDOM et SOGELEASE. Pour ce qui concerne les filiales intégrées à l'organisation SG Maroc comme SKG, SKB, DAA, SOGEPAIEMENT..., le département R&S joue le rôle de RSSI comme pour le cas du reste des BU métier).

Qualité IT : assure le pilotage qualité, la certification SMQ ainsi que le renforcement et le contrôle qualité des différents processus IT, permettant ainsi une amélioration continue et un niveau de maturité IT satisfaisant.

Méthodes : est en charge du maintien, diffusion et application de la méthodologie de projets, à travers une revue régulière de la méthodologie et des templates ainsi qu'une organisation de formations pour tous les nouveaux arrivants. Gouvernance IT s'appuie sur un collège d'experts issu de l'ensemble des entités concernées par le volet méthodologique.

Transverse : Gov IT définit le processus de gestion des licences et contrôle sa bonne exécution par les différentes parties prenantes (SGABS, COO/ITS/RUN, Achats, etc.), se charge du pilotage de l'exercice de Surveillance Managériale et pilote le suivi des actions prévues dans le cadre des préconisations de l'Audit (périmètre COO).

➤ Principales missions de l'entité Data & BI

L'entité Data & BI a pour principales missions la vérification de la bonne déclinaison des principes de gouvernance et d'architecture des méthodologies et des outils d'exploitation de la donnée, l'identification des thématiques réglementaires, bancaires et non bancaires, ayant des impacts forts sur les sujets « Données ».

Data & BI veille à la promotion de la culture « Données » au sein de la banque et est en charge du pilotage des actions de Data Quality (prévention, correction, mise en qualité, acquisition de données externes...) au niveau local et en concertation avec le groupe.

L'entité est en charge du développement et de la diffusion d'usages pertinents des données sur les enjeux business et métiers en utilisant la Data Science et en installant et favorisant l'usage des nouvelles technologies autour de l'IA ML...

Elle assure également le sponsoring et la maintenance fonctionnelle du SI décisionnel, l'animation des usages et la convergence des entrepôts de données.

➤ Principales missions de l'entité Digital Office

La Digital Office est en charge de la réflexion stratégique autour du digital, de son implémentation en se basant sur les best practices nationales et internationales (plateformes, open Banking, API, Microservices...). Elle assure également la supervision et le pilotage de la transition vers le digital et la diffusion de son usage. L'alignement et



le pilotage se font en s'appuyant sur le modèle OKR (Objective & Key Results)/QBR, afin de quantifier la création de la valeur et permettre une meilleure réaction aux changements du marché.

La DO s'assure de la promotion de la culture du digital, de l'innovation, de l'expérimentation et de l'amélioration continue et définit les principes structurants, la codification des meilleures pratiques agiles et assure leur implémentation, formation et diffusion au sein de la SGMA et des filiales.

La DO assure également une veille continue sur l'écosystème (au niveau national et international) et sur les tendances dans le domaine financier pour updater en permanence la feuille de route digitale aux inflexions.

L'entité veille également à l'animation du programme Open Innovation encourageant l'entrepreneuriat et l'intrapreneuriat et recherche et veille sur les nouvelles technologies disruptives et les uses cases applicables chez SG Maroc.

Il intervient sur la conduite de la transformation digitale au sein de SG Maroc, à travers la Digital Factory, par la conception et le déploiement de parcours utilisateurs digitaux ayant le plus grand impact sur la satisfaction client et l'efficacité de la banque avec une réduction du Time-To-Market à travers un modèle opérationnel agile et la mise en place de livraisons à cycles courts à travers la chaîne DevOps mise en place en partenariat avec SG ABS pour apporter de la valeur progressive.

La Digital Factory est organisée selon deux principes :

- **Squad** pour le développement de produits unitaires. Une Squad est une équipe pluridisciplinaire qui a la responsabilité de livrer et ce, de manière fréquente, des services à forte valeur fonctionnelle de bout en bout.
- **Tribe** pour le développement d'une chaîne de valeur. Une Tribe regroupe les Squads ayant des missions reliées les unes aux autres. Ce regroupement facilite la coordination, donne de la visibilité et accélère le processus de décision. La tribe est responsable de la livraison de toute une chaîne de valeur en modèle « change et run »

VIII. Stratégie et politique d'investissement

L'année 2021 a démontré la capacité de résilience et de rebond de Société Générale Maroc, fruit d'une transformation profonde érigée dans le cadre du plan « Avenir 19-21 ». En effet, ce plan a initié l'évolution du modèle bancaire de Société Générale Maroc qui met en avant l'innovation et l'excellence opérationnelle, en tant que leviers de croissance favorisant l'émergence de nouvelles expériences-clients à forte valeur ajoutée.

Capitalisant sur les enseignements post crise, Société Générale Maroc a mené des inflexions majeures pour consolider ses nouveaux modèles relationnel et opérationnel entièrement orientés client, basés sur l'expertise et la proximité.

La stratégie de développement poursuivie par SGMB sur la période 2019-2021 s'est matérialisée par les investissements suivants :

| en MMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|------------------------------|------------|------------|------------|
| Total Investissements | 630 | 339 | 640 |
| dont: | | | |
| Investissements Immobiliers | 23 | 18 | 10 |
| Investissements IT | 268 | 307 | 356 |
| Investissements financiers | 247 | -35 | 227 |
| Autres Investissements | 92 | 49 | 46 |

Source : Société Générale Marocaine de Banques

A fin 2019, les investissements de SGMB s'élèvent à 630 MMAD et correspondent principalement à des investissements IT qui représentent 43% du total investissement de la Banque (avec une concentration forte sur



les investissements incorporelles), suivis par les investissements financiers (39%) liés à l'acquisition des titres LMV sur la période.

A fin 2020, les investissements de SGMB s'élèvent à 339 MMAD et correspondent principalement à des investissements IT qui représentent 90% du total investissement de la Banque sur l'année.

A fin 2021, les investissements de SGMB s'élèvent à 630 MMAD et correspondent principalement à des investissements IT qui représentent 56% du total investissement de la Banque (avec une concentration forte sur les investissements incorporelles), suivis par les investissements financiers (36%) liés à l'acquisition des titres Sogefoncière et Sogepaiement sur la période.

IX. Partenariats Stratégiques

Société Générale Maroc fait partie du Groupe Société Générale et dans ce cadre profite d'un partenariat privilégié avec différentes entités du groupe. Ces partenariats sont axés sur l'assistance technique, le partage d'expertise dans les différentes lignes métiers de la banque, l'organisation, la stratégie commerciale, ...

Société Générale Maroc vise à profiter du savoir-faire d'un réseau mondial et de l'expertise développée par les lignes métiers du groupe à travers le monde. Plusieurs exemples de synergies sont aujourd'hui mis en œuvre entre Société Générale Maroc et sa maison mère lui assurant une assistance et un support dans un certain nombre de services centraux (Secrétariat Général, DRH, Direction Financière, Direction des Risques, Direction Juridique, services informatiques, etc.).

Société Générale Maroc profite également d'un contrat de garantie en vertu duquel Société Générale France se porte inconditionnellement garante de la bonne fin de tous les engagements de certaines contreparties vis-à-vis de la Société Générale Maroc, et de ceux que cette dernière pourrait être amenée à leur accorder à hauteur d'un montant maximum prédéfini.

La Finance responsable étant un axe d'intervention majeur chez Société Générale Maroc, la banque a développé un partenariat avec la BERD (Banque Européenne de Reconstruction et de Développement) pour commercialiser des produits de financements dédiés à la transition énergétique du secteur privé avec le soutien de l'Union Européenne et du Green Climate Fund.

Ainsi, Société Générale Maroc a signé le 30 mai 2019 avec la BERD un contrat de partenariat pour déployer la « Green Value Chain ». A travers cette ligne de financement octroyée par la BERD, la banque finance les entreprises industrielles clientes qui investissent dans des projets de technologies vertes.

En 2019, SGMA a été la première banque à lancer la « Green Value Chain » (GVC) dédiée aux PME qui s'inscrivent dans des écosystèmes industriels et qui souhaitent renforcer leur compétitivité et celle des filières ou chaînes de valeur dans lesquelles elles opèrent. La ligne GVC propose aux PME concernées :

- Un financement flexible, en prêt ou en leasing des équipements d'efficacité énergétique, d'énergie renouvelable, de gestion durable de l'eau et des déchets... ;
- Une subvention de 10% du montant du crédit financé par des dons de l'Union Européenne ;
- Une assistance technique gratuite permettant d'évaluer et d'optimiser le programme d'investissement.

Cette offre a pris tout son sens dans le cadre du Plan Relance 2021-2023, initié par le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie Verte et Numérique du Maroc, dont l'ambition est de positionner le Maroc comme base industrielle compétitive et décarbonée à destination de l'Europe. Pour y parvenir, la modernisation et la mise à niveau environnementale des entreprises à travers des investissements verts intégrant énergies renouvelables, efficacité énergétique et efficacité des ressources, devient incontournable. Ces investissements hautement performants permettront de réduire les coûts de production et d'améliorer la qualité des produits tout en diminuant les émissions carbone. A noter qu'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières européennes sera établi en conformité avec les règles de l'OMC en ligne avec le Pacte vert européen pour soutenir ces ambitions de neutralité climatique d'ici 2050.

Ainsi, grâce à ce programme et malgré le contexte de ralentissement des investissements en 2020 et 2021 en raison de l'impact de la crise sanitaire, Société Générale Maroc a pu financer plusieurs projets significatifs, tels que :

- L'installation de panneaux photovoltaïques pour une ferme agricole, ce qui a permis de réduire sa consommation de 174 MWh/an et ses émissions GES de 96 TCO₂eq/an, réduisant ainsi ses factures d'électricité et son impact carbone ;



- Le remplacement de l'ancienne machine par une machine d'emballage sous blister de nouvelle technologie, pour améliorer la chaîne de valeur d'une PME prometteuse opérant dans l'industrie pharmaceutique et diminuer la consommation d'énergie de son usine, ce qui a permis de réduire de 41 MWh/an sa consommation d'électricité et ses émissions GES de 26 TCO₂eq/an, réduisant ainsi ses factures d'électricité et son impact carbone;
- La modernisation de la ligne de production d'une unité industrielle agroalimentaire (production et emballage) afin d'améliorer l'hygiène et la qualité de ses produits finis tout en réduisant sa consommation d'électricité de 24 MWh/an et ses émissions GES de 14 TCO₂eq/an ;

Conscient des enjeux climatiques pour les clients de la banque et souhaitant renforcer ses outils d'accompagnement, Société Générale Maroc a signé en février 2022 un deuxième emprunt avec la BERD pour un montant de 25 million d'Euro sous forme de crédits à des entreprises privées pour financer des investissements dans l'économie verte dans des initiatives favorisant l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la résilience climatique. Le programme « Green Economy Financing Facility » (GEFF) soutiendra également les activités liées au genre, afin d'améliorer l'égalité des chances entre femmes et hommes pour l'accès au financement climatique destiné à promouvoir les technologies vertes.





**PARTIE IV. Situation financière : Comptes de Société Générale
Marocaine de Banques**



Les comptes annuels des exercices 2019, 2020 et 2021 ont été certifiés par les commissaires aux comptes.

I. Informations financières consolidées sélectionnées entre 2019 et 2021

Les principaux indicateurs d'exploitation de SGMB se présentent comme suit :

→ Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés

| En MMAD | 2019 | 2020 | 2021 | TCAM 19-21 |
|-------------------------|-------|-------|--------|------------|
| PNB | 4 960 | 4 993 | 5 111 | +2% |
| Résultat d'exploitation | 1 918 | 1 251 | 1 333 | -17% |
| Coût du risque | -514 | -1133 | -1 216 | +54% |
| RNPG | 1 177 | 769 | 815 | -17% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Entre 2019 et 2021, le Résultat net part groupe affiche un TCAM de -17%, passant de 1 177 MMAD en 2019 à 815 MMAD en 2021, découlant principalement de :

- La hausse du PNB, affichant un TCAM de +2% sur la période, passant de 4 960 MMAD en 2019 à 5 111 MMAD en 2021, portée par une hausse liée à la progression favorable de la MNI et surtout des commissions, malgré un effet de base négatif lié aux opérations de la salle de marché et à une opération exceptionnelle courant 2020 liée à la plus-value de cession au niveau de la filiale INVESTIMA ;
- La baisse du résultat d'exploitation, passant de 1 918 MMAD en 2019 à 1 333 MMAD en 2021, soit un TCAM de -17%, liée à l'augmentation du coût du risque qui passe de -514 MMAD en 2019 à -1 216 MMAD en 2021 ;
- L'augmentation du coût du risque, affichant un TCAM de +54% et passant de 514 MMAD en 2019 à 1 216 MMAD en 2021, correspondant essentiellement à la hausse du CNR Eqdom pour 99 MMAD dont le risque de contrepartie pour +27 MMAD et la provision CNRO pour +72 MMAD (liée au provisionnement de suspens comptables anciens), compensée partiellement par la baisse du CNR IAS SGMA pour -70 MMAD et Sogelease pour -7 MMAD.

→ Evolution des principaux indicateurs bilanciels consolidés

| En MMAD | 2019 | 2020 | 2021 | TCAM 19-21 |
|------------------------------------|---------|---------|---------|------------|
| Prêts et créances sur la clientèle | 87 399 | 88 999 | 87 933 | +0,3% |
| Dettes envers la clientèle | 65 352 | 67 280 | 69 468 | +3% |
| Total Bilan | 111 459 | 111 879 | 110 885 | -0,3% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Les principaux indicateurs bilanciels évoluent, sur la période 2019-2021, comme suit :

- Les prêts et créances sur la clientèle évoluent en dent de scie, passant de 87 399 MMAD en 2019 à 87 933 MMAD en 2021 ;
- Les dettes envers la clientèle ont augmenté passant de 65 352 MMAD à 69 468 MMAD sur la période en revue (soit un TCAM de +3%). Les dépôts à la clientèle augmentent de +3,25% par rapport à la même période de l'année dernière conformément à la tendance du social. Les dettes à la clientèle sont en hausse en consolidé de +3,25% selon le même trend que le social SGMA qui porte une hausse de + 2,77%. Cette hausse porte essentiellement sur les dépôts de la clientèle chez SGMA pour +2,07 Mds MAD et SG OFFSHORE pour 0,1 Mds MAD ;
- Le total bilan affiche un TCAM de -0,3% entre 2019 et 2021, passant de 111 459 MMAD à 110 885 MMAD.



II. Rapport des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux et consolidés des exercices 2019, 2020 et 2021

Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Générale Marocaine de Banques, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 13 922 965 KMAD dont un bénéfice net de 857 103 KMAD.

Ces états ont été arrêtés par le Directoire le 15 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Générale Marocaine de Banques au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.



| Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle | |
|--|---|
| Question clé de l'audit | Réponse d'audit |
| <p>Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Comme indiqué au niveau de l'état A1 « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), Ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist).</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; • L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. <p>Au 31 décembre 2021, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MMAD 7 732 ; il ramène les créances à la clientèle à un montant net de MMAD 70 619.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments portant sur des montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p> | <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ; • Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; • Tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; • Tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance. |

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèses

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.



L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou ; si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futures pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre et donner une imager fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice 2021, la banque a procédé à :

- La création de la société « SOGEFONCIERE » S.A.R.L.A.U dont le capital est détenu à 100% par la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES pour un montant de 200 MMAD.
- La création de la société « SOGEPAIEMENT » S.A dont le capital est détenu à 100% par la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES pour un montant de 30 MMAD.

Casablanca, le 28 avril 2022

FIDAROC GRANT THORNTON
Façal MEKOUAR
Associé

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUA-KORACHI
Associée



Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Générale Marocaine de Banques, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 13 494 014 KMAD dont un bénéfice net de 500 253 KMAD.

Ces états ont été arrêtés par le Directoire le 8 février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Générale Marocaine de Banques au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.



| Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle | |
|--|---|
| Question clé de l'audit | Réponse d'audit |
| <p>Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Comme indiqué au niveau de l'état A1 « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), Ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist). L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; • L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. <p>Au 31 décembre 2020, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MMAD 7 340 ; il ramène les créances à la clientèle à un montant net de MMAD 72 161.</p> | <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ; • Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; • Tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; • Tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance. <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments portant sur des montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p> |

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société, prévue par la loi.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèses

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.



L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent ci/ influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à la des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou ; si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futures pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse y compris les informations fournies dans les états de synthèse représentant les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre et donner une imager fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévues des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 avril 2021

FIDAROC GRANT THORNTON
Façal MEKOUAR
Associé

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUA-KORACHI
Associée



Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Générale Marocaine de Banques, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 12 974 247 dont un bénéfice net de KMAD 1 075 367.

Ces états ont été arrêtés par le Directoire le 3 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Générale Marocaine de Banques au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire, arrêté le 03 mars 2020, destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice 2019, la banque a procédé à :

- Une prise de participation complémentaire dans le capital de LMV pour un montant de KMAD 208 710 portant la participation de la Société Générale Marocaine de Banques à 49,01% ;
- La création de la filiale NEMA Capital détenue à 49,99% par la Société Générale Marocaine de Banques pour un montant de MAD 499 900.



Casablanca, le 29 avril 2020

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUA-KORACHI
Associée



Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés en normes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **la Société Générale Marocaine de Banques et de ses filiales** (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 13 429 079 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 833 792 KMAD. Ces états ont été arrêtés par le Directoire le 15 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.



| Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle | |
|---|---|
| Question clé de l'audit | Réponse d'audit |
| <p>Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe Société Générale Marocaine de Banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 – instruments financiers.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou à défaut (Bucket 3) ; • Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes Buckets ; <p>Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et normes comptables appliquées » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Au 31 décembre 2021, le montant brut des prêts et créances sur la clientèle exposée au risque de crédit s'élève à MMAD 99 614 ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 11 681.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p> | <p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.</p> <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ; • Analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2021 ; • Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours Buckets 1 et 2 ; • Tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ; • Examiner la méthodologie retenue par le Groupe pour tenir compte des effets liés à la crise sanitaire Covid-19 dans l'évaluation des pertes attendues. <p>Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.</p> |

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèses

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme



significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à la des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.

Su nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur des éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévues des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 avril 2022

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUA-KORACHI
Associée



Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés en normes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **la Société Générale Marocaine de Banques et de ses filiales** (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 12 993 875 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 800 443 KMAD. Ces états ont été établis par le Directoire le 8 février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.



| Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle | |
|--|---|
| Question clé de l'audit | Réponse d'audit |
| <p>Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe Société Générale Marocaine de Banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 – instruments financiers.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket1), dégradés (Bucket 2) ou à défaut (Bucket 3) ; • Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents Buckets ; <p>Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et normes comptables appliquées » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Au 31 décembre 2020, le montant brut des prêts et créances sur la clientèle exposée au risque de crédit s'élève à MMAD 100 075 ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 11 076.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier dans le contexte d'incertitude liée à la crise sanitaire Covid-19.</p> | <p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.</p> <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ; • Analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2020 ; • Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours Buckets 1 et 2 ; • Tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ; • Examiner la méthodologie retenue par le Groupe pour tenir compte des effets liés à la crise sanitaire Covid-19 dans l'évaluation des pertes attendues. <p>Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.</p> |

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèses

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés, conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états de synthèses

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles



sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent ci/ influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à la des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou ; si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futures pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévues des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 avril 2021

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUA-KORACHI
Associée

Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés en normes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joint de la Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales, (Groupe Société Générale Marocaine de Banques), comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres



consolidés de KMAD 12 293 738 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 1 243 421. Ces états ont été arrêtés par le Directoire le 03 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimation comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Les choix des procédures relèvent du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Société Générale Marocaine de Banques au 31 décembre 2019, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note présentant les effets dus à la première application de la norme IFRS 9 relative aux instruments financiers.

Autre point

Pour les événements survenus et les éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des états de synthèse relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes.

Casablanca, le 29 avril 2020

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUA-KORACHI
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé



III. Périmètre de consolidation des exercices 2019, 2020 et 2021

Le périmètre de consolidation n'a pas enregistré de mouvement sur la période 2019-2021 :

Périmètre de consolidation 2021

| Société | Activité | % de contrôle | % d'intérêt | Méthode de consolidation |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------|-------------|--------------------------|
| SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES | Bancaire | 100,00% | 100,00% | Intégration globale |
| INVESTIMA | Société de participation | 48,04% | 48,04% | Intégration globale |
| SOGECAPITAL BOURSE | Intermédiation en bourse | 100,00% | 100,00% | Intégration globale |
| SOGECAPITAL GESTION | Gestion d'actifs | 99,94% | 99,94% | Intégration globale |
| SOGECAPITAL PLACEMENT | Gestion d'actifs | 99,96% | 99,96% | Intégration globale |
| SOGLEASE | Leasing | 100,00% | 100,00% | Intégration globale |
| SOCIETE GENERALE OFFSHORE | Bancaire | 99,92% | 99,92% | Intégration globale |
| SOGEFINANCEMENT | Crédit à la consommation | 100,00% | 100,00% | Intégration globale |
| ATHENA COURTAGE | Courtage d'assurance | 96,93% | 96,93% | Intégration globale |
| FONCIMMO | Activité immobilière | 100,00% | 100,00% | Intégration globale |
| SOGCONTACT | Centre d'appel | 99,83% | 99,83% | Intégration globale |
| EQDOM | Crédit à la consommation | 56,82% | 55,21% | Intégration globale |
| LA MAROCAINE VIE | Assurance | 49,01% | 49,01% | Mise en équivalence |
| ALD AUTOMOTIVE | Location Longue Durée | 15,00% | 15,00% | Mise en équivalence |
| SOGEFONCIERE | Activités financières | 100,00% | 100,00% | Intégration globale |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Périmètre de consolidation 2020

| Société | Activité | % de contrôle | % d'intérêt | Méthode de consolidation |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------|-------------|--------------------------|
| SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES | Bancaire | 100,00% | 100,00% | Intégration globale |
| INVESTIMA | Société de participation | 48,04% | 48,04% | Intégration globale |
| SOGECAPITAL BOURSE | Intermédiation en bourse | 100,00% | 100,00% | Intégration globale |
| SOGECAPITAL GESTION | Gestion d'actifs | 99,94% | 99,94% | Intégration globale |
| SOGECAPITAL PLACEMENT | Gestion d'actifs | 99,96% | 99,96% | Intégration globale |
| SOGLEASE | Leasing | 100,00% | 100,00% | Intégration globale |
| SOCIETE GENERALE OFFSHORE | Bancaire | 99,92% | 99,92% | Intégration globale |
| SOGEFINANCEMENT | Crédit à la consommation | 100,00% | 100,00% | Intégration globale |
| ATHENA COURTAGE | Courtage d'assurance | 96,93% | 96,93% | Intégration globale |



| | | | | |
|------------------|--------------------------|---------|---------|---------------------|
| FONCIMMO | Activité immobilière | 100,00% | 100,00% | Intégration globale |
| SOGCONTACT | Centre d'appel | 99,83% | 99,83% | Intégration globale |
| EQDOM | Crédit à la consommation | 56,82% | 55,21% | Intégration globale |
| LA MAROCAINE VIE | Assurance | 49,01% | 49,01% | Mise en équivalence |
| ALD AUTOMOTIVE | Location Longue Durée | 15,00% | 15,00% | Mise en équivalence |

Périmètre de consolidation 2019

| Société | Activité | % de contrôle | % d'intérêt | Méthode de consolidation |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------|-------------|--------------------------|
| SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES | Bancaire | 100,00% | 100,00% | Intégration globale |
| INVESTIMA | Société de participation | 48,04% | 48,04% | Intégration globale |
| SOGECAPITAL BOURSE | Intermédiation en bourse | 100,00% | 100,00% | Intégration globale |
| SOGECAPITAL GESTION | Gestion d'actifs | 99,94% | 99,94% | Intégration globale |
| SOGECAPITAL PLACEMENT | Gestion d'actifs | 99,96% | 99,96% | Intégration globale |
| SOGLEASE | Leasing | 100,00% | 100,00% | Intégration globale |
| SOCIETE GENERALE OFFSHORE | Bancaire | 99,92% | 99,92% | Intégration globale |
| SOGEFINANCEMENT | Crédit à la consommation | 100,00% | 100,00% | Intégration globale |
| ATHENA COURTAGE | Courtage d'assurance | 96,93% | 96,93% | Intégration globale |
| FONCIMMO | Activité immobilière | 100,00% | 100,00% | Intégration globale |
| SOGCONTACT | Centre d'appel | 99,83% | 99,83% | Intégration globale |
| EQDOM | Crédit à la consommation | 56,82% | 55,21% | Intégration globale |
| LA MAROCAINE VIE* | Assurance | 49,01% | 49,01% | Mise en équivalence |
| ALD AUTOMOTIVE | Location Longue Durée | 15,00% | 15,00% | Mise en équivalence |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

En juin 2018, Société Générale Marocaine de Banques a acquis sur le marché boursier un bloc d'actions représentant 34,95% du capital d'Eqdom auprès de SG Financial Services Holding, filiale à 100% du Groupe Société Générale. Cette acquisition porte la participation de SGMB dans Eqdom à 56,82% du capital social.

Courant le premier semestre 2019, la participation de Société Générale Marocaine de Banques au capital de La Marocaine Vie a augmenté pour s'établir à 49,01% (contre 25,82% au 31/12/2018).

En décembre 2019, SGMB a participé dans le cadre d'une joint-venture avec YAMED Capital à la création de la société de gestion d'OPCI - NEMA Capital. Sa participation s'élève à 49,99%. Cette filiale ne figure pas dans le périmètre de consolidation au 31/12/2020 car la société n'a pas encore entamé son activité.

Le périmètre de consolidation a évolué en 2021 avec l'intégration de SOGEFONCIERE. Les entités NEMA CAPITAL et SOGEPAIEMENT seront intégrées en 2022, ces deux entités ont effectué très peu d'activité en 2021.

En avril 2021, SGMB a procédé à la création d'une nouvelle filiale SOGEFONCIERE inscrite au registre de commerce le 07/04/2021. Sa participation s'élève à 100,00%.

IV. Impact de la norme IFRS 16 et IFRIC 23 sur la situation financière de SGMB

IFRS 16 :



En janvier 2016, l'IASB a annoncé la mise en place de la norme IFRS 16, portant sur les contrats de location. Cette dernière remplace la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées.

Avec son entrée en application, à compter du 1^{er} janvier 2019, la distinction entre « location simple » et « location financement » est supprimée. Désormais, l'ensemble des contrats de location ont le même traitement comptable. Le bien loué est enregistré à l'actif du bilan au titre d'un « Droit d'Utilisation », et l'engagement financier associé au passif, au titre d'une « Dette Locative ».

Dans le compte de résultat, le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière subit un amortissement dégressif sur la durée du contrat de location.

La mise en place de la norme IFRS 16 a généré en 2020 une augmentation des immobilisations corporelles de 365 416 MMAD (droit d'utilisation) ainsi que les dettes locatives au passif de 229 218 MMAD. La nouvelle norme a eu un impact négatif de 3 427 MMAD sur le résultat net.

La norme IFRS 16 a généré en 2021 une augmentation des immobilisations corporelles de 352 739 MMAD (droit d'utilisation) en comparaison à 172 966 MMAD en 2019 ainsi que les dettes locatives au passif de 218 015 MMAD en comparaison à 179 698 MMAD en 2019. La nouvelle norme a eu un impact négatif de 1 737 MMAD sur le résultat net en comparaison à 6 732 MMAD en 2019.

DATION EN PAIEMENT :

La publication de la directive BAM n'a pas engendré d'impacts comptables pour SGMB.

IFRIC 23 :

Le 7 juin 2017, l'IFRS IC (Interpretations Committee) a publié l'interprétation IFRIC 23 relative au traitement des positions fiscales incertaines en matière d'impôt sur le résultat. Cette interprétation est applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et prévoit deux options de transition :

- Application totalement rétrospective, selon la norme IAS 8, en retraitant les états financiers comparatifs présentés ;
- Application partiellement rétrospective, en comptabilisant l'impact cumulé à l'ouverture de l'exercice de première application dans les capitaux propres d'ouverture de cet exercice.

Société Générale Marocaine de Banques, dans le cadre de l'implémentation de l'IFRIC 23, a opté pour la méthode rétrospective avec un impact comptabilisé directement dans les capitaux propres.



V. Compte de résultat consolidé aux normes IFRS

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|--|--------------|--------------|-----------------|--------------|-----------------|
| + Intérêt et produits assimilés | 4 846 | 5 003 | +3% | 4 741 | -5% |
| - Intérêts et charges assimilés | 1 225 | 1 376 | +12% | 1 054 | -23% |
| MARGE D'INTERET | 3 621 | 3 627 | - | 3 687 | +2% |
| + Commissions (Produits) | 1 472 | 1 492 | +1% | 1 502 | +1% |
| - Commissions (Charges) | 246 | 309 | +26% | 226 | -27% |
| MARGE SUR COMMISSIONS | 1 227 | 1 184 | -4% | 1 276 | +8% |
| +/- Gains ou Pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 73 | 119 | +62% | 70 | -41% |
| +/- Gains ou Pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | - | - | N/A | - | N/A |
| +/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti | 2 | 3 | +31% | 1 | -54% |
| + Produits des autres activités | 99 | 122 | +23% | 203 | +66% |
| - Charges des autres activités | 63 | 62 | -1% | 126 | >100% |
| PRODUIT NET BANCAIRE | 4 960 | 4 993 | +1% | 5 111 | +2% |
| <i>Dont PNB SGMB</i> | 4 309 | 3 993 | -7% | 4 037 | 1% |
| <i>PNB SGMB en % du PNB consolidé</i> | 86,9% | 80,0% | -690 pbs | 78,1% | -185 pbs |
| - Charges générales d'exploitation | 2 236 | 2 324 | +4% | 2 230 | -4% |
| - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | 293 | 285 | -3% | 331 | +16% |
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 2 431 | 2 384 | -2% | 2 549 | +7% |
| - Coût du risque | 514 | 1 133 | >100% | 1 216 | +7% |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 1 918 | 1 251 | -35% | 1 333 | +7% |
| +/- Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence | 55 | 54 | -3% | 49 | -8% |
| +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs | 2 | 0 | -69% | 33 | >100% |
| +/- Variations de valeur des écarts d'acquisition | 0 | 0 | - | 0 | - |
| RESULTAT AVANT IMPOT | 1 974 | 1 305 | -34% | 1 415 | +8% |
| - Impôt sur les résultats | 731 | 504 | -31% | 581 | +15% |
| RESULTAT NET | 1 243 | 800 | -36% | 834 | +4% |
| - Intérêts minoritaires | -67 | -32 | +53% | -19 | +39% |
| RESULTAT NET - PART DU GROUPE | 1 177 | 769 | -35% | 815 | +6% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS



➤ **Évolution du PNB**

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|--|--------------|--------------|------------|--------------|------------|
| + Intérêt et produits assimilés | 4 846 | 5 003 | +3% | 4 741 | -5% |
| - Intérêts et charges assimilées | 1 225 | 1 376 | +12% | 1 054 | -23% |
| MARGE D'INTERET | 3 621 | 3 627 | - | 3 687 | +2% |
| + Commissions (Produits) | 1 472 | 1 492 | +1% | 1 502 | +1% |
| - Commissions (Charges) | 246 | 309 | +26% | 226 | -27% |
| MARGE SUR COMMISSIONS | 1 227 | 1 184 | -4% | 1 276 | +8% |
| +/- Gains ou Pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 73 | 119 | +62% | 70 | -41% |
| +/- Gains ou Pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | - | - | - | - | - |
| +/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti | 2 | 3 | +31% | 1 | -54% |
| + Produits des autres activités | 99 | 122 | +23% | 203 | +66% |
| - Charges des autres activités | 63 | 62 | -1% | 126 | >100% |
| PRODUIT NET BANCAIRE | 4 960 | 4 993 | +1% | 5 111 | +2% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Evolution des composantes du PNB entre 2019 et 2021

➤ **Marge d'intérêt**

| En MMAD | 2019 | | | 2020 | | | 2021 | | |
|--------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Pdts | Chgs | Net | Pdts | Chgs | Net | Pdts | Chgs | Net |
| Opérations avec la clientèle | 4 686 | 559 | 4 127 | 4 777 | 624 | 4 154 | 4 536 | 386 | 4 150 |
| Comptes et prêts / emprunts | 4 161 | 539 | 3 622 | 4 191 | 509 | 3 683 | 4 026 | 369 | 3 658 |
| Opérations de pensions | - | 3 | -3 | - | 3 | -3 | - | - | - |
| Opérations de location-financement | 525 | 17 | 508 | 586 | 112 | 474 | 509 | 17 | 492 |
| Opérations interbancaires | 161 | 666 | -506 | 226 | 753 | -527 | 205 | 668 | -463 |
| Comptes et prêts / emprunts | 50 | 651 | -600 | 46 | 708 | -662 | 24 | 644 | -621 |
| Opérations de pensions | 110 | 16 | 95 | 180 | 45 | 135 | 181 | 24 | 158 |
| Emprunts émis par le groupe | - |
| Actifs disponibles à la vente | - |
| Marge d'intérêt | 4 846 | 1 225 | 3 621 | 5 003 | 1 376 | 3 627 | 4 741 | 1 054 | 3 687 |



Contribution en pourcentage par secteur opérationnel à la marge d'intérêts entre 2019 et 2021

La contribution par activité à la marge d'intérêt du Groupe Société Générale Marocaine de Banques de 2019 à 2021 se détaille comme suit :

| En MMAD | Marge d'intérêts par entité | | |
|--------------------------------------|-----------------------------|--------------|--------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 |
| Banque de détail | 2 802 | 2 849 | 2 864 |
| Sociétés de financement spécialisées | 792 | 761 | 815 |
| Banque offshore | 27 | 16 | 7 |
| Sociétés de gestion d'actifs | - | - | - |
| Autres | - | - | - |
| Total marge d'intérêts | 3 621 | 3 626 | 3 687 |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Entre 2019 et 2021, la marge d'intérêt émane principalement de la Banque de détail, qui représente 77% en 2019, 79% en 2020 et 78% en 2021 de la marge d'intérêts du Groupe.

La hausse de la MNI est portée par celle des sociétés de financement spécialisées notamment la filiale EQDOM et une évolution moins forte sur SGMA.

La baisse progressive de la marge sur intérêts de la banque offshore depuis 2019 est due à la combinaison des facteurs suivants :

- Baisse de la production en CMT vs l'amortissement des encours (baisse des intérêts perçus) ;
- Augmentation des dépôts en euros de la filiale qui s'est traduit par le paiement de plus d'intérêts à SG Paris (hausse des intérêts payés).

Sur la période étudiée, la marge d'intérêt de la banque de détail représente en moyenne 78% du total de la marge d'intérêt consolidée de SGMB.

➤ **Marge sur commissions**

| En MMAD | 2019 | | | 2020 | | | 2021 | | |
|--|--------------|-------------|------------|--------------|-------------|------------|--------------|-------------|--------------|
| | Pdts | Chgs | Net | Pdts | Chgs | Net | Pdts | Chgs | Net |
| Commissions nettes sur opérations | 1 242 | -246 | 997 | 1 293 | -309 | 985 | 1 273 | -226 | 1 047 |
| avec les établissements de crédit | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| avec la clientèle | 569 | -65 | 504 | 526 | -55 | 472 | 585 | -58 | 527 |
| sur titres | 33 | -6 | 28 | 32 | -6 | 26 | 35 | -5 | 30 |
| de change | 640 | -175 | 465 | 735 | -248 | 487 | 653 | -163 | 489 |
| sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Prestation de services bancaires et financiers | 230 | - | 230 | 199 | - | 199 | 229 | - | 229 |
| produits nets de gestion d'OPCVM | 10 | - | 10 | 11 | - | 11 | 13 | - | 13 |
| produits nets sur moyen de paiement | 168 | - | 168 | 128 | - | 128 | 159 | - | 159 |



| | | | | | | | | | |
|-------------------------------------|--------------|-------------|--------------|--------------|-------------|--------------|--------------|-------------|--------------|
| Assurance | 4 | - | 4 | 3 | - | 3 | 3 | - | 3 |
| Autres | 48 | - | 48 | 57 | - | 57 | 54 | - | 54 |
| Produits nets de commissions | 1 472 | -246 | 1 227 | 1 492 | -309 | 1 184 | 1 502 | -226 | 1 276 |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Contribution en pourcentage par secteur opérationnel à la marge sur commissions entre 2019 et 2021

La contribution par activité à la marge sur commissions du Groupe Société Générale Marocaine de Banques se détaille comme suit :

| En MMAD | Marge sur commissions par entité | | | % Contribution par entité | | |
|--------------------------------------|----------------------------------|--------------|--------------|---------------------------|-------------|-------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | 2019 | 2020 | 2021 |
| Banque de détail | 1 110 | 1 093 | 1 154 | 90% | 92% | 90% |
| Sociétés de financement spécialisées | 48 | 28 | 39 | 4% | 2% | 3% |
| Banque offshore | 7 | 10 | 13 | 1% | 1% | 1% |
| Sociétés de gestion d'actifs | 62 | 53 | 70 | 5% | 4% | 5% |
| Autres | 0 | 0 | 0 | 0% | 0% | 0% |
| Total marge sur commissions | 1 227 | 1 184 | 1 276 | 100% | 100% | 100% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Entre 2019 et 2021, la marge sur commissions émane principalement de la Banque de détail, qui représente 90% en 2019, 92% en 2020 et 90 % en 2021 du total de la marge sur commissions du Groupe.

Sur la période étudiée, la marge sur commission de la banque de détail représente en moyenne 91% du total de la marge sur commissions consolidée de SGMB.

➤ **Résultat des opérations de marché**

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|---|------|------|-----------|------|-----------|
| G/P nets sur instruments financiers à la JV par résultat | 73 | 119 | +62% | 70 | -41% |
| <i>Titres à revenus fixes</i> | - | - | - | - | - |
| <i>Réévaluation des positions de change manuel</i> | - | - | - | - | - |
| <i>Titres de transaction</i> | 59 | 92 | +55% | 50 | -46% |
| <i>Réévaluation des positions de change manuel</i> | - | - | - | - | - |
| <i>Autres</i> | 14 | 27 | +92% | 20 | -26% |
| Gains/Pertes nets des instruments financiers à la J.V par KP | - | - | - | - | - |
| G/P nets sur instruments financiers dispo. à la vente | - | - | - | - | - |



Résultat des opérations de marché**73****119****+62%****70****-41%**

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Entre 2019 et 2021, le résultat des opérations de marché de Société Générale Marocaine de Banques est passé de 73 MMAD à 70 MMAD. Cette baisse est portée par la JV par résultat des titres de transaction du portefeuille.

Analyse 2019-2020

En 2020, le PNB a évolué à la hausse de 1% pour s'établir à 4 993 MMAD contre 4 960 MMAD en 2019.

➤ Marge d'intérêt :

La marge d'intérêt constatée en 2020 n'a pas connu d'évolution significative (+6 MMAD) par rapport à celle de 2019 et atteint 3 627 MMAD. Cette situation est due principalement à :

- ✓ L'évolution de 0,7% (+27 MMAD) de la marge nette sur opérations avec la clientèle liée à :
 - La progression de la marge d'intérêts sur comptes et prêts /emprunts (+1,7% ; +61 MMAD) expliquée par la hausse de leurs produits de 0,7% (+31 MMAD), accompagnée d'une baisse de leur charges (-30 MMAD passant de 539 MMAD en 2019 à 509 MMAD en 2020);
 - La baisse de la marge d'intérêts sur les opérations de location et financement (-6,7%, -34 MMAD) essentiellement due à l'augmentation de leurs produits de 11,6% (+61 MMAD), entièrement absorbée par la hausse de leurs charges (+95 MMAD) ;
 - Les produits d'intérêts générés par les opérations à la clientèle sont en baisse en 2021 par rapport à 2020 liée principalement à un effet taux d'intérêt à la baisse atténué par un effet volume favorable des crédits MLT.

- ✓ La baisse de la marge nette sur opérations interbancaire (-21 MMAD) liée principalement à :
 - La diminution de la marge d'intérêts sur comptes et prêts/emprunts de -62 MMAD, due à l'augmentation de leurs charges de 8,8% (+57 MMAD) face à une légère baisse de 8,0% de leurs produits (-4 MMAD) et ce en raison de la hausse des charges d'intérêts suite à un recours plus important au refinancement auprès des établissements de crédits.
 - L'amélioration de la marge d'intérêts sur les opérations de pensions (+40 MMAD), expliquée par l'augmentation de leurs produits 62,7% (+69 MMAD) ayant permis de couvrir la hausse moins importante de leurs charges (+29 MMAD) ;

La marge d'intérêts des opérations de pension porte sur des montants non significatifs et stables à -3/-4 MMAD depuis 2018.

L'évolution de la marge sur les opérations de location-financement est expliquée par la baisse de la production en 2020 de 35% et par les reports accordés aux clients touchés par la crise sanitaire.

La marge d'intérêts sur les prêts et emprunts clientèles sont en hausse de +60 MMAD. Cette hausse s'explique sur la hausse des produits d'intérêts sur les crédits d'équipements et de trésorerie de la banque en hausse de + 8.5% limitée par une baisse des intérêts sur comptes courants et chèques et la hausse des charges d'intérêts de + 6.5% pour couvrir les besoins de l'activité dans un contexte d'évolution du besoin de ressource en période de crise de la covid.

La marge d'intérêts sur les opérations interbancaires connaît une variation de -20 MMAD qui s'explique essentiellement par une baisse sur les prêts interbancaires dû à un effet volume négatif combinée une hausse des intérêts liés au recours au marché pour les besoins de l'activité dans un contexte de crise de la covid qui a présenté des difficultés de renouvellement des CD's en début de crise.

➤ Marge sur commissions :

La marge sur commission recule de 43 MMAD (-3,5%) passant de 1 227 MMAD à 1 184 MMAD entre 2019 et 2020.

- ✓ L'évolution de -1,2% (-12 MMAD) des commissions nettes sur opérations est liée à :



- le recul des commissions nettes sur opérations avec la clientèle (-32 MMAD, -6,3%) du fait de la baisse de leurs produits de 7,4% (-42 MMAD) combinée à une augmentation de 10 MMAD de leurs charges ;
- partiellement compensé par la hausse des commissions nette sur opérations de change de +4,7% (+22 MMAD) suite à la progression de leurs produits de +95 MMAD, plus importante que celle des charges (+73 MMAD).

Dans le contexte de crise, les commissions ont été impactées par une baisse des opérations à la clientèle notamment monétique, se traduisant par une baisse de -32 MMAD sur les commissions avec la clientèle.

Les commissions sur titres n'ont pas été impactées par les effets de la crise et sont relativement stables avec une variation de -2 MMAD.

Les commissions nettes sur opérations de change sont en progression de +22 MMAD grâce à une bonne performance des opérations de change en salle de marché sur l'année 2020.

➤ Gains/pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Entre 2019 et 2020, le poste gains et pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat enregistre une hausse passant de 73 MMAD à 119 MMAD suite à une amélioration des résultats sur l'activité de trading (bons de trésor) liée à la hausse du portefeuille d'activité.

L'évolution des titres de transaction s'explique par une bonne performance des activités de trading en hausse de +33 MMAD sur la SGMA.

L'évolution des G/P nets sur instruments financiers à la JV par résultat s'explique principalement par la plus-value constatée en 2021 sur la cession des titres de la filiale Investima de + 21 MMAD.

Analyse 2020-2021

En 2021, le PNB enregistre une hausse de 2% passant de 4 993 MMAD en 2020 à 5 111 MMAD.

➤ Marge d'intérêt :

La marge d'intérêt constatée en 2021 a connu une augmentation de 2% (+60 MMAD) par rapport à celle de 2020 et atteint 3 687 MMAD. Cette situation est due principalement à :

- ✓ Une quasi-stagnation (-4 MMAD) de la marge nette sur opérations avec la clientèle liée à :
 - La baisse de la marge d'intérêts sur comptes et prêts/emprunts (-0,6% ; -25 MMAD) expliquée par la baisse de leurs produits de 3,9% (-165 MMAD), accompagnée d'une baisse de leur charges (-140 MMAD passant de 509 MMAD en 2020 à 369 MMAD en 2020);
 - La hausse de la marge d'intérêts sur les opérations de location et financement (+3,8%, +18 MMAD) essentiellement due à une meilleure maîtrise de leurs charges (-95, -84,8%) et atténuée par une baisse des produits qui passent de 586 MMAD en 2020 à 509 MMAD à fin décembre 2021.
- ✓ La hausse de la marge nette sur opérations interbancaire (+64 MMAD) liée principalement à :
 - L'augmentation de la marge d'intérêts sur comptes et prêts/emprunts de +41 MMAD, due à la baisse de leurs charges de 9% (-64MMAD) face à une baisse de 47,8% de leurs produits (22 MMAD)
 - L'amélioration de la marge d'intérêts sur les opérations de pensions (+23 MMAD), expliquée par une baisse de leurs charges 46,66% (-21 MMAD) accompagné d'une légère augmentation de leurs produits +1 MMAD.

➤ Marges sur commission :

La marge sur commission augmente de 92 MMAD (+8%) passant de 1 184 MMAD en 2020 à 1 276MMAD à décembre 2021.

- ✓ L'évolution de +6,29% (+62 MMAD) des commissions nettes sur opérations est liée à :
 - Une amélioration des commissions nettes sur opérations avec la clientèle (+55 MMAD/, +11,6%) du fait de la hausse de leurs produits de 11,21% (+59 MMAD) combinée à une quasi-stagnation des charges ;



Les commissions sur titres n'ont pas été impactées par les effets de la crise et sont relativement stables avec une variation de +4 MMAD.

Les commissions nettes sur opérations de change sont en quasi-stagnation avec +2 MMAD grâce à un maintien de la bonne performance des opérations de change en salle de marché sur l'année 2021.

➤ Gains/pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Entre 2020 et 2021, le poste gains et pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat enregistre une baisse passant de 119 MMAD à 70 MMAD suite à une détérioration des résultats sur l'activité de trading (bons de trésor) liée à la baisse du portefeuille d'activité.

Les gains sur les actifs de transaction enregistrent une baisse passant de 92 MMAD en 2020 à 50 MMAD.

Contribution en pourcentage par secteur opérationnel au PNB entre 2019 et 2021

La contribution par activité au produit net bancaire du Groupe Société Générale Marocaine de Banques se détaille comme suit :

| En MMAD | PNB par entité | | | % Contribution par entité | | |
|--------------------------------------|----------------|--------------|--------------|---------------------------|-------------|-------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | 2019 | 2020 | 2021 |
| Banque de détail | 3 993 | 4 113 | 4 140 | 81% | 82% | 81% |
| Sociétés de financement spécialisées | 869 | 799 | 860 | 18% | 16% | 17% |
| Banque offshore | 34 | 27 | 20 | 1% | 1% | 0% |
| Sociétés de gestion d'actifs | 64 | 54 | 92 | 1% | 1% | 2% |
| Autres | 0 | 0 | 0 | 0% | 0% | 0% |
| Total PNB | 4 960 | 4 993 | 5 111 | 100% | 100% | 100% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Entre 2019 et 2021, le PNB émane principalement de la Banque de détail, qui représente 81% en 2019, 82% en 2020 et 81% en 2021 du PNB total du Groupe.

Le PNB est quasi stable entre 2019 et 2020, avec une hausse de la Banque de détail limitée par la baisse sur les sociétés de financement spécialisées et la banque offshore.

Sur 2021, le PNB est en hausse de 2,36% par l'impact de la MNI sur la filiale EQDOM (société de financement spécialisée) et les commissions sur les sociétés de gestion d'actifs.

Sur la période étudiée, le PNB de la banque de détail représente en moyenne 81% du total PNB consolidé de SGMB.

➤ Coefficient d'exploitation bancaire

Le coefficient d'exploitation bancaire de Société Générale Marocaine de Banques évolue comme suit, sur les dernières années :

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|---|---------------|----------------|---------------|---------------|---------------|
| Encours brut de crédit (1) | 97 720 | 100 075 | +2,41% | 99 615 | -0,46% |
| Produit net bancaire (2) | 4 960 | 4 993 | +0,66% | 5 111 | +2,37% |
| <i>Charges générales d'exploitation</i> | 2 236 | 2 324 | +3,94% | 2 230 | -4,04% |
| <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles</i> | 293 | 285 | -2,74% | 331 | +16,31% |
| Frais généraux (3) | 2 529 | 2 609 | +3,16% | 2 561 | -1,82% |



| | | | | | |
|---|---------------|---------------|-----------------|---------------|-----------------|
| Coefficient d'exploitation (3) / (2) | 50,99% | 52,26% | +127 pbs | 50,12% | -214 pbs |
| Coût d'exploitation (3)/(1) | 2,59% | 2,61% | +2 pbs | 2,57% | -4 pbs |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Le coefficient d'exploitation bancaire de Société Générale Marocaine de Banques hors impact du don covid évolue comme suit, sur les dernières années :

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|---|---------------|----------------|------------------|---------------|------------------|
| Encours brut de crédit (1) | 97 720 | 100 075 | 2,41% | 99 615 | -0,46% |
| Produit net bancaire (2) | 4 960 | 4 993 | 0,67% | 5 111 | 2,36% |
| <i>Charges générales d'exploitation</i> | <i>2 236</i> | <i>2 214</i> | <i>-0,98%</i> | <i>2 230</i> | <i>0,72%</i> |
| <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles</i> | <i>293</i> | <i>285</i> | <i>-2,73%</i> | <i>331</i> | <i>16,14%</i> |
| Frais généraux (3) | 2 529 | 2 499 | -1,19% | 2 561 | 2,48% |
| Coefficient d'exploitation (3) / (2) | 50,99% | 50,05% | -94 pbs | 50,11% | 6 pbs |
| Coût d'exploitation (3)/(1) | 2,59% | 2,50% | -9 pbs | 2,57% | 7 pbs |

Analyse 2019-2020:

Le coefficient d'exploitation s'établit à 52,26% en 2020 contre 50,99% en 2019. Cette augmentation est due à une hausse plus importante des frais généraux de 3% (+80 MMAD) en comparaison avec le PNB qui s'accroît de 1% (+33 MMAD), cette hausse est expliquée principalement par l'impact des projets de transformation de la Banque.

Le coût d'exploitation ressort à 2,61% en 2020 contre 2,59% en 2019.

Analyse 2020-2021

En 2021, le coefficient d'exploitation s'établit à 50,12% contre 52,26% en 2020 ou 50,05% hors impact du don Covid. Une hausse de 6 pbs du coefficient d'exploitation hors impact du don Covid est due à une hausse plus importante des frais généraux normaux de 2,48% par rapport à la hausse du PNB qui est en augmentation de 2,37%.

En considérant tous les frais généraux de 2020 y compris le don Covid, la baisse de 214 pbs est due à une baisse des frais généraux de 1,82% (-48 MMAD) combinée à la hausse du PNB qui est en augmentation de 2,37% (+118 MMAD).

Le coût d'exploitation ressort à 2,57% en 2021 contre 2,61% en 2020.



➤ Frais de gestion

Les frais de gestion de SGMB s'élèvent à 2 561 MMAD en 2021 contre 2 609 en 2020, soit une baisse de 48 MMAD sur la période. L'évolution de ces frais de gestion entre 2019 et 2021 se présente comme suit :

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|--|--------------|--------------|---------------|--------------|---------------|
| Charges générales d'exploitation | 2 236 | 2 324 | +3,95% | 2 230 | -4,04% |
| <i>dont charges de personnel</i> | 1 268 | 1 223 | -3,60% | 1 264 | +3,35% |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | 293 | 285 | -2,86% | 331 | +16,31% |
| Frais de gestion | 2 529 | 2 609 | +3,16% | 2 561 | -1,82% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2019-2020 :

Les frais de gestion s'élèvent à 2 609 MMAD en 2020, en hausse de 3,16% par rapport à 2019. Ces charges sont portées principalement par les charges générales d'exploitation qui représentent 2 324 MMAD en 2020, soit 89% du total des charges de fonctionnement de SGMB. La hausse des charges de fonctionnement en 2020 s'explique essentiellement par la hausse de 4% des charges générales d'exploitation (+88 MMAD entre 2019 et 2020).

Les dotations aux amortissements sont en retrait de -2,86% en 2020 par rapport à 2019. Cela est dû à un effet de gel de projets en entrée en confinement retardant les entrées en immobilisation.

Analyse 2020-2021 :

Les frais de gestion s'élèvent à 2 561 MMAD en 2021, en baisse de 1,82% par rapport à 2020. Cette baisse est portée par l'effet exceptionnel de la participation au fonds COVID 2020 pour 110 MMAD. En neutralisant son impact, les frais généraux sont en hausse de +2,5%.

Les dotations aux amortissements sont en hausse de +16,31% en 2021 par rapport à 2020. Cela est dû à l'impact des investissements de la banque dans le cadre de sa transformation.

Les principaux postes du compte « Charges générales d'exploitation » se présente comme suit :

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Salaires, primes et gratifications | 930 | 967 | +4% | 1 003 | 3,60% |
| Dons et cotisations | 8,9 | 142 | >100% | 17 | -88,03% |
| Autres charges générales d'exploitation | 1 297 | 1 214 | -6% | 1 210 | -0,33% |
| Total | 2 236 | 2 324 | 4% | 2 230 | -4,04% |

Les charges générales d'exploitation s'établissent en 2021 à 2 230 MMAD en baisse de 4,04% (-96 MMAD) par rapport à 2020. Cette baisse est portée par l'effet exceptionnel de la participation au fonds COVID 19 pour 110 MMAD. En neutralisant son impact, les charges générales d'exploitation seraient en quasi-stagnation avec une variation de -0,7%.

Contribution en pourcentage par secteur opérationnel aux Frais de gestion entre 2019 et 2021

La contribution par activité aux frais de gestion du Groupe Société Générale Marocaine de Banques se détaille comme suit :

| En MMAD | 2019 | 2020 | 2021 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---------|------|------|------|------|------|------|
|---------|------|------|------|------|------|------|



| | | | | | | |
|-------------------------------------|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------|-------------|
| Banque de détail | 2 188 | 2353 | 1 976 | 90% | 90% | 89% |
| Sociétés de financement spécialisée | 237 | 252 | 221 | 10% | 10% | 10% |
| Banque offshore | 6 | 4 | 4 | 0% | 0% | 0% |
| Sociétés de gestion d'actifs | - | - | 13 | 0% | 0% | 1% |
| Autres | - | - | - | 0% | 0% | 0% |
| Total Frais de gestion | 2 431 | 2 609 | 2 214 | 100% | 100% | 100% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Entre 2019 et 2021, les frais de gestion émanent principalement de SGMB, qui représente 90% en 2019, 90% en 2020 et 89% en 2021 des frais de gestion du Groupe, soit une moyenne de 90% sur la période étudiée.

La hausse des frais de gestion en 2020 est portée par la Banque et la filiale EQDOM en comparaison à 2019. Ces frais sont en baisse en 2021.

➤ Résultat Brut d'Exploitation

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|--|--------------|--------------|------------|--------------|------------|
| PRODUIT NET BANCAIRE | 4 960 | 4 993 | +1% | 5 111 | +2% |
| Charges générales d'exploitation | 2 236 | 2 324 | +4% | 2 230 | -4% |
| <i>dont charges de personnel</i> | <i>1 268</i> | <i>1 223</i> | <i>-4%</i> | <i>1 264</i> | <i>+3%</i> |
| - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | 293 | 285 | -3% | 331 | +16% |
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 2 431 | 2 384 | -2% | 2 549 | +7% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2019 – 2020 :

Entre 2019 et 2020, le résultat brut d'exploitation enregistre une baisse de 47 MMAD (-2%). Cette baisse s'explique principalement par les éléments suivants :

- Un PNB en légère progression de 33 MMAD comparé à 2019 (+1%) ;
- Une hausse des charges générales d'exploitation de 88 MMAD (+4%).

Les charges de personnel ont diminué de 45 MMAD (-4%) pour s'établir à 1 223 MMAD en 2020 contre 1 268 MMAD en 2019. Cette baisse s'explique par un effet de base 2019 sur les provisions pour avantages du personnel (IAS 19 AVP) dont 17 MMAD liés à un effet périmètre et 29 MMAD liés à une hausse exceptionnelle des dotations en 2019.

Analyse 2020 – 2021 :

Entre 2020 et 2021, le résultat brut d'exploitation enregistre une hausse de 165 MMAD (+7%). Cette hausse s'explique par un effet conjugué de :

- La hausse du PNB de 118 MMAD (+2%) comparé à 2020 ;
- Une baisse de 4% des charges générales d'exploitation.
- Une hausse de 3% des charges de personnel.
- Une hausse de 16% des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles (+46 MMAD)



Contribution en pourcentage par secteur opérationnel au résultat brut d'exploitation entre 2019 et 2021

La contribution par activité au résultat brut d'exploitation du Groupe Société Générale Marocaine de Banques se détaille comme suit :

| En MMAD | RBE par entité | | | % Contribution par entité | | |
|-------------------------------------|----------------|--------------|--------------|---------------------------|-------------|-------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | 2019 | 2020 | 2021 |
| Banque de détail | 1 650 | 1 668 | 1 849 | 68% | 70% | 73% |
| Sociétés de financement spécialisée | 618 | 550 | 625 | 25% | 23% | 25% |
| Banque offshore | 27 | 22 | 14 | 1% | 1% | 1% |
| Sociétés de gestion d'actifs | 60 | 61 | 78 | 2% | 3% | 3% |
| Autres ³⁵ | 76 | 83 | -17 | 3% | 3% | -1% |
| Total RBE | 2 431 | 2 384 | 2 549 | 100% | 100% | 100% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Entre 2019 et 2021, le RBE émane principalement de SGMB, qui représente 68% en 2019 et 70% en 2020 et 73% en 2021 du résultat brut d'exploitation du Groupe, soit une moyenne de 70% sur la période étudiée.

Le RBE est en hausse de + 6,95% en raison de l'effet positif conjugué de l'augmentation du PNB et de la baisse des frais de gestion (participation au fond COVID de 110 MMAD en 2020).

³⁵ Foncimo, La Marocaine Vie, Sogecapital Bourse, Investima, ALD, etc



➤ Coût du risque

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|--|---------------|----------------|-----------------|---------------|-----------------|
| Dotations aux provisions | -1 415 | -1 528 | +8% | -2 090 | +37% |
| Provisions pour dépréciation des prêts et créances | -1 300 | -1 431 | +10% | -1 848 | +29% |
| <i>Bucket 1</i> | -38 | -23 | -39% | -10 | -54% |
| <i>Bucket 2</i> | 0 | -164 | <100% | -1 | -99% |
| <i>Bucket 3</i> | -1 262 | -1 245 | -1% | -1 837 | +48% |
| Provisions engagements par signature | -69 | -61 | -12% | -67 | +10% |
| <i>Bucket 1</i> | - | - | - | -1 | <100% |
| <i>Bucket 2</i> | - | -1 | <100% | -9 | <100% |
| <i>Bucket 3</i> | -69 | -60 | -13% | -57 | -4% |
| Autres provisions pour risques et charges | -46 | -35 | -24% | -174 | <100% |
| Reprises de provisions | 1 261 | 776 | -38% | 1 328 | +71% |
| Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances | 1 104 | 674 | -39% | 1 241 | +84% |
| <i>Bucket 1</i> | 11 | 7 | -36% | 228 | >100% |
| <i>Bucket 2</i> | 140 | 3 | -98% | 115 | >100% |
| <i>Bucket 3</i> | 953 | 664 | -30% | 898 | +35% |
| Reprises de provisions engagements par signature | 110 | 90 | -18% | 49 | -46% |
| <i>Bucket 1</i> | 45 | 5 | -89% | 0 | -97% |
| <i>Bucket 2</i> | 41 | 0 | -100% | 0 | - |
| <i>Bucket 3</i> | 24 | 86 | >100% | 48 | -44% |
| Reprises des autres provisions pour risques et charges | 48 | 13 | -73% | 38 | >100% |
| Variation des provisions | -359 | -382 | +6% | -455 | +19% |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées | -58 | -45 | -22% | -57 | +28% |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées | -306 | -364 | +19% | -407 | +12% |
| Récupérations sur prêts et créances amorties | 26 | 29 | +12% | 35 | +21% |
| Autres pertes | -21 | -2 | -90% | -26 | <100% |
| Coût du risque | -514 | -1 133 | <100% | -1 216 | +7% |
| <i>dont coût de risque contrepartie</i> | <i>-489</i> | <i>- 1 101</i> | <i><100%</i> | <i>- 1080</i> | <i>-2%</i> |
| <i>dont coût de risque de crédit</i> | <i>-25</i> | <i>-32</i> | <i>+28%</i> | <i>-136</i> | <i>>100%</i> |
| Encours en souffrance brut | 12 376 | 13 828 | +12% | 17 299 | 25% |
| Coût du risque / Encours en souffrance brut | -4% | -8% | 400 pbs | -7% | -100 pbs |



| | | | | | |
|-------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Encours net | 91 303 | 87 399 | -4% | 87 933 | 1% |
| Coût du risque / Encours net | 0,56% | 1,18% | 62 pbs | 1,4% | 22 pbs |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2019 – 2020 :

Le coût du risque enregistre une hausse de 629 MMAD en 2020 par rapport à 2019 pour s'établir à 1 133 MMAD.

Dans ce cadre, les provisions pour dépréciation des prêts et créances passent de 1 300 MMAD à 1 431 MMAD entre 2019 et 2020. Ces provisions sont classées à près de 87% en créances en souffrances (Bucket 3).

Les reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances diminuent de 1 104 MMAD à 674 MMAD sur la même période.

L'évolution des dotations nettes de provisions sur le bucket 3 a été compensée par des reprises importantes sur le bucket 1 & bucket 2. Cette hausse s'explique par la part des dotations nettes de provisions de la filiale EQDOM (+97 MMAD).

Le montant des pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées diminue de 13 MMAD passant de 58 MMAD à 45 MMAD. Les pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées évoluent à la hausse de 58 MMAD passant de 306 MMAD en 2019 à 364 MMAD en 2020. L'augmentation des pertes sur créances irrécouvrables provisionnées concernent de nombreux dossiers de clientèle à travers le réseau national.

L'amélioration des récupérations sur créances amorties est expliquée essentiellement par les efforts de recouvrement.

Analyse 2020 – 2021 :

Le coût du risque enregistre une hausse de 83 MMAD en 2021 par rapport à 2020 pour s'établir à 1 216 MMAD.

Dans ce cadre, les provisions pour dépréciation des prêts et créances passent de 1 431 MMAD à 1 848 MMAD entre 2020 et 2021. Ces provisions sont classées à près de 99% en créances en souffrances (Bucket 3).

Les reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances augmentent et passent de 674 MMAD à 1 241 MMAD sur la même période.

La hausse du CNR en consolidé provient principalement de la hausse du CNR Eqdom pour 99 MMAD.

Le montant des pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées augmente de 12 MMAD passant de 45 MMAD à 57 MMAD. Les pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées évoluent à la hausse de 58 MMAD passant de 364 MMAD en 2020 à 407 MMAD en 2021. L'augmentation des pertes sur créances irrécouvrables provisionnées concernent de nombreux dossiers de clientèle à travers le réseau national.

L'amélioration des récupérations sur créances amorties est expliquée essentiellement par les efforts de recouvrement.

La hausse du CNR EQDOM entre 2020 et 2021 s'explique principalement par :

- ✓ La crise COVID qui a persisté en 2021 impactant certains segments de clients, comme les loueurs, les transporteurs et les employés du secteur du tourisme,
- ✓ L'entrée en vigueur des nouvelles normes de défaut (NDOD) appliquées à Eqdom en janvier 2021,
- ✓ Des effets mécaniques/méthodologiques de la provision donnant lieu à une dégradation du CNR des clients ayant sollicités des moratoires en 2020. En effet, à l'échéance de la période de moratoire, ces clients ont vu leur situation se dégrader, avec des niveaux de provision passant de 20% (premier stade de défaut) en 2020 à 100% en 2021.

A souligner que 30% du CNR 2021 est consommé par les moratoires.

La norme NDOD consiste à :

- Mettre automatiquement en défaut en cas d'arriérés de paiement > 90 jours avec possibilité d'application d'un seuil de matérialité.
- Mettre en défaut d'un débiteur lorsqu'il existe une situation d'absence probable de paiement, c'est-à-dire que l'on estime que le débiteur ne sera pas en mesure d'honorer pleinement son obligation. Des critères de mise en défaut peuvent s'appliquer, qu'il y ait ou non des arriérés de paiement par ailleurs.



- Instaurer une période de probation (franchise) de 90 jours. Les conditions de mise en Défaut ne sont plus remplies, l'ensemble des impayés du débiteur a été apuré, le client a repris ses paiements réguliers et il n'y a pas eu d'incident depuis au moins 90 jours.

La contribution des filiales à la formation du coût du risque se présente comme suit :

| En MMAD | Coût du risque par entité | | |
|--|---------------------------|--------------|--------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 |
| SOCIETE GENERALE MAROCAINE DES BANQUES | 389 | 887 | 884 |
| SOGELEASE | 43 | 71 | 64 |
| EQDOM | 67 | 166 | 265 |
| SOGEFINANCEMENT | -1 | - | - |
| SG TANGER BANQUE OFFSHORE Locale (USD) | -7 | -1 | -1 |
| ATHENA COURTAGE | 1 | -1 | 0 |
| FONCIMMO | 22 | 12 | 4 |
| Total coût du risque | 514 | 1 133 | 1 216 |

Contribution au coût du risque par activité opérationnelle :

La contribution par secteur opérationnel au coût du risque de Société Générale Marocaine de Banques entre 2019 et 2021 se présente comme suit :

| En MMAD | Coût du risque par entité | | |
|--------------------------------------|---------------------------|--------------|--------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 |
| Banque de détail | 399 | 896 | 888 |
| Sociétés de financement spécialisées | 108 | 236 | 329 |
| Banque offshore | 7 | 1 | -1 |
| Sociétés de gestion d'actifs | - | - | - |
| Autres | - | - | - |
| Total coût du risque | 514 | 1 133 | 1 216 |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Entre 2019 et 2021, le coût du risque émane principalement de la banque de détail, qui représente 78% en 2019, 79% en 2020 et 73% en 2021 du total CNR du Groupe.

Sur la période étudiée, le coût du risque de la banque de détail représente en moyenne 77% du total CNR consolidé de SGMB.

Evolution des créances en souffrance brutes/créances sur la clientèle et répartition par pôle d'activité:

L'évolution des créances en souffrance brutes/créances sur la clientèle entre 2019 et 2021 se présente comme suit:

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|--------------------------------|--------|--------|-----------|--------|-----------|
| Créances en souffrances brutes | 12 376 | 13 828 | +11,7% | 16 532 | +19,56% |



| | | | | | |
|--|--------|---------|-------|--------|--------|
| Créances sur la clientèle brutes | 97 720 | 100 075 | +2,4% | 99 615 | -0,46% |
| Provision sur les créances en souffrance | 9 249 | 9 828 | +6,3% | 10 765 | +9,54% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Entre 2019 et 2021, les créances en souffrance brutes sont passées de 12,4 Mds MAD à 16,5 Mds MAD. Les créances sur la clientèle quant à elles se sont établies à 99,6 Mds MAD en 2021 contre 97,7 Md MAD en 2019.

Sur la même période, les provisions sur les créances en souffrance sont passées de 9,2 Mds MAD à 10,8 Mds MAD.

La hausse des provisions sur les créances en souffrance s'explique principalement par l'entrée en vigueur de la norme NDOD début 2021 ainsi que le passage en défaut sur le secteur de l'hôtellerie à la suite des reports.

La répartition des créances en souffrance brutes/créances sur la clientèle entre 2019 et 2021 se présente comme suit :

| En MMAD | Banque de détail | Société de financement spécialisées | Banque offshore | Sociétés de gestion d'actifs | Autres |
|--|------------------|-------------------------------------|-----------------|------------------------------|--------|
| 31/12/2019 | | | | | |
| Créances en souffrances brutes | 9 798 | 2 568 | 11 | - | - |
| Créances sur la clientèle brutes | 77 990 | 18 883 | 846 | - | - |
| Provision sur les créances en souffrance | -7 500 | -1 740 | -9 | - | - |
| 31/12/2020 | | | | | |
| Créances en souffrances brutes | 10 848 | 2 963 | 17 | - | - |
| Créances sur la clientèle brutes | 81 371 | 18 310 | 394 | - | - |
| Provision sur les créances en souffrance | -8 041 | -1 777 | -10 | - | - |
| 31/12/2021 | | | | | |
| Créances en souffrances brutes | 12 382 | 4 138 | 12 | - | - |
| Créances sur la clientèle brutes | 80 944 | 18 245 | 426 | - | - |
| Provision sur les créances en souffrance | -8 744 | -2 011 | -10 | - | - |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

En 2021, la Banque de détail s'accapare 83% des créances en souffrance brutes, suivie par les sociétés de financement spécialisées (16% des créances en souffrance brutes), puis de la banque offshore pour le reliquat.

Principaux indicateurs de risque :

• **Taux de couverture**³⁶

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|-------------------------------------|---------------|---------------|-----------------|---------------|------------------|
| Créances brutes en souffrances (1) | 12 376 | 13 827 | +11,72% | 16 532 | +19,56% |
| Provisions (2) | 9 249 | 9 827 | +6% | 10 765 | +9,55% |
| Taux de couverture (2) / (1) | 74,73% | 71,07% | -366 pbs | 65,12% | - 595 pbs |

³⁶ Provisions sur créances en souffrance / créances en souffrance



Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Le volume de créances en souffrance a augmenté entre 2019 et 2021 en raison de la prise en considération des effets de la crise sanitaire sur les contreparties. En effet, cette tendance haussière est due à l'effet conjugué de l'impact de la crise COVID notamment sur le secteur de l'hôtellerie et également l'entrée en vigueur la nouvelle norme EBA (European Banking Authority) de défaut début 2021 « NDOD ».

La baisse du taux de couverture s'explique par les récentes entrées en défaut. A noter que le taux de couverture s'améliore tout au long du séjour en défaut.

• **Taux de contentieux³⁷**

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|--------------------------------------|--------------|--------------|-----------------|---------------|-----------------|
| Créances brutes en souffrance (1) | 12 376 | 13 828 | +12% | 16 532 | +20% |
| Encours brut de crédits (2) | 97 720 | 100 075 | +2% | 99 615 | - |
| Taux de contentieux (1) / (2) | 12,7% | 13,8% | +115 pbs | 16,60% | +280 pbs |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2019 – 2020 :

En 2020, le taux de contentieux augmente de 115 pbs pour s'établir à 13,8% contre 12,7% l'exercice précédent. Le volume global des crédits enregistre une augmentation moins importante que celle des créances en souffrance (2% contre 12% pour les créances en souffrance).

Analyse 2020 – 2021 :

En 2021, le taux de contentieux augmente de 280 pbs pour s'établir à 16,60% contre 13,80% l'exercice précédent. Le volume global des crédits enregistre une quasi-stagnation contre une augmentation de 20% sur l'encours des créances brutes en souffrance.

➤ **Résultat d'exploitation**

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|-------------------------------------|--------------|--------------|-----------------|--------------|------------|
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 2 431 | 2 384 | -2% | 2 549 | +7% |
| Coût du risque | 514 | 1 133 | >100% | 1 216 | +7% |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 1 918 | 1 251 | -35% | 1 333 | +7% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2019-2020

Entre 2019 et 2020, le résultat d'exploitation baisse de 35% passant de 1 918 MMAD à 1 251 MMAD sur la période, sous l'effet d'une légère baisse du résultat brut d'exploitation (-2%) combinée à une forte hausse du coût du risque (>100%).

Le coût du risque est constitué du risque de contrepartie qui s'établit à 1 120 MMAD en 2020 contre 489 MMAD en 2019 et du risque opérationnel qui atteint 13 MMAD en 2020 contre 11 MMAD en 2019.

Analyse 2020-2021

Le résultat d'exploitation a connu une hausse de 7% passant de 1 251 MMAD à 1 333 MMAD, suite à la contribution de la hausse du résultat brut d'exploitation de 7%, combinée à la hausse également du coût du risque de 7%.

Le coût du risque est constitué du risque de contrepartie qui s'établit à 1 216 MMAD en 2021 contre 1 133 MMAD en 2020 et du risque opérationnel qui atteint 153 MMAD en 2021 contre 13 MMAD en 2020.

Contribution des différentes filiales consolidées au résultat d'exploitation retraité des flux intragroupe

³⁷ Créances en souffrances / Encours brut de crédits



| Entité Consolidée En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 | Part 2019 | Part 2020 | Part 2021 |
|------------------------------------|--------------|--------------|-------------|--------------|--------------|----------------|----------------|----------------|
| SGMB | 1 262 | 781 | -38% | 868 | 11% | 65,80% | 62,45% | 65,09% |
| SOGELEASE | 246 | 203 | -17% | 205 | 1% | 12,80% | 16,27% | 15,37% |
| ATHENA courtage | 87 | 80 | -8% | 90 | 12% | 4,50% | 6,39% | 6,72% |
| SOGECONTACT | -13 | -16 | 23% | -17 | 50% | - | -1,26% | -1,27% |
| SOGEBOURSE | 6 | 10 | 68% | 12 | 24% | 0,30% | 0,81% | 0,93% |
| SOGECAPITAL GESTION | 53 | 45 | -16% | 51 | 14% | 2,80% | 3,56% | 3,86% |
| EQDOM | 265 | 110 | -59% | 90 | -18% | 13,80% | 8,76% | 6,74% |
| INVESTIMA | -1 | 19 | >100% | 14 | -24% | - | 1,50% | 1,09% |
| OFFSHORE | 34 | 23 | -32% | 15 | -34% | 1,80% | 1,84% | 1,13% |
| SOGEPLACEMENT | 1 | 7 | >100% | 4 | -46% | 0,10% | 0,53% | 0,29% |
| FONCIMMO | -21 | -9 | -56% | 0 | -96% | - | -0,74% | -0,03% |
| SOGEFINANCEMENT | -1 | -2 | -100% | 1 | -163% | - | -0,12% | 0,10% |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 1 918 | 1 251 | -35% | 1 333 | 6,56% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques

A fin 2019, le résultat d'exploitation a évolué de 9% passant de 1 741 MMAD à 1 918 MMAD, tiré principalement par l'intégration globale d'EQDOM dans le périmètre de consolidation de SGMB (+ 265 MMAD) représentant ainsi 14% du résultat d'exploitation.

A fin 2020, le résultat d'exploitation a baissé de 35% passant de 1 918 MMAD en 2019 à 1 251 MMAD en 2020.

SGMB contribue à hauteur de 62% au résultat d'exploitation en 2020 et 66% en 2019, suivi par SOGELEASE avec une contribution de 13% en 2019 et 16% en 2020 et EQDOM avec 14% de contribution en 2019 et 9% en 2020.

A fin 2021, le résultat d'exploitation s'est stabilisé à 1 333 MMAD en augmentation de 6,56% par rapport à 2020. SGMB a contribué à la formation de ce résultat à hauteur de 65% suivie de SOGELEASE à hauteur de 15% et EQDOM à hauteur de 7%.

➤ Résultat net part du groupe

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|---|--------------|--------------|-----------------|--------------|-------------|
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 2 431 | 2 384 | -2% | 2 549 | + 7% |
| Coût du risque | 514 | 1 133 | >100% | 1 216 | +7% |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 1 918 | 1 251 | -35% | 1 333 | +7% |
| +/- Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence | 55 | 54 | -2% | 49 | -9% |
| +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs | 2 | - | -77% | 33 | - |
| RESULTAT AVANT IMPOT | 1 974 | 1 305 | -34% | 1 415 | +8% |
| - Impôt sur les résultats | 731 | 504 | -31% | 581 | +15% |
| RESULTAT NET | 1 243 | 800 | -36% | 834 | +4% |
| Intérêts minoritaires | 67 | 32 | -53% | 19 | -41% |
| RESULTAT NET - PART DU GROUPE | 1 177 | 769 | -35% | 815 | +6% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS



Analyse 2019 – 2020 :

Le RNPG enregistre une baisse de 35% au titre de l'exercice 2020 pour s'établir à 769 MMAD. Cette diminution s'explique par :

- La baisse du résultat d'exploitation qui enregistre une baisse de -667 MMAD (-35%) entre 2019 et 2020;
- La diminution de l'impôt sur les résultats de -31% entre 2019 et 2020, corrélée à celle du résultat avant impôt de (-34% en 2020) ;
- La diminution des intérêts minoritaires de -35 MMAD pour s'établir à 32 MMAD en 2020 contre 67 MMAD en 2019.

La contribution de solidarité versée au titre de l'exercice 2020 s'élève à 30,3 MMAD.

Analyse 2020-2021 :

Le RNPG enregistre une hausse de 6% au titre de l'exercice 2021 pour s'établir à 815 MMAD. Cette augmentation s'explique par :

- La hausse du résultat d'exploitation qui enregistre une amélioration de +82 MMAD (+7) entre 2020 et 2021 ;
- Une augmentation de l'IS de +15 % pour s'établir à 581 MMAD contre 504 MMAD en 2020 ;
- La diminution des intérêts minoritaires de -13 MMAD pour s'établir à 19 MMAD en 2021 contre 32 MMAD en 2020.
- La hausse des gains ou pertes nets sur autres actifs relatifs à la cession de logements de fonction et d'agence au cours de 2021 pour une plus-value de 32,77 MMAD.

➤ Contribution des filiales à la formation du RNPG

Le tableau ci-dessous présente la contribution de chaque filiale à la formation du RNPG au titre des exercices 2019, 2020 et 2021 :

| Entité Consolidée | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 | Part 2019 | Part 2020 | Part 2021 |
|---------------------|------|------|-----------|------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| SGMB | 700 | 384 | -45% | 604 | +57% | 59,50% | 49,98% | 74,21% |
| SOGELEASE | 205 | 177 | -13% | 55 | -69% | 17,40% | 23,07% | 6,74% |
| EQDOM | 114 | 51 | -56% | 16 | -69% | 9,70% | 6,59% | 1,92% |
| ATHENA courtage | 56 | 51 | -9% | 57 | +12% | 4,80% | 6,63% | 7,02% |
| OFFSHORE | 29 | 18 | -39% | 6 | -66% | 2,50% | 2,30% | 0,74% |
| SOGECAPITAL GESTION | 40 | 32 | -20% | 27 | -15% | 3,40% | 4,17% | 3,34% |
| LMV | 47 | 45 | -4% | 58 | +29% | 4,00% | 5,84% | 7,11% |
| INVESTIMA | 2 | 11 | 445% | 4 | -65% | 0,20% | 1,42% | 0,47% |
| SOGEPLACEMENT | 1 | 7 | 553% | 0 | -93% | 0,10% | 0,85% | 0,06% |
| ALD AUTOMOTIVE | 8 | 9 | 9% | -9 | -197% | 0,70% | 1,14% | -1,07% |
| SOGEFINANCEMENT | -1 | -2 | 51% | -1 | -25% | -0,10% | -0,20% | -0,18% |
| SOGEBOURSE | 6 | 9 | 55% | 4 | -60% | 0,50% | 1,21% | 0,44% |
| FONCIMMO | -17 | -7 | -58% | -3 | -56% | -1,40% | -0,92% | -0,38% |
| SOGECONTACT | -14 | -16 | 13% | -3 | -78% | -1,20% | -2,06% | -0,43% |



| | | | | | | | | |
|--------------------|--------------|------------|-------------|------------|-----------|----------------|----------------|----------------|
| RNPG Global | 1 177 | 769 | -35% | 815 | 6% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
|--------------------|--------------|------------|-------------|------------|-----------|----------------|----------------|----------------|

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

En 2019, le RNPG a évolué de 8% passant de 1 092 MMAD à 1 177 MMAD, tiré principalement par la hausse des résultats de la banque SGMB et de la filiale EQDOM.

En 2020, le RNPG recule de 35% passant de 1 177 MMAD à 769 MMAD, sous l'effet de la baisse des résultats de la banque SGMB et des filiales SOGELEASE et EQDOM.

SGMB contribue à hauteur de 59,5% au résultat net part du groupe global en 2019 contre 50,0% en 2020, suivie par SOGELEASE avec une contribution de 17,4% en 2019 contre 23,1% en 2020 et EQDOM avec 9,7% de contribution en 2019 contre 6,6% en 2020.

En 2021, le RNPG augmente de 6% pour s'établir à 815 MMAD contre 769 MMAD en 2020.

SGMA contribue à hauteur de 74,2% au RNPG global de 2021 contre 50% en 2020, suivie par LMV avec une contribution de 7,11% contre 5,84% en 2020 et ATHENA courtage avec une contribution de 7,02%.

➤ Rentabilité des fonds propres et rentabilité des actifs

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 | TCAM 19-21 |
|---------------------------------------|---------------|--------------|-----------------|--------------|---------------|---------------|
| Résultat net consolidé (1) | 1 243 | 800 | -36% | 834 | +4% | -18,1% |
| Fonds propres (hors résultat net) (2) | 11 050 | 12 193 | +10% | 12 595 | +3% | 6,8% |
| Actifs (3) | 111 459 | 111 879 | - | 110 885 | -1% | -0,3% |
| Return On Equity (ROE) (1)/(2) | 11,25% | 6,56% | -469 pbs | 6,62% | +6 pbs | -23,3% |
| Return On Assets (ROA) (1)/(3) | 1,12% | 0,72% | -40 pbs | 0,75% | +4 pbs | -17,9% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Entre 2019 et 2021, les fonds propres (hors résultat net) de la banque évoluent à un TCAM de 6,8% passant de 11 050 MMAD à 12 595 MMAD. Pour leur part, les actifs évoluent à un TCAM de -0,3% et s'établissent à 110 885 MMAD en 2021 contre 111 459 MMAD en 2019.

En 2019, la rentabilité des fonds propres (ROE) enregistre une hausse de +135 pbs pour s'établir à 11,25% et ce, en raison de la hausse du résultat net consolidé. La rentabilité des actifs (ROA) s'établit à 1,12% en 2019.

En 2020, le ROE s'est établi à 6,56%, en baisse de 469 pbs en raison de la diminution du résultat net consolidé.

En 2020, le ROA s'est établi à 0,72%, en baisse de 40 pbs en raison de la diminution du résultat net consolidé.

En 2021, le ROE s'est établi à 6,62%, en hausse de 6 pbs en raison de l'augmentation du résultat net consolidé.

En 2021, le ROA s'est établi à 0,75% en hausse de 4 pbs en raison de l'effet combiné de la hausse du résultat net consolidé et de la baisse de l'actif.



VI. Bilan consolidé IFRS

Analyse du bilan consolidé IFRS

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|--|----------------|----------------|--------------|----------------|------------|
| Actif | 111 459 | 111 879 | +0,4% | 110 885 | -1% |
| Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux | 5 245 | 3 304 | -37% | 3 020 | -9% |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 2 832 | 2 372 | -16% | 2 641 | +11% |
| Instruments dérivés de couverture | - | - | - | - | - |
| Actifs financiers disponibles à la vente | - | - | - | - | - |
| Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés | 3 903 | 3 055 | -22% | 2 614 | -14% |
| Prêts et créances sur la clientèle | 87 399 | 88 999 | +2% | 87 933 | -1% |
| Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux | - | - | - | - | - |
| Titres au coût amorti | 5 115 | 7 094 | +39% | 7 722 | +9% |
| Actifs d'impôt courants | 1 170 | 961 | -18% | 793 | -17% |
| Actifs d'impôt différé | 1 592 | 1 664 | +4% | 1 789 | +8% |
| Comptes de régularisation et autres actifs | 911 | 940 | +3% | 665 | -29% |
| Actifs non courants destinés à être cédés | - | - | - | - | - |
| Participations dans des entreprises mises en équivalence | 370 | 406 | +9,64% | 446 | +9,77% |
| Immeubles de placement | - | - | - | - | - |
| Immobilisations corporelles | 2 210 | 2 229 | +1% | 2 089 | -6% |
| Immobilisations incorporelles | 418 | 563 | +35% | 882 | 57% |
| Écarts d'acquisition | 292 | 292 | - | 292 | 0% |
| Passif | 111 459 | 111 879 | - | 110 885 | -1% |
| Banques centrales, Trésor public, Services des chèques postaux | - | - | - | - | - |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 34 | 56 | +64% | 42 | -25% |
| Instruments dérivés de couverture | - | - | - | - | - |
| Dettes envers les établissements de crédit et assimilés | 5 045 | 3 400 | -33% | 2 310 | -32% |
| Dettes envers la clientèle | 65 352 | 67 281 | +3% | 69 468 | +3% |
| Titres de créance émis | 17 483 | 17 189 | -2% | 15 057 | -12% |
| Écart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux | - | - | - | - | - |
| Passifs d'impôt exigible | 1 221 | 1 211 | -1% | 1 166 | -4% |
| Passifs d'impôt différé | 653 | 684 | +5% | 736 | +8% |
| Comptes de régularisation et autres passifs | 4 734 | 4 602 | -3% | 4 512 | -2% |



| | | | | | |
|--|--------|--------|------|--------|------|
| Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés | - | - | - | - | - |
| Provisions Techniques des contrats d'assurance | - | - | - | - | - |
| Provisions | 1 010 | 1 205 | +19% | 1 284 | +7% |
| Subventions et fonds assimilés | - | - | - | - | - |
| Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie | 3 633 | 3 258 | -10% | 2 882 | -12% |
| Capitaux propres | 12 294 | 12 994 | +6% | 13 429 | +3% |
| Capitaux propres part du groupe | 11 573 | 12 248 | +6% | 12 732 | +4% |
| <i>Capital et réserves liées</i> | 9 765 | 10 533 | +8% | 10 934 | +4% |
| <i>Réserves consolidées</i> | 631 | 946 | +50% | 983 | +4% |
| <i>Gains ou pertes latents ou différés</i> | - | - | - | - | - |
| <i>Résultat de l'exercice</i> | 1 177 | 769 | -35% | 815 | +6% |
| Intérêts minoritaires | 721 | 746 | +4% | 697 | -7% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2019 – 2020 :

Au terme de l'exercice 2020, le total actif consolidé s'est élevé à 111 879 MMAD en hausse légère de 421 MMAD par rapport à 2019. Cette hausse modérée résulte principalement des évolutions suivantes :

- La hausse de 1 979 MMAD des titres au coût amorti (5 115 MMAD en 2019 → 7 094 MMAD à fin 2020).
- La hausse de 1 600 MMAD (+2%) des prêts et créances sur la clientèle ;
- La baisse de 1 941 MMAD (-37%) des valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, service des chèques postaux.

Au terme de l'exercice 2020, le total passif consolidé s'est élevé à 111 879 MMAD en hausse de 421 MMAD par rapport à 2019. Cette hausse résulte principalement des évolutions suivantes :

- La hausse de 1 929 MMAD (+3%) des dettes envers la clientèle ;
- La baisse de 1 644 MMAD (-33%) des dettes envers les établissements de crédit et assimilés ;

Analyse 2020 – 2021:

Au terme de l'exercice 2021, le total actif consolidé s'est élevé à 110 885 MMAD en baisse de 994 MMAD par rapport à 2020. Cette baisse résulte principalement des évolutions suivantes :

- La hausse de 628 MMAD des titres au coût amorti (7 094 MMAD en 2020 → 7 722 MMAD à fin 2021).
- La baisse de 1 066 MMAD des prêts et créances sur la clientèle ;
- La baisse de 284 MMAD (-8,60%) des valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, service des chèques postaux.

Au terme de l'exercice 2021, le total passif consolidé s'est élevé à 110 885 MMAD en baisse de 994 MMAD par rapport à 2020. Cette baisse résulte principalement des évolutions suivantes :

- La hausse de 2 187 MMAD (+3%) des dettes envers la clientèle ;
- La baisse de 1 090 MMAD (-32%) des dettes envers les établissements de crédit et assimilés ;
- La baisse de 2 132 MMAD (-12,40%) des titres de créances émis.

➤ Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat s'établissent à 2 641 MMAD à fin décembre 2021.



L'évolution de ces actifs se détaille comme suit :

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|---|--------------|--------------|-------------|--------------|-------------|
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 2 357 | 1 914 | -19% | 2 025 | 6% |
| Dont Titres cotés | - | - | - | - | - |
| Dont Titres non cotés | 2 354 | 1 914 | -19% | 2 025 | 6% |
| Actions et autres titres à revenu variable | 387 | 347 | -10% | 498 | 101% |
| Dont Titres cotés | - | - | - | - | - |
| Dont Titres non cotés | 387 | 347 | -10% | 498 | 101% |
| Instruments dérivés | 88 | 111 | 26% | 118 | 6% |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 2 832 | 2 372 | -16% | 2 641 | 20% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2019 – 2020 :

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat s'établissent à 2 372 MMAD à fin 2020 en baisse de 457 MMAD par rapport au 2019. Cette baisse s'explique principalement par la diminution de 440 MMAD des obligations et autres titres à revenu fixe.

Analyse 2020 – 2021 :

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat s'établissent à 2 641 MMAD à fin 2021 en augmentation de 269 MMAD par rapport à 2020. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de 158 MMAD des actions et autres titres à revenu variable, ainsi qu'une augmentation de +111 MMAD sur les obligations.

➤ **Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés**

Les prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés de Société Générale Marocaine de Banques s'établissent à 2 614 MMAD à fin 2021.

L'évolution des prêts et créances du Groupe entre 2019 et 2021 se présente comme suit :

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|---|--------------|--------------|-------------|--------------|-------------|
| Comptes à vue | 1 575 | 1 898 | +20% | 877 | -54% |
| Prêts | 2 332 | 1 161 | -50% | 1 740 | +50% |
| Opérations de pension | - | - | - | - | - |
| Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédits avant dépréciation | 3 907 | 3 058 | -22% | 2 616 | -14% |
| Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit | -3 | -3 | -6% | -2 | -21% |
| <i>Bucket 1</i> | -3 | -3 | -6% | -2 | -21% |
| <i>Bucket 2</i> | - | - | - | - | - |
| <i>Bucket 3</i> | - | - | - | - | - |
| Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédits nets de dépréciation | 3 903 | 3 055 | -22% | 2 614 | -14% |



| | | | | | |
|---|-------------|-------------|----------------|-------------|----------------|
| Total actif | 111 459 | 111 879 | - | 110 885 | -1% |
| Total des prêts et créances sur les EC en % du total actif | 3,5% | 2,7% | -77 pbs | 2,4% | -37 pbs |

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2019-2020 :

A fin 2020, les prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés ont baissé de 22% pour s'établir à 3 058 MMAD contre 3 907 MMAD en 2019 suite à la baisse des prêts de 50% (2 332 MMAD en 2019 → 1 161 MMAD en 2020) compensée légèrement par la hausse des comptes à vue qui ont atteint 1 898 MMAD en 2020 contre 1 575 MMAD en 2019 ;

Cette baisse des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés combinée à la quasi-stagnation du total actif ont fait baisser la part des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés dans le total actif qui est passée de 3,5% en 2019 à 2,7% à fin 2020.

Les comptes à vue ne suivent pas une tendance particulière.

La baisse des prêts consentis aux établissements de crédit s'explique essentiellement par la baisse des prêts de trésorerie au jour le jour auprès de Bank Al Maghrib.

Les opérations de pension présentent un solde nul sur les 3 dernières années.

Le poste dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit est quasi stable entre 2019 et 2020.

Analyse 2020-2021 :

A fin 2021, les prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés ont enregistré une baisse de 14% passant de 3 058 MMAD en 2020 à 2 616 MMAD en 2021. Cette variation provient essentiellement de la baisse des créances sur les établissements bancaires de SGMA pour un montant de 600 MMAD.

Les opérations de pension présentent un solde nul sur les 3 dernières années.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie et afin de profiter d'un meilleur rendement, les dépôts à vue ont été remplacés par des prêts aux établissements bancaires. Ainsi, les prêts et créances envers les établissements bancaires sont en baisse de 37 pbs par rapport au total bilan.

Contribution aux prêts et créances envers les établissements de crédit par pôle d'activité entre 2019 et 2021

La contribution aux prêts et créances envers les établissements de crédit par pôle d'activité entre 2019 et 2021 se présente comme suit :

| En MMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Banque de détail | 2 943 | 2 687 | 2 040 |
| Société de financement spécialisées | 1 | 2 | 5 |
| Banque offshore | 959 | 366 | 367 |
| Sociétés de gestion d'actifs | - | - | 200 |
| Autres | - | - | - |
| Total prêts et créances sur les EC | 3 903 | 3 055 | 2 614 |

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Entre 2019 et 2021, les prêts et créances sur les établissements de crédit émanent principalement de la banque de détail, qui représente 75% en 2019, 88% en 2020 et 78% en 2021 des prêts et créances envers les établissements de crédit.

La baisse des prêts et créances sur les établissements de crédit s'explique par la baisse des prêts de trésorerie au jour le jour auprès de Bank Al Maghrib.

Sur la période étudiée, la banque de détail contribue en moyenne à 80% du total des prêts et créances envers les établissements de crédit consolidés de SGMB.



➤ Prêts et créances sur la clientèle

Les prêts et créances sur la clientèle de Société Générale Marocaine de Banques s'établissent à 87 933 MMAD à fin 2021.

L'évolution des prêts et créances du Groupe entre 2019 et 2021 se présente comme suit :

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|--|---------------|----------------|-----------------|---------------|----------------|
| Comptes ordinaires | 7 198 | 6 475 | -10% | 7 049 | +9% |
| Prêts consentis à la clientèle | 78 175 | 82 075 | 5% | 81 608 | -1% |
| Opérations de pension | - | - | - | - | - |
| Opérations de location-financement | 12 347 | 11 525 | -7% | 10 958 | -5% |
| Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation | 97 720 | 100 075 | 2% | 99 615 | 0% |
| Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle | 10 320 | 11 076 | 7% | 11 682 | +5% |
| <i>Bucket 1</i> | 792 | 807 | 2% | 588 | -27% |
| <i>Bucket 2</i> | 280 | 441 | 57% | 329 | -25% |
| <i>Bucket 3</i> | 9 248 | 9 828 | 6% | 10 765 | +10% |
| Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation | 87 399 | 88 999 | 2% | 87 933 | -1% |
| Total actif | 111 459 | 111 879 | 0% | 110 885 | -1% |
| Total des prêts et créances sur la clientèle en % du total actif | 78,4% | 79,5% | +114 pbs | 79,3% | -25 pbs |

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2019 – 2020 :

A fin 2020, les prêts et créances sur la clientèle ont augmenté de 2% pour s'établir à 88 999 MMAD contre 87 399 MMAD en 2019. Cette hausse est essentiellement due à la hausse des prêts consentis à la clientèle (+3 900 MMAD) ;

La part des prêts et créances sur la clientèle dans le total actif est passée de 78,4% en 2019 à 79,5% à fin 2020.

La baisse des comptes ordinaires débiteurs s'explique par le besoin de liquidité des ménages dans le contexte de la crise sanitaire.

La hausse des prêts consentis à la clientèle est tirée essentiellement par les déblocages de produits Damane oxygène et Damane relance.

La baisse des opérations de location-financement est expliquée par la baisse de la production en 2020 de 7% et par les reports accordés aux clients touchés par la crise sanitaire.

Analyse 2020 – 2021 :

Au titre de l'exercice 2021, les prêts et créances sur la clientèle a enregistré une légère baisse de 1% passant de 88 999 MMAD à 87 933 MMAD.

Hors provisions, les encours sont en baisse de 0,5 MMAD, cette évolution se décompose de la façon suivante :

- Hausse des comptes ordinaires de 0,6 MMAD dans un contexte de sortie de crise sanitaire et de reprise partielle de la consommation ;
- Hausse de l'activité d'affacturage et des autres crédits pour 1,4 MMAD ;
- Hausse des crédits immobiliers pour 0,4 MMAD ;
- Hausse des crédits de 0,4 MMAD chez EQDOM ;
- Baisse des crédits équipement suite à des remboursements anticipés de la part de clients Corporate pour un montant de 2,5 MMAD ;



- Baisse des encours de l'activité de location-financement pour 0,6 MMAD en lien avec les difficultés d'approvisionnement sur les matériels importés.

La part des prêts et créances sur la clientèle dans le total actif est passée de 79,5% en 2020 à 79,3% à fin 2021.

Répartition de l'encours global des créances par bucket entre 2019 et 2021

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|------------------------------------|--------|---------|-----------|--------|-----------|
| Prêts et créances sur la clientèle | 97 720 | 100 075 | 2% | 99 615 | 0% |
| <i>Bucket 1</i> | 84 450 | 82 650 | -2% | 80 887 | -2% |
| <i>Bucket 2</i> | 2 463 | 3 597 | 46% | 2 196 | -39% |
| <i>Bucket 3</i> | 10 807 | 13 828 | 28% | 16 532 | 20% |

Analyse 2019-2020 :

La hausse des bucket 2 et 3 s'explique par l'impact de la crise COVID.

Analyse 2020 – 2021 :

La baisse des encours dans le bucket 2 entre 2020 et 2021 s'explique principalement par le reclassement en bucket 3 des expositions sur le secteur de l'hôtellerie à la suite des reports.

Contribution aux prêts et créances envers la clientèle par pôle d'activité entre 2019 et 2021

La contribution aux prêts et créances envers la clientèle par pôle d'activité entre 2019 et 2021 se présente comme suit :

| En MMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Banque de détail | 69 558 | 72 223 | 71 419 |
| Société de financement spécialisées | 17 017 | 16 403 | 16 108 |
| Banque offshore | 824 | 373 | 406 |
| Sociétés de gestion d'actifs | 0 | 0 | 0 |
| Autres | 0 | 0 | 0 |
| Total prêts et créances sur la clientèle | 87 399 | 88 999 | 87 933 |

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Entre 2019 et 2021, les prêts et créances sur la clientèle émanent principalement de la banque de détail, qui représente 80% en 2019, 81% en 2020 et 81% en 2021 des prêts et créances envers la clientèle du groupe.

Sur la période étudiée, la banque de détail contribue en moyenne à 81% du total des prêts et créances envers la clientèle consolidée de SGMB.

➤ **Titres au coût amorti**

L'évolution des titres au coût amorti se détaille comme suit :

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Titres au coût amorti | 5 115 | 7 094 | 38,7% | 7 722 | +8,8% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Entre 2019 et 2021, les titres au coût amorti passent de 5 115 MMAD à fin décembre 2019 à 7 722 MMAD en 2021, soit une hausse de 2 607 MMAD.

Entre 2020 et 2021, la variation s'établit à +628 MMAD. Cette hausse s'explique principalement par des acquisitions de BDT de placement SGMA à raison de 633 MMAD.



➤ Immobilisations corporelles et incorporelles

L'évolution des immobilisations se présente comme suit :

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Immobilisations corporelles | 2 210 | 2 229 | 0,9% | 2 089 | -6,3% |
| Terrains et constructions | 1 379 | 1 359 | -1,5% | 1 300 | -4,3% |
| Equip. mobilier, installation | 529 | 570 | 7,7% | 445 | -22,0% |
| Biens mobiliers donnés en location | - | - | - | - | - |
| Autres immobilisations | 302 | 301 | -0,3% | 344 | 14,2% |
| Immobilisations incorporelles | 418 | 563 | 34,8% | 882 | 56,6% |
| Logiciels informatiques acquis | 318 | 456 | 43,3% | 782 | 71,7% |
| Logiciels informatiques produits par l'entreprise | - | - | - | - | - |
| Autres immobilisation incorporelles | 100 | 108 | 7,8% | 100 | -7,5% |
| Total immobilisations | 2 627 | 2 793 | 6,3% | 2 971 | 6,4% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2019 – 2020 :

Les immobilisations corporelles s'établissent à 2 229 MMAD à fin 2020, en hausse très modérée de 19 MMAD par rapport à 2019 en raison de :

- La hausse du poste Equipements, Mobilier et installations de 41 MMAD (7,7%), liée principalement à l'acquisition du matériel informatique ;
- La baisse de 20 MMAD (-1,4%) qu'ont connu les terrains et constructions durant la période.

Les immobilisations incorporelles s'établissent quant à elles à 563 MMAD à fin 2020, en hausse de 145 MMAD par rapport à 2019 en raison de :

- La hausse de 138 MMAD de licences pour logiciels informatiques liée à la mise en service des projets de transformation numérique de la banque.
- La hausse de 8 MMAD au niveau des autres immobilisations incorporelles.

Analyse 2020 – 2021 :

Les immobilisations corporelles s'établissent à 2 089 MMAD à fin 2021, en baisse de 140 MMAD par rapport à 2020 en raison de :

- La baisse du poste terrains et constructions de 58 MMAD (-4,3%) durant la période, liée à des cessions de logements fonctionnels et d'agences ;
- La baisse du poste équipements, mobilier et installations de 125 MMAD expliquée essentiellement par l'acquisition de matériels informatiques pour 213 MMAD combinée à la hausse des dotations aux amortissements pour 338 MMAD.

Les immobilisations incorporelles s'établissent quant à elles à 882 MMAD à fin 2021, en hausse de 319 MMAD par rapport à 2020, en lien avec les projets de transformation numérique initiés par la banque.

➤ Comptes de régularisation et autres actifs

L'évolution des comptes de régularisation et autres actifs se présente comme suit :

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|---------------------------|------|------|-----------|------|-----------|
| Débiteurs divers | 177 | 217 | 23% | 172 | -21% |
| Valeurs et emplois divers | 165 | 172 | 4% | 85 | -51% |



| | | | | | |
|---|------------|------------|------------|------------|-------------|
| <i>Dont immobilisations par adjudication / dation</i> | 165 | 172 | 4% | 85 | -51% |
| Autres actifs d'assurance | - | - | - | - | - |
| Autres | 85 | - | - | - | - |
| Autres actifs | 427 | 389 | -9% | 257 | -34% |
| Produits à recevoir | 155 | 93 | -40% | 141 | 52% |
| charges constatées d'avance | 16 | 13 | -19% | 14 | 8% |
| Autres comptes de régularisation | 313 | 445 | 42% | 253 | -43% |
| Compte de régul. Actif | 484 | 551 | 14% | 408 | -12% |
| Comptes de régularisation et autres actifs | 911 | 940 | 3% | 665 | -29% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2019 – 2020 :

Les comptes de régularisation et autres actifs s'établissent à 940 MMAD à fin 2020 en hausse de 29 MMAD par rapport à fin 2019 (+3%).

La hausse des débiteurs divers s'explique principalement par la créance d'acquisition du terrain Casablanca Finance City pour le compte de Sogéfoncière.

La hausse des autres comptes de régularisation s'explique par la hausse des comptes transitoires et comptes d'attente.

Analyse 2020 – 2021 :

Les comptes de régularisation et autres actifs s'établissent à 665 MMAD à fin 2021 en baisse de 275 MMAD par rapport à fin 2019 (-29%).

La baisse des débiteurs divers s'explique principalement par la baisse des créances envers les filiales du Groupe Société Générale.

La baisse des valeurs et emplois divers est liée aux cessions d'actifs acquis par adjudication.

La hausse des autres comptes de régularisation s'explique par la hausse des comptes transitoires et comptes d'attente.

➤ Participations dans des entreprises mises en équivalence

L'évolution des participations dans des entreprises mises en équivalence se présente comme suit :

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|--|------|------|-----------|------|-----------|
| Participations dans des entreprises mises en équivalence | 370 | 406 | 9,6% | 446 | +9,8% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2019 – 2020 :

Les participations dans des entreprises mises en équivalence s'établissent à 406 MMAD à fin 2020 en hausse de 36 MMAD par rapport à fin 2019. Cette hausse s'explique principalement par l'amélioration de la situation nette des entreprises mises en équivalence (La Marocaine Vie et ALD Automotive).

Analyse 2020 – 2021 :

Les participations dans les entreprises mises en équivalence s'établissent à 446 MMAD à fin 2021 en hausse de 40 MMAD par rapport à fin 2020. Cette hausse s'explique par l'amélioration de la situation nette de la filiale LMV de + 51 MMAD limitée par une baisse de – 42 MMAD relative à ALD.



➤ **Passifs financiers à la juste valeur par résultat**

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|---|------|------|-----------|------|-----------|
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 34,1 | 55,9 | 64% | 41,8 | -25% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2019 – 2020 :

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat s'établissent à 55,9 MMAD à fin 2020 en hausse de 21,8 MMAD par rapport à 2019. Cette hausse est principalement liée aux opérations de changes à terme.

Cette rubrique est composée principalement de la valeur négative des instruments dérivés.

Analyse 2020 – 2021 :

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat s'établissent à 41,8 MMAD à fin 2021 en baisse 14 MMAD par rapport à 2020. Cette baisse est principalement liée la variation du Mark to Market passif des contrats de change à terme en retrait de - 14 MMAD sur le périmètre de SGMA.

➤ **Dettes envers les établissements de crédit et assimilés**

Les dettes envers les établissements de crédit représentent en moyenne 4,4% du total bilan sur les trois dernières années. Le détail des dettes envers les établissements de crédit se présente comme suit :

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|--|--------------|--------------|-----------------|--------------|----------------|
| Comptes à vue | 167 | 582 | >100% | 527 | -9,5% |
| Emprunts | 3 828 | 1 922 | -49,8% | 1 783 | -7,2% |
| Opérations de pension | 1 050 | 896 | -14,7% | 0 | -100% |
| Total dettes envers les EC | 5 045 | 3 400 | -32,6% | 2 310 | -32,1% |
| Total Passif | 111 459 | 111 879 | 0,4% | 110 885 | -0,9% |
| Total dettes envers les EC en % du total passif | 4,53% | 3,04% | -149 pbs | 2,08% | -96 pbs |

Source : Société Générale Marocaine de Banques



Analyse 2019 – 2020 :

Les dettes envers les établissements de crédit ont enregistré une baisse de 32,6% entre 2019 et 2020, passant de 5 045 MMAD à 3 400 MMAD en raison de :

- La hausse des dépôts à vue des sociétés de financement passant de 167 MMAD à 582 MMAD.
- La baisse des emprunts passant de 3 828 MMAD en 2019 à 1 922 MMAD en 2020, liée à la baisse des engagements de refinancements en devise.

Cette baisse des dettes envers les établissements de crédit combinée à la quasi-stagnation du total passif ont fait baisser la part des dettes envers les établissements de crédit dans le total passif qui est passée de 4,53% en 2019 à 3,04% à fin 2020.

La baisse du poste opérations de pension est liée à la baisse des opérations de pension livrées auprès de Bank Al Maghrib.

Analyse 2020 – 2021 :

Les dettes envers les établissements de crédit ont enregistré une baisse de 32,1% entre 2020 et 2021, passant de 3 400 MMAD à 2 310 MMAD en raison de :

- La baisse des dépôts à vue des établissements de crédit, passant de 582 MMAD à 527 MMAD.
- La baisse des emprunts passant de 1 922 MMAD en 2020 à 1 783 MMAD en 2021.
- La baisse des opérations de pension due à la baisse des opérations de pension livrées auprès de Bank Al Maghrib.

Cette baisse a contribué à la diminution de la part de la dette envers les établissements de crédit dans le total passif du bilan consolidé, et est passé de 3,04% en 2020% à 2,08% à fin 2021.

➤ **Dettes envers la clientèle**

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|--|---------------|---------------|-----------------|---------------|-----------------|
| Comptes ordinaires créditeurs | 46 358 | 50 222 | 8,3% | 53 226 | 6,0% |
| Comptes à terme | 6 111 | 5 879 | -3,8% | 5 304 | -9,8% |
| Comptes d'épargne à taux administré | 9 846 | 10 079 | 2,4% | 10 129 | 0,5% |
| Bons de caisse | 2 149 | 1 100 | -48,8% | 809 | -26,5% |
| Opérations de pension | 889 | 0 | -100% | 0 | - |
| Total des dettes envers la clientèle | 65 352 | 67 281 | 3,0% | 69 468 | 3,3% |
| Total Passif | 111 459 | 111 879 | 0,4% | 110 885 | -0,9% |
| Total dettes envers la clientèle en % du total passif | 58,6% | 60,1% | +150 pbs | 62,6% | +251 pbs |

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2019 – 2020 :

Les dettes envers la clientèle ont enregistré une hausse de 3,0% entre 2019 et 2020, passant de 65 352 MMAD à 67 281 MMAD en raison de :

- La hausse des comptes ordinaires créditeurs passant de 46 358 MMAD à 50 222 MMAD (+3 864 MMAD),
- La baisse de 48,8% des bons de caisse passant de 2 149 MMAD à 1 100 MMAD expliquée par les effets de crise et le besoin de liquidité des ménages,
- La baisse du poste opérations de pension de -889 MMAD du fait d'une opération effectuée à titres ponctuel en 2019.

Analyse 2020 – 2021 :

Les dettes envers la clientèle ont enregistré une hausse de 3,0% entre 2020 et 2021, passant de 67 281 MMAD à



69 468 MMAD en raison de :

- La hausse des comptes ordinaires créditeurs passant de 50 222 MMAD à 53 226 MMAD (+3 004 MMAD),
- La baisse des dépôts à terme qui ont vu leur encours baisser de 575 MMAD passant de 5 879 MMAD en 2020 à 5 304 MMAD en 2021.

➤ **Titres de créance émis**

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|-------------------------|--------|--------|-----------|--------|-----------|
| Titres de créances émis | 17 483 | 17 189 | -1,68% | 15 057 | -12,40% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2019 – 2020 :

Les titres de créance émis s'établissent à 17 189 MMAD à fin 2020 en baisse de 295 MMAD par rapport à fin 2019.

Analyse 2020 – 2021

Les titres de créances émis s'établissent à 15 057 à fin 2021 contre 17 189 en 2020. Cette baisse de 2 132 MMAD s'explique principalement par la baisse des émissions de certificats de dépôts courant 2021.

▪ **Impôts courants et différés**

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Actifs d'impôt exigibles | 1 170 | 961 | -17,9% | 793 | -17,4% |
| Actifs d'impôt différés | 1 592 | 1 664 | 4,5% | 1 789 | 7,6% |
| Actifs d'impôt courants et différés | 2 762 | 2 624 | -5,0% | 2 582 | -1,6% |
| Passifs d'impôt exigibles | 1 221 | 1 211 | -0,8% | 1 166 | -3,7% |
| Passifs d'impôt différés | 653 | 684 | 4,8% | 736 | 7,5% |
| Passifs d'impôt courants et différés | 1 873 | 1 895 | 1,2% | 1 902 | 0,3% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques

L'impôt exigible (Actif) baisse en passant de 961 MMAD en 2020 à 793 MMAD en 2021.

L'impôt exigible (Passif) baisse également de 45 MMAD en passant de 1 221 MMAD en 2019 à 1 166 MMAD en 2021.

➤ **Comptes de régularisation et autres passifs**

L'évolution des comptes de régularisation et autres passifs se présente comme suit :

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|----------------------------------|------------|------------|-----------------|------------|------------|
| Opérations diverses sur titres | - | - | - | - | - |
| Créditeurs divers | 134 | 300 | >100% | 545 | 82% |
| Autres passifs d'assurance | - | - | - | - | - |
| Autres passifs | 134 | 300 | >100% | 545 | 82% |
| Charges à payer | 758 | 787 | 4% | 894 | 14% |
| Produits constatés d'avance | 426 | 593 | 39% | 784 | 32% |
| Autres comptes de régularisation | 3 415 | 2 922 | -14% | 2 060 | -29% |



| | | | | | |
|--|--------------|--------------|------------|--------------|------------|
| Compte de régul. Passif | 4 599 | 4 302 | -6% | 3 967 | -8% |
| Comptes de régularisation et autres passifs | 4 733 | 4 602 | -3% | 4 512 | -2% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2019 – 2020 :

Les comptes de régularisation et autres passif s'établissent à 4 602 MMAD à fin 2020, en baisse de 131 MMAD par rapport à fin 2019. Cette baisse s'explique principalement par la baisse des comptes de régularisation passifs.

La hausse des créiteurs divers est tirée principalement par les comptes transitoires et d'attentes,

L'augmentation des produits constatés d'avance est tirée essentiellement par la marge constatée d'avance sur les produits Mourabaha immobilière.

La baisse des autres comptes de régularisation est liée à la baisse des dépôts de garantie reçus sur opérations de marché.

Analyse 2020– 2021 :

Les comptes de régularisation et autres passif s'établissent à 4 512 MMAD à fin 2021, en baisse de 90 MMAD par rapport à fin 2020. Cette variation s'explique principalement par la baisse des comptes de régularisation passifs.

La hausse des créiteurs divers est tirée principalement par les comptes transitoires et d'attentes.

L'augmentation des produits constatés d'avance est tirée essentiellement par la marge constatée d'avance sur les produits Mourabaha Immobilière.

➤ **Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1 284 MMAD à fin décembre 2021. Leur évolution se présente comme suit :

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|---|--------------|--------------|------------------|--------------|------------------|
| Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature | 432 | 403 | -6,71% | 421 | 4,46% |
| Provision pour engagements sociaux | 483 | 510 | 5,81% | 547 | 7,25% |
| Provision pour litige et garanties de passif | - | - | - | - | - |
| Provisions pour risques fiscaux | - | - | - | - | - |
| Provisions pour impôts | - | - | - | - | - |
| Autres provisions pour risques et charges | 94 | 292 | >100% | 316 | 8,21% |
| Total Provisions pour risques et charges | 1 010 | 1 205 | 19,43% | 1 284 | 6,57% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2019 – 2020 :

Les provisions pour risques et charges s'établissent à 1 205 MMAD à fin 2020 en hausse de 195 MMAD par rapport à fin 2019. Cette hausse s'explique principalement par le reclassement de la provision IFRIC 23.

La baisse des provisions pour risques d'exécution des engagements par signature s'explique par un effet assiette provisionnable.

La hausse des provisions pour engagements sociaux est liée à la revue par l'actuaire de l'assiette ainsi que le taux d'actualisation.

Analyse 2020 – 2021 :

Les provisions pour risques et charges s'établissent à 1 284 MMAD à fin 2021 en hausse de 79 MMAD par rapport à fin 2020. Cette hausse s'explique principalement par le reclassement de la provision IFRIC 23.

Une hausse des provisions risques d'exécution des engagements par signature s'explique par un effet assiette provisionnable.



La hausse des provisions pour engagements sociaux est principalement en lien avec la revue du taux d'actualisation.

➤ **Détail des dettes subordonnées en cours**

Les dettes subordonnées en cours chez SGMB s'élèvent à 2 100 MMAD à fin décembre 2021. Elles se présentent comme suit :

| Date d'émission | Montant En KMAD | Mode de remboursement | Taux | Fixe / révisable | Date d'échéance |
|-----------------|--------------------|--------------------------|-------|------------------|-----------------|
| 2012 | 324 200 | In fine | 5,98% | Fixe | 2022 |
| 2012 | 175 800 | In fine | 5,98% | Fixe | 2022 |
| 2015 | 238 200 | In fine | 4,77% | Fixe | 2025 |
| 2015 | 130 000 | In fine | 4,77% | Fixe | 2025 |
| 2015 | 431 800 | In fine | 3,51% | Révisable | 2025 |
| 2018 | 749 500 | In fine | 4,00% | Fixe | 2028 |
| 2018 | 50 500 | In fine | 4,00% | Fixe | 2028 |
| Total | 2 100 000* | | | | |

*Total hors intérêts courus

Source : Société Générale Marocaine de Banques

De 2019 à 2021, aucune émission obligataire n'a été réalisée.

➤ **Capitaux propres**

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|--|---------------|---------------|-------------|---------------|------------|
| Capitaux propres part du groupe | 11 573 | 12 248 | 6% | 12 732 | 4% |
| <i>Capital et réserves liées</i> | <i>9 765</i> | <i>10 533</i> | <i>8%</i> | <i>10 934</i> | <i>4%</i> |
| <i>Réserves consolidées</i> | <i>631</i> | <i>946</i> | <i>50%</i> | <i>983</i> | <i>4%</i> |
| <i>Gains ou pertes latents ou différés</i> | <i>-</i> | <i>-</i> | <i>-</i> | <i>-</i> | <i>-</i> |
| <i>Résultat de l'exercice</i> | <i>1 177</i> | <i>769</i> | <i>-35%</i> | <i>815</i> | <i>6%</i> |
| Intérêts minoritaires | 721 | 746 | 4% | 697 | -7% |
| Capitaux propres | 12 294 | 12 994 | 6% | 13 429 | 3% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2019 – 2020 :

En 2020, les capitaux propres du groupe s'élèvent à 12 994 MMAD, en hausse de 700 MMAD par rapport à fin 2019. Cette hausse s'explique principalement par :

- La hausse au niveau du capital et réserves liées qui passent de 9 765 MMAD en 2019 à 10 533 MMAD en 2020 soit une augmentation de 8% ;
- La hausse des réserves consolidées qui s'établissent à 946 MMAD à fin 2020 contre 631 MMAD en 2019.
- La baisse du résultat de l'exercice de 408 MMAD pour s'établir à 769 MMAD à fin 2020.

Analyse 2020 – 2021:



En 2021, les capitaux propres du groupe s'élèvent à 13 429 MMAD, en hausse de 435 MMAD par rapport à fin 2020. Cette hausse s'explique principalement par :

- Le résultat consolidé qui s'élève à 833 MMAD en 2021 ;
- La mise en distribution de réserves facultatives dont principalement SGMA pour -406 MMAD (dont 207 MMAD sur 2019 constatée en janvier 2021 et 199 MMAD pour l'exercice 2020).

L'augmentation de capital par incorporation des réserves n'a aucun impact sur les fonds propres groupe.

Contribution par secteur opérationnel aux capitaux propres de Société Générale Marocaine de Banques

La contribution par secteur opérationnel aux capitaux propres de Société Générale Marocaine de Banques entre fin décembre 2019 et fin décembre 2021 se présente comme suit :

| En MMAD | 2019 | 2020 | 2021 |
|-------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Banque de détail | 10 757 | 11 344 | 11 845 |
| Société de financement spécialisées | 1 192 | 1 276 | 1 197 |
| Banque offshore | 68 | 65 | 65 |
| Sociétés de gestion d'actifs | 30 | 23 | 31 |
| Autres ³⁸ | 247 | 286 | 291 |
| Total capitaux propres | 12 294 | 12 994 | 13 429 |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Entre 2019 et 2021, les capitaux propres de Société Générale Marocaine de Banques sont essentiellement constitués des capitaux propres de la banque de détail. Ces derniers représentent 88% des capitaux propres du Groupe sur la période étudiée.

➤ **Tableaux du hors bilan consolidé IFRS**

| Engagement de financement (MMAD) | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|--|--------------|--------------|-------------|--------------|-----------------|
| Engagement de financements donnés | - | - | - | - | - |
| • Aux établissements de crédit et assimilés | - | - | - | - | - |
| • A la clientèle | 5 413 | 2 489 | -54% | 6 457 | >100% |
| • Ouverture de crédit ouvert | - | - | - | - | - |
| • Autre engagement en faveur de la clientèle | - | - | - | - | - |
| Total des engagements de financement donnés | 5 413 | 2 489 | -54% | 6 457 | >100% |
| Engagement de financement reçus | - | - | - | - | - |
| • des établissements de crédits | 284 | 286 | 1% | 2 656 | >100% |
| • de la clientèle | - | - | - | - | - |
| Total des engagements de financement reçus | 284 | 286 | 1% | 2 656 | >100% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2019 – 2020 :

En 2020, les engagements de financement donnés baissent de 54% passant de 5 413 MMAD en 2019 à

³⁸ INVESTIMA, LMV, ALD, FONCIMMO, ATHENA, SOGECONTACT



2 489 MMAD en 2020. Ces engagements se composent exclusivement d'engagements donnés à la clientèle.

Les engagements de financement reçus ressortent stables à 286 MMAD en 2020.

La baisse des engagements de financement à la clientèle est portée par la baisse sur SGMA des acceptations à payer.

Analyse 2020 – 2021 :

En 2021, les engagements de financements donnés ont augmenté de 3 968 MMAD passant de 2 489 MMAD à 6 457 MMAD.

Les engagements de financement reçus ont augmenté 2 370 MMAD passant de 286 MMAD à 2 656 MMAD.

La baisse des engagements de financement à la clientèle est portée par la hausse sur SGMA des acceptations à payer.

➤ Engagements de garantie

| Engagements de garantie (en MMAD) | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|---|---------------|---------------|------------|---------------|-------------|
| Engagements de garantie donnés | - | - | - | - | - |
| D'ordre des établissements de crédit | 3 638 | 3 251 | -11% | 3 416 | 5% |
| D'ordre de la clientèle | 9 790 | 10 058 | 3% | 10 521 | 5% |
| Cautions administratives et fiscales et autres cautions | - | - | - | - | - |
| Autres garanties d'ordre à la clientèle | - | - | - | - | - |
| Total des engagements de garantie donnés | 13 428 | 13 309 | -1% | 13 937 | 5% |
| Engagement de garantie reçus | - | - | - | - | - |
| des établissements de crédit | 4 823 | 8 927 | 85% | 2 198 | -75% |
| de l'état et d'autres organismes de garantie | 2 871 | 4 996 | 74% | 4 448 | -11% |
| Total des engagements de garantie reçus | 7 694 | 13 923 | 81% | 6 645 | -52% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2019 – 2020 :

Les engagements de garantie donnés sont passés de 13 428 MMAD en 2019 à 13 309 MMAD en 2020, soit une baisse de 1%. Les engagements de garantie donnés à la clientèle ont augmenté de 3% pour s'établir à 10 058 MMAD alors que les engagements de garantie donnés à des établissements de crédit ont diminué de 11%, affichant ainsi un montant de 3 251 MMAD. La baisse des engagements de garantie d'ordre des établissements de crédit s'explique par la baisse des cautions/garanties sur SGMB sur la période.

Les engagements de garantie reçus, ont fortement augmenté de 81% pour s'établir à 13 923 MMAD. Ceci s'explique par la hausse de 85% observée sur les engagements de garantie reçus des établissements de crédit qui sont passés de 4 823 MMAD en 2019 à 8 927 MMAD en 2020 ainsi que par la hausse des engagements de garanties reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie qui se sont établis à 4 996 MMAD marquant ainsi une hausse de 2 125 MMAD par rapport à 2019. Cette hausse des garanties reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie porte principalement sur SGMB notamment le crédit de TVA en l'affacturage. La hausse des garanties reçues des établissements de crédit est portée par la SGMB.

Analyse 2020– 2021 :

Les engagements de garantie donnés sont passés de 13 309 MMAD en 2020 à 13 397 MMAD en 2021, soit une hausse de 5%. Les engagements de garantie donnés à la clientèle ont augmenté de 5% pour s'établir à 10 521 MMAD et suivant la même tendance, les engagements de garantie donnés à des établissements de crédit ont aussi augmenté de 5% pour s'établir à 3 416 MMAD. La hausse des engagements de garantie d'ordre des établissements de crédit s'explique par la hausse des cautions/garanties sur SGMB sur la période.

Les engagements de garantie reçus, ont baissé de -52% pour s'établir à 6 645 MMAD. Cette variation s'explique



par la baisse de 75% observée sur les engagements de garantie reçus des établissements de crédit qui sont passés de 8 927 MMAD en 2020 à 2 198 MMAD en 2021 ainsi que par la hausse des engagements de garanties reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie qui se sont établis à 4 448 MMAD marquant ainsi une baisse de -11% par rapport à 2020. Cette baisse des garanties reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie porte principalement sur SGMB notamment le crédit de TVA en l'affacturage. La baisse des garanties reçues des établissements de crédit est portée par la SGMB.

➤ **Ratio de transformation de la banque**

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|---|-------------|-------------|-------------------|-------------|------------------|
| Encours crédits bruts | 97 720 | 103 113 | 6% | 99 615 | -3% |
| Encours ressources | 65 352 | 95 202 | 46% | 89 716 | -6% |
| Encours crédits / Encours ressources | 150% | 108% | -4 200 pbs | 111% | + 300 pbs |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2019 – 2020 :

En 2020, le ratio encours crédits bruts / encours ressources s'établit à 108% contre 150% en 2019 suite à une augmentation des encours de ressources plus importante que celle de l'encours de crédit bruts.

Analyse 2020- 2021 :

En 2021, le ratio encours crédits bruts / encours ressources s'établit à 111% contre 108% en 2020 suite à une baisse des encours de ressources plus importante que celle de l'encours de crédit bruts.

➤ **Évolution du ratio de solvabilité**

- **Sur base consolidée :**

| Coefficient minimum de solvabilité (en MMAD) | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Fonds propres de base ¹ | 11 310 | 11 472 | 11 825 |
| Total des fonds propres admissibles ¹ | 13 296 | 13 258 | 13 399 |
| Total des actifs pondérés | 97 080 | 93 614 | 94 212 |
| Ratio de fonds propres de base (T1) | 11,65% | 12,25% | 12,55% |
| Ratio de solvabilité réglementaire | 13,70% | 14,16% | 14,22% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

(1) Les fonds propres consolidés et les actifs pondérés sont calculés selon la circulaire 14/G de Bank Al Maghrib.

Analyse 2019 – 2020 :

A fin 2020, le ratio de solvabilité consolidé de Société Générale Marocaine de Banques s'établit à 14,16% contre 13,70% en 2019 et le ratio de fonds propres de base s'établit à 12,25% contre 11,65% à fin 2019.

Analyse 2020 – 2021 :

A fin 2021, le ratio de solvabilité consolidé de Société Générale Marocaine de Banques s'établit à 14,22% contre 14,16 % en 2020 et le ratio de fonds propres de base Tier-One s'établit à 12,55% contre 12,25% à fin 2020.

- **Sur base sociale :**

| Coefficient minimum de solvabilité (en MMAD) | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|--------|--------|--------|
| Fonds propres de base | 8 478 | 8 695 | 8 942 |
| Total des fonds propres admissibles | 10 346 | 10 722 | 10 698 |



| | | | |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Total des actifs pondérés | 81 437 | 80 313 | 77 486 |
| Ratio de fonds propres de base (T1) | 10,41% | 10,83% | 11,54% |
| Ratio de solvabilité réglementaire | 12,70% | 13,35% | 13,81% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes sociaux

Analyse 2019 – 2020 :

Au 31 décembre 2020, le ratio de solvabilité de Société Générale Marocaine de Banques s'établit à 13,35% contre 12,70% en 2019 et le ratio de fonds propres de base s'établit à 10,83% contre 10,41% à fin 2019.

Analyse 2020 – 2021 :

Au 31 décembre 2021, le ratio de solvabilité de Société Générale Marocaine de Banques s'établit à 13,81% contre 13,35% en 2020 et le ratio de fonds propres de base s'établit à 11,54% contre 10,83% à fin 2020.

➤ Évolution du ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio)

Depuis juillet 2015, les banques ont été tenues de respecter un ratio minimum de liquidité de 60%, devant augmenter progressivement de 10 points par an pour atteindre 100% en juillet 2019. Depuis son entrée en vigueur, Société Générale Marocaine de Banques a respecté ce ratio sur une base de calcul sociale et consolidée.

Le ratio de liquidité à court terme (LCR) de Société Générale Marocaine de Banques (en base consolidée et sociale) sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

| | LCR base consolidée | LCR base sociale |
|-------------|----------------------------|-------------------------|
| 2019 | 102% | 111% |
| 2020 | 107% | 115% |
| 2021 | 120% | 121% |

Analyse 2019 – 2020 :

Au 31 décembre 2020, le ratio LCR base consolidée s'établit à 107% contre 102% en 2019 et le ratio LCR base sociale s'établit à 115% contre 111% à fin 2019.

Analyse 2020 – 2021 :

Au 31 décembre 2021, le ratio LCR base consolidée s'établit à 120% contre 107% en 2020 et le ratio LCR base sociale s'établit à 121% contre 115% à fin 2020.

➤ Ratio de levier

Au 31 décembre 2021, le ratio de levier base consolidée s'établit à 9,21% contre 8,08% en base sociale.

➤ Tableau de passage des capitaux propres

Le tableau de passage des capitaux propres du 31/12/2019 au 31/12/2021 se présente comme suit :

| En MMAD | Capital | Réserves liées au capital | Réserves et résultats consolidés | Gains ou pertes latents ou différés | Capitaux propres part Groupe | Intérêts minoritaires | Total |
|--|----------------|----------------------------------|---|--|-------------------------------------|------------------------------|---------------|
| Capitaux propres clôture 31.12.2019 | 2 050 | 7 715 | 1 808 | - | 11 573 | 721 | 12 294 |
| Opérations sur capital | - | - | - | - | - | - | - |
| Paiements fondés sur des actions | - | - | - | - | - | - | - |
| Opérations sur actions propres | - | - | - | - | - | - | - |
| Dividendes | - | - | - | - | - | -2 | -2 |



| | | | | | | | |
|---|--------------|--------------|--------------|----------|---------------|------------|---------------|
| Résultat de l'exercice | - | - | 769 | - | 769 | 32 | 800 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D) | - | - | - | - | - | - | - |
| Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E) | - | - | - | - | - | - | - |
| Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F) | - | - | - | - | - | - | - |
| Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F) | - | - | - | - | - | - | - |
| Divers | - | 768 | -862 | - | -94 | -5 | -99 |
| Variation de périmètre | - | - | - | - | - | - | - |
| Capitaux propres clôture 31.12.2020 | 2 050 | 8 483 | 1 714 | - | 12 248 | 746 | 12 994 |
| Opérations sur capital | 103 | 298 | -401 | - | 0 | - | 0 |
| Paiements fondés sur des actions | - | - | - | - | - | - | - |
| Opérations sur actions propres | - | - | - | - | - | - | - |
| Dividendes | - | - | -407 | - | -407 | -68 | -475 |
| Résultat de l'exercice | - | - | 815 | - | 815 | 19 | 834 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D) | - | - | - | - | - | - | - |
| Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E) | - | - | - | - | - | - | - |
| Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F) | - | - | - | - | - | - | - |
| Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F) | - | - | - | - | - | - | - |
| Divers | - | - | 77 | - | 77 | - | 77 |
| Variation de périmètre | - | - | - | - | - | - | - |
| Capitaux propres clôture 31.12.2021 | 2 153 | 8 781 | 1 798 | - | 12 732 | 697 | 13 429 |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2019 – 2020 :

A fin 2020, les capitaux propres du groupe s'élèvent à 12 994 MMAD, en hausse de 700 MMAD par rapport à fin 2019. Cette hausse s'explique principalement par :

- L'enregistrement d'un résultat net de 800 MMAD ;
- La distribution de 2 MMAD de dividendes.

Analyse 2020 – 2021 :

A fin 2021, les capitaux propres du groupe s'élèvent à 13 429 MMAD, en hausse de 697 MMAD principalement due à :

- L'enregistrement d'un résultat net de 833 MMAD ;
- La distribution des dividendes dont principalement SGMA pour -406 MMAD (dont 207 MMAD sur 2019 constatée en janvier 2021, et 199 MMAD pour l'exercice 2020).





VII. Tableaux de flux de trésorerie consolidés IFRS

| En MMAD | 2019 | 2020 | Var 19/20 | 2021 | Var 20/21 |
|---|--------------|---------------|------------------|---------------|------------------|
| Résultat avant impôts | 1 974 | 1 305 | -34% | 1 416 | +8% |
| Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 293 | 284 | -3% | 330 | +16% |
| Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations | - | - | - | - | - |
| Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers | -6 | 0,2 | >100% | 3,5 | >100% |
| Dotations nettes aux provisions | 222 | 771 | >100% | 782 | +1% |
| Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | -55 | -54 | -3% | -49 | -8% |
| Perte nette / (gain net) des activités d'investissement | -11 | -13 | +12% | 2 | >100% |
| Perte nette / (gain net) des activités de financement | | | | | |
| Autres mouvements | 0 | 68 | >100% | -81 | <-100% |
| Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements | 443 | 1 057 | >100% | 986 | -7% |
| Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés | 1 264 | -889 | <-100% | -1 614 | -82% |
| Flux liés aux opérations avec la clientèle | -4 456 | -394 | +91% | 2 714 | >100% |
| Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers | 3 207 | -1 833 | <-100% | -2 959 | -61% |
| Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers | 199 | -12 | <-100% | 152 | >100% |
| Impôts versés | -630 | -530 | -16% | -573 | +8% |
| Diminution / (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles | -415 | -3 659 | <100% | -2 279 | <-100% |
| Flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle | 2 002 | -1 297 | <-100% | 123 | >100% |
| Flux liés aux actifs financiers et aux participations | -190 | 16 | >100% | -225 | <-100% |
| Flux liés aux immeubles de placement | - | - | - | - | - |
| Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | -431 | -340 | +21% | -509 | -50% |
| Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement | -621 | -324 | +48% | -734 | -126% |
| Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires | -318 | 5 | >100% | -269 | <-100% |
| Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement | -471 | -375 | -20% | -376 | 0% |
| Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement | -789 | -370 | +53% | -645 | -74% |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie | -91 | -43 | +52% | 7 | >100% |



| | | | | | |
|---|--------------|---------------|------------------|---------------|-------------|
| Augmentation/ (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 501 | -2 035 | <-100% | -1 249 | +39% |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 6 152 | 6 653 | +8% | 4 619 | -31% |
| Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif) | 4 217 | 5 245 | +24% | 3 304 | -37% |
| Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 1 936 | 1 408 | -27% | 1 315 | -7% |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 6 653 | 4 619 | -31% | 3 370 | -27% |
| Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif) | 5 245 | 3 304 | -37% | 3 020 | -9% |
| Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 1 408 | 1 315 | -7% | 350 | -73% |
| Variation de la trésorerie nette | 501 | -2 035 | <-100% | -1 249 | 39% |

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2019 – 2020 :

➤ Flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle

En 2020, l'activité opérationnelle génère un déficit de trésorerie de -1 297 MMAD contre un excédent de 2 002 MMAD à fin 2019, soit une baisse de 3 299 MMAD. Cette évolution s'explique principalement par :

- ✓ La baisse de 3 244 MMAD des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles sous l'effet conjugué de :
 - La baisse de 2 153 MMAD des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés ;
 - La hausse de 4 062 MMAD des flux liés aux opérations avec la clientèle portée essentiellement par l'octroi des crédits Damane Relance et Damane Oxygène ;
 - La baisse de 5 040 MMAD des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers ;

➤ Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement

En 2020, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement s'établissent à -324 MMAD contre -621 MMAD en 2019 expliqués principalement par l'évolution des flux liés aux actifs financiers et aux participations qui sont passés de -190 MMAD en 2019 à -16 MMAD en 2020.

➤ Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement

En 2020, les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement augmentent de 419 MMAD passant de -789 MMAD en 2019 à -370 MMAD en 2020. Cette évolution s'explique principalement par une amélioration des flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires, suite à la décision de ne pas distribuer des dividendes en 2020.

Analyse 2020 – 2021 :

➤ Flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle

En 2021, l'activité opérationnelle génère un excédent de trésorerie de 122 MMAD contre un déficit de 1 297 MMAD à fin 2020, soit une amélioration de 1 419 MMAD. Cette évolution s'explique principalement par :

- La hausse de 1 380 MMAD des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles sous l'effet conjugué de :
 - ✓ La baisse de 725 MMAD des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés ;
 - ✓ La hausse de 3 108 MMAD des flux liés aux opérations avec la clientèle.
 - ✓ La baisse de 1 126 MMAD des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers.

➤ Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement



En 2021, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement s'établissent à -734 MMAD contre -324 MMAD en 2020, expliqués principalement par la baisse des flux liés aux actifs financiers et aux participations qui sont passés de 16 MMAD en 2020 à - 225 MMAD en 2020. A cette variation s'ajoute une variation sur les flux liés aux immobilisation incorporelles et corporelles qui passent de -340 MMAD en 2020 à -509 MMAD en 2021.

➤ **Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement**

En 2021, les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement baissent de 275 MMAD passant de -370 MMAD en 2020 à -645 MMAD en 2020. Cette évolution s'explique principalement par une détérioration des flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires, suite à la décision de distribuer des dividendes courant 2021.



VIII. Etats financiers au 31/03/2022

Avertissement : ces comptes n'ont pas fait l'objet d'une revue par les CACs

Bilan consolidé IFRS

| En MMAD | 31/12/2021 | 31/03/2022 | Var 2021-T1 2022 |
|--|----------------|----------------|------------------|
| Actif | 110 885 | 109 103 | -2% |
| Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux | 3 020 | 2 426 | -20% |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 2 641 | 2 720 | 3% |
| Instruments dérivés de couverture | - | - | 0% |
| Actifs financiers disponibles à la vente | - | - | 0% |
| Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés | 2 614 | 2 210 | -15% |
| Prêts et créances sur la clientèle | 87 933 | 85 693 | -3% |
| Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux | - | - | 0% |
| Titres au coût amorti | 7 722 | 8 808 | 14% |
| Actifs d'impôt courants | 793 | 407 | -49% |
| Actifs d'impôt différé | 1 789 | 1 821 | 2% |
| Comptes de régularisation et autres actifs | 665 | 1 246 | 88% |
| Actifs non courants destinés à être cédés | - | - | 0% |
| Participations dans des entreprises mises en équivalence | 446 | 450 | 0,91% |
| Immeubles de placement | - | - | 0% |
| Immobilisations corporelles | 2 089 | 2 096 | 0% |
| Immobilisations incorporelles | 882 | 934 | 6% |
| Écarts d'acquisition | 292 | 292 | 0% |
| Passif | 110 885 | 109 103 | -2% |
| Banques centrales, Trésor public, Services des chèques postaux | 0 | 38 | N.A. |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 42 | 38 | -8% |
| Instruments dérivés de couverture | - | - | 0% |
| Dettes envers les établissements de crédit et assimilés | 2 310 | 3 235 | 40% |
| Dettes envers la clientèle | 69 468 | 68 417 | -2% |
| Titres de créance émis | 15 057 | 12 781 | -15% |
| Écart de réévaluation passif des portefeuilles couvert en taux | - | - | 0% |
| Passifs d'impôt exigible | 1 166 | 916 | -21% |
| Passifs d'impôt différé | 736 | 738 | 0% |
| Comptes de régularisation et autres passifs | 4 512 | 4 850 | 7% |
| Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés | - | - | 0% |
| Provisions Techniques des contrats d'assurance | - | - | 0% |



| | | | |
|---|--------|--------|-------|
| Provisions | 1 284 | 1 327 | 3% |
| Subventions et fonds assimilés | 0 | 0 | 0% |
| Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie | 2 882 | 2 904 | 1% |
| Capitaux propres | 13 429 | 13 897 | 3% |
| Capitaux propres part du groupe | 12 732 | 13 192 | 4% |
| <i>Capital et réserves liées</i> | 10 934 | 10 934 | 0% |
| <i>Réserves consolidées</i> | 983 | 2 014 | >100% |
| <i>Gains ou pertes latents ou différés</i> | - | - | 0% |
| <i>Résultat de l'exercice</i> | 815 | 244 | -70% |
| Intérêts minoritaires | 697 | 706 | 1% |

CPC consolidé IFRS

| En MMAD | 31/03/2021 | 31/03/2022 | Var T1 2021-T1 2022 |
|--|--------------|--------------|---------------------|
| + Intérêt et produits assimilés | 1 182 | 1 135 | -4% |
| - Intérêts et charges assimilées | -283 | -241 | -15% |
| MARGE D'INTERET | 899 | 894 | -1% |
| + Commissions (Produits) | 381 | 392 | 3% |
| - Commissions (Charges) | -84 | -69 | -17% |
| MARGE SUR COMMISSIONS | 298 | 323 | 8% |
| +/- Gains ou Pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 15 | 10 | -30% |
| +/- Gains ou Pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | - | - | - |
| +/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti | 0 | 0 | 31% |
| + Produits des autres activités | 96 | 47 | -51% |
| - Charges des autres activités | -68 | -12 | -82% |
| PRODUIT NET BANCAIRE | 1 239 | 1 263 | 2% |
| - Charges générales d'exploitation | -594 | -609 | 2% |
| - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | 79 | -89 | -100% |
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 566 | 565 | 0% |
| - Coût du risque | -222 | -205 | -8% |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 344 | 360 | 5% |
| +/- Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence | 13 | 0 | -100% |
| +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs | 0 | 9 | >100% |
| +/- Variations de valeur des écarts d'acquisition | 0 | 0 | - |
| RESULTAT AVANT IMPOT | 358 | 370 | 3% |
| - Impôt sur les résultats | -114 | -122 | 6% |
| RESULTAT NET | 243 | 248 | 2% |
| - Intérêts minoritaires | -3 | -4 | 37% |



Dans un contexte mitigé marqué par une revue à la baisse des perspectives des croissances mondiale, régionale et nationale, le groupe Société Générale Maroc, fort de la mobilisation exceptionnelle de ses équipes, continue de confirmer son engagement envers ses clients, au service de la relance de l'économie marocaine.

Au titre du premier trimestre 2022, Société Générale Maroc affiche des résultats en progression avec un Résultat net consolidé à 248 MMAD en hausse respectivement de 2% par rapport à la même période en 2021. Le PNB en consolidé est en hausse de +1,89% grâce à l'apport positif des filiales sur les commissions et la marge d'intérêt.

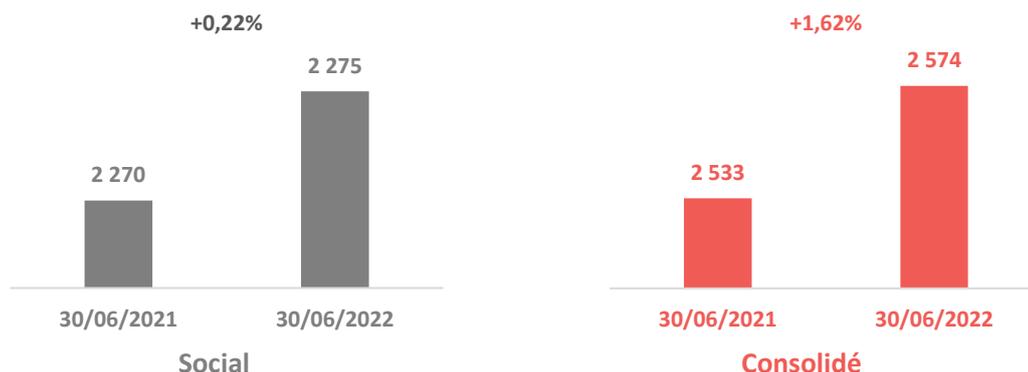
Les frais généraux affichent une hausse maîtrisée de +3,61% en consolidé dans un contexte d'investissement continu par la banque pour accompagner sa transformation.

Le CNR s'allège de -7,67% en consolidé grâce à une bonne maîtrise des risques en 2022 en dépit du contexte économique sous tension.

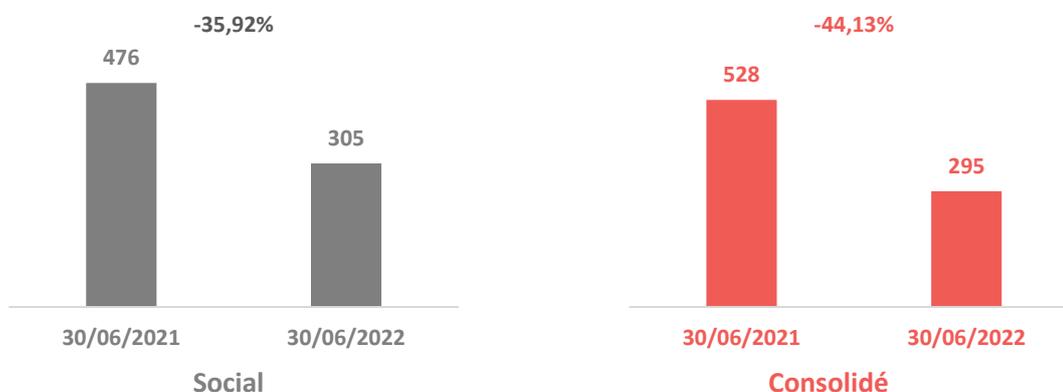
Au niveau des indicateurs d'activité, la production de crédit s'établit au 31/03/2022 en consolidé à 3 647 MMAD.

IX. Indicateurs financiers au T2-2022

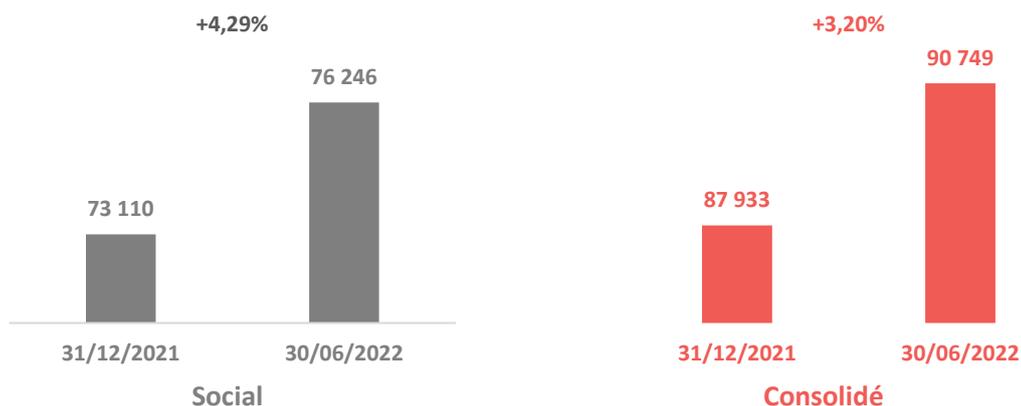
PRODUIT NET BANCAIRE (PNB) EN MMAD



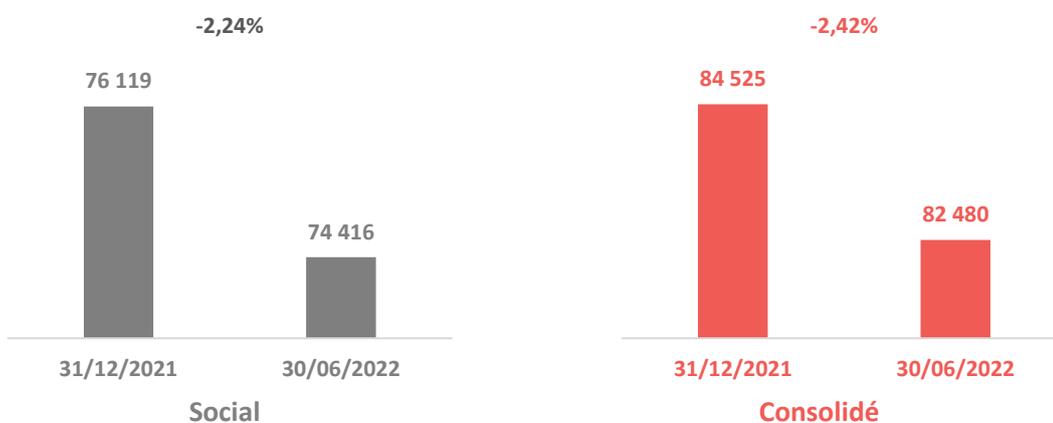
COÛT NET DU RISQUE EN MMAD



ENCOURS EN MMAD



LES DEPÔTS* EN MMAD



*Les dépôts portent les certificats de dépôt

Dans un contexte mitigé marqué par une revue à la baisse des perspectives de croissances mondiale, régionale et nationale, le groupe Société Générale Maroc, fort de la mobilisation de ses équipes, aïche de bonnes performances au titre du second trimestre 2022 et continue de confirmer son engagement envers ses clients, au service de l'économie marocaine.

Les encours Crédits à la clientèle s'établissent à 90 749 MMAD au 30 Juin 2022 aïchant une croissance de 3,20% par rapport au 31 Décembre 2021 en consolidé et 4,29% en social à 76.246 MMAD avec une production nette de près de 5 Milliards.



Les dépôts de la clientèle ont enregistré un léger recul en consolidé et en social s'établissant respectivement à 82 480 MMAD et 74 416 MMAD au 30/06/2022.

Le PNB au 30/06/2022 a enregistré des progressions de l'ordre de 0,22% en social en liaison avec la hausse des commissions, et de +1,62% en consolidé grâce à l'apport positif des filiales sur les commissions et la réévaluation des titres en IFRS.

Le CNR est en baisse de -35,92% en social et de -44,13% en consolidé grâce à une bonne maîtrise des risques en 2022 en dépit du contexte économique sous tension.

Le groupe Société Générale au Maroc s'est imposé en tant qu'acteur financier national de premier plan, grâce à un modèle éprouvé de banque universelle et fort de synergies fructueuses entre ses filiales spécialisées. En plaçant l'innovation au cœur de sa démarche, le Groupe a progressivement transformé son modèle relationnel, développé son ore et sa proposition de valeur, et installé une relation privilégiée avec ses clients, fondée sur l'expertise et la proximité. Forte de ces réalisations, Société Générale Maroc poursuit le déploiement agile de son nouveau plan stratégique ambitieux « Jossour 2025 », capitalisant sur les enseignements post-crise afin de mener des inflexions majeures à ses nouveaux modèles relationnel et opérationnel.

Par ailleurs, Société Générale Maroc remporte le prestigieux « SUSTAINABILITY GOLD AWARD FOR FINANCIAL INTERMEDIARIES » de la BERD en reconnaissance de l'engagement de la Banque dans le déploiement du dispositif « Green Value Chain » au Maroc au bénéfice de la transition énergétique des PME nationales et le renforcement de leur compétitivité au sein des chaînes de valeurs mondiales.





PARTIE V. Perspectives



Avertissement

Les perspectives ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Ces perspectives sont présentées à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur.

L'année 2021 a démontré la capacité de résilience et de rebond de Société Générale Maroc, fruit d'une transformation profonde érigée dans le cadre du plan « Avenir 19-21 » : Le groupe Société Générale Maroc a érigé durant cette phase les fondamentaux d'une transformation durable, en mettant en place une organisation matricielle qui permet de concilier expertise et proximité ainsi qu'une approche digitale innovante, socle d'une nouvelle proposition de valeur au service des clients.

Une nouvelle dynamique orientée Centricité client, a été déployée sur le marché de l'entreprise à travers le développement d'un nouveau modèle relationnel basé sur l'expertise et la revue de la segmentation. Ainsi, des centres d'affaires dédiés ont été mis en place avec un dispositif de Banquiers- Conseil experts.

Des synergies renforcées avec les filiales spécialisées autour d'un modèle producteur-distributeur permettant au Groupe d'étoffer son expertise et son offre au profit de ses clients.

Une autonomisation des clients avec une digitalisation des canaux et des usages

Capitalisant sur les enseignements post crise, Société Générale Maroc a mené des inflexions majeures pour consolider ses nouveaux modèles relationnel et opérationnel entièrement orientés client, basés sur l'expertise et la proximité. Ainsi, Société Générale Maroc lance son nouveau plan stratégique JOSSOUR 25 qui s'articule autour de 4 principaux axes visant à :

- Donner aux clients le choix entre deux modèles relationnels :
 - Un modèle omnicanal autour de banquiers experts mis à disposition pour chaque segment de clientèle
 - Un modèle distant et full-digital sous la marque SoGé avec des expériences client simplifiées. Grâce à la mutualisation de sa plateforme, SoGé revendique le positionnement de la banque la moins chère sur le marché
- Transformer le groupe en acteur technologique agile et orienté client
- Agir pour la société et l'environnement à travers des investissements ciblés et des réalisations concrètes.
- Renforcer le positionnement du Maroc en tant que plateforme technologique du Groupe pour l'Afrique.

Cette dynamique est notamment matérialisée par :

- L'industrialisation du nouveau Modèle Relationnel Retail.
- L'accélération du nouveau modèle relationnel full-distant et sécurisé, SoGé
- L'engagement continu du Groupe pour un développement profitable et durable en faveur d'une économie plus inclusive place la Responsabilité Sociétale et Environnementale en tant qu'axe stratégique transverse.
- Le positionnement renforcé du Maroc en tant que plateforme technologique pour le Groupe en Afrique. En plus des filiales spécialisées, le dispositif du groupe au Maroc intègre les activités architecture et SI et les services liés aux activités des marchés de la banque de financement (SOCIETE GENERALE AFRICAN BUSINESS SERVICES et SOCIETE GENERALE AFRICA TECHNOLOGIES & SERVICES).

Le document de référence relatif à l'exercice 2020 et au premier semestre 2021 avait présenté les investissements engagés au titre de l'exercice 2021. Ces investissements correspondent principalement à des investissements IT et moyens généraux (hors banque transactionnelle) et se récapitulent dans le tableau ci- dessous :

| En MMAD | 2021 ^r |
|-----------------------------|-------------------|
| Montant des investissements | 406 |

Source : Société Générale Marocaine de banques – Investissements engagés





PARTIE VI. Faits Exceptionnels



Le contexte actuel est marqué par une instabilité géopolitique internationale et des conditions climatiques difficiles à l'échelle mondiale entraînant les principaux impacts suivants :

- Augmentation générale des coûts de l'énergie et des transports impactant les prix de manière globale
- Baisse du PIB agricole en raison de la faible pluviométrie et du PIB non agricole en raison du ralentissement notable de l'économie européenne (principal partenaire économique du Maroc) en 2022 et 2023, du fait du prolongement des tensions géopolitiques
- Impact de l'instabilité géopolitique et de la hausse des prix sur les entreprises de manière générale (hausse des coûts des intrants, perturbation des marchés de destination, hausse des taux d'intérêts...)
- Perturbation des investissements et de la consommation des ménages du fait des éléments listés ci-dessus.

Hormis les impacts éventuels liés à la Covid-19 et au contexte macro-économique actuel, Société Générale Marocaine de Banques ne connaît pas, à la date d'enregistrement du présent document de référence, de faits exceptionnels susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.





PARTIE VII. Litiges et Affaires Contentieuses



A la date d'enregistrement du présent document de référence, Société Générale Marocaine de Banques n'enregistre pas de litiges ou d'affaires contentieuses susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.





PARTIE VIII. Facteurs de Risques



I. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance. Deux sources majeures peuvent générer un risque de liquidité :

- L'incapacité d'un établissement à se procurer les fonds nécessaires pour faire face à des obligations inattendues survenues à court terme, notamment un retrait massif de dépôts et un tirage de lignes hors-bilan ;
- Le financement d'actifs à moyen et long terme par des passifs à court terme.

Le suivi et la gestion du risque de liquidité au sein de Société Générale Maroc sont établis sur différents horizons de temps :

- Sur le court terme (horizon de 3 mois) : ce suivi se fait dans le cadre d'un Comité de Trésorerie qui se tient bimensuellement ;
- Sur le moyen et long terme : ce suivi se fait à cadence mensuelle au niveau du Département ALM de Société Générale Maroc et est reporté trimestriellement au Comité ALM. Le risque de liquidité est alors analysé sur un horizon allant jusqu'à 20 ans.

II. Risque de financement

Le risque de financement se définit comme le risque pour Société Générale Maroc de ne pas pouvoir financer le développement de ses activités pour un volume compatible avec ses objectifs commerciaux et à un coût compétitif par rapport à ses concurrents.

La capacité à lever des financements s'articule autour de :

- La possibilité de levée sur le marché de Titres de Créances Négociables (dettes allant jusqu'à 7 ans) ;
- La possibilité d'émettre de la Dette Obligataire Subordonnée sur le long terme (10 ans ou plus) pour les besoins prudentiels et de couverture ALM sur le long terme.

III. Risques structurels

▪ Risques structurels de taux

Le risque structurel de taux désigne le risque – avéré ou prospectif – que présente, pour les fonds propres et les résultats de la Banque (donc pour la Valeur Actuelle Nette et la Marge Nette d'Intérêt), l'incidence de fluctuations défavorables des taux d'intérêt sur les éléments de son portefeuille bancaire.

Pour la mesure du risque de taux, Société Générale Maroc se base sur des indicateurs pouvant être scindés en deux types :

1. Indicateurs de la valeur

- ✓ Le gap de taux des éléments du bilan et hors bilan amortis, dans lequel les écoulements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements de la clientèle (notamment pour les dépôts à vue, l'épargne à régime spécial et les crédits remboursables par anticipation), complétés d'hypothèses à caractère conventionnel sur certains postes du bilan ;
- ✓ La sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (« VAN ») des éléments de bilan sur le bloc bancaire à taux fixe (à l'actif ou au passif) aux mouvements de taux d'intérêt, selon différents scénarios.

2. Indicateurs de revenu, avec la mesure de la sensibilité de la marge nette d'intérêt (« MNI ») selon des hypothèses de stress test de variation de la courbe des taux à des horizons prédéfinis.

▪ Risques structurels de change

Le risque de change est le risque de perte lié à la présence de positions de change au sein du bilan. Il y a position de change dès lors que le bilan enregistre un avoir ou une dette dans une devise différente de la devise d'exercice (devise de reporting), sans l'exacte contrepartie de l'autre côté du bilan.

L'exposition au risque structurel de change est mesurée par l'indicateur de position de change pour chaque devise et sur les opérations de bilan/hors bilan structurelles.

Le risque structurel de change de Société Générale Maroc se compose historiquement de :



- ✓ La position de change billets liée à l'activité de change manuel auprès des agences ;
- ✓ La position de change structurelle de Société Générale Maroc.

IV. Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers.

La prise de risque de crédit est au cœur de l'objectif stratégique de Société Générale Maroc d'accompagner le financement de l'économie et de construire des relations à moyen et long terme avec ses clients (notamment d'être la banque relationnelle de référence).

L'appétit pour le risque de crédit est piloté à travers un dispositif de politiques de crédit, limites de risque et de politiques de tarification, visant à sécuriser au niveau de Société Générale Maroc :

- Un niveau prévisionnel de Charge Nette du Risque (CNR) compatible avec les objectifs de rentabilité prédéfinis dans le cadre du budget annuel et du plan financier ;
- Une variabilité de la CNR compatible avec la tolérance prédéfinie de Société Générale Maroc quant à la détérioration de sa solidité financière sous hypothèse de stress ;
- Une couverture acceptable du risque de pertes de crédit par les revenus de marge d'intérêt (équilibre « rentabilité / risque »), à travers des politiques de tarification différenciées selon le degré de risque.

Ce dispositif est fondé sur les principes généraux suivants :

- Le partage des risques : SGMB ainsi que ses filiales n'ont pas vocation à porter seuls des risques importants sur une contrepartie ; Elle s'inscrit dans une logique de partage des engagements.
- Lorsqu'elle assume des risques de crédit, SGMB privilégie une perspective de relation clientèle à moyen et long terme, en ciblant à la fois des clients avec lesquels la banque a une relation établie de confiance et des prospects présentant un potentiel de développement d'affaires rentable à moyen terme.
- L'adossement au poste clients : La mobilisation du poste clients constitue un objectif majeur du développement de la relation avec nos clients, car elle permet tout à la fois de sécuriser les encours et de capter un mouvement d'affaires. Le financement du poste clients, qu'il convient de privilégier par rapport au découvert ou crédit de trésorerie, peut être assuré par le moyen de l'escompte commercial classique, de lignes spécialisées de type avance sur marché, la cession de créance professionnelle et par l'affacturage en s'appuyant sur l'offre d'assurance-crédit d'ACMAR.

Organisation

L'organisation de la filière Risque obéit par ailleurs aux principes généraux suivants:

- Indépendance de la Filière Risque vis-à-vis de la filière commerciale : la Filière Risque est indépendante hiérarchiquement de la filière Commerciale au siège et en région. Ce principe vise à assurer une gestion saine et transparente des risques en évitant la dilution des responsabilités et les conflits d'intérêts ;
- Séparation entre l'octroi de crédit et la surveillance des risques : les activités d'octroi de crédit et de surveillance des risques sont prises en charge par des entités distinctes ;
- Séparation entre l'octroi de crédit et la production de crédit : les activités d'octroi de crédit et de production de crédit sont prises en charge par des entités distinctes.

Principes liés à l'octroi de crédit

L'activité d'octroi de crédit est régie par les principes généraux suivants :

- Toute prise d'engagement de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et une bonne compréhension de la finalité de l'opération.
- Dans une opération de crédit, l'acceptabilité du risque repose en premier lieu sur la capacité de l'emprunteur à faire face à ses engagements, notamment au travers des flux de trésorerie qui assureront la bonne fin de l'opération. La prise de sûretés est recherchée pour réduire le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie mais ne peut, sauf exception, constituer la seule justification de la prise de risque. Les sûretés sont évaluées en appliquant des décotes de prudence et en portant une attention particulière à la faculté effective de leur mise en œuvre.
- La mise en place d'opérations complexes ou présentant un profil de risque spécifique relève d'équipes spécialisées disposant du niveau de compétence et d'expertise requis.



- Pour les opérations à moyen et long terme, la maturité des financements doit rester compatible avec la durée de vie économique de l'actif financé et l'horizon de visibilité des flux de trésorerie de l'emprunteur.
- La SGMB recherche une diversification des risques en encadrant le risque de concentration et en maintenant une politique de division des risques à travers un partage avec d'autres partenaires financiers (banques ou organismes de cautionnement).
- La notation des contreparties constitue un critère clé de la politique d'octroi et sert de base au dispositif de délégation déployé dans la filière commerciale et la filière risque. Le dispositif de notation s'appuie sur des modèles internes conformes aux exigences réglementaires. Une vigilance particulière est apportée à la mise à jour régulière des notations (qui en tout état de cause sont soumises à une revue annuelle).
- La mesure de risque du portefeuille de crédit s'appuie sur une évaluation interne du risque sous hypothèse de stress, soit au niveau du portefeuille global soit au niveau de sous portefeuilles, reliant les mesures des risques et la migration de notations aux variables macro-économiques. En outre, le calcul des pertes attendues selon les dispositions de la norme IFRS9.2, utilisé pour déterminer le niveau de dépréciation sur encours sains, fournit un éclairage complémentaire pour évaluer le risque du portefeuille.
- Les Directions des Métiers mettent en place, le plus souvent en concertation avec les filières risques, des politiques de tarification différenciées selon le niveau de risque des contreparties et des opérations. La tarification d'une opération vise à assurer une rentabilité acceptable, en ligne avec les objectifs de ROE de l'entité, après prise en compte du coût du risque de l'opération en question. La tarification d'une opération peut néanmoins être adaptée dans certains cas pour tenir compte de la rentabilité globale et du potentiel de développement de la relation client. La rentabilité intrinsèque des produits et des segments de clientèle fait l'objet d'une analyse périodique afin de s'adapter à l'évolution de l'environnement économique et concurrentiel.
- Les politiques d'octroi de crédit de SGMB sont conformes aux critères définis dans le cadre de la politique de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) ; Une orientation forte est de diminuer son soutien aux secteurs polluants et de s'engager de manière volontariste sur le financement des énergies renouvelables.
- Les risques liés au changement climatique sont un facteur aggravant des risques de crédit. Cet enjeu est donc pris en compte dans les processus d'évaluation du risque de crédit.
- Les risques liés au changement climatique (risques physiques et de transition) sont un facteur aggravant des typologies de risques auxquels la Banque est confrontée et en particulier des risques de crédit. Cet enjeu doit donc faire l'objet d'une prise en compte dans les processus d'évaluation du risque de crédit. Une évaluation de la vulnérabilité climatique devra être fournie pour les clients appartenant aux secteurs suivants : Pétrole et gaz, Métaux et mines, Production d'électricité, Transport (maritime, aérien et automobile). L'évaluation de la vulnérabilité climatique peut avoir un impact sur la notation interne afin que celle-ci intègre la stratégie d'adaptation du client.

Dispositif de suivi du risque de crédit

- La gestion proactive des risques dégradés est la clé pour contenir le risque de perte finale en cas de défaillance d'une contrepartie. A ce titre, la SGMB met en place des procédures rigoureuses de mise sous surveillance et/ou de suivi renforcé des contreparties dont le profil de risque est en dégradation.
- La Direction des Risque est chargée de la surveillance des engagements et l'animation du dispositif de suivi du risque de crédit au travers des comités de risques, en s'appuyant sur les outils de détection précoce du défaut et des contreparties sensibles.
- Un dispositif de recouvrement renforcé aussi bien en phase amiable que contentieuse, favorisé par l'amélioration de l'expertise des acteurs du recouvrement, la mise en place d'outils et d'indicateurs pour le suivi du taux d'efficacité et du taux d'encaissement par phase de recouvrement et la mise en place de la direction des Affaires Spéciales pour la prise en charge des dossiers importants ou sensibles. Cette Direction est rattachée au Directoire pour un circuit de décision plus court sur ces dossiers.

V. Risque de concentration

Concentration individuelle

En plus du suivi lié au coefficient minimal de division des risques (CMDR), ratio réglementaire pour limiter le risque de concentration individuel à 20% des fonds propres de la banque, SGMB définit une politique de gestion du risque de concentration individuelle s'appuyant sur une grille interne de référence pour l'évaluation du niveau



de concentration individuelle, ainsi que de limites dument validées par la filière risque, utilisées pour les contreparties ou groupe d'intérêt en fonction de leur notation.

Concentration sectorielle

La SGMB évalue chaque trimestre en CORISQ les risques de concentrations sectorielles tenant compte du montant cumulé d'exposition de la banque sur le secteur concerné, des risques propres au secteur (volatilité/cyclicité, évolutions technologiques) et de la diversification à l'intérieur du secteur. La politique de risque sectorielle de la SGMA est dynamique et évolue avec l'économie Marocaine. Elle a ainsi fait l'objet d'ajustement dans le contexte de la crise Covid 19.

VI. Risque de contrepartie lié aux opérations de marchés

Le risque de contrepartie est le risque de crédit sur les opérations de marché. La valeur future de l'exposition face à une contrepartie ainsi que sa qualité de crédit sont incertaines et variables dans le temps, toutes deux étant affectées par l'évolution des paramètres de marché.

Ce risque est mesuré par les pertes potentielles liées à l'incapacité des contreparties à honorer leurs engagements. Chaque type de transaction génère une typologie de risque de contrepartie spécifique.

Le risque de remplacement (**CVaR**) est une composante de cette catégorie de risque, il correspond au coût du remplacement d'une opération en cas de défaut de la contrepartie d'origine et de la nécessité de fermer auprès d'une autre contrepartie la position qui en découle. Ainsi, le coût du remplacement résulte de la variation du prix du marché entre la date de conclusion de la transaction d'origine et la date du défaut. Ce risque émane des opérations de change à terme, swap de change et repo/reverse repo.

Ces expositions sont encadrées par des limites que le Front Office est tenu de respecter lors de la conclusion des deals. Ces lignes sont définies en fonction du besoin du client et validées par la filière Risque.

Risque Débiteur (Debtor)

Faisant partie des risques de crédit, le risque débiteur est lié aux opérations de prêt en MAD ou en devise. Ce risque est pris dans le cadre de la gestion de la trésorerie par la Salle des Marchés, exclusivement sur des contreparties bancaires, dans le cadre de limites prédéfinies.

Risque de livraison (RLI)

Ce risque naît notamment dans le cas d'opérations donnant lieu à des échanges simultanés et réciproques à la date d'irrévocabilité de l'ordre de paiement et s'éteint à la date de constat de la réception des fonds, et est classé dans la catégorie risque de crédit.

VII. Risque pays

L'activité de Société Générale Maroc peut conduire à prendre du risque sur des contreparties en dehors du territoire marocain (ex : garantie reçue par Société Générale Maroc émise par une banque non marocaine dans le cadre de financements locaux ou confirmation de crédits documentaires export). Société Générale Maroc met en place, sur avis du groupe Société Générale, une limite maximale d'exposition par pays pour encadrer ce risque.

VIII. Risque de marché

Les risques de marché désignent le risque de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Ils concernent l'ensemble des opérations du portefeuille de négociation et certains portefeuilles bancaires.

L'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs types d'indicateurs :

- Un ensemble de stress-tests multi-facteurs historiques (scénarios déjà observés par le passé) et hypothétiques (scénarios élaborés avec les économistes de la banque) permettant de prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles d'occurrence décennale. Ces indicateurs estiment la perte résultant d'une évolution sévère des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées. La limite en Stress Test Global porte sur le scénario le plus dégradé ;
- Ces scénarios sont complétés par un ensemble de stress-tests adverses calculés par activité ou facteur de risque pour prendre en compte des risques extrêmes sur un marché spécifique (dislocation, liquidité, concentration ...);
- Les indicateurs en « sensibilité » et en NPV « Net Present Value » permettent d'encadrer la taille des positions. Les sensibilités sont calculées sur les principaux facteurs de risques de valorisation ; les



encadrements en NPV sont utilisés pour les positions significatives en terme de risque. Aussi, les sensibilités peuvent être limitées à certaines maturités ;

- Autres indicateurs utilisés : durée de détention maximale d'une position, spread de crédit ainsi que le stress test de crédit ;
- Un encadrement du risque de change à travers une limite de position de change globale ainsi que des limites par devise. Ces limites sont exprimées en NPV « Net Present Value »

Ces indicateurs sont encadrés par un ensemble de limites, définies et calibrées par la Direction des Risques en liaison avec les Front Offices.

IX. Risques opérationnels

Le risque opérationnel se définit comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel, des systèmes d'information ou d'événements extérieurs. Il comprend notamment le risque de non-conformité, le risque de conduite inappropriée (misconduct) et le risque d'atteinte à la réputation.

▪ **Risque de réputation**

La maîtrise du risque de réputation est fondée avant tout sur une approche préventive. Pour ce faire, Société Générale Maroc :

- ✓ S'attache à maîtriser strictement le risque de non-conformité et de conduite non appropriée ;
- ✓ S'est engagée, en tant qu'acteur responsable, à agir conformément à un code de conduite formalisé et à un ensemble d'instructions internes. Au-delà de ce cadre, les transactions et relations commerciales susceptibles de créer une atteinte à la réputation de Société Générale Maroc, en lien avec ces sujets, font l'objet d'une identification et d'une analyse spécifique ;
- ✓ Soumet tout projet de nouveau produit, service ou activité à un processus d'approbation préalable visant à assurer que les risques induits, de toutes natures, sont identifiés, évalués, atténués dans la mesure du possible et acceptés dans leur part résiduelle. Dans ce cadre, le risque d'atteinte à la réputation de Société Générale Maroc fait l'objet d'une analyse spécifique ;
- ✓ Approfondit la connaissance de ses clients afin de leur proposer des produits et services adaptés à leur situation, à leurs besoins et à leur degré d'expertise, et s'attache constamment à fournir des services de qualité. Une attention particulière est portée aux signes d'insatisfaction de la clientèle transmis notamment par les réclamations écrites et orales

▪ **Risque de non-conformité**

La fonction de conformité est chargée du suivi du risque de non-conformité, définie comme étant le risque d'exposition d'un établissement à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions législatives et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de déontologie.

À cet effet, Société Générale Maroc s'attache à respecter strictement les réglementations nationales et internationales auxquelles elle doit se soumettre compte tenu de ses activités.

Afin de respecter ces règles, Société Générale Maroc veille notamment à :

- ✓ Connaître ses clients en mettant en œuvre les vigilances nécessaires de KYC (Know Your Customer) ;
- ✓ Travailler avec des clients et des partenaires dont les pratiques sont conformes aux règles et standards internationaux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- ✓ Travailler avec des clients, ou réaliser des transactions dans le respect des règles d'embargos et de sanctions financières internationales ;
- ✓ Offrir des produits et des services de conseil et travailler avec des partenaires dans le respect des réglementations en matière de protection de la clientèle ;
- ✓ Mettre en œuvre les diligences nécessaires et réaliser ses transactions dans le respect de l'intégrité des marchés ;



- ✓ Mettre en œuvre une politique et déployer un dispositif de lutte contre la corruption, prévenir et gérer les conflits d'intérêts, veiller au comportement responsable de ses collaborateurs dans le respect du Code de Conduite ;
- ✓ Appliquer ses engagements en matière de transparence fiscale ;
- ✓ Respecter la protection des données de ses clients et de ses collaborateurs. Le programme « Culture and Conduct » développe une culture de conformité chez les collaborateurs et leur assure l'exercice d'un droit d'alerte

▪ **Risque de conduite inappropriée (misconduct)**

Le risque de conduite inappropriée résulte d'actions (ou inactions), ou de comportements de la banque ou de ses employés, qui seraient incompatibles avec le code de conduite de la banque, pouvant aboutir à des conséquences négatives pour les parties prenantes, ou mettant en risque la pérennité ou la réputation de la banque. Les parties prenantes incluent notamment les clients, les employés, les investisseurs, les actionnaires, les fournisseurs, l'environnement et la société civile...

Société Générale Maroc vise les plus hauts standards de qualité de service, d'intégrité et de comportements de ses collaborateurs ; elle n'a pas d'Appétit pour le risque en matière de conduite inappropriée.

Société Générale Maroc a défini des valeurs et des principes de comportement applicables à l'ensemble de ses collaborateurs :

- ✓ Elle veille à la loyauté du comportement de ses collaborateurs à l'égard de la clientèle et à l'intégrité de ses pratiques ;
- ✓ Elle développe une culture forte qui guide les comportements de tous ses collaborateurs afin d'exercer ses métiers avec éthique et responsabilité. Cette culture se traduit par des références partagées au sein de la banque : les Valeurs, le Code de Conduite, et le modèle de leadership qui définit pour chaque valeur les comportements et les compétences attendus des collaborateurs ;
- ✓ Elle s'assure de leur mise en œuvre et de leur respect notamment à travers l'alignement des processus RH (recrutement, formation, évaluation de la performance, etc.) sur ces valeurs et principes comportementaux.

▪ **Autres risques opérationnels**

Au-delà des risques cités ci-avant, Société Générale Maroc encourt d'autres risques opérationnels inhérents à ses activités : erreurs d'exécution, fraude interne et externe, défaillance des systèmes d'information, actes de malveillance contre les systèmes informatiques, perte de moyens d'exploitation, litiges commerciaux, non-respect d'obligations fiscales, etc.

Société Générale Maroc se donne pour objectif d'assurer la maîtrise de ces risques à travers :

- ✓ Une analyse de l'environnement en terme de risque opérationnel et un système de détection des signaux faibles;
- ✓ Le déploiement de processus de traitement sécurisés, de dispositifs de prévention spécifiques ;
- ✓ Un dispositif de contrôle interne robuste ;
- ✓ La mise en place d'indicateurs clés de suivi et de contrôles des risques (KRI) ;
- ✓ La promotion d'une « culture risques » solide en matière de risques opérationnels.

X. Risque lié à l'environnement et aux changements climatiques

Société Générale, considère que les facteurs de risques environnementaux, sociaux ou relatifs aux droits humains sont majoritairement des facteurs déclenchant ou aggravant de certains types de risques, notamment de crédit, de non-conformité et de réputation. Société Générale oriente progressivement son offre en faveur d'une transition juste, écologique et inclusive.

Le Groupe a publié des principes généraux E&S qui définissent le cadre global de son système de gestion des risques E&S pour un engagement responsable dans ses activités bancaires et financières. Dans ce cadre, le Groupe a élaboré des déclarations transversales abordant les enjeux communs à tous les secteurs dans lesquels il est présent, ainsi que des politiques sectorielles qui ciblent certains secteurs plus sensibles d'un point de vue E&S et dans lesquels il joue un rôle actif.



Les politiques E&S sont publiques par souci de transparence vis-à-vis des parties prenantes externes du Groupe et sont accessibles sur le site internet. Le Groupe travaille avec des clients dont les pratiques sont conformes à ces standards E&S ou visent à s'y conformer.

La gestion des risques E&S, liés aux clients Entreprises ou aux sous-jacents des transactions et services dédiés, se décline en deux processus suivant deux approches non exclusives :

- Un processus de gestion des risques E&S sur les Clients, synchronisé avec le processus KYC (Know Your Customer)
- Un processus de gestion des risques E&S sur les Transactions/ Services dédiés aux sous-jacents connus, aligné avec le processus d'octroi de crédits.

SGMA a entamé le déploiement du dispositif de gestion des risques E&S dans le cadre de sa volonté d'alignement à la directive D 5 W 2021 de Bank Al Maghrib ainsi qu'à la démarche de développement durable du Groupe. En 2021, le déploiement du dispositif a été marqué par la formation de 167 collaborateurs répartis entre les front officers des clients Entreprises, et les équipes en charge des risques et de la conformité. La revue E&S des clients prioritaires, principalement concernés par des politiques E&S, ainsi que des contreparties ayant formulé d'importantes demandes de financement, a suivi son cours. Cette revue a couvert 158 clients représentant plus de 20% de l'exposition globale de la banque.

Le dispositif de notation du risque de crédit lié au risque climat a également été lancé par la mise en place d'un outil de notation et la formation des équipes en charge des risques. L'objectif de ce dispositif est d'identifier les contreparties les plus vulnérables aux enjeux de transition énergétique et d'amorcer les discussions avec ces contreparties pour les accompagner dans leurs démarches de transition.

Depuis 2019, SGMA dispose d'un expert E&S dont la mission principale est d'analyser et d'évaluer les risques environnementaux et sociaux liés aux clients Entreprises, ainsi qu'aux transactions dédiées lorsqu'un risque E&S est identifié par les équipes commerciales. Il est aussi un référent apportant conseil, formation et accompagnement aux acteurs impliqués dans le dispositif et assurant la diffusion du cadre normatif en la matière défini par le Groupe.





PARTIE IX. Annexes



I. Statuts

<https://www.sgmaroc.com/pdf/statuts.pdf>

II. Rapport de notation

<https://www.fitchratings.com/research/banks/fitch-affirms-societe-generale-marocaine-de-banques-at-aaa-mar-outlook-stable-09-02-2022>

III. Rapports généraux des commissaires aux comptes

Comptes consolidés :

- 2021 : <https://www.sgmaroc.com/rapport-annuel-2021/>
- 2020 : <https://www.sgmaroc.com/rapport-annuel-2020/>
- 2019 : <https://www.sgmaroc.com/rapport-annuel-2019/>

Comptes sociaux :

- 2021 : <https://www.sgmaroc.com/rapport-annuel-2021/>
- 2020 : <https://www.sgmaroc.com/rapport-annuel-2020/>
- 2019 : <https://www.sgmaroc.com/rapport-annuel-2019/>

IV. Rapports spéciaux des commissaires aux comptes

- 2021 : <https://www.sgmaroc.com/rapport-annuel-2021/>
- 2020 : <https://www.sgmaroc.com/rapport-annuel-2020/>
- 2019 : <https://www.sgmaroc.com/rapport-annuel-2019/>

V. Rapport annuel 2021

- <https://www.sgmaroc.com/rapport-annuel-2021/>

VI. Rapports de gestion

- 2021 : <https://www.sgmaroc.com/rapport-annuel-2021/>
- 2020 : <https://www.sgmaroc.com/rapport-annuel-2020/>
- 2019 : <https://www.sgmaroc.com/rapport-annuel-2019/>

VII. Communication financière

- 2021 : https://www.sgmaroc.com/comfinanciere/2021/compteSG_31Dec2021.pdf
- 2020 : https://www.sgmaroc.com/comfinanciere/2021/CompteSG_31Dec2020.pdf
- 2019 : https://www.sgmaroc.com/comfinanciere/2019/compteSG_31Dec2019.pdf

VIII. Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale

- 2021 : <https://www.sgmaroc.com/comfinanciere/rapport-esg/2021/>
- 2020 : <https://www.sgmaroc.com/comfinanciere/rapport-esg/2020/>
- 2019 : <https://www.sgmaroc.com/comfinanciere/rapport-esg/rapport-esg-2019.pdf>

IX. Communiqués de presse

<https://www.sgmaroc.com/nous-connaitre/notre-groupe/nos-performances/communiqués-presse-financieres/>

